REVUE

DES

DEUX MONDES

LXIe ANNÉE. — TROISIÈME PERIODE

TOME CENT TROISIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1891

L'INSTITUTRICE

DEUXIÈME PARTIE (1).

VI.

Mme Brunet habitait, à Tours, un ancien hôtel dont l'étroit jardin confinait au parc de l'Évêché. Il semblait qu'elle eût choisi cette demeure pour être en quelque sorte à l'ombre du représentant le plus élevé de Dieu dans son département. Cependant, quoiqu'elle appréciât cette situation, le choix de l'hôtel n'était point de son fait, elle le tenait de son alliance avec un riche propriétaire des environs de Bléré qui, lui-même, l'avait recueilli dans son héritage paternel. Les Brunet étaient une très ancienne famille tourangelle. L'un d'eux, échevin de Tours, vers 1740, avait fait construire cette demeure, qui, depuis lors, n'était pas sortie de la famille.

Une haute muraille, percée d'une porte cochère voûtée et d'un guichet, entourait une petite cour pavée au fond de laquelle se trouvait l'habitation. La poignée en fer de la sonnette était tellement polie par l'usage qu'on ne pouvait mettre en doute son service constant. A gauche, dans la cour, un hangar couvert en tuiles et supporté par des piliers de bois à peine dégrossis, précédait la

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1889.

porte de la cuisine. Cet abri servait surtout d'antichambre et de refuge aux nombreux mendians et aux solliciteurs d'ordre inférieur qui assaillaient sans cesse la porte de l'hôtel. Deux fois par semaine une distribution générale de pain était faite. Ce jour-là, Sylvain, valet de chambre et cocher de Mme Brunet, présidait à l'aumône pour maintenir le bon ordre dans cette armée de truands.

La vieille dame secourait une clientèle ultra-catholique, et son lieutenant avait ordre d'y veiller scrupuleusement. Sur ce chapitre, Mme Brunet était impitoyable; la charité, chez elle, était purement politique, l'Évangile n'avait rien à y voir; elle n'admettait, comme pauvres, que ceux qui pratiquaient sa religion, les autres pouvaient s'adresser ailleurs.

Ses devoirs pieux l'appelaient au dehors, en toute saison, au petit jour. Bien qu'elle eût dépassé la soixantaine et qu'elle fût appesantie par un embonpoint gênant, ses journées suffisaient à peine à toutes les entreprises dont elle surchargeait sa vie. Le Seigneur la portait, disait-elle; — et ce n'était pas une des moindres preuves de sa puissance.

Outre son œuvre de propagande charitable, elle avait des heures d'audience, aussi remplies que celles d'un ministre. Après les offices du matin, le cocher à tournure de sacristain attelait une jument blanche qui mourait de graisse à une vieille calèche, et l'équipage se mettait en route d'une allure de procession vers l'un des couvens de la ville.

Après le déjeuner, les audiences recommençaient pour se continuer sans interruption jusqu'au dîner. A cette heure, elle réunissait généralement à sa table quelques convives influens du parti catholique, des abbés, et quelquefois des pensionnaires des dames de la Visitation qu'elle voulait éprouver avant de leur confier une mission dans quelque honnête famille.

La bonne dame était invariablement vêtue de laine noire et chaussée de souliers à semelles de feutre, pour ne pas troubler la paix des sanctuaires. Elle avait adopté, pour abriter sa tête, une sorte de capote de cabriolet; cette coiffure lui donnait l'avantage de dissimuler entièrement son visage en lui permettant de voir comme du fond de la guérite d'un douanier.

Le lendemain de son retour, avec cette violence de volonté qui la poussait à exécuter sans retard ce qu'elle avait résolu, Mme Brunet se rendait au couvent pour entamer sa négociation.

Le couvent des Dames de la Visitation s'élevait à l'extrémité du faubourg, sur la route qui conduit au Plessis. Mme Brunet sonna comme un maître, et aux marques de considération qu'elle reçut dès son entrée, on pouvait augurer de la haute estime dont

elle jouissait dans le couvent. Tout s'inclinait et les règles les plus sévères s'abaissaient devant elle, aussi ne lui fit-on pas faire antichambre. Une sœur la conduisit aussitôt vers la mère supérieure.

Celle-ci était une femme relativement jeune, qu'une distinction toute particulière et un savoir très réel avaient élevée à cette haute situation.

— Je vous croyais absente, ma bonne madame, dit-elle en avançant une chaise basse, la seule qui eût un coussin dans tout le mobilier de la pièce.

— Je suis rentrée, hier, pour une affaire qui nous intéresse également l'une et l'autre, et j'accours pour vous en entretenir, ma mère. Tout va bien ici ?

— Merci, madame. Quelques rhumes, toujours; l'abbé, assez souffrant.

— Voici, ma mère, ce dont il s'agit. Je vais, en peu de mots, vous mettre au courant, afin de ne point nous égarer dans des recherches vaines et aller directement à la solution qui convient, si le ciel vous accorde la faveur de la posséder. J'ai quelque part un neveu. Ce garçon, dont je n'ai point à faire ici le procès ni l'éloge, est bien le cerveau le moins équilibré du royaume. S'il était seul, dans mon impuissance à porter secours à cette âme en détresse, j'aurais fermé les yeux, mais il a perdu sa femme et il lui reste une fille, que je ne veux pas voir sombrer à son tour et qu'il nous faut arracher à tout prix à ce milieu de perdition. Vous devinez, ma mère, qu'élevée par un pareil homme, la pauvre enfant recèle déjà dans son âme troublée les germes de tous les vices, car aucun secours chrétien, aucune règle, aucune pratique, ne lui sont enseignés. Je songeais depuis longtemps à sonder moi-même ce gouffre d'impureté, mais vous le savez, je m'appartiens si peu que, jusqu'ici, ce devoir m'avait échappé comme beaucoup d'autres.

Une lettre de l'enfant vient d'éveiller ma sollicitude, — une écriture incorrecte, sans principes et sans orthographe, — et j'ai pris mon courage pour aller voir de près.

— Mais quel âge a la jeune fille?

— Quinze ans.

— Elle a fait au moins sa première communion ?

— Oui, si l'on peut appeler cela communion. Le lendemain de mon arrivée à la Grolière, j'ai conduit l'enfant à l'église du village pour interroger le curé. Un curé ! un sacristain, devrais-je dire, un paysan, un ouvrier, un homme qui laboure son jardin de ses mains et mène ses animaux à l'abreuvoir, au lieu de conduire ses ouailles au paradis. Comment ose-t-on confier une paroisse à un homme qui abaisse à ce point le sacerdoce? Tout ceci ne serait rien encore

si l'esprit était bon, mais un manque de tenue aussi manifeste est toujours l'indice d'un désordre moral.

Après l'office j'ai interrogé le curé Basseraud, retenez le nom, ma mère, pour en parler à l'occasion. Je lui ai fait part de mes inquiétudes pour l'avenir de l'enfant, et lui ai demandé son appui pour m'aider à la sortir de ce fumier de Job, ne lui dissimulant pas que la gravité du mal exigeait la violence du remède. J'ai parlé de votre maison, du secours qu'elle y devait trouver, et enfin de mon intention formelle de la mettre entre vos mains.

— Eh bien! qu'a-t-il répondu?

— Ah! ma chère mère, un philosophe, un voltairien, un rêveur, en tous les cas, un prêtre hostile qui m'a objecté des théories subversives et libérales, ne tendant rien moins qu'à prouver que le couvent est une institution criminelle et qu'il en faut écarter les femmes.

— Oh! ma sœur, est-ce Dieu possible?

— Comme je vous le dis, ma mère. Vous jugez si j'ai poussé plus avant l'entretien; je me suis retirée en me promettant... Mais patience. J'ai dû me retourner du côté de mon neveu. De ce côté non plus je n'ai trouvé aucun appui; celui-ci m'a repoussée comme si je lui proposais un crime: se séparer de sa fille, jamais! De fait, hélas! je crains que, réunis par l'enfer, ils ne soient jamais séparés.

— Mais cela fait trembler.

— Que vous disais-je? Enfin, je suis parvenu à faire adopter un terme moyen, et c'est là ce dont je viens vous entretenir. Puisque nous ne pouvons sauver cette âme en la conduisant directement au port, j'ai songé à lui donner un guide, un esprit dévoué et chrétien pour la redresser s'il en est temps encore.

Avez-vous parmi vos dames un caractère ferme, une âme absolument chrétienne, prête à entreprendre cette mission de confiance?

— Mais...

— Attendez, attendez. Il faut, avant de répondre, que vous soyez pénétrée des difficultés de l'entreprise. L'enfant est volontaire, gâtée et dépourvue de principes religieux, mais on y portera remède; aussi n'est-ce là pour nous que le sujet d'une préoccupation secondaire. Le plus grave est la tenue générale de la maison et surtout la présence du père.

— Quel âge a-t-il donc?

— Il n'a pas d'âge, ou plutôt il est toujours d'âge à commettre des fautes, et malgré les années il est incapable d'aucun raisonnement pour les éviter. Il faut donc considérer celui qui devait être notre meilleur auxiliaire comme notre plus grand ennemi. Mon

neveu a cinquante ans, mais pour les goûts il en a vingt-cinq. Il est le camarade de sa fille, souffre qu'elle lui manque constamment de respect et au besoin l'encourage, se refuse à toute réprimande et rit volontiers des incartades les plus répréhensibles. Vous le voyez, ma mère, il faut un esprit supérieur, une âme solidement trempée pour remettre dans la voie de Dieu cette brebis égarée, outre une vertu absolument à l'épreuve de toute tentation.

— En effet, madame, vous avez là une mission délicate. Pourtant il ne faut jamais désespérer; le Seigneur ne nous abandonnera pas; et c'est Dieu, sans doute, qui me désigne la jeune femme que je vais vous présenter. Aussi n'en aurais-je point une seconde à vous offrir, celle-ci seule me paraissant posséder toutes les qualités requises.

— Je la connais?

— Je ne le crois pas. Elle est à la communauté depuis peu de temps et tellement recueillie que vous ne l'aurez sans doute pas remarquée. Elle est de ce pays-ci, mais elle arrive de Pologne, où elle vient de terminer une éducation.

— Quel âge et quelle femme?

— Je ne veux rien vous dire, sinon que je la garantis comme instruite et bonne chrétienne, à vous de vous assurer par un examen approfondi si elle répond à vos exigences.

— Peut-on la voir?

— Sans doute, je ne pense pas qu'à cette heure elle soit déjà sortie, d'autant qu'en dehors de ses pratiques religieuses, elle quitte peu son appartement.

Mère Saint-Ange poussa le bouton de la sonnette, une sœur parut.

— Voyez, lui dit-elle, si Mlle Chenu de La Rogerie est chez elle, si oui, vous la prierez de descendre.

La sœur s'inclina et disparut.

— Vous ne pouvez rien me dire, ne fût-ce que pour être un peu préparée?

— Non, j'aime mieux m'en remettre à votre jugement.

Un coup discrètement frappé mit un terme à l'entretien.

— Entrez, dit la mère supérieure.

Dans l'embrasure de la porte, violemment éclairée par le soleil matinal qui donnait dans les fenêtres, apparut une jeune femme dans une attitude pleine de modestie et de respectueuse condescendance. Elle avançait, les yeux voilés par de longs cils, en s'efforçant de témoigner par sa tenue qu'elle était aussi flattée de la démarche qu'inquiète du motif de la visite. Arrivée près de la supérieure, elle osa seulement lever les yeux.

— Mon enfant, dit celle-ci en désignant un siège, laissez-moi vous présenter à l'une des grandes amies, je pourrais dire protectrices de notre communauté. Mme Brunet souhaite de vous entretenir. Son nom vous est certainement connu; sa réputation me dispense de vous dire à quel point il importe de vous montrer favorable à ses vœux. Mlle Chenu de La Rogerie, que je vous présente, madame, vient de terminer une éducation à l'étranger; elle rentre dans notre pays avec l'espoir d'en trouver une qui la maintienne à portée des siens. Mme Brunet cherche pour une jeune parente une institutrice pouvant à la fois compléter une instruction assez négligée et prendre un certain ascendant sur un caractère tant soit peu désemparé. J'ai dit, mademoiselle, que vous me paraissiez posséder toutes les qualités pour remplir cette mission, c'est à vous de nous répondre s'il vous convient de l'entreprendre.

Pendant ce petit discours, dont Mlle de La Rogerie n'avait sans doute pas la primeur, la jeune fille fouillait, avec une perspicacité rare, le paquet informe que présentait Mme Brunet du fond de sa chaise basse. Avant de répondre, il lui fallait des indications plus précises; en attendant, elle se renseignait des yeux.

— Je suis ici, ma mère, pour chercher un emploi, j'aurais mauvaise grâce à refuser. Toutefois, il est nécessaire que je sois renseignée, moins pour mes convenances, dont j'ai depuis longtemps fait le sacrifice, que pour m'assurer si je suis en état de remplir la mission.

Pendant ce temps, Mme Brunet n'était pas en reste d'examen avec la jeune fille, et leurs regards s'étaient souvent croisés d'une façon embarrassante. La bonne dame, toutefois, paraissait moins prompte à se former un jugement. Aussi bien la tâche était-elle moins facile.

Mlle Chenu de La Rogerie était une fille mûre, elle pouvait avoir trente ans. Sa tournure aisée, la finesse de sa taille maintenue par une maigreur distinguée, l'auraient fait paraître plus jeune si les fatigues de sa figure n'eussent trahi davantage. Elle était extrêmement brune, des bandeaux plats, lisses, d'un noir brillant, coupaient par une ligne arrondie un front blanc et bombé. Les yeux étaient superbes et très grands quand ils consentaient à s'ouvrir; le plus souvent, la jeune femme les tenait à l'ombre de longs cils baissés. Le nez était mince, droit et un peu serré du bout. La bouche était belle et garnie de dents fortes, blanches et irrégulièrement rangées. Le menton court empruntait à la mâchoire sa forme carrée, les lèvres minces ne devaient jamais s'épanouir dans un sourire aimable. Le teint était blanc et mat, un léger duvet noir ombrageait les joues et la lèvre supérieure. Le cou aussi marquait

les années, malgré le soin qu'elle prenait d'en dissimuler les désastres par un col élevé. L'examen le moins bienveillant ne pouvait rien reprocher aux formes, mais le jugement le plus sympathique n'aurait su se garantir d'une certaine inquiétude. Elle était, toutefois, parfaitement correcte dans sa mise et dans son langage, dont un léger zézaiement dénaturait seul l'expression.

— Madame, reprit la mère supérieure, après les renseignemens que je vous ai donnés, mon rôle m'oblige de m'abstenir. L'accord entre vous dépend désormais de convenances d'une nature intime auxquelles je dois rester étrangère. Je vous abandonne mon appartement.

Et la supérieure s'éloigna avant qu'on eût eu le temps de la retenir.

Mlle Chenu, qui s'était levée, vint se rasseoir, sur la prière qui lui fut faite, tout près de Mme Brunet, bien en face du jour.

— Mon enfant, dit la vieille dame, nous allons nous entendre, j'ai tout lieu de l'espérer : l'éloge de notre mère supérieure et mon jugement personnel m'en sont une garantie. Toutefois, pour éviter les surprises et les mécomptes, il est juste de nous renseigner mutuellement.

— Vous me trouvez disposée, madame, à répondre à toutes les questions qu'il vous conviendra de m'adresser.

— Je pense bien, je pense bien; et ce n'est pas de votre côté que me vient le doute. Aussi je commence. Pour les conditions matérielles, j'ose garantir qu'elles vous conviendront. Mon neveu, M. de Brassiou, est riche, il habite un joli château sur les bords de la Creuse, vous y serez bien accueillie et largement rétribuée, j'y veillerai. Mais là est la partie la moins délicate de votre mission. Il faut être, et je dois vous en prévenir, tout particulièrement douée, pour avoir raison du caractère de la jeune fille, et en outre s'accommoder des mœurs et des faiblesses du père. Il y a là, pour une femme chrétienne, résolue à ramener dans la bonne voie une pauvre enfant constamment incitée à prendre l'autre, une œuvre méritoire à tenter. Vous sentez-vous le courage de l'entreprendre ? Si vous acceptez, je vous donne juste le temps de faire vos préparatifs, j'écrirai en sortant d'ici, et demain nous serons à la Grolière. Je le répète, le temps presse.

Mlle Chenu avait écouté les paroles et deviné les sous-entendus, et cette partie mystérieuse de la mission ne lui déplaisait pas. On ne lui demandait rien moins que de se substituer au père dans l'esprit de la jeune fille, même contre la volonté de celui-ci. Elle connaissait vaguement le prosélytisme ardent que déployait Mme Brunet dans les questions religieuses, et celle-ci lui demandait

de conquérir une âme. Il était au moins intéressant de juger la question sur place; aussi souscrivit-elle aussitôt sans restrictions.

— J'accepte, madame, dit-elle avec une voix résolue : plus la tâche est difficile, plus je m'efforcerai d'être digne de votre choix. Si l'habitation de M. votre neveu était plus éloignée, je vous aurais demandé quelques jours pour faire mes adieux à mon père, mais je demeure à portée de lui, et je mettrai à profit mon premier congé pour m'acquitter de ce devoir. Je vais à l'instant faire mes préparatifs, et demain, madame, je serai à vos ordres à l'heure qu'il vous conviendra de m'indiquer.

— Eh bien! alors, mademoiselle, mademoiselle?..

— Hortense Chenu de La Rogerie.

— Hortense me suffit pour le moment; voulez-vous sonner et prévenir que j'attends Mme la supérieure?

Cinq minutes après, la bonne mère arrivait.

— Hé bien?

— C'est chose convenue, mademoiselle consent à faire l'épreuve. Nous partons demain, et je voulais vous prier, ma mère, de me donner Mlle Hortense ce soir pour dîner, afin de faire plus ample connaissance.

— Accordé, chère madame.

Et les préliminaires ainsi arrêtés, les trois femmes se séparèrent après force salamalecs.

VII.

La famille Chenu était nombreuse dans Indre-et-Loire. Les ramifications s'en étendaient à l'infini; et, pour se distinguer, les différentes branches combinaient le nom patronymique avec des noms de terres, ce qui ne laissait pas de rendre l'étude de leur généalogie assez difficile.

Mlle Hortense était fille d'Amédée Chenu,.. dit de la Rogerie, pour le distinguer de son frère, Antoine Chenu des Combes. La Rogerie était située sur le canton de Châteaurenault, près de Vendôme; mais la terre n'appartenait plus à Amédée. A la suite de partages et de discussions de famille, le château était devenu la propriété du frère cadet, — Antoine, — qu'on appelait des Combes, du nom de sa femme. Amédée, absolument ruiné, vivait seul sur une petite ferme dépendant de son ancien domaine. Le spectacle quotidien de la prospérité de son frère empoisonnait son existence; devenu à moitié paysan par sa misère et l'éloignement du monde, il avait rendu sa maison inhabitable pour sa fille unique. Aussi

avait-elle mis à profit l'espèce d'instruction qu'elle avait acquise pour se faire institutrice aussitôt que son âge le lui avait permis.

Avec une habileté peu commune, un certain charme féminin et une tenue parfaite, se servant adroitement de son nom de la Rogerie pour se faire accepter partout comme fille noble d'une famille ruinée, elle s'était mise de bonne heure en quête de la fortune pour corriger l'injustice d'un sort qu'elle ne se sentait pas le courage de subir avec résignation.

Elle avait débuté par deux ou trois éducations dans des maisons modestes du département, mais elle y avait retrouvé la gêne et l'étroitesse de sa vie de famille, et elle avait quitté la place. Par l'influence d'un prêtre qui s'intéressait à elle, Hortense s'était placée dans une famille autrichienne qui, pendant plusieurs années, l'avait promenée par l'Europe. Les deux jeunes filles ses élèves s'étaient mariées et l'avaient donnée à une riche maison possédant des terres importantes en Pologne, aux environs de la petite ville de Brody.

Là une aventure, dont on ne connaissait pas absolument le mystère, avait mis fin à ses fonctions. On prétendait que le frère de son élève s'était épris d'elle; et, pour éviter une union à laquelle les parens ne voulaient pas consentir, Mlle de La Rogerie avait été renvoyée en France.

Jusqu'où avait été le roman? Aucun témoin n'était là pour le dire; sur ce point, naturellement, la jeune fille montrait une discrétion parfaitement excusable. C'est à la suite de cet incident, qui la laissait sans position et presque sans ressources au milieu de l'année scolaire, qu'elle s'était réfugiée au couvent des Dames de la Visitation.

Le lendemain, le train omnibus déposait les deux femmes à la station du Port-de-Piles, qui desservait le château de la Grolière et la vallée de la Creuse en général.

— J'ai écrit à mon neveu, dit la vieille dame en descendant; il aura eu, j'espère, la convenance de venir au-devant de nous.

Un valet de pied, à la livrée de la maison, s'avançait pour débarrasser les voyageuses des petits paquets inévitables.

— Monsieur est là? lui demanda-t-elle.

— Non, madame, je viens prendre les bagages; mademoiselle est dans la cour, avec le break, pour emmener ces dames.

Mme Brunet jeta un regard du côté de Mlle de La Rogerie pour dire : « Vous voyez si j'exagère; voilà les excentricités qui commencent. »

En effet, dans la cour, un grand break à train rouge, attelé d'énormes carrossiers, stoppait correctement. Sur le siège, les

guides en main, le fouet en travers de l'épaule, Marguerite trépignait d'impatience.

En apercevant sa tante suivie de l'étrangère, la jeune fille s'était mise debout sur le siège et saluait de son fouet comme un officier avec son sabre.

— Bonjour, ma tante, mon père m'a chargée... Mais c'est trop long, je vous dirai ça en route, mes chevaux s'impatientent.

— Les chevaux, mon enfant, sont élevés comme des bêtes; et, sans vouloir faire de comparaisons, je désire te voir agir autrement. Fais-moi l'amitié de descendre, ne fût-ce que pour me permettre de te présenter à mademoiselle.

Devant cet ordre formel, l'enfant n'osa résister. Elle sauta lestement sur les marchepieds, non sans montrer un peu trop ses jambes, et courut se jeter dans les bras de sa tante. Celle-ci lui rendit un baiser de nonne; et, la tenant par la main :

— Voici votre élève, mademoiselle; je ne sais pas si vous avez lieu d'être satisfaite de sa façon de se présenter, mais vous êtes avertie.

La jeune fille, plutôt irritée que confuse, regardait les deux femmes en se demandant ce qu'on pouvait lui reprocher.

— Et maintenant, quelle bonne raison donne ton père pour n'être point ici à notre arrivée; il a reçu ma lettre, cependant?

— Oui, ma tante, mais il m'a chargé de vous dire qu'il lui fallait être aux courses de Niort, puis à Poitiers, pour la forêt, et puis, et puis, un concours d'étalons je ne sais où; enfin il reviendra le plus tôt possible.

— Je le pense bien, mais le plus tôt possible sera encore trop tard pour les convenances, ajouta tout bas la vieille dame. Vous voyez, mademoiselle, que le cheval tient une place importante dans les préoccupations de ma famille. Mon neveu est aux courses, et votre élève sur un siège. A les en croire, il faudra faire vos cours sur une selle.

Les bagages étaient chargés; la vieille tante grimpa péniblement, non sans gémir, dans la haute voiture; Mlle de La Rogerie prit place à côté d'elle, et Marguerite, devant, dissimulait mal sa mauvaise humeur d'avoir abandonné ses guides.

Cette scène de l'arrivée avait laissé une sorte de malaise, sans autre motif plausible. Chacun obéissait au besoin de rentrer en soi pour envisager les conséquences d'une situation nouvelle. Mlle de La Rogerie ne pensait pas, sans une certaine anxiété grossie par son expérience, au sort qui l'attendait. Elle en cherchait les symptômes dans les moindres faits qui se produisaient autour d'elle, le pays lui-même avait son importance; et elle examinait

d'un œil curieux la terre nouvelle qui devenait sa patrie de hasard.

Marguerite, de son côté, exerçait sa perspicacité enfantine sur ce visage sévère, rébarbatif même au repos, et que des efforts multiples ne parvenaient pas à rendre aimable. L'enfant n'avait aucune expérience, et il faut des termes de comparaison pour être bon juge. Aussi se bornait-elle à cette sorte d'instinct qui se traduit par la sympathie ou l'antipathie. C'est à ce dernier sentiment qu'elle se sentait entraînée ; sa sagacité n'allait point jusqu'à en découvrir les causes.

La tante seule, pensant avoir suffisamment rempli son devoir par les observations sévères du début, s'abandonnait au cours de ses pensées familières. Si ces différentes préoccupations leur en eussent laissé le temps, le charme du paysage aurait suffi pour distraire nos trois personnages.

La voiture, en quittant la gare, avait traversé la Creuse sur un pont de pierres cintré dont la borne médiane marque la délimitation entre l'Indre-et-Loire et la Vienne, et, tournant à gauche, s'était engagée à grande allure dans une route ombreuse qui suivait les sinuosités de la rivière.

Du haut de la falaise, dans certaines parties, on dominait la Creuse, profonde et noire, qui reflétait, comme un miroir de métal, les longs peupliers de la rive.

Le cours en était souvent interrompu par des digues que l'eau dormante franchissait avec colère pour s'engager dans le chenal d'un moulin. Partout des lessiveuses étendant du linge, dont la blancheur coupait d'une note gaie la verdure des frênes. Des filets séchaient à l'ombre, pendus aux arbres ; des éperviers se déployaient comme des ailes. Devant Leugny, un bac conduisait à l'autre rive une charrette chargée de pierres. Le vieux château de la Guerche mirait sa façade élégante dans la rivière ; les arches du pont servaient de cadre à ses tours crénelées. Au-delà la Touraine, avec ses cultures vertes, s'étendait à perte de vue.

A droite, la forêt se profilait en noir, avec ses longs sapins, sur la crête du coteau. Par de profondes crevasses dans la colline broussailleuse descendaient, sur un lit de pierres, de minces torrens qui se jetaient dans la Creuse après avoir franchi la route.

Au sommet d'un promontoire s'avançant en fer de lance dans la vallée, adossé aux sapins de la forêt, se dessinait sur le ciel, le château de la Croix-Fulgent. Ce trésor de la renaissance venait d'être récemment acquis par un très riche industriel qui, après fortune faite, rentrait en grand seigneur dans son pays natal.

Mme Brunet faisait les honneurs du pays à Mlle de La Rogerie

avec cette précision de mémoire particulière aux souvenirs de l'enfance. Elle relisait avec délices cette page de sa jeunesse, en oubliant avec complaisance que le sujet était moins intéressant pour la jeune femme que pour elle.

Marguerite n'était pas contemplative. Son esprit avait peine à concevoir que ce paysage qui, tous les jours, posait pour elle, valût la peine d'être regardé. Elle écoutait d'une oreille distraite et légèrement ennuyée les descriptions de sa tante; aussi, pour éviter les bâillemens qui lui montaient aux lèvres, agenouillée sur les coussins, elle vint s'accouder sur la galerie du siège pour voir marcher les chevaux. La conversation de François était assurément plus intéressante que celle de tante Brunet.

— Vous en avez plein les bras, hein? Ce Lodi, il tire comme une locomotive. Et l'autre qui se laisse traîner comme un âne... Pas commodes à mettre ensemble, hein?

— Mademoiselle les mène bien! bien! bien! répondait François, fier et heureux de causer avec son enfant favorite.

Mais la tante Brunet, un instant distraite par ses contemplations, apercevait la jeune fille.

— Marguerite! Marguerite! criait-elle, y songes-tu? On te mettra à l'écurie, puisque tu préfères la vue des chevaux et la conversation du cocher à la nôtre...

— Dame! ma tante, la rivière et la forêt, ça m'amuse pas beaucoup, et le grand bazar de ce marchand de *clinquaillerie* m'exaspère. J'aime mieux voir marcher Lodi.

— Incorrigible!.. Oh! mademoiselle, vous aurez beaucoup à faire...

On avait passé le petit village, dont la place, taillée dans un contre-fort de la colline, s'arrondissait en dos de mulet entre des maisons basses et irrégulières. Les chevaux s'engageaient dans la route où nous avons rencontré pour la première fois Marguerite et Mme Brunet se rendant à la paroisse.

La Grolière appartenait à la famille de Brassiou depuis la révolution. Célestin de Brassiou, émigré, l'avait acquise en rentrant d'Angleterre, où il avait passé son temps d'exil. Avec les débris de sa fortune et des instincts d'industrie développés pendant son séjour dans la Grande-Bretagne, il avait su reconstituer un avoir bien supérieur à celui qu'il avait jamais possédé.

Le château, sans style bien déterminé, était situé dans la partie basse du parc, entre la Creuse, qui lui servait de miroir, et une rivière artificielle qu'avait amenée à grands frais l'aïeul de M. de Brassiou.

Ce n'était point pour le seul plaisir des yeux que Célestin de

Brassiou avait détourné une source de son cours; il en avait fait la force motrice d'une usine fort importante pour l'époque et qui avait beaucoup contribué à rendre meilleures les farines du pays, à accroître les approvisionnemens et à prévenir les famines, si redoutables encore en ce temps-là.

La petite rivière détournée continuait de rouler ses eaux rapides, la chute imprimait toujours le mouvement à la roue puissante, mais l'usine avait été louée à de gros industriels. Son utilité pour le château se bornait désormais à faire point de vue, et les Brassiou, de nouveau influencés par les idées étroites de leur milieu, avaient abandonné l'industrie active pour la paresse coûteuse. Le père d'Amédée de Brassiou avait voulu profiter de l'impulsion pour continuer le commerce, mais, comme il faisait marcher de pair les plaisirs et la meunerie, qui ne pouvaient s'entendre, il s'aperçut vite qu'à ses dépenses s'ajoutaient les pertes d'une industrie mal conduite, et il eut la sagesse tardive d'abandonner à d'autres ce qu'il était incapable de mener à bien. Une clôture élevée séparait le moulin du parc, et si le bruit sourd des meules et le clapotement de la roue se faisait encore entendre, aucun rapport n'existait entre l'habitation et l'usine. Le parc avait été dessiné à l'anglaise, les communs disposés pour recevoir un équipage important, et les écuries des chevaux pour tous les usages. Les terrains cultivés avaient été convertis en prairies et en paddocks. Et de beaux arbres, aujourd'hui demi-séculaires, ombrageaient les ruines du manoir démantelé par Richelieu.

— Mademoiselle, dit Mme Brunet, quand les deux femmes se trouvèrent seules dans le grand salon du rez-de-chaussée, je ne procède à votre installation qu'avec une certaine timidité, ne sachant encore si tout ce que je vous ai dit, joint à tout ce que vous allez voir, ne va pas vous mettre en fuite.

— Si vous me connaissiez davantage, madame, vous sauriez que la pensée d'un devoir à remplir me fait passer sur les inconvéniens personnels.

— J'entends bien, j'entends bien; vous êtes, j'en suis persuadée, pleine de courage et de dévoûment, mais cette petite fille est si difficile, elle est si mal élevée, que je n'aurais aucune surprise à vous voir abandonner la tâche.

Un maître d'hôtel, en tenue du matin, ouvrait les portes et annonçait le déjeuner. Mme Brunet prit le bras de Mlle de La Rogerie, et suivies de Marguerite, traînant son chien, les trois femmes passèrent à la salle à manger.

Le seul examen de la pièce eût indiqué les préférences du maître. Les murailles, tendues d'étoffe d'un ton neutre, étaient garnies du

haut en bas de massacres d'animaux, de têtes de sangliers et de toutes les bêtes, poil et plumes, connues dans la contrée, depuis le loup et l'aigle jusqu'à la caille et la perdrix rouge : les photographies alternaient avec des gravures anglaises. Le portrait du maître et ceux de ses amis, à pied et à cheval, se voyaient partout. Le lustre était fait de cornes de cerfs, et sur une crédence garnie d'argenterie de famille, des objets d'argent plus ou moins artistiques représentaient des prix de courses et de concours. Deux cerfs en bois sculpté de grandeur naturelle, portant entre les bois une croix en cristal, garnissaient chacun des côtés de la cheminée.

A la suite du maître d'hôtel, Louise fit son entrée. Elle ne pouvait contenir plus longtemps son désir de connaître celle qui venait, dans une certaine mesure, la supplanter, et qu'elle considérait déjà, sans autre preuve encore, comme une ennemie. Chez certaines personnes illettrées et d'une intelligence courte, l'instinct remplace le raisonnement. L'impression de la vieille femme fut aussitôt défavorable ; si on l'eût mise en demeure de formuler une opinion, elle en eût été sans doute incapable, aussi bien n'en cherchait-elle pas la cause, mais avec ce flair de paysanne jalouse, elle s'armait à l'avance : qu'avait-on besoin de cette créature? n'était-on pas heureux ainsi? L'instruction, pourquoi faire? Pour la surveillance et les soins, ne suffisait-elle pas? Pourtant, il fallait faire bonne figure et observer; mais cette grande fille sèche ne lui revenait pas.

— Mademoiselle, dit Mme Brunet, voici Louise la nourrice, et j'ose dire celle qui a remplacé ma nièce depuis sa mort. J'ai tout lieu de croire que vous en serez contente ; on ne peut lui reprocher qu'un amour aveugle pour son enfant.

Pendant ce petit discours, les deux femmes se considéraient attentivement. Louise, par un mouvement habituel, s'était rapprochée de sa fille et lui caressait les cheveux d'un geste maternel. Marguerite s'y prêtait avec une soumission de jeune chien.

Le repas fut court, Mlle de La Rogerie ne trouva pas moyen d'adresser la parole à Louise, et celle-ci ne put saisir l'occasion de lui rendre un de ces petits services qui eût rompu la glace. Les partis s'observaient.

Le reste de la journée fut consacré à combiner les arrangemens favorables à l'étude et à l'éducation. En l'absence du maître, Mme Brunet, sans s'occuper de ses préférences, taillait en autocrate, ne suivant que son idée dominante : soustraire la jeune fille à toute distraction, pour la maintenir sous la domination de celle qui serait son instrument. Ce projet eut pour premier résultat de séparer la nourrice de sa fille, et d'amener une révolte à peine contenue chez l'une et chez l'autre.

Marguerite habitait au premier étage une vaste chambre, séparée de celle où sa mère était morte par un cabinet qu'occupait Louise depuis son entrée dans la maison. Mlle de La Rogerie, avec les allures modestes qui lui étaient particulières, affectait de ne vouloir déranger personne. Elle se contenterait d'une chambre au deuxième, mais elle exigeait une salle d'étude vaste, aérée, dans l'intérêt de la santé du corps, et un modeste oratoire pour les soins de l'âme, le tout à portée pour s'interrompre le moins possible.

Sous son apparence sage, cette exigence était perfide : elle s'était vite aperçue que la disposition de l'appartement se prêtait à ses vues, et Mme Brunet, abondant dans son sens, trancha sur-le-champ la question. La chambre de la défunte serait affectée à mademoiselle, le cabinet de Louise servirait d'oratoire, Marguerite seule ne serait pas dérangée. Sans même consulter la vieille femme, on enleva son lit et ses hardes, et Mlle Hortense défit ses malles.

En voyant occuper par une étrangère cette chambre qui depuis la mort était respectée comme un sanctuaire, Marguerite eut une véritable rage. On la volait, pensait-elle, elle avait rassemblé dans cet appartement, où seule elle pénétrait, des reliques de toute nature, il lui semblait qu'on les jetait à la rue et qu'on salissait ses souvenirs. Quand on monta les effets de mademoiselle et qu'on enleva le lit de Louise, la jeune fille se mit en travers :

— Je ne veux pas, dit-elle, je ne veux pas, j'irai où on voudra, au grenier s'il le faut, mais je veux Louise à côté de moi et je m'oppose à ce que personne entre dans *la chambre*. Si mon père l'exige, eh bien ! je m'en irai, mais au moins qu'on l'attende. Ma tante, je vous en prie, vous ne voulez pas me faire de la peine...

— Mais, mon enfant, tu es folle, avait répondu Mme Brunet, pour respectable que soit ta piété filiale, il ne faut pas entraver la vie par une idée superstitieuse et enfantine. Tu sais d'ailleurs que ton père, en me chargeant de te trouver une institutrice, m'a donné carte blanche, il est donc inutile de l'attendre pour prendre un parti. D'autant que je n'ai pas le temps de m'éterniser à ton service. Il faut qu'à son arrivée toutes choses soient en place et que, la présentation faite, je puisse rejoindre au plus vite mes occupations et réparer le temps perdu.

Marguerite eut une crise de larmes dont on ne tint aucun compte. En vain, Mlle de La Rogerie s'efforçait-elle, par des paroles doucereuses, de consoler l'enfant, celle-ci refusait d'entendre et ne répondait que par des monosyllabes nullement parlementaires. Malgré les ordres de la tante Brunet et les prières de Mlle de La Rogerie, Marguerite avait quitté la place et traversait le parc en

courant, suivie comme toujours de son grand lévrier, pour lequel ce chagrin était une occasion de fête.

Les deux femmes se trouvèrent fort embarrassées devant cette scène inattendue ; le cas échappait à leur expérience de matrones. L'autorité de l'une et les formes suppliantes de l'autre échouaient devant la résolution subite de la jeune fille. Il fallait trouver un procédé intermédiaire ; tous les moyens employés d'habitude se trouvaient ici en défaut. Qu'adviendrait-il si on ne parvenait à faire accepter la bride à ce jeune cheval indompté ? L'installation fut poursuivie et quand elle fut achevée, on s'occupa de Marguerite qui n'avait pas reparu.

M[me] Brunet fit appeler Louise, on lui répondit qu'elle n'était pas au château, elle était sortie peu après mademoiselle et l'avait rejointe sans doute.

La cloche avait sonné le premier coup pour le dîner, les deux femmes étaient réunies au salon, assez anxieuses de cette escapade. Les jours étaient longs heureusement. Mais que faire d'une fille qui courait ainsi les champs et rentrait à son gré sans qu'on pût contrôler sa conduite ? Elle était bien jeune encore, mais les années passent vite. Tout ceci se lisait sur les traits des deux complices, sans qu'il fût besoin de paroles pour traduire leur pensée.

Pourtant, Louise, qui, pour cause, était mieux renseignée sur le caractère de son enfant, n'avait pas été sans inquiétude en apprenant quelques heures plus tard qu'elle s'était enfuie. Elle la savait capable d'un coup de tête, elle seule à cette heure était en état de le conjurer.

Le concierge-jardinier de la grille n'avait pas vu mademoiselle, elle n'était sûrement pas sortie. Louise ne se méprit pas à ce renseignement, les murs n'étaient pas un obstacle, elle en avait eu souvent la preuve. En suivant l'enceinte, elle acquit, en effet, la certitude que la jeune fille l'avait franchie dans une partie basse derrière les ruines du vieux donjon. La nourrice revint à la grille et sortit sans rien dire pour reprendre la piste au dehors.

Les pas de Marguerite et surtout ceux du chien laissaient heureusement sur la terre humide des traces faciles à suivre, ils montaient directement vers la forêt en évitant le village.

Le soleil s'abaissait rapidement vers l'horizon ; déjà noyés dans une buée d'or, ses rayons semblaient un feu d'artifice tiré derrière les peupliers de la rivière. Il fallait se hâter, toute trace bientôt deviendrait invisible. Louise n'était plus jeune, et il ne fallait rien moins qu'un commencement d'anxiété pour donner à ses vieilles jambes l'énergie nécessaire. Le soleil avait disparu quand elle atteignit la lisière du bois. Jusqu'ici la piste ne laissait aucun

doute, mais dans l'allée verte abritée par l'ombre noire des sapins, il fallait renoncer à se guider, l'instinct seul pouvait la conduire.

Un pied de Sidney dans une flaque d'eau vint heureusement lui donner la direction. Marguerite avait dû se réfugier dans les ruines de la chapelle enfouie au fond d'une étroite vallée descendant à la Creuse. Elle affectionnait ce coin de forêt, c'était pour elle un pèlerinage dont la difficulté augmentait le charme. La légende qui s'y rattachait émerveillait son imagination de petite fille.

Les chroniques de la province disent que, sous le règne de Charles VII, un de ses fauconniers et sa fiancée furent attaqués par un loup dans la vallée de Prélong. La jeune fille mourut de ses blessures, et Agnès Sorel, qui avec son royal amant habitait le château de la Guerche, touchée de ce malheur, fit bâtir une chapelle pour y ensevelir la pauvre victime. Le fauconnier, après s'être distingué dans la guerre contre les Anglais, se fit ermite dans la chapelle où reposait sa bien-aimée. Abandonnée à la révolution, moins d'un siècle avait suffi pour en faire une ruine pittoresque. La forêt peu à peu avait envahi la clairière, l'humidité avait pourri la toiture. Les lianes et les végétations habillaient les murailles, et l'espace libre devant l'entrée se réduisait à une étroite prairie d'où s'écoulait un filet d'eau limpide. A peine les bûcherons la connaissaient-ils, et seuls les veneurs, quand la chasse les conduisait dans l'enceinte, arrêtaient leurs montures pour jouir de cette solitude. Les blaireaux et les renards s'étaient creusé de larges terriers sous les murailles, certains de n'être là jamais dérangés. Plusieurs fois, malgré les difficultés de l'entreprise, la vieille femme avait dû y conduire son enfant. Elle était elle-même fille de bûcheron, et son père lui avait indiqué le lit d'un petit torrent souvent à sec qui permettait d'atteindre la chapelle en s'épargnant la morsure des ronces.

Tout ceci était subitement venu à l'esprit de Louise, l'enfant s'était sûrement réfugiée dans la chapelle de Prélong. La nuit était tout à fait descendue quand elle atteignit le ruisseau qui en cette saison conduisait à la Creuse un filet d'eau opaline.

La nourrice eût été moins familière avec le bois que la solitude, les mille bruits mystérieux, la vie nocturne enfin, ne l'eussent point effrayée ; en ce moment, elle était obsédée par une seule terreur, ne pas retrouver sa fille.

En arrivant à la clairière, un rayon de lune, qui montait de l'horizon pour bientôt disparaître, vint au secours de la pauvre femme. Elle appela d'une voix que la terreur rendait sinistre, un appel de naufragé. A ce cri, une voix enfantine répondit, apportant la paix à ses angoisses terribles.

Sidney, le premier, apparut. L'enfant suivait. Pour la première

fois, à l'instant, la hardiesse de son escapade lui apparaissait; jusqu'alors la colère l'avait aveuglée. Elle aimait beaucoup Louise, la pensée de lui avoir causé tant de peine lui fit mal. Elle s'avançait dans l'ombre pour se jeter à son cou, mais la pauvre femme s'affaissait sur le sol, la force factice qui l'avait soutenue s'abîmait : l'émotion, la terreur nerveuse, la joie et les fatigues l'avaient abattue.

Les baisers de Marguerite ne pouvaient tirer la nourrice de sa prostration; un peu d'eau puisée à la source la ranima heureusement.

— Pardon! disait l'enfant, pardon, j'ai eu tort, je ne le ferai plus. Penser que c'est à toi que je fais de la peine quand j'avais voulu punir les autres! Pardon, pardon, c'est fini, embrasse ta fille, fini, fini. Nous allons rentrer, mais tu coucheras dans ma chambre, je veux pas voir cette créature, ce soir du moins.

Louise ne répondait pas : elle n'avait qu'à blâmer, et les mots pour sévir manquaient à son vocabulaire; son silence seul disait son mécontentement. Si la nuit n'eût obscurci l'éclat de ses yeux, Marguerite aurait pu lire sa joie de l'avoir retrouvée.

Après dix minutes de repos silencieux, la lune avare de sa lumière avait disparu, et ce fut à tâtons qu'elles reprirent le sentier du ravin, mouillées jusqu'à la ceinture, les mains et le visage déchirés par les ronces.

A la lisière de la forêt seulement, Louise respira, sa force de résistance était épuisée, il lui fallait s'accorder une caresse, elle prit la tête de Marguerite et l'embrassa passionnément.

Il faisait froid. Au fond de la vallée, la rivière, dans une buée cotonneuse, traçait un sillon blanc dans l'obscurité. La route était sûre, sinon facile à suivre; une heure après, les deux femmes étaient au mur du parc. La nourrice avait pardonné, mais elle n'avait encore rien dit. Un peu avant la grille seulement :

— Que va dire le concierge en te voyant rentrer, s'il ne t'avait pas vue sortir? es-tu capable de reprendre le même chemin?

— Quelle plaisanterie!

Et la jeune fille, pendant que la nourrice sonnait, remontait vers la brèche. Sous les ombrages du parc, les deux femmes se réunirent. Les vêtemens étaient dans un désordre indescriptible, il ne fallait pas songer à se montrer en cet état. Mme Brunet restait pendue à la sonnette du salon pour demander de minute en minute si Louise était rentrée.

On profita d'un moment où les domestiques étaient à l'antichambre pour grimper rapidement l'escalier de service; et hâtivement dévêtue, Marguerite se mit au lit. Louise, après avoir mis un peu d'ordre sur elle-même, descendit au salon.

Si Marguerite avait pu jouir de l'effarement que causait sa fugue,

elle eût éprouvé quelque satisfaction. Mme Brunet roulait sa grosse personne d'un angle du salon à l'autre.

— Peste, peste, disait-elle, si je n'avais peur de la voir dévorer par les loups, je rirais de l'aventure, mais dehors, à cette heure, que va dire son père s'il arrive? Aussi pouvait-on prévoir? il n'y en a pas deux pareilles sous la calotte des cieux. Et Louise qui ne revient pas, où envoyer?

Pendant ce monologue, Mlle Hortense de La Rogerie se demandait, avec ce sentiment des choses commerciales qui ne l'abandonnait jamais, par quel moyen elle allait sortir au plus vite d'une maison qui lui offrait dès le début de si aventureuses ressources.

L'entrée de Louise rompit brusquement les réflexions de l'une et de l'autre; toutes les deux à la fois se précipitèrent vers la nourrice.

— Eh bien ?

— Marguerite est couchée.

— Comment et où l'avez-vous retrouvée ?

— Dans le parc, au kiosque des Abreuvoux; elle pleurait. Vous ne savez pas la prendre, madame; si vous m'aviez dit, moi je sais. Enfin, l'enfant va dormir, demain il n'y paraîtra plus.

— Il n'y paraîtra plus, il n'y paraîtra plus! Enfin attendons son père; pour le moment, je vais gagner mon lit pour me remettre. Venez-vous, mademoiselle? Louise, envoyez-moi de la camomille.

Louise sortit pour obéir, et les deux femmes remontèrent à leur appartement.

La nourrice descendit à la cuisine bien moins pour commander la camomille de la tante que pour y chercher des provisions pour l'enfant.

Les domestiques adoraient Marguerite; sa mauvaise éducation et sa familiarité les avaient depuis longtemps conquis. Aussi, avec un ensemble touchant, se mêlaient-ils aux jérémiades de la nourrice. En un tour de main, avant même de songer à la camomille, un plateau amplement garni était monté à la chambre de l'enfant.

Cette promenade nocturne et l'heure avancée avaient développé son appétit. Cette dînette improvisée effaçait jusqu'aux dernières traces du drame de l'après-midi.

— Que dit ma tante, et la demoiselle?

— J'ai obtenu qu'on ne te parlerait de rien jusqu'à l'arrivée de monsieur. Surtout ne fais pas la mauvaise tête.

— Moi, je n'ouvrirai pas la bouche. Ah! bien, si elle compte sur père pour me gronder, à d'autres! Dire que cette *chipie* est cou-

chée dans le lit de maman et que je n'ai pas le droit de la jeter à terre! et prendre ta chambre pour en faire un oratoire, comme si on ne pouvait pas parler au bon Dieu n'importe où!

— Calme-toi, calme-toi, mange et dors.

Le repas terminé, la tête de l'enfant tomba sur l'oreiller; sa chevelure défaite nimbait d'un cercle d'or son visage de vierge.

De part et d'autre on redoutait une explication, aussi la rencontre, le lendemain à l'heure du déjeuner, fut-elle marquée par une prudente diplomatie. Marguerite tendit le front à sa tante, celle-ci y déposa un baiser de glace; pour mademoiselle, une courte révérence lui parut suffire. Pendant la journée, chacun se retrancha dans ses appartemens.

Au milieu de la nuit suivante, un branle-bas général, auquel le service paraissait habitué, mit en émoi tout le château. Les grelots des postières, les roues sur le sable, le va-et-vient dans les escaliers annoncèrent aux habitans endormis que le maître réintégrait son domicile.

Le jour suivant, un peu avant l'heure du déjeuner, tout le monde était réuni au salon. M. de Brassiou, le dernier, apparaissait en élégant costume du matin. Cette première entrevue avait une importance décisive, chacun se flattant de profiter de la circonstance pour faire prévaloir sa cause. Mlle de La Rogerie, qui n'avait encore entrevu que le mauvais côté de la situation, se réservait d'observer avant de prendre un parti. Elle avait adopté une attitude à la fois sévère, soumise et modeste qui lui permit de bien voir sans prêter en rien à la critique. Mme Brunet, elle, forte de son autorité d'ancêtre, et convaincue de la justice de sa cause, entendait profiter de l'incident pour faire plier l'enfant sous sa domination. Quant à Marguerite, elle comptait simplement sur l'amour aveugle de son père pour la disculper et la défendre contre les entreprises dont elle était menacée.

Chacun, par ces différens procédés, visait à l'indulgence du grand juge. Mais lui, qui faisait en toute chose bon marché de son rôle de maître, abandonnant volontiers les bénéfices pour en éviter les ennuis, ne pénétrait pas la cause de la gêne qui présidait à son entrée. Il marcha vers sa tante, dont il serra la main, reçut sa fille dans ses bras et la maintint sur sa poitrine jusqu'à ce qu'elle retombât à terre hors d'haleine, puis se tourna vers l'étrangère, qu'il avait légèrement saluée en entrant.

— Mon ami, je t'attendais avec impatience, dit Mme Brunet, pour me décharger sur toi de la tâche qui m'incombe. Je te présente Mlle Chenu de La Rogerie, qui veut bien se charger de l'éducation de ta fille. Ceci fait, je rentre dès ce soir dans mes pénates.

— Mais, ma tante...

— Toutefois, avant de me mettre en route, je compte avoir avec toi une conversation délicate et décisive.

— Volontiers, ma tante, mais après déjeuner. Vous ne connaissez pas notre pays, mademoiselle, soyez convaincue que je ferai tous mes efforts pour vous le rendre agréable. Après ma conférence avec ma tante, j'aurai l'honneur de vous interroger pour mettre à votre disposition tout ce qui doit assurer votre bien-être matériel et moral.

Pendant ces phrases, Marguerite battait le rappel sur les vitres du salon en faisant des grimaces à Sidney. On pouvait se demander si ses imperceptibles haussemens d'épaules étaient pour le chien ou pour la conversation.

M. de Brassiou donna le bras à sa tante pour passer à table, Marguerite suivait, séparée de Mlle de La Rogerie.

— Et d'où viens-tu ? demanda Mme Brunet après les premiers coups de fourchette.

— Ah! ma tante, de beaucoup d'endroits. Si vous saviez combien ceux qui ne sont pas défendus par une profession officielle sont absorbés par des occupations incidentes! ce serait à faire n'importe quoi, ne fût-ce que pour avoir le droit de ne rien faire.

— Oui, je sais, il n'y a personne de si occupé que ceux...

— Précisément, ma tante. Mon grand-père faisait de la farine, et ne faisait que de la farine. Mon père le premier a mis les morceaux doubles, et moi, à cette heure, si je n'y mettais bon ordre, il me faudrait prendre sur mes nuits pour suffire à mes occupations.

— Ah! grand Dieu, tu m'effraies. Et gagnes-tu beaucoup, au moins, à ce métier?

— Vous plaisantez, ma tante; mais écoutez et apprenez ce que fait un homme qui n'a rien à faire, le compte de la semaine qui s'achève suffira à vous instruire. Comme président de la Société des courses de l'Ouest, j'ai dû assister à une réunion à Poitiers, le lendemain j'inspectais les terrains de Rochefort, Niort et La Rochelle; une commission des haras m'a rappelé à la préfecture, le jour suivant j'ai dû assister aux courses de Saumur où j'avais deux chevaux engagés, et de retour à Poitiers, hier soir, j'ai présidé la réunion des forêts pour l'adjudication prochaine. Vous voyez, ma tante, si j'ai perdu mon temps.

— D'autres diraient sûrement oui, moi je me réserve, n'ayant aucune donnée sur l'utilité des choses dont tu parles. Je conclus, toutefois, que, si ton enfant était une pouliche au lieu d'être une fille, elle serait assurée des soins qui lui font défaut.

— Voyons, ma tante, quelle est cette querelle? et veuillez me dire ce qui manque à ma fille. Une instruction plus complète, peut-être, j'en demeure d'accord, aussi ai-je hésité? et la présence de mademoiselle n'est-elle pas une preuve de mes bonnes intentions?

— Laissons ce sujet, mon ami, ce n'est point un propos de table, réservons-le pour notre conversation de tout à l'heure.

— Père, père! reprit Marguerite, heureuse de voir la conversation prendre une tournure moins personnelle, qu'a fait Cacique?

— Second, placé.

— Parti à combien?

— A 3 demandé.

— Pleuk a bien monté?

— Heu! heu! toujours mou à l'arrivée. J'ai réclamé le cheval pour 7,000 francs. Il va faire la tournée du midi en plat encore cette année; l'an prochain, je le mettrai sur l'obstacle.

— Oh! ce sera amusant, et, après, ça fera un fameux hack, dis, père! J'ai mené les grands chevaux, l'autre matin, pour aller à la gare; tu sais, ils marchent! Lodi tire comme un cric; on a plein les mains.

— C'est que tu les laisses appuyer. Je te ferai voir.

Pendant cette conversation sportive, Marguerite regardait alternativement les deux femmes; elle semblait dire : « Voyez si je suis ignorante quand je parle avec quelqu'un qui sait me comprendre? »

On repassa au salon, et Marguerite servit le café.

— Mademoiselle, dit M. de Brassiou, quand Mlle de La Rogerie eut reposé sa tasse, j'ai à causer avec ma tante; pendant ce temps, votre élève, si vous le permettez, vous montrera le parc. Vous m'excuserez de vous épargner le tour du propriétaire.

Marguerite dissimula mal l'ennui d'une semblable mission, mais mademoiselle lui ayant affectueusement pris le bras, elle n'osa se dérober, et les deux jeunes filles descendirent les marches du perron.

— Je vous écoute, ma tante, dit M. de Brassiou en traînant un siège vers celui de la duègne. Elle est vraiment très bien, cette jeune femme.

— Fille, je t'ai dit.

— Fille ou femme, vous m'accorderez qu'à son âge on peut s'y tromper. Enfin, je le répète, elle est charmante, et je fais des vœux pour qu'elle nous convienne.

— Je suis heureux qu'elle te plaise, mon ami, mais c'est là le moindre sujet de mes préoccupations. Ce n'est pas de toi, mais bien d'elle que je redoute un refus.

— Comment cela? Vous l'avez instruite, je suppose, des avantages que nous lui offrons.

— Oui, sans doute, autant que j'ai pu le faire, mais j'ai dû forcément laisser dans l'ombre un point sur lequel il m'eût été difficile de la renseigner, je parle du caractère de Marguerite; eh bien! depuis notre arrivée, il s'est révélé sous une forme si violente et par des procédés d'indépendance si peu compatibles avec une éducation chrétienne que j'ai peine à croire que M[lle] de La Rogerie veuille bien s'en charger. Il m'a déjà fallu user de toute mon influence pour la décider à t'attendre, maintenant que répondra-t-elle quand tu vas l'interroger?

— Mais, ma tante, vous me renversez. Marguerite, d'ordinaire, fait tout ce que je veux.

— Non, mon ami, tu intervertis les rôles, tu fais tout ce qu'elle désire, et comme, par ce moyen, il ne se produit jamais de discussion, tu es moins que personne renseigné sur le caractère de ton enfant; eh bien! moi, je vais t'éclairer. — Et elle entama le récit circonstancié de l'incident de la veille en atténuant toutefois le coup d'autorité qui en avait été la cause. — Comment juges-tu cette équipée?

— Mais, ma tante, comme un simple enfantillage, et, en y réfléchissant, un enfantillage qui témoigne, dans une certaine mesure, d'un respect exagéré pour les souvenirs de famille.

— Respect pour les souvenirs, possible! mais inconvenance pour les personnes, sûrement. Si l'enfant avait été à moi, elle eût pris, le soir même, le chemin du couvent pour n'en sortir qu'à sa majorité,.. et encore...

— Oh! ma tante, vous montez sur vos grands chevaux.

— Laisse là, je te prie, tes comparaisons équestres! M[lle] de La Rogerie est une nature d'élite, une fille instruite et profondément religieuse, elle ramènera ta fille, j'ai tout lieu de l'espérer, dans le bon chemin; mais il ne faut rien moins que toutes nos volontés réunies pour atteindre cet heureux résultat. Es-tu décidé à lui accorder ton concours en toute circonstance et à fermer les yeux quand l'enfant réclamera ton appui? Si les choses marchent selon mes prévisions et mes désirs, je souhaiterais que Marguerite, après un certain temps de préparation, entrât au couvent de nos dames pour passer une année avant son mariage et...

— Ma tante, je me permets de vous rappeler qu'à cette demande j'ai fait une réponse catégorique, je n'entends me séparer de mon enfant à aucun prix.

— Eh bien! de mon côté, permets-moi de te dire que cette prétention est au moins singulière dans la bouche d'un homme qui n'est jamais chez lui.

— Raison de plus pour en jouir quand, par hasard, j'y rentre.

— Enfin, passons, puisque sur ce point tu es inébranlable, et tâchons d'obtenir de Mlle de La Rogerie qu'elle se consacre à ta fille.

— Et puis, si celle-ci n'y consent pas, nous en trouverons une autre.

— Te voilà bien, et je reconnais là ta légèreté. Tu te figures vraiment qu'on trouve une femme de cet ordre comme tu trouves un cheval ou un chien. Celle-ci est une perle, je te le répète, et, peut-être, nous faudrait-il des années avant de découvrir la pareille.

— Si les avantages ne lui paraissent pas suffisans, je vous autorise...

— Oh! sous ce rapport, très désintéressée, les conditions morales l'inquiètent plus particulièrement.

— Eh bien! ma tante, interrogeons-la.

Un domestique fut dépêché à la rencontre de ces demoiselles, qu'il découvrit aux écuries. Marguerite, pour obéir aux ordres de son père, montrait ce qui lui paraissait le plus intéressant. Et Mlle Hortense, pour se faire bien venir et atténuer le mauvais effet de l'arrivée, s'assouplissait à tous les désirs de l'enfant.

Mlle Hortense Chenu de La Rogerie était avant tout une fille fort intelligente et douée d'un coup d'œil qui la trompait rarement. Elle était aussi soigneuse de ses intérêts qu'on pouvait l'être et ne négligeait aucun profit. L'exemple de sa famille l'avait armée contre les incertitudes de l'existence en fermant son cœur aux sentimentalités inutiles.

Ce n'était point précisément par amour de son prochain qu'elle s'était consacrée à l'instruction, elle avait de bonne heure observé que la carrière était de celles qui procurent le plus de profits. Elle poursuivait la fortune à travers les occasions que les familles pouvaient lui donner, adroite à les faire naître, attentive à les recueillir. Elle avait été fort séduisante, elle l'était encore assez pour caresser l'espoir d'un brillant mariage. Son nom, dont on ne sondait point l'origine, était une précieuse enseigne. Elle avait été sur le point de réussir dans sa dernière éducation en Pologne, un fil mystérieux la rattachait encore à cette espérance. Elle envisageait aussi la possibilité de conduire une élève jusqu'au mariage et de s'emparer assez de la jeune fille pour continuer un rôle profitable auprès de la jeune femme. Ce parti la séduisait moins que l'autre, mais elle maintenait par prudence ces deux cordes à son arc.

Son entrée à la Grolière eût rebuté un esprit moins résolu, mais elle n'en était plus à tenir compte de ses répugnances. Marguerite lui avait déplu aussitôt, mais avant de prendre une détermination, elle voulait attendre l'arrivée du père. M. de Brassiou pouvait lui

assurer une autorité suffisante, et, en tout cas, la maison d'un veuf riche, avec une fille unique, méritait un examen sérieux.

On éloigna facilement la jeune fille, les joies de l'intérieur n'avaient guère ses préférences, et, quand elle fut sortie :

— Mademoiselle, dit M. de Brassiou, ma tante vient de me raconter l'aventure d'hier, et elle conclut de cette scène regrettable que vous êtes résolue à vous retirer sans pousser plus avant l'expérience. Mon Dieu, mademoiselle, je ne suis guère expert en la matière, mais j'ai lieu de croire que tous les enfans se ressemblent et que, habituée comme vous l'êtes aux écarts de cet âge ingrat, une semblable peccadille n'est pas de nature à rebuter un esprit aussi éclairé que le vôtre.

Mlle Hortense, tête baissée, écoutait ce discours. Cette explication attendue avait une trop grande importance pour qu'elle n'y prêtât pas toute son attention, afin de tirer profit même des imprudences de langage ; aussi ne répondait-elle rien. Son hésitation augmentait encore le désir manifeste qu'on avait de la conserver.

— Les conditions matérielles vous conviennent, affirme ma tante. J'ajoute que, si elles vous paraissent insuffisantes, je suis tout disposé à me soumettre à vos justes exigences... Si mon enfant était parfaitement élevée, si elle avait sa mère ou que je fusse moi-même, par mes habitudes et mes goûts, plus en état d'élever une fille, votre concours me serait moins nécessaire ; mais je ne saurais vous dissimuler que j'ai le plus grand besoin de vous. Ma tante, à cet égard, m'a ouvert les yeux. Nous autres parens, nous ne voyons pas grandir nos enfans. Marguerite est presque une femme, et la surveillance d'un homme, tant attentif soit-il, ne suffit plus. Aujourd'hui je m'en rends compte, et c'est œuvre sainte de m'aider. Voyons, mademoiselle, quelle forme de prière faut-il employer pour vous faire revenir sur la résolution que je lis dans vos yeux ?

Mlle de La Rogerie n'en demandait pas davantage. M. de Brassiou la suppliait, on se mettait à ses pieds, et tous les bénéfices qu'on semblait lui promettre, les circonstances aidant, elle saurait bien se les assurer. Avant d'entamer une mission aussi délicate, elle voulait être armée et certaine que la volonté du père viendrait appuyer la sienne en toute circonstance.

— Monsieur, répondit-elle en levant les yeux, jusqu'ici abaissés, c'est avoir charge d'âme que d'accepter le rôle qui m'est offert. Je ne pouvais répondre à la légère. Mais maintenant, et en connaissance de cause, je vous dis : oui, je me charge de votre fille. Je ne me dissimule pas les difficultés de l'entreprise et, si j'ai autant tardé à consentir, c'est que je voulais savoir quelles armes vous

me fourniriez. Vous me donnez les meilleures, la confiance et l'autorité; c'est à moi désormais de m'emparer du cœur de votre enfant. Elle n'est qu'égarée : ma patience et mon dévouement sauront la remettre en équilibre.

— Merci, mademoiselle, dit M. de Brassiou en tendant la main à la jeune femme. Vous en avez eu la preuve à votre arrivée, mes occupations multiples m'appellent souvent au dehors. Quelquefois, pendant une semaine je ne parais pas au château : c'est un peu vous dire qu'à votre rôle de... mère se joindra celui d'économe, j'entends dire de maîtresse de maison, s'il vous convient d'étendre jusque-là vos attributions.

— Je suis de bonne volonté, monsieur, et me plierai à toutes les exigences. Je vous demanderai seulement comme grâce insigne de mettre une voiture à ma disposition pour me conduire aux offices, la distance du château au village nous faisant perdre un temps précieux.

— Mais, mademoiselle, tout ce qui vous conviendra!

— Merci, monsieur; la suite de nos relations, j'espère, vous prouvera que je suis digne de vos gracieusetés.

Il n'y avait plus rien à dire. M. de Brassiou mit un terme à l'entretien en se levant pour appeler Marguerite. Celle-ci, montée sur un vélocipède, tournait autour du château, sans autrement se préoccuper de la conférence qui pourtant décidait, dans une certaine mesure, de son avenir. Mais elle était ainsi faite, une impression fâcheuse s'effaçait aussitôt devant un plaisir.

— Marguerite! Marguerite!

L'enfant, subitement interrompue dans son exercice, marqua un temps d'arrêt brusque, versa et accourut à l'appel de son père.

— Voilà! voilà! père.

Le plus grand désordre régnait dans sa toilette. Sa robe était couverte de poussière, et, sous la toque écossaise, son épaisse chevelure blonde s'échappait de toutes parts en mèches folles. Son visage, rosé par l'exercice et brûlé par le soleil, s'épanouissait; ses lèvres rouges restaient ouvertes, pour donner largement de l'air à ses poumons essoufflés.

— Comme te voilà faite! dit le père en passant son bras sous celui de l'enfant avec un geste amical, tu as l'air d'une moissonneuse...

— Dame! père, tu m'as fait peur et j'ai versé. Bast! un coup de brosse, il n'y paraîtra plus.

— Aussi n'est-ce point là ce dont je veux t'entretenir... D'abord je devrais te gronder. Ta tante m'a raconté ton équipée d'hier... Comment, une grande fille comme toi!

— Eh! que veux-tu? La demoiselle m'avait mise en colère ; je me suis sauvée dans la forêt pour me faire chercher, et c'est cette pauvre Nou qui a eu la peine... Ma pauvre Nou! je lui ai bien demandé pardon; mais c'est fini, je n'y pense plus.

— J'entends bien, tu n'y penses plus... Il faut y penser, au contraire, pour te repentir et demander pardon à ta tante, que tu as vraiment offensée.

— Oh! si ce n'est que ça, je veux bien. Ma pauvre vieille tante! je ne lui en veux pas.

— Cela ne suffit pas tout à fait. Il y a encore Mlle de La Rogerie... Songes-y. Le premier jour, sur une simple observation...

— Tu appelles ça une observation! Dis une inconvenance! Prendre le lit de maman et déplacer Louise pour faire de sa chambre une chapelle...

— Voyons! voyons! mon enfant, tu passes la mesure... Je t'accorde ce que tu voudras; mais tu arrives à l'âge où les filles ne sauraient courir seule les grands chemins, et ma vie ne me permet pas de te suivre. Aussi, mon enfant, il faut accepter... avec grâce... la protection de Mlle de La Rogerie. Ta tante en dit le plus grand bien; la conversation sérieuse que je viens d'avoir avec elle me prouve qu'elle n'a point exagéré. Je t'en supplie, prends sur toi de la bien accueillir et de lui rendre la tâche facile.

— Oh! moi, je veux bien. Donnez-moi seulement le temps de m'y faire.

Et se jetant au cou de son père :

— Tout ce que tu voudras! dit-elle. Tu sais bien que toi, je t'adore!

La jeune fille se pendit au bras de M. de Brassiou, et tous les deux rentrèrent au salon, où Mlle de La Rogerie attendait avec un peu d'impatience. Marguerite était une fille de premier mouvement. Aussi courut-elle vers l'institutrice avec un élan plein d'effusion.

— Mademoiselle, dit-elle, je vous ai fait de la peine, paraît-il. Ai-je eu tort ou raison? Je ne veux pas le savoir. Vous m'avez contrariée, sans intention, je crois, et j'ai montré mon mécontentement. Il ne faut pas m'en vouloir, et je vous promets de ne plus vous faire de chagrin.

La jeune femme ouvrit ses bras : l'enfant s'y précipita les larmes aux yeux. La paix était faite, et les bases de la nouvelle existence établies. M. de Brassiou ne redoutait rien tant que les scènes de famille, et surtout ce qui entravait sa vie ordinaire. Il eût sacrifié beaucoup de l'avenir pour s'assurer une jouissance immédiate. Ce fut donc avec une satisfaction complète qu'il sentit de nouveau son indépendance assurée. Mme Brunet, sa sieste achevée, descendit au

salon. Marguerite renouvela pour elle l'acte de soumission inauguré pour Mlle Hortense, et un embrassement général scella la bonne harmonie.

VIII.

Deux ans se sont écoulés, et, à ne considérer que les choses extérieures, les engagemens ont été rigoureusement tenus. Marguerite est aujourd'hui une grande jeune fille; sa beauté, ébauchée dans l'adolescence, s'est confirmée sans aucun sacrifice. Elle a seulement grandi; mais ses formes, en la faisant femme, n'ont rien enlevé au charme de l'enfance. Au dehors, elle affecte la modestie, la décence d'une fille de son âge et de son monde.

Mlle de La Rogerie s'était vite aperçue que le programme imposé par la tante n'était point fait à la mesure de la nièce. Le lui faire accepter n'était rien moins que la revêtir de la camisole de force. Elle savait, par expérience, que la rigueur n'est jamais un procédé durable, surtout avec une femme, sur la limite de l'âge où l'indépendance s'impose, aussi s'était-elle emparée de la jeune fille par des moyens tout opposés.

Avec la sûreté de jugement qui l'avait toujours si bien servie, elle avait observé le caractère de la jeune fille, se réservant d'établir un plan d'études et d'éducation sur les enseignemens qu'elle saurait en tirer. Il fallait, avant tout, être la maîtresse, dût-elle flatter les passions, laisser grossir les défauts et éviter les répressions qui lui eussent aliéné la confiance.

Sur le chapitre de la religion, celui pour lequel elle avait pris une sorte d'engagement, elle se bornait aux pratiques extérieures.

— Mon enfant, avait-elle dit, il n'est pas donné à tout le monde d'avoir des convictions religieuses; si le ciel n'accorde la foi qu'à quelques rares privilégiés, il peut du moins exiger de tous la pratique et le bon exemple. Hypocrisie, me direz-vous; non, bienséance et témoignage de bonne éducation. Si, dans le monde, une femme sincèrement religieuse est une perle rare, une athée, ou même une femme simplement indifférente, est une monstruosité. L'observance de la religion est donc aussi indispensable pour les personnes d'un certain rang que la façon de se présenter et de s'exprimer. A ce titre, au moins, j'implore votre soumission aux règles faciles qu'il est de mon devoir de vous imposer. Nous suppléerons, si vous le voulez bien, à l'absence d'un directeur, par un examen de conscience intime et journalier.

Sous cette forme familière, Mlle de La Rogerie avait fait de cette conversation une sorte d'espionnage habile qui lui per-

mettait de connaître les moindres événemens de la maison. Elle critiquait peu ; il lui suffisait de savoir, parfois aussi elle consentait à rire avec la jeune fille des ridicules observés et décrits avec une verve encouragée. Marguerite ne soupçonnait pas le piège, et, dans son plaisir de raconter, elle agrandissait chaque jour le champ de son reportage.

Pourtant elle avait bon cœur, et son intelligence ne demandait qu'une meilleure direction. Si Mlle de La Rogerie, au lieu de n'envisager que son intérêt mystérieux, eût appliqué son influence à la remettre dans la bonne voie, elle eût, sans aucun doute, ramené le calme dans cette âme assoiffée de plaisir. Elle quittait fort peu la jeune fille, et, pour ne la point perdre de vue, elle pratiquait, malgré son âge, tous les sports qui lui permettaient de la suivre. M. de Brassiou avait mis pour elle un vieux cheval de sang, et les deux femmes, en sa compagnie, ou seules, s'il était absent, faisaient des promenades interminables dans la campagne.

Le baron avait, du reste, singulièrement modifié ses habitudes pendant ces deux années. Il en attribuait la cause à l'âge, un observateur eût découvert d'autres motifs. Cet homme, adonné à tous les plaisirs, vivant dans un milieu peu sévère, était un chaste ou plutôt un indifférent. Il se dépensait de trop de façons pour laisser une grande part à la femme ; en dehors de quelques aventures qu'on lui prêtait, — trop facilement peut-être, — depuis la mort de Mme de Brassiou on ne lui avait pas connu de liaison. Aujourd'hui, la présence d'une femme jeune dans son intérieur procurait à cet homme naïf une satisfaction dont il ne se rendait pas compte. Il hésitait moins à rentrer chez lui, et les prétextes pour s'en tenir éloigné exigeaient de jour en jour un intérêt plus puissant. Il avait été admis en principe, lors de l'entrée en fonctions de Mlle de La Rogerie, qu'à ses attributions d'institutrice se joindraient celles d'économe. Cette partie du programme n'avait point été négligée ; elle s'était, dès l'abord, réservé d'en tirer grand profit. Le genre d'existence, le caractère même de M. de Brassiou, l'exposaient fatalement à un désordre dont il était difficile de sonder la profondeur. Parfois son régisseur le réveillait avec des réclamations urgentes ; mais il l'accueillait par de telles colères, qu'on hésitait de plus en plus à les encourir. Personne, si ce n'est l'homme d'affaires peut-être, ne savait l'état de la fortune. Pourvu qu'il eût de l'argent comptant, M. de Brassiou ne s'inquiétait guère du prix qu'il le payait. Quelques terres éloignées avaient été déjà vendues, et celles qui restaient, importantes du reste, n'étaient point entièrement exemptes d'hypothèques.

Après s'être orientée et avoir sûrement établi son influence,

Mlle de La Rogerie se préoccupa d'entrer plus avant dans l'intimité de la maison.

Un soir après le dîner, par une douce soirée d'août, sur la terrasse du château, la famille était réunie. Marguerite, qui était charitable à ses heures, s'était rendue au village, accompagnée de Louise, pour visiter un malade. M. de Brassiou n'avait pas quitté la Grolière de la semaine, et sa fille avait mis son séjour à profit pour faire des visites de voisinage.

Dans la promenade de la journée, on était entré au château de la Croix-Fulgent pour voir un cheval dont le propriétaire voulait se défaire. Mlle de La Rogerie, se trouvant seule avec M. de Brassiou, prit prétexte de cette visite pour parler de M. Debaissé, le voisin, et de son énorme fortune. Elle établit discrètement un parallèle entre l'ordre qui régnait dans la terre de la Croix-Fulgent et le laisser-aller que pratiquait M. de Brassiou à la Grolière.

— Voilà une maison bien tenue, disait-elle, rien ne manque, et cet homme a su, grâce à son industrie et à son intelligence, amasser une fortune colossale et constituer un état de maison tel qu'aucun gentilhomme du pays ne saurait l'égaler.

— Parbleu! ce n'est pas difficile, avec de l'argent le moindre bourgeois peut faire mieux qu'un duc ruiné; faire mieux, il faut encore s'entendre; si on regardait les détails...

— Oui; mais pour avoir de l'argent, il faut savoir en gagner, et tous vos hobereaux de ce pays-ci ne savent qu'en dépenser; j'en excepte votre grand-père, qui a su, lui, créer une industrie dont vous bénéficiez encore.

— Mon père aurait bien fait de continuer, car aujourd'hui il n'y a plus que l'argent; le quincaillier, du haut de sa falaise, nous écrase tous, malgré ses façons de rustre. Si la tradition n'était si difficile à reprendre, je ferais de l'industrie.

— Oui, mais le fil est rompu. Il faut maintenant, pour mettre les choses en ordre, employer un autre procédé,.. l'économie.

— L'économie! l'économie! quel sacrifice puis-je encore faire? J'ai baissé mon train, j'ai vendu dix chevaux, abandonné une forêt et réduit mes chiens et mon personnel.

— Aussi je vous remercie de tous ces sacrifices comme si j'en retirais un profit personnel. Veuillez vous souvenir, monsieur, que, quand vous avez consenti à ce que je prisse la direction de votre intérieur, le pillage avait élevé vos dépenses annuelles au double de vos revenus. A ce train, on va vite. Vos domaines de la Bâtardière, de la Groye et de la Loge étaient hypothéqués; si aujourd'hui vous n'êtes pas encore complètement quitte, le mal, du moins, est enrayé. Encore un peu de patience, et, dans quelques

années, quand Marguerite aura trouvé un mari, j'aurai la grande joie, en quittant votre maison, de laisser la paix et l'aisance assurée où je n'ai trouvé, permettez-moi de le dire, que le désordre et la ruine menaçante.

— Si vous croyez que cette perspective soit faite pour me séduire! Me quitter! vous n'avez que cette menace à la bouche. Oh! que vous êtes bien femme! Vous commencez par vous rendre indispensable, et, quand vous en êtes certaine, vous nous tirez la révérence. Et que voulez-vous que je devienne maintenant sans vous?

— Ah! ça, je n'y ai pas songé. Je ne puis pourtant pas rester chez vous comme institutrice quand vous n'aurez plus de fille à instruire. Non, cela n'est pas possible. Marguerite mariée, il faudra nous séparer. Pensez-y, dix-huit ans déjà, en raison de sa nature il est sage de prévoir.

— J'y pense, hélas!

— Oui, je veux le croire. Mais vous y pensez comme à toutes les choses qui vous contrarient, pour les éloigner.

— Il semble, à vous entendre, que je ferme ma porte et séquestre ma fille.

— Oh! pour ça, voilà un reproche qu'on ne saurait vous adresser. Votre maison est constamment remplie, et si je n'y mettais bon ordre, Marguerite serait toujours sur les routes. Mais au milieu de vos assidus, en voyez-vous un seul qui soit un parti pour votre fille? Non, avouez-le. Et puis, et puis, il faut en convenir, vous êtes jeune et pas en état que je sache de fournir une dot sonnante.

— Mais Marguerite a tout ce que j'ai.

— Oui, mais vous n'avez rien, ou plutôt vous ne pouvez rien distraire de votre avoir, puisqu'il vous suffit à peine à vous-même.

— Je me rangerai; pour mon enfant, pas de sacrifices dont je ne sois capable.

— En paroles, oui. En outre, si vous ne donnez pas de dot à votre fille, en revanche vous lui avez donné tous vos goûts, et elle est aussi incapable que vous de se priver de quoi que ce soit. Puisque nous parlons de votre voisin Debaissé, pourquoi n'y songez-vous pas pour Marguerite? Eh! mon Dieu, je devine vos objections: c'est un rustre, un lourdaud, un parvenu, tout ce qui vous plaira, mais il est immensément riche, et je ne verrais pas un inconvénient bien sérieux à ce qu'une alliance avec les Brassiou relevât un peu sa considération, quand par cela même son argent viendrait au secours de vos embarras.

— Ça, n'y songez pas: ce malotru pour gendre, je n'élèverai jamais d'un pareil sang.

— Le mot est joli... pas très sensé, mais joli, mes complimens! Je continue. Si Marguerite était une fille timide, modeste, dénuée d'ambition, sachant se contenter d'une couronne sur sa voiture, d'une tourelle à sa maison et pas un maravédis à l'intérieur, nous trouverions facilement dans le pays un beau jeune homme qui viendrait ajouter sa gêne à la vôtre et ferait avec elle souche de bons gentilshommes crève-de-faim; mais telles ne sont point ses vues, j'ose le garantir, et pour peu que vous preniez la peine de consulter ses tendances, vous vous convaincrez facilement qu'entre le gentilhomme dont nous venons de parler et le Crésus dont les créneaux vous dominent, elle se laissera facilement imposer la fortune.

— J'avoue que cette nouvelle façon de voir m'étonne un peu, il faut s'y faire; et puis, mademoiselle, pensez-vous que la perspective de vous perdre aussitôt aprés le mariage de mon enfant soit de nature à presser ma décision?

— Votre décision, d'abord nous n'en sommes pas encore là; à cette heure nous faisons du roman, rien ne prouve que Debaissé y songe, et rien de formel ne nous autorise à croire que Marguerite consente. Mais alors même que mon rêve viendrait à bien, laissez-moi dire que l'événement compenserait largement le sacrifice, et encore que sacrifice soit un bien gros mot. Je vous ai été utile, je l'espère, mais personne n'est indispensable. Après moi vous trouverez facilement une dame plus âgée et à l'abri de la médisance qui remplira mon rôle aisément. Et puis vous vivrez avec vos enfans, vous n'aurez plus autant besoin de compagnie.

— Ça, jamais! je suis trop vieux pour me mettre en tutelle. Ah! je trouve, mademoiselle, que vous prenez bien facilement votre parti. J'avais pensé que la douceur d'existence commune vous aurait fait jeter dans notre maison des racines plus profondes.

Mlle de La Rogerie, pendant cette réponse débitée lentement avec une intonation tendre, baissa son regard et resta sans rien dire.

— Vous ne répondez pas. Dites-moi au moins que je me suis trompé.

— Que puis-je répondre, monsieur? Vous le voyez, vous m'embarrassez beaucoup.

— Je vous dis bien, moi, en toute franchise que doucement tout votre être s'est emparé de moi. Pourquoi n'avoueriez-vous pas que notre séparation vous laisserait un regret? Ah! mademoiselle Hortense!

— Mais, monsieur... mais, monsieur, vous oubliez que je suis

votre humble servante, et pour flattée que je sois de l'aveu, je ne dois pas perdre de vue la modestie de ma situation ni les dangers d'une pareille offre. Mais revenons, je vous prie, à nos projets, si vous consentez à les envisager d'une façon plus pratique.

M. de Brassiou, sous l'impression de cette douche froide, avait renfermé ses désirs d'expansion et, dans une attitude résignée, écoutait le programme de l'institutrice.

— Voyons, monsieur, m'autorisez-vous à sonder Marguerite, prudemment, il va sans dire, de façon à ne rien compromettre? Nous connaîtrons ses idées, ses ambitions, ses rêves de jeune fille, et par là nous serons plus à même, ses aspirations mises à jour, de diriger nos batteries.

— Tout ce que vous voudrez, mais vous ne m'abandonnerez pas.

— Nous verrons. Commençons par marier Marguerite. Il est évident que le voisin ne laisse échapper aucune occasion de se rapprocher de vous. Une fois la brèche faite par votre alliance, il aurait vite ses grandes entrées dans l'aristocratie besogneuse du pays, ces gens-là ne boudent pas bien longtemps ceux qui sont riches.

M. de Brassiou était en proie à une émotion qui se trahissait par une série de gestes incohérens et de phrases inachevées. Plus le sang-froid de Mlle de La Rogerie s'affirmait, plus son désordre était apparent. Elle se jouait de lui avec une habileté qu'assurément elle n'avait point acquise chez les dames de la Visitation.

M. de Brassiou s'était levé et s'approchait de l'institutrice les mains tendues quand un frou-frou de robe et les bonds du chien le firent retourner. Marguerite montait les marches du perron.

— Je n'ai pas été longtemps, n'est-ce pas, mademoiselle? dit la jeune fille. Ma malade est mieux, je l'ai trouvée en train d'engloutir une tranche de lard, ces gens-là procèdent de l'autruche.

Ni le père ni mademoiselle ne s'attendaient à cette brusque entrée. La situation, à leur insu, les avait emportés, et un trouble manifeste trahissait leur embarras. M. de Brassiou était sur une pente dangereuse, et dans son désir de l'y faire glisser, la jeune femme s'était un peu oubliée.

Toutefois, elle fut prompte à se remettre, l'ombre heureusement venait au secours de son trouble.

— Ah! dit-elle, je suis bien heureuse, la nuit vient vite, j'étais presque inquiète, c'est trop tard, mon enfant. Est-ce bête? j'avais le cœur serré, je le disais à votre père. Ah! maintenant je respire. Alors la pauvre femme...

— Mange du lard, je vous dis, une autre en mourrait. Le thé n'est pas servi, je meurs de soif!

M. de Brassiou ajouta :

— Moi aussi.

Marguerite poussa le bouton de la sonnette, et un domestique apparut avec un plateau tout garni.

IX.

Antoine Debaissé était un homme de quarante ans environ, son apparence saine et robuste eût permis de lui en donner trente-cinq. D'une taille élevée quand il consentait à se bien tenir, ses larges épaules et ses bras de forgeron semblaient d'ordinaire courber son échine sous un poids anormal.

Antoine était fils d'un coutelier de Châtelleraudais. A l'époque de transition où les grandes industries avaient anéanti les petites, le jeune homme avait compris que le métier qui faisait vivre son père suffirait à peine à lui donner du pain. Il avait seize ans, son instruction était aussi complète que l'exigeait son état d'artisan. Il obtint de sa famille de se placer à Paris dans une maison de quincaillerie en gros de la rue des Lombards.

Après quatre ans de travail assidu et d'économies invraisemblables, Antoine Debaissé possédait quelques mille francs. Il avait en plus la connaissance approfondie de son état et de certains procédés commerciaux qui venaient en aide à son indomptable volonté. Antoine n'était pas homme à rester longtemps dans une boutique obscure. Son patron s'intéressait à lui, il composa une pacotille fournie à crédit moyennant un partage de bénéfices et s'embarqua à Nantes pour la Nouvelle-Orléans. A son arrivée à la Louisiane, la fièvre jaune sévissait sur la ville; sans déballer ses caisses, il remonta le fleuve jusqu'à Saint-Louis. Là, sans perdre de temps, il se défit de ses marchandises d'une façon si avantageuse qu'il tripla le capital, déduction faite des frais et du transport.

Pendant les quelques mois qu'il passa en Amérique, il se pénétra des besoins du pays, et de retour à Paris, amassa cette fois une énorme pacotille. La réussite de sa première entreprise avait confirmé son crédit, et toutes facilités lui furent offertes. Cette seconde campagne lui fournit des bénéfices assez importans pour lui permettre désormais de marcher avec ses seules ressources. Dans une période de dix ans, Antoine fit dix-sept voyages entre la Nouvelle-Orléans, Saint-Louis et la France. Il avait étendu ses importations à toutes les choses utiles et abaissé ses prix de façon à s'assurer un monopole. Dans les deux villes, il avait installé d'im-

portans magasins de fournitures maritimes et d'approvisionnemens. De Bordeaux, qu'il avait pris une année comme port d'embarquement, il avait rapporté deux bateaux de vins, et depuis il avait joint ce commerce à tous ceux dont il était maître déjà.

Il faisait passer une partie de ses capitaux sur le continent, mais il en consacrait une part importante à acheter des terrains à Saint-Louis et à fonder une sorte de cité industrielle dont la location devint une source de profits incalculables. A la suite d'une maladie grave causée par la fatigue et aussi par les excès dont sa vie fiévreuse lui faisait une sorte d'obligation, il avait liquidé son commerce, ne conservant en Amérique que ses immeubles. Par un sentiment commun à tous les enrichis, sentiment qui prend sa source dans une satisfaction mal comprise de vanité et aussi peut-être dans une sorte d'instinct patriotique, Antoine, après quelques mois passés à Paris, était venu s'établir dans son pays natal, oubliant que la médiocrité de sa famille et le souvenir de ses antécédens pouvaient entraver son ambition.

Une grande terre, avec un château historique, se trouvait à vendre. Le domaine était en mauvais état : les cultures abandonnées, le bois au pillage et le château en ruines; mais il ne fallait à tout cela que beaucoup d'argent, et c'était là justement ce dont Antoine Debaissé manquait le moins. La terre était très étendue, et en tous points convenable pour appliquer les connaissances économiques du jeune négociant.

La Croix-Fulgent fut acquise dans des conditions avantageuses et payée comptant, ce qui renversa un peu les usages du pays. De sa famille il ne restait à Antoine qu'une sœur mariée à un petit artisan de la ville et un nombre illimité de cousins et parens dont le nom s'étalait sur toutes les enseignes. Après la juste satisfaction de montrer sa nouvelle fortune, il n'avait eu d'autre préoccupation que de les tenir à distance. Comme la plupart de ceux qui ont gagné leur argent, il en connaissait la valeur, et le souvenir de ses efforts pour l'acquérir le rendait un peu rebelle à l'idée de le dépenser. Sans être avare, Antoine était d'une économie sévère. Toutefois, cette disposition n'allait pas jusqu'à lui interdire un large emploi de sa fortune, et, pendant deux années, il avait dépensé des sommes importantes à la restauration du château et à la mise en état des terres.

Pendant cette période de grande activité, l'isolement ne lui fut point à charge; il descendait d'une échelle pour monter à cheval, et ne quittait ses travaux de construction que pour ceux de la culture. Mais quand il put se croiser les bras, ne trouvant d'autre emploi de son temps que celui de contempler son œuvre, une

pointe d'ennui se glissa dans sa vie. Depuis son enfance il n'avait jamais eu le temps de se reposer et de réfléchir, ces deux formes de l'existence lui étaient inconnues.

Antoine Debaissé avait un superbe écrin, mais absolument rien à y mettre. Il avait espéré que sa fortune colossale lui attirerait sans effort l'avance des voisins, il se flattait même de les accueillir avec quelque arrogance. Il s'attribuait et il avait en effet un mérite assez rare, mais il attendit en vain. C'est que le pauvre garçon, dans son inexpérience, se heurtait à un préjugé dont il allait sentir la puissance. Il ne suffit pas, pour faire figure dans un pays, d'avoir une grande installation et beaucoup d'argent pour la soutenir, on doit encore montrer une modestie et une souplesse dont il était incapable. Les gentilshommes pauvres ne cessent jamais de se prévaloir des avantages du nom ; ils envient le luxe dont ils ne peuvent user, mais ils se flattent d'être d'une race supérieure et trouvent, dans cette satisfaction qu'aucun bien ne peut procurer, pensent-ils, un soulagement à leur existence précaire.

Du haut de son donjon désert, Antoine songeait au moyen de meubler sa vie, car la solitude lui pesait. Il avait imprudemment, peut-être, éloigné ses proches, qui le boudaient aujourd'hui, et il ne voyait aucun moyen de se faire accueillir dans les châteaux des environs. On le jalousait, et de là à le punir par une sorte d'ostracisme, il n'y avait qu'un pas.

Aux élections municipales de sa commune, Antoine Debaissé se laissa porter sur la liste de l'opposition. Nouvelle faute, on le déclara aussitôt républicain farouche et anticlérical ; quoi qu'il fît pour détruire cette légende, ses votes et ses dons à l'église ne purent en avoir raison. Il se décida enfin à tenter des visites, la plupart ne lui furent pas rendues ; en tous les cas, aucune invitation n'en résulta. Il prit alors le seul parti par lequel il aurait dû commencer : se mettre en concurrence ouverte avec les chasseurs du pays et les obliger à entrer en composition.

La forêt des Souchons, qui confinait à ses terres, fut de nouveau mise en adjudication. L'ancienne société, composée de la plupart des gentilshommes de la contrée, élevait la prétention de la reprendre. Le fermage était peu élevé, les frais nuls, et le tout parfaitement à portée de leurs minces ressources.

M. de Brassiou, l'un des plus fortunés, en tout cas celui que la dépense arrêtait le moins, était président de la société. Debaissé lui fit une visite et lui exposa timidement son désir d'être admis comme sociétaire, offrant, comme don de bienvenue, l'abandon de la chasse dans ses bois. Si M. de Brassiou eût été seul, il eût accueilli cette offre ; sans aucun doute il était plus libéral que

les autres, et l'argent avait sur lui un pouvoir qu'il ne dissimulait pas. Antoine se montra suffisamment humble, et M. de Brassiou prit, pour lui répondre, des formes conciliantes; toutefois il n'était nullement autorisé à donner une réponse, il en conférerait avec ses amis.

Les amis, consultés, furent un peu troublés par cet incident imprévu; on avait encore quelque temps devant soi, il fallait réfléchir, pareille affaire était pour eux d'une telle importance que la vie semblait en dépendre. Toutefois, comme certaines tendances ne perdent jamais leurs droits, quelques-uns, pourtant bien résolus à évincer le fâcheux, trouvèrent l'occasion bonne pour lui vendre des chiens. Le gentilhomme chasseur est toujours un peu maquignon. Debaissé pensa avec juste raison que ceux-là mêmes qui l'aidaient à former un équipage ne pouvaient décemment lui refuser les moyens de s'en servir. Fort de cette promesse, il acheta pour une somme importante des animaux dont la valeur était contestable, mais dont on pouvait faire un fond d'espèce, après quoi il se montra plus hardi pour poser sa candidature.

Mais les sociétaires rejetèrent bien loin cette prétention : introduire ce malotru dans l'équipage, jamais!

— Il n'était peut-être pas très politique, avait dit le baron, de ne pas donner un os à ronger à cet ogre : il était assez riche pour prendre tout le morceau.

A cela on répondit qu'on l'en défiait. Pour être un Crésus et connaître la quincaillerie, il ne s'ensuivait pas qu'on pût chasser à courre. Pour ceux-là, être veneur exige l'atavisme d'une longue série d'ancêtres et un don du ciel que très peu possèdent. On n'avait rien à craindre.

M. de Brassiou dut se faire le porteur de ce triste message; il comptait, par sa démarche, en adoucir l'amertume.

Antoine Debaissé, prévenu de sa visite, déploya pour le recevoir tout l'apparat dont il disposait.

— Mon voisin, dit le baron, j'ai une assez mauvaise nouvelle à vous transmettre. Mes associés, malgré tous les efforts, dont vous ne doutez pas, je pense, refusent d'admettre un nouveau sociétaire. Il n'entre rien de personnel, soyez-en sûr, dans cette décision. Nous avons un nombre déterminé, et nos statuts s'opposent à l'élargir. En vain ai-je fait valoir les avantages incontestables dont vous payez votre bienvenue; ils ne veulent rien accepter. Il faut donc attendre la retraite de l'un des membres : sa place vous est assurée.

Pendant ce petit discours, débité sur un ton doucereux, Antoine Debaissé pâlissait sous l'outrage, car le miel dont on enveloppait la pilule n'en dissimulait pas l'amertume.

— Monsieur le baron, dit-il en se levant avec un geste brusque, les gens de votre pays m'ont habitué à pas mal d'affronts. Jusqu'ici, j'ai tendu l'échine; mais aujourd'hui, je me révolte! Ils veulent la guerre, ils l'auront. Je leur demandais une bien petite place; je ne les aurais pas gênés beaucoup, en somme. Ils n'auraient rien perdu et le pays aurait gagné pas mal. Tant pis pour eux... Ma roture va lutter contre leur noblesse. Ils verront si l'argent d'un quincaillier ne vaut pas celui d'un marquis. C'est pas pour vous, au moins, que je dis ça, mon voisin. Vous êtes franc, et, si vous voulez, nous prendrons la chasse à nous deux et nous leur ferons la nique.

En vain M. de Brassiou essaya-t-il de le calmer; la mesure était comble. Aussi, se sentant impuissant à le reprendre, voulut-il du moins sauvegarder ses intérêts personnels.

— Vous comprenez, mon cher voisin, dit-il, qu'il m'est bien difficile de me mettre avec vous contre mes amis, il y aurait là un manque de loyauté dont je ne saurais encourir le blâme; mais comme, en somme, vous êtes résolu, je ne refuse pas absolument votre offre. Portez-vous adjudicataire, et, quand votre chasse sera organisée, peu à peu, la chose acquise, je me rangerai de votre bord à des conditions que vous fixerez vous-même, mais sans rien afficher; vous admettez, je suppose, ma prudence.

— Eh bien! ça va! répondit Antoine en frappant dans la main de son partenaire, et à nous deux, je vous le garantis, nous ferons de la bonne besogne. Je n'y entends rien, mais je suis encore en âge d'apprendre. Ce n'est pas la mer à boire; il est plus difficile, je vous assure, de vendre des petits couteaux et de s'en faire quelques mille livres de rente. Voulez-vous, pendant que nous y sommes, me permettre de vous faire voir mes chevaux? Ah! dame! j'en ai de bons.

— Volontiers, répondit M. de Brassiou, qui ne résistait jamais au plaisir de visiter une écurie.

Et les deux hommes traversèrent le parc pour se rendre aux communs.

Le gentilhomme fut surpris de l'intelligence qui avait présidé à leur installation. Ici, la simplicité garantissait du mauvais goût. Antoine avait puisé en Amérique le sentiment des choses pratiques et appliquait bien son expérience. Les écuries formaient un corps de bâtiment distinct. Une habitation isolée abritait les hommes, un parloir, un billard et une buvette les dispensaient de chercher au dehors les distractions qui leur étaient ici offertes gratuitement. Antoine Debaissé avait littéralement copié cette disposition sur la demeure d'un riche Américain de ses amis.

Les écuries contenaient douze chevaux, dont la plupart étaient ramenés d'Amérique.

M. de Brassiou admira beaucoup l'installation générale. Son estime pour le maître s'en trouva subitement remontée, tant il est vrai qu'on apprécie souvent les gens en raison d'un défaut ou d'une qualité commune. Jusqu'ici, il critiquait lui-même comme les autres par habitude. Cette fois, il s'inclinait malgré lui devant une supériorité incontestable.

Si la question d'une alliance lui eût été posée en ce moment par M[lle] de La Rogerie, il n'eût assurément pas répondu avec le même dédain. En se quittant, l'intimité entre les deux hommes avait fait un grand pas.

A la suite de cette entrevue, Antoine Debaissé fit, à la Grolière, une visite de remercîment. C'était le moins qu'il pût faire. Il n'était pas homme à négliger l'appui d'un voisinage qui s'offrait si à point pour l'aider à combattre le mauvais vouloir du pays. M. de Brassiou avait lui-même beaucoup réfléchi, et M[lle] de La Rogerie, revenant à la charge, l'avait de plus en plus converti aux avantages de son projet.

De ce fait, Antoine fut accueilli de façon à le tromper sur ses mérites personnels. Il demanda à être présenté à Marguerite. Celle-ci, qui n'avait encore aucun motif d'entrer dans les vues de son père, se montra rebelle à l'entrevue. Il ne fallut rien moins qu'une volonté sévèrement exprimée pour l'y contraindre. Qu'avait-elle besoin de connaître ce malotru exotique? qui le priait de descendre de son pigeonnier? D'abord elle ne serait pas aimable; elle en prévenait d'avance : mieux valait la laisser chez elle. A toutes ces mauvaises raisons, M. de Brassiou n'en opposait qu'une : Je le veux. Il formulait rarement sa volonté; aussi, un peu surprise, Marguerite obéit-elle.

Elle ne prit même pas la peine de modifier sa toilette : elle arriva au salon avec une robe humide de la rosée des prairies, les cheveux décoiffés, parsemés de feuilles et de mousse. Elle était en bateau sur la Creuse quand la voiture de M. Debaissé avait débouché dans l'avenue.

Elle fit un salut négligent au visiteur, et, sans répondre à ses gauches salutations, elle se rencogna dans un angle, refusant de se mêler à la conversation.

Pourtant celle-ci offrait quelque intérêt pour elle. On s'entretint naturellement de la forêt, et Antoine formula plus que jamais la résolution de l'arracher à ses adjudicataires. Sans paraître encourager son voisin, mais aussi sans le détourner, M. de Brassiou, sous forme de causerie cynégétique, donnait des conseils précis, parlait de ce qu'il fallait faire, révélait les procédés, indiquait les différens usages et les ressources de la forêt; en un mot, traçait un plan auquel le futur veneur n'avait qu'à souscrire.

Au cours de la visite, Mlle de La Rogerie fit son entrée en rougissant : elle ne savait pas, elle cherchait Marguerite. Au fond, elle n'avait pu résister au désir de voir de près l'homme sur lequel elle fondait de grandes espérances.

Elle le trouva abominable, mais il lui importait peu; sa gaucherie même, son aplomb, mêlé de timidité, lui parut de bon augure. Elle sortit pour faire préparer des rafraîchissemens pendant que le baron faisait à son tour visiter son élevage à son hôte. Marguerite fut invitée à suivre et n'osa se dérober.

Devant les chevaux, la glace se fondit un peu. Ils trouvaient ici plus à dire qu'ailleurs : la langue des salons n'était favorable ni à l'un ni à l'autre, la jeune fille aida son père. On parla beaucoup de sport, de courses, et, en se quittant, Antoine Debaissé demanda à la jeune fille l'autorisation d'accompagner un jour son père et elle.

M. de Brassiou accepta, et une promenade fut décidée pour la semaine suivante.

— Je ne le trouve pas si mal, dit Mlle de La Rogerie, quand, après la sortie de Marguerite, elle se vit seule avec le baron; il a une distinction étrangère.

— Vous voulez dire qu'il est étranger à toute distinction.

— Non, réellement, c'est un bel homme. Pas gandin, très nature; il n'a rien qui puisse déplaire à une femme.

— Vous entendez par là que son argent doit plaire à beaucoup de femmes; mais, en dehors de ce mérite, je ne vois guère...

Marguerite, le soir au dîner, ne tarissait pas de critiques sur le visiteur. Avec sa verve enfantine, elle imitait son organe américain, ses gestes, parodiait ses intonations et ses mots : c'eût été à se tordre si ses interlocuteurs n'avaient été aussi intéressés à lui voir une opinion contraire.

ADRIEN CHABOT.

(La troisième partie au prochain n°.)

UN

ENNEMI DE DESCARTES

GISBERT VOET.

Gisbert Voet a mérité l'oubli; on ne l'a accordé qu'à ses écrits. Son nom est resté célèbre. Dans l'éloge emphatique et médiocre que Cousin, on ne sait pourquoi, a placé en tête des œuvres de Descartes, et que Voltaire aurait appelé du *galithomas,* Thomas le nomme : ce scélérat! Un tel jugement est ridicule; même relégué dans une note, il est odieux. Voltaire a parlé de Voet. De qui ne parlait-il pas? « C'était un professeur de galimatias scolastique qui intenta contre Descartes une accusation d'athéisme dont les écrivains méprisés ont toujours chargé les philosophes. » C'est là tout ce que savent de Voet ceux qui apprennent l'histoire dans Voltaire. Pour les historiens de la philosophie, instruits par Descartes et par son panégyriste Baillet, Voet est un fanatique ignorant et fourbe, un jésuite protestant; on associe ces mots pour redoubler l'injure.

Si, pour faire un premier pas vers les sources, on réunit les passages que, dans l'histoire de la vie de Descartes, Baillet consacre à celui qu'il nomme *Voëtius,* on y rencontre, avec plus de détails, les mêmes injures et le même dédain. Mais si l'on supprime les assertions produites comme douteuses et les épithètes qui les traduisent, l'impression est complètement changée. Si Baillet, par exemple, écrit : « Voétius trouva moyen, *par ses intrigues,* de se

faire nommer recteur de l'Université d'Utrecht, » il est permis de traduire ainsi : L'Université d'Utrecht choisissait chaque année un recteur. Voet, en 1642, fut élu à l'unanimité; il le fut de nouveau en 1651. Si Baillet raconte qu'un professeur, pendant la soutenance d'une thèse, que l'on nommait alors une dispute, a été hué, sifflé et ironiquement applaudi par les étudians, on doit terminer là le récit, sans ajouter que Voétius se réjouissait du scandale et l'avait *probablement préparé*.

Si Baillet nous apprend que Voétius a *fait composer* par ses élèves un poème satirique, *ou du moins* en a permis l'impression, il est permis de traduire en disant : un poème satirique anonyme fut répandu parmi les étudians. De telles plaisanteries étaient alors continuelles dans les universités, sans que les recteurs pussent les empêcher. Si Baillet nous dit, enfin, que Voétius a *extorqué* contre un des professeurs de l'Université un décret du magistrat, nous pouvons, en rejetant ce mot injurieux que rien ne justifie, dire simplement, après examen des pièces : un décret du magistrat fut rendu contre le professeur Régius, sur une requête présentée, à l'unanimité moins deux voix, par l'assemblée des professeurs.

Le récit de Baillet, tronqué et altéré de cette manière, comme c'est justice, ne laisse subsister aucune impression défavorable au caractère de Voet. On trouve en lui un esprit ardent, zélé pour les traditions et qui défend, le front haut, comme le veut sa conscience, ce qu'il croit juste et vrai. Voet, professeur de théologie et de langue hébraïque, enseignait les formes substantielles d'Aristote, il repoussait le système de Copernic et le mouvement de la terre condamné par les saintes Écritures. La circulation du sang, dont Galien n'a rien dit, lui paraissait une innovation absurde et dangereuse; il croyait à la magie et la condamnait. Mieux vaut mourir, disait-il, qu'être sauvé par un sorcier : *Præstat ægrotare quam talibus medicis sanari*. Ces opinions, aujourd'hui en défaveur, ne sont nullement d'un malhonnête homme, et, en 1640, n'étaient pas même d'un ignorant.

Si Voétius avait pensé autrement, il aurait eu le courage de le dire, car il était sincère jusqu'à la brutalité; mais le magistrat d'Utrecht ne l'aurait pas appelé, en 1634, à inaugurer l'enseignement de l'Université nouvelle, et ses collègues, en 1642, ne l'auraient pas choisi pour chef. Voet défendait la routine et l'erreur, nous le savons aujourd'hui; les honnêtes gens l'ignoraient alors. Voet avait leur confiance, il maintenait les traditions, croyait professer la vérité et s'indignait contre les abus avec autant de liberté que de force. En tenant compte de l'époque et des circonstances, il faut le juger avec indulgence.

Voet est né à Heusden en 1589. Aucun biographe n'a parlé des commencemens de sa vie. Sa naissance fut très humble. Dans un livre qu'il a inspiré et que Descartes lui attribue, il était dit : « René Descartes est d'une naissance illustre, ou du moins il est noble. Quant à cet avantage, que le hasard peut attribuer aux méchans et aux sots, je ne le lui envie pas. » Descartes répondit : « Vous n'avancez rien par là qui puisse me faire déshonneur, car si, d'une famille distinguée, il peut sortir quelquefois des méchans et des sots, vous ne voulez pas en conclure, je pense, que l'on doit moins estimer celui qui a reçu le jour de parens honnêtes que le fils d'un goujat *qui n'a fait son apprentissage de vertu et de piété qu'au milieu des valets d'une armée et des filles de joie.* »

Les dernières lignes, si l'on n'y sous-entend rien, affaiblissent la phrase et la gâtent. Le trait, s'il n'est pas lancé maladroitement et au hasard, ne peut s'adresser qu'à Voet. On peut convertir l'hypothèse en certitude. Voet, longtemps après, protestant contre les libelles qui l'ont flagellé sans relâche : *Coram Deo hominibusque protestor eas esse falsissimas*, rapporte spirituellement plusieurs pages d'injures invraisemblables. On y trouve le reproche d'avoir des voleurs et des vagabonds pour ancêtres : *De latronum et convenarum natus sum semine.* L'allusion de Descartes est claire et évidente. Voet, pasteur pendant près de vingt ans dans sa ville natale de Heusden, y était cité comme un modèle de dévoûment et d'activité. Il prêchait huit fois par semaine, sans préparation, naturellement; il confondait quelquefois Daniel avec Jérémie, saint Chrysostome avec saint Basile, et saint Bernard avec saint Augustin. Les érudits seuls s'en apercevaient, et personne ne l'accusait d'ignorance. Voet, pour le service de l'église, était toujours prêt; il remplaçait les absens, soit pour faire la lecture de la Bible, soit pour chanter un psaume en les attendant. Plusieurs fois, pendant les luttes contre l'Espagne, il quitta son poste pour suivre les armées et donner aux soldats, que l'on nommait alors les insurgés, l'encouragement et les secours de la religion. En l'an 1629, il entra à Bois-le-Duc avec l'armée victorieuse du prince d'Orange et y demeura une année, *inter strepitus, miserias et morbos militares.*

Toujours ardent contre les catholiques, Voet réclamait l'exécution sévère de la capitulation imposée. C'est sur son insistance que la flèche de l'église cathédrale de Bois-le-Duc perdit sa croix. La destinée de Voet était d'être calomnié. Le bruit courut que la croix, affranchie pendant sa chute des théorèmes de Galilée, avait miraculeusement quitté sa parabole pour aller frapper Voétius à une grande distance et punir de mort son sacrilège. Les nombreux écrits publiés depuis par la prétendue victime réfutent suffisam-

ment la calomnie; mais, quoique Voet écrivît sur tous les sujets, aucun de ses livrets ne lui est consacré.

La bonne renommée de Voet le fit appeler, bien jeune encore, au célèbre synode de Dordrecht, dont, cinquante ans plus tard, il avait l'honneur d'être le dernier survivant. L'humble ouvrier de la vigne du Seigneur se montra discoureur habile et savant; il contribua au triomphe du fervent calviniste Gomar, adversaire d'Arminius. La doctrine d'Arminius, suspecte de socinianisme, fut condamnée. On la résumait, comme celle de Jansénius, en cinq propositions, hérétiques aussi bien que celles de l'évêque d'Ypres, quoiqu'elles disent précisément le contraire. Le milieu n'est pas facile à trouver. Voet, qui plus tard combattit Jansénius, proposait sur la grâce une doctrine différente des deux autres, et, parmi ces mystérieuses subtilités, rencontrait sans doute une troisième hérésie. La prescience de Dieu et le libre arbitre sont incompatibles. La logique en conclut qu'il faut choisir entre eux; mais pour ceux qui n'osent percer le voile, le champ des conjectures s'accroît sans limite. La volonté est libre, suivant Arminius, qui, en cela, se rapproche de Pélage, et cependant, de toute éternité, Dieu a prévu le parti qu'elle doit prendre. On nie, malgré l'évidence apparente, que ces propositions soient contradictoires. La connaissance du passé ne nuit en rien à la liberté qui a présidé aux actes accomplis. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la prévision qui voit, sans les gêner, les faits de l'avenir? L'ingénieux argument remonte à saint Augustin, qui, sur la question de la grâce, a beaucoup varié, et peut être invoqué, suivant le progrès de ses études, en même temps par tous les partis.

Rotterdam, La Haye, Dordrecht, Bois-le-Duc, Middelbourg, désirèrent successivement attirer Voet dans leurs temples. Il préféra, sans discuter les conditions, le service de sa ville natale. Jamais il ne consentit à débattre la question de salaire : *Ne quidem de qualitate aut quantitate, directe aut indirecte quæsivi*. Le salaire souvent était donné en nature. Voet ne s'informait ni de la quantité, ni de la qualité du vin ou de la bière qu'on lui fournissait, il laissait faire ceux que cela regardait, qui sans doute connaissaient ses besoins, car il a élevé dix enfans.

Voet, nous l'avons dit, a pris plaisir à montrer ingénieusement, par la variété et la contradiction des injures adressées à son caractère et des jugemens dédaigneux portés sur son talent, l'inimitié sans frein de ses adversaires. Voet, a dit Ménage, ne croyait en Dieu que sous bénéfice d'inventaire. On l'a déclaré tout haut, *aperto ore*, faussaire, criminel, scélérat, fou furieux, la honte de son ordre, *ordinis sui propudium ;* on l'a nommé pharisien, ana-

baptiste, browniste, novateur en théologie, athée, sophiste et jésuite.

Descartes a dit : « Voet a publié volume sur volume, mais dans un style si barbare que personne, ne pouvant le lire sans dégoût, n'examine s'ils sont bons ou mauvais! » Voet aurait pu, et nous pouvons plus facilement encore, opposer à ces condamnations des louanges non moins nombreuses accordées par de bons juges.

La célèbre, on disait alors l'illustre Anna Schurmann, a écrit en parlant de Voet, qu'elle connaissait bien : *Virum cum paucis comparandum, solidæ eruditionis*. Un de ses collègues d'Utrecht, Jean Wipart, a comparé Voet à un nouvel Hercule qui nettoie les écuries d'Augias, attaquant tous les vices et sachant les vaincre.

« Rien, a dit Vossius, n'arrête son zèle; il ne marche pas vers le but, il y court : *Quidquid vult, ita vehementer vult, ut non eat, sed currat.* »

Un autre théologien, son collègue Cunæus, a loué sa science étendue et variée, sa probité, sa piété et son zèle toujours prêt contre toute atteinte aux bonnes mœurs.

Un historien moderne très estimé, Hagenbach, dans son *Histoire du Protestantisme*, accorde une page à Voétius : « Ses paroles, ses décisions et ses leçons étaient acceptées presque sans discussion, comme règles de la vérité et oracles sans appel. »

Le zèle infatigable de Voet qui, dans sa jeunesse, lui inspirait un sermon tous les jours, lui dictait, quand il devint professeur, des thèses innombrables pour l'instruction et l'exercice de ses élèves. Les *Disputationes* de Voet forment cinq volumes de 1,200 pages chacun environ; leur nombre approche de quatre cents, exactement trois cent quatre-vingt-cinq. Les sujets, très variés, se succèdent sans aucun ordre. Ce n'est pas, quoi qu'en dise Descartes, la forme qui rebute, c'est le fond. Ses questions, aujourd'hui, nous intéressent peu. Quatre dissertations sont consacrées à l'athéisme. On les a souvent citées et rarement lues, car elles ne justifient nullement les accusations souvent répétées contre l'auteur. Voet, suivant ses accusateurs, aurait eu la mauvaise foi d'accuser Descartes d'athéisme, et, en le rapprochant de Vanini, brûlé vingt ans avant à Toulouse, de le désigner ainsi pour le dernier supplice. C'est par là qu'on l'a rendu tristement célèbre.

L'accusation est ridicule.

L'étude de Voet sur l'athéisme semble le commentaire et le développement des *Questions rares et curieuses* de Mersenne, qui signalait l'athéisme quinze ou vingt ans avant Voet comme la grande hérésie du siècle, et n'évaluait pas le nombre des athées, dans la ville de Paris, à moins de 50,000.

Les athées, suivant Voet, sont innombrables. On le comprend sans peine d'après la définition qu'il en donne. Il tient pour athées ceux qui nient la Providence et la justice de Dieu, l'immortalité de l'âme et les peines éternelles, ceux qui négligent leurs devoirs religieux : *Quando quis veræ religionis professionem et exercitia externa abnegat.* Il y joint ceux qui, non par leur sentiment ou leur profession de foi, mais par leur vie, leurs mœurs et leur pratique de la religion, montrent qu'ils repoussent Dieu.

Il faut enfin compter dans cette classe les indifférens dans le choix d'une religion : *Qui neutrales et indifferentes sunt ad cujuscunque religionis professionem...*

Le réformé qui devient papiste est une bête ou un athée : *Bestiam an atheum.* On peut être athée en acte ou en puissance : *Alii sunt athei in fieri, alii in facto esse.* Quelques-uns, sans se croire athées, le sont cependant, parce qu'ils donnent aux autres l'occasion de le devenir : *Qui, si ipsi in atheismum non ruunt, aliis saltem eo viam parant.*

Voet cite, comme appartenant à cette catégorie d'athées en puissance, un admirable philosophe, plus grand mathématicien que physicien, qui, pour créer un monde, ne demande qu'un peu de matière. Le doute de ce philosophe, s'il est mal compris, peut devenir la voie qui conduit à l'athéisme, non l'auteur lui-même, mais ses lecteurs.

C'est bien de l'auteur de *la Méthode* et des *Méditations* qu'il s'agit. Voet fait de lui un athée en puissance, alors que tant d'autres, le cardinal Duperron et Ronsard, par exemple, sont athées en acte. Pourquoi Ronsard? — Pour avoir placé ce vers dans la bouche d'Éros :

Je suis Amour, le grand maître des dieux.

Voet, en signalant tant d'athées, ne prétend pas, évidemment, les faire brûler tous. Il le demande d'autant moins, que sa dissertation, qui n'a pas moins de cent pages, se termine par cette conclusion inattendue, qu'il n'y a pas de véritables athées : *Concludamus nullos dari atheos proprie datos.*

Il faut, dans un exercice d'école, montrer toutes les faces d'une question.

Voet, dans ses quatre discours, quoiqu'on le lui ait amèrement reproché, ne compare nullement Descartes à Vanini. Plusieurs pages séparent les lignes qui font allusion à Descartes des phrases consacrées à l'hérétique de Toulouse.

Tel était, s'il est permis de s'exprimer ainsi après des renseigne-

mens aussi contradictoires, celui qu'à l'âge de quarante-cinq ans, le sénat d'Utrecht, en créant l'Université destinée à tant d'éclat, appela spontanément à la chaire de théologie et de langue hébraïque.

Peu de temps après, Leroy, dont le nom fut latinisé et devint *Regius*, obtint, après de pressantes sollicitations, le partage de la chaire de médecine, dont le titulaire ne pouvait remplir seul tous les devoirs. Sans repousser Régius, il aurait accepté volontiers pour adjoint l'un ou l'autre des deux concurrens qu'on lui opposait, et qui, tous deux, avaient bonne renommée. Régius, pour obtenir les suffrages, dut se faire bien venir de tous et se garder, surtout, de laisser deviner les luttes que son enseignement ne pouvait manquer de faire naître. Loin de se déclarer ami des nouveautés, Régius, pendant sa candidature, se montra respectueux de la tradition. Lorsque Voet, rendu inquiet par quelques indices, lui demanda une profession de foi, ils se trouvèrent d'accord sur tous les points et s'embrassèrent en se quittant. Régius fut nommé; et, pendant plus d'une année, ses relations avec Voet témoignèrent en toute occasion d'une excellente confraternité. Ce début, qui pourrait le croire? a été reproché à Voet, qui, suivant Descartes, témoigna d'abord à Régius une fausse amitié, pour le surprendre plus aisément lorsqu'il ne serait plus sur ses gardes.

Voet et Régius, dans leur premier entretien, ont abordé les questions qui plus tard devaient les diviser. Voet était orthodoxe et péripatéticien; Régius admirait les théories de Descartes. Ni l'un ni l'autre n'ont changé; ils se trouvent cependant complètement d'accord! L'un des deux, évidemment, a dissimulé sa pensée. Voet était le juge, Régius désirait son suffrage et l'a obtenu; c'est de lui, — l'évidence est entière, — que sont venues toutes les concessions. Comment les a-t-il conciliées avec sa conscience? Lui seul peut le savoir. Le masque a disparu, Voet s'en est indigné; il est inique de le lui reprocher. La philosophie de Descartes, disait Voet, est dangereuse et nuisible aux études. C'est son opinion, il a raison de la dire. Les académies doivent la repousser : *Philosophiam Cartesii esse ineptam studiis præsertim theologiæ et periculosam; in academias minime recipiendam censeo.*

Régius, professeur de médecine, chargé plus particulièrement d'enseigner la botanique, pouvait adopter les principes de Descartes, étudier et propager ses découvertes, sans modifier en rien l'enseignement qu'on attendait de lui. Mais il associait à beaucoup de prudence une ardeur enthousiaste pour les idées nouvelles; non content de s'inspirer, dans l'enseignement de la médecine, du maître qui, sur tout problème, avait une solution, il aspirait, dût-il contredire ses collègues, à exercer, dans un cercle moins

borné, une action plus utile et plus illustre. On applaudissait ses leçons. Les vieux maîtres, offensés, envieux a-t-on dit, dénoncèrent ses écarts. *Le magistrat* jugea, s'il faut en croire Descartes, que, si les nouvelles opinions étaient vraies, il ne fallait pas en défendre l'enseignement, et que, si elles étaient fausses, il n'en était pas besoin, parce qu'en peu de temps elles se détruiraient d'elles-mêmes. Cette assemblée élue, qu'on nommait *le magistrat*, en plâtrant, au nom de principes aussi libéraux, une paix qui ne pouvait durer, devançait de plusieurs siècles son époque et même la nôtre. Jamais on n'a accordé, dans les universités, une liberté sans limite en se fiant à l'auditoire, qui, de lui-même, se tournera vers la vérité. Que dirait aujourd'hui, malgré les progrès accomplis, le doyen de la Faculté des Sciences de Paris, si le professeur d'astronomie, renonçant au système de Copernic, démontrait à ses auditeurs que la terre ne tourne pas? Il aviserait, avec le recteur, aux moyens de faire cesser un tel scandale. La question de droit est identique. Ainsi ferait M. Darboux avec non moins de raison que Voet, si le professeur de physique s'avisait en 1891, comme Régius en 1651, d'enseigner la théorie des météores et la dioptrique de Descartes, en en acceptant les principes. On ne peut, dans une chaire officielle, autoriser chacun à enseigner la doctrine qu'il préfère, quelle qu'elle soit, c'est-à-dire supprimer tout contrôle. Régius, qui, sur les questions scientifiques, enseignait des erreurs et des absurdités, laissait, au milieu des ténèbres, apercevoir parfois quelques lueurs. Le recteur n'avait pas à s'en informer, son devoir était de maintenir les limites.

Régius, intraitable d'ailleurs, en protestant de sa soumission, mettait tous les torts de son côté. Voet, devenu recteur, témoigna d'abord à Régius beaucoup de bienveillance et d'amitié. Il approuvait, sans y rien mêler que des observations raisonnables, — Descartes alors ne faisait pas difficulté de le lui écrire, — les thèses publiques que, suivant la méthode d'enseignement adoptée alors, le professeur de médecine exerçait ses élèves à soutenir. Régius abordait des sujets de plus en plus éloignés de son enseignement régulier. Les nouvelles doctrines triomphaient, par ses soins, dans toutes ses disputes. Régius assistait même, — comme c'était le droit de tous, — aux disputes présidées par ses collègues; et, quand les novateurs faiblissaient, il prenait la parole pour les défendre.

Régius soumettait au recteur avec une déférence irréprochable toutes les thèses discutées sous sa présidence. Le contrôle n'était qu'apparent. Voet n'avait dans l'esprit aucun dessein de guerre, il se reconnaissait incompétent et se montrait indifférent aux pro-

blèmes de physiologie, de mécanique ou de physique. Sur les questions seules de philosophie ou de théologie, la surveillance était efficace; on peut ajouter qu'elle était nécessaire. Plusieurs des sujets proposés auraient fait scandale; quelques citations seront utiles :

Les anges peuvent-ils être dits des animaux : *An angeli a Platonicis recte definiantur animalia?* A cette question, proposée sans doute par des écoliers en bonne humeur, Voétius répondait en note avec le plus grand sérieux : (Q. A.) (*Quæstio absurda*). Ophir était-il le Pérou : *An Ophir, quo navigatio Salomonis fuit instituta, sit Peru?* Voet inscrivait : (N.) (*negatur*).

Les Pygmées sont-ils des hommes? (N.) L'âme humaine est-elle une substance : *Anima humana sit aliquid subsistens?* La note était : (*A. cum D.*) (*Affirmatur cum distinctione.*)

On proposait la possibilité de la pierre philosophale. *An non repugnet ordini creationis, si dicatur speciem unam rerum in aliam per hominum industriam transmutari posse, e. g. viliora metalla in aurum?* Voet, tout en acceptant la question, la marquait (N.). Il fallait conclure pour la négative.

Un prédicateur doit-il faire des gestes, et dans quelles limites : *An externi gestus sint adhibendi; et qui ac quales sint adhibendi?* Cette question excellente n'a pas besoin d'être annotée; elle a occupé plusieurs séances.

Faut-il distinguer l'intelligence de la volonté : *An intellectus distinguatur a voluntate?* On peut discuter, mais la conclusion doit être affirmative.

L'amour est-il la première des passions concupiscibles : *An amor sit prima passionum inter concupiscibiles?* (A. c. D.) (*affirmatur cum distinctione*).

Faut-il distinguer l'amour d'amitié de l'amour de concupiscence : *An recte distingui posset in amorem amicitiæ et concupiscentiæ* (A.). On affirme, sans distinction cette fois.

Ces exemples, que l'on pourrait étendre sans limite, montrent l'esprit des exercices dans l'un desquels on a été conduit à demander si les argumens de Descartes, mal compris, pouvaient conduire à l'athéisme.

Régius, comme son maître Descartes, prétendait toucher à tout. Il mit en dispute la question de l'union de l'âme et du corps, et dans ses conclusions, risqua, au jugement de Descartes, une proposition un peu dure : *L'homme est un être par accident.* Professeurs et élèves comprenaient alors ou croyaient comprendre le sens exact de ces mots; presque tous les trouvaient scandaleux et horribles. Régius les entendait d'une manière toute simple;

l'âme, étant distincte du corps, aurait pu ne lui être jamais associée. Un accident a uni ces natures dissemblables et procuré le pouvoir de l'une sur l'autre.

Cette décision dure, odieuse et contraire à la foi, fit disparaître la confiance de Voet. La facilité se changea en rigueur. L'idée de faire de l'homme un *être par accident* mit l'Université en rumeur. En l'entendant énoncer, l'auditoire, révolté, mêla des clameurs furieuses à d'ironiques applaudissemens. Régius, conciliant en paroles, se rendit chez Voet, protestant de son respect pour la religion et offrant, pour l'impression de sa thèse, toutes les corrections qu'on jugerait utiles. Mais Voet était sur son terrain : le mouvement de la terre et la circulation du sang étaient la querelle commune, il y représentait ses collègues ; sur l'*être par accident*, le défi s'adressait à lui-même. Impatient de répondre, il compose de nouvelles thèses et les met sans tarder en discussion, en ayant soin d'introduire, dans le titre, pour la condamner, l'expression d'*être par accident*. Dans un poème satirique, on chante ces graves dissentimens; Régius y était clairement désigné par ces mots : *O. Regium factum*, et l'influence de Descartes diffamée par ce vers, signalé comme une injure atroce :

Simia mendacis galli, mendacior ipse.

Les convenances, qui changent avec le temps, ont toujours permis les duretés dites avec esprit. Lorsque Paul-Louis Courier a félicité Jomard d'entrer à l'Académie *comme dans un moulin,* les honnêtes gens ont beaucoup ri. Après soixante ans, quand ils y songent, il leur arrive d'en rire encore. On aurait blâmé et oublié Courier si, traduisant clairement sa pensée, il avait écrit : Mon concurrent n'est qu'un âne. Au XVIIe siècle, cela se disait. L'œuvre de l'écolier d'Utrecht paraissait à ses contemporains spirituelle et modérée. Descartes en jugeait autrement, mais il devait savoir que Voet n'y pouvait rien.

Tels sont les débuts de la querelle célèbre dans l'histoire du cartésianisme et les actes du premier martyr. Il est injuste de blâmer Voet et difficile de condamner Régius. L'incident reste sans importance; et si Régius, enivré de Descartes et de lui-même, n'avait pas maintenu le droit d'étendre son enseignement jusqu'à attaquer ses collègues, il n'aurait eu sans doute aucune suite. Descartes lui conseillait d'accepter tous les accommodemens. Le récit qu'il voulut publier blesse toutes les convenances. Il est en partie du style de Descartes, qui, malgré les conseils de prudence, consentit à revoir la rédaction.

On lisait dans le *factum* de Régius : « Il y a déjà longtemps que je m'aperçois que les grands progrès que font sous moi mes auditeurs font jalousie à quelques-uns.

« Que les termes dont les autres se servent d'ordinaire pour résoudre les difficultés ne satisfont jamais les esprits tant soit peu éclairés et clairvoyans, mais, au contraire, ils les obscurcissent et les remplissent de ténèbres et de nuages.

« On apprend bien plus aisément et plus promptement avec moi à concevoir le vrai sens d'une difficulté que l'on ne fait ordinairement chez les autres, ce que l'expérience fait voir très clairement. Car il est constant que mes disciples ont déjà fort souvent paru avec honneur dans les disputes publiques sans avoir donné sous moi à l'étude que quelques mois de leur temps.

« Nous avons reconnu que les formes substantielles et les qualités réelles (on les enseignait dans les chaires rivales) ne sont propres à rien du tout, sinon peut-être à aveugler les esprits de ceux qui étudient, et à faire qu'au lieu de cette docte ignorance que vous estimez et vantez tant, leur esprit ne se remplisse d'une certaine autre ignorance toute bouffie d'orgueil et de vanité. De l'opinion de ceux qui admettent les formes substantielles, on tombe facilement dans l'opinion de ceux qui disent que l'âme est corporelle et mortelle. »

Le recteur, quelle que fût sa bienveillance, devait réprimer l'impertinence de Régius. Il est étrange qu'on l'ait accusé d'hostilité. Les décisions prises, sur sa proposition, par le conseil de l'Université, furent au contraire très modérées. Régius fut blâmé et méritait de l'être.

Descartes écrivait au recteur à cette occasion : « On m'apprit que le professeur Régius, qui enseigne, comme on le sait, une doctrine assez semblable à la mienne, était en butte de votre part aux attaques les plus injustes. » Il était mal informé ou manquait de justice. Régius était l'agresseur. Le recteur, pour l'empêcher dans la chaire de médecine d'enseigner toutes les autres sciences, n'avait pas à faire le discernement entre les méthodes. Descartes prétendait tourner les faits à l'avantage de Régius, dont les succès, en inspirant la jalousie, étaient, suivant lui, la seule cause du conflit.

Descartes, cela est incontestable, comptait, dans l'Université d'Utrecht, des admirateurs et des disciples, mais la majorité des professeurs le repoussait avec indignation. Était-ce amour des doctrines anciennes ou jalousie contre un rival? il est impossible de le savoir.

Un professeur très estimé, dont l'Université déplorait la perte, avait admiré non moins que Régius, mais avec plus de discrétion

et de prudence, les principes de la philosophie cartésienne, il faisait de Descartes son soleil et son flambeau et allait jusqu'à s'écrier : *Is est mea lux, meus sol, erit mihi semper Deus;* mais, s'il le laissait deviner en chaire, il le taisait dans les disputes publiques. Lorsque Reniéri mourut, un de ses collègues, Æmilius, prononça son oraison funèbre. L'influence du maître sur son savant disciple fut proclamée et célébrée. Les admirateurs, on pourrait dire les prêtres d'Aristote, entendirent avec colère traiter l'audacieux adversaire qui prétendait le diffamer et l'abattre, de : *Nostri sæculi Atlantem Archimedem unicum et philosophorum aquilam.*

La lutte était engagée, mais les maîtres, en grande majorité, tenaient pour l'ancienne doctrine. Les cartésiens étaient tolérés. Régius criait victoire. Il était, comme presque tous les savans de l'époque, enclin à la dispute et brutal dans les attaques.

Un de ses écrits a pour titre : *Spongia pro eluendis sordibus animadversionum Primerosi.* A quoi *Primerose* répondait : *Antidotum adversus Regii venenatam spongiam.*

Cela paraissait tout simple : pourquoi ne pas éponger les ordures et prescrire le contre-poison? Descartes, en publiant la traduction française de ses *Méditations*, y ajouta une lettre au père Dinet, provincial des jésuites. Il y annonçait une réponse au jugement porté et aux objections produites par quelques pères de la compagnie. Mais, laissant bientôt de côté les problèmes de métaphysique, il raconte les persécutions de Régius et les torts du recteur de l'Université d'Utrecht. La transition était brusque : « Mais de peur qu'il ne semble peut-être ici que c'est à tort que je me vante de l'envie que l'on me porte, et que je n'en ai point d'autre témoignage que la dissertation du révérend père, je vous dirai ici ce qui s'est passé il n'y a pas longtemps dans une des plus nouvelles académies de ces provinces. »

Descartes approuvait Régius sur tous les points. Le libelle injurieux, dont nous avons rapporté d'intolérables passages, était, suivant lui, irréprochable : — « Régius prit la résolution de faire réponse par écrit aux thèses du théologien, dans laquelle, quoiqu'il réfute par de bonnes et solides raisons tout ce qui avait été dit contre lui ou contre ses opinions, il ne cessait pas cependant de traiter leur auteur si doucement et avec tant d'honneur qu'il faisait bien voir que son dessein était de se le rendre favorable, ou du moins de ne pas l'aigrir. Et, en effet, sa réponse était telle que plusieurs de ceux qui l'ont lue ont jugé qu'elle ne contenait rien dont ce théologien eût sujet de se plaindre, sinon peut-être de ce qu'il l'avait appelé homme de bien et ennemi de toute sorte de médisance. »

Descartes élève contre Voet plus d'un grief. Comme recteur,

il a combattu l'enseignement, dans la chaire de médecine, de ses principes de métaphysique et de l'application de sa méthode à tous les problèmes de la nature; dans ses thèses sur l'athéisme, il l'a désigné comme athée en puissance, c'est-à-dire dont les écrits, sans qu'il en ait eu l'intention, peuvent conduire à l'athéisme. Il l'a, dans d'autres thèses, ironiquement appelé un nouvel Élie; et, enfin, preuve certaine d'intentions perfides, il a écrit à Mersenne, le sachant inquiet des progrès de l'athéisme, pour lui signaler le danger des preuves proposées par Descartes; il croit les argumens nouveaux périlleux pour beaucoup d'esprits et engage un théologien qu'il croit profond à les combattre, s'adresse à lui directement, loyalement, sans s'informer de ses relations d'amitié avec l'adversaire qu'il lui signale. Mersenne l'avait, en apparence au moins, favorablement accueilli, il espérait sans doute grossir de ses remarques les objections que Descartes l'avait prié de réunir; c'est après une année seulement qu'il chargeait Descartes lui-même de lui transmettre l'expression de son admiration sans réserve pour l'auteur des *Méditations*. Descartes voyait en Voet un adversaire et ne se trompait pas : rien ne lui donnait le droit de le traiter en ennemi déloyal.

« Afin que l'on sache, dit-il, de quelle qualité sont mes adversaires, je veux vous en faire ici en peu de mots le portrait. C'est un homme qui passe dans le monde pour théologien, pour prédicateur, et pour un homme de controverse et de dispute, lequel s'est acquis un grand crédit parmi la populace, de ce que, déclamant tantôt contre la religion romaine, tantôt contre les autres qui sont différentes de la sienne, et tantôt invectivant contre les puissances du siècle, il fait éclater un zèle ardent et libre pour la religion, entremêlant aussi quelquefois dans ses discours des paroles de raillerie qui gagnent l'oreille du menu peuple; et de ce que, mettant tous les jours en lumière plusieurs petits livrets, mais qui ne méritent pas d'être lus; et que citant divers auteurs, mais qui sont plus souvent contre lui que pour lui, et que peut-être il ne connaît que par les tables; et enfin que, parlant très hardiment, mais aussi très impertinemment, de toutes les sciences, comme s'il y était fort savant, il passe pour docte devant les ignorans. Mais les personnes qui ont un peu d'esprit, et qui savent combien il s'est toujours montré importun à faire querelle à tout le monde, et combien de fois dans la dispute il a apporté des injures au lieu de raisons, et s'est honteusement retiré après avoir été vaincu, s'ils sont d'une religion différente de la sienne, ils se moquent ouvertement de lui et le méprisent, et quelques-uns même l'ont déjà publiquement si maltraité, qu'il semble qu'il ne reste plus rien désormais à écrire

contre lui. » Voet n'avait pas à se plaindre cette fois qu'on trahît la vérité en l'appelant homme de bien. Occupé cependant d'une polémique contre les magistrats de la ville de Bois-le-Duc, et croyant peut-être par modestie, cela est peu vraisemblable, que les doctrines cartésiennes seraient plus aisément vaincues par un adversaire plus habile, il engagea Schoockius, son ancien élève, professeur à Groningue, à relever le gant. Il le fit venir à La Haye, l'invita à un repas dans lequel étaient réunis à des défenseurs célèbres de la philosophie ancienne, des personnages importans dans la ville. On déplora l'oubli des traditions en vantant l'honneur réservé à leurs défenseurs. Schoockius, encouragé à prendre la plume, flatté de la confiance de ses anciens maîtres et loué de ses bonnes intentions, promit une réfutation, non-seulement de la lettre au père Dinet, mais des *Méditations* de Descartes. Il composa un livre de plus de trois cents pages, dans lequel, suivant la coutume du temps, le rhéteur, croyant l'égayer par des traits d'esprit, injuriait l'œuvre sévère du philosophe. Descartes avait donné l'exemple qui, pour les pédans innombrables que les universités fabriquaient par milliers, n'avait malheureusement rien de nouveau.

Voet, comme il l'avait promis, prêtait son concours à Schoockius, il revoyait les épreuves, changeait des phrases et des pages avec l'assentiment de l'auteur, quelquefois, a-t-on dit, sans prendre le temps de le consulter. Quelles sont ces phrases et ces pages? Schoockius a déclaré ne pas s'en souvenir. Peu importe, si, comme on l'a dit, le livre est infâme, Voet en est responsable à l'égal de Schoockius. Il ne semble pas qu'il le fût. Le ton de la préface est celui des pamphlets de l'époque. La réponse qu'y fit Descartes fut plus violente encore. Ni l'une ni l'autre ne devaient se faire remarquer dans la suite innombrable des attaques et des ripostes, familières alors aux philosophes et aux érudits. Les exemples seraient faciles à réunir. Saumaise a laissé un nom respecté. Dijon, sa patrie, a fait à sa mémoire, à une époque où l'on en avait moins abusé qu'aujourd'hui, l'honneur de donner son nom à l'une de ses rues. Sorbière parle de lui en ces termes :

« Saumaise est véritablement trop bilieux et trop colérique, il a le sentiment trop aigu, il se pique du moindre mot et entre trop aisément en fureur. Il n'y a pas moyen d'être tant soit peu dissentant de ses opinions sans devenir un ignorant, une bête ou bien un fripon et un méchant homme, et il se faut résoudre, pour peu qu'on veuille lui résister, à recevoir dix mille injures qui attaquent la personne. »

Pour qui n'est pas décidé d'avance à flétrir sans examen, par respect pour le grand philosophe, les esprits médiocres qu'il dé-

passe de toute la tête, ce petit livre intitulé : *Philosophia cartesiana, sive admiranda methodus novæ philosophiæ Renati Descartes*, est la pièce importante du débat. Il faut le rapprocher, pour le peser aux mêmes balances, de la lettre de Descartes à Voet, qui parut à Amsterdam en 1643. « Cette lettre, dit Victor Cousin, en la reproduisant dans le tome XI des œuvres de Descartes, est une réfutation de deux *libelles*, l'un de Voet lui-même et l'autre de l'un de ses *écoliers* auquel Descartes *ne daigna pas répondre*, mais qu'il fit assigner et *condamner* par-devant un tribunal. »

Il est difficile de réunir plus d'erreurs en moins de mots.

Voet n'a dirigé aucun libelle contre Descartes. Schoockius, auteur d'un livre de trois cents pages contre la philosophie cartésienne, n'était pas un écolier, mais un professeur déjà célèbre. Descartes a daigné lui répondre. Schoockius poursuivi, non devant un tribunal, mais devant le sénat académique de Groningue, n'a pas été condamné.

Schoockius, dès la première page, marque par son épigraphe empruntée à Plaute la volonté de respecter les anciens auteurs, sans chercher présomptueusement des voies nouvelles : *Viam qui nescit qua veniet ad mare, cum oportet amnem quærere comitem sibi.*

Le premier soin de l'auteur est de défendre Voet, son maître vénéré : *Pro theologo dilectissimo, mihi professore, paucula tantum verba faciam.* Schoockius proteste contre la violence de Descartes, digne d'*Archiloque*. Je n'ai pas souvenir d'avoir lu *Archiloque*, mais pour que la comparaison soit calomnieuse, il faudrait le supposer terriblement violent. La modestie, conseillée sans doute par Voet, qui corrigeait les épreuves, empêche de rapporter les louanges que de grands hommes lui ont accordées. *Pudor et modestia non permittant exhibere litteras magnorum virorum quibus illius theses quotidie efflagitant.*

Voet, suivant Schoockius, n'a jamais accusé Descartes d'athéisme. Chacun peut lire ses thèses, il fait seulement le récit de leur discussion publique. On a demandé, d'une manière générale, si, dans un certain cas, un philosophe peut être traité de bête et d'athée. Le pour et le contre ont été produits avec une entière liberté. Schoockius s'écrie : *Hoccine est per calumniam alios vocari atheos et bestias ? O Thersitica capita !*

L'exclamation me paraît, contre la thèse des insulteurs de Voët, un argument décisif.

Voet, suivant leur accusation, a, dans une dispute universitaire publique, adressé à Descartes les plus atroces injures en préparant pour lui, par l'accusation d'athéisme, le supplice justement infligé vingt ans avant à Vanini.

On ajoute qu'avec une hypocrisie qui redouble le mépris, l'ennemi furieux de Descartes, se cachant sous un nom d'emprunt, a renouvelé ses accusations et désigné de nouveau le grand philosophe aux bûchers des défenseurs de la foi.

Le livre publié sous le nom de Schoockius relève l'accusation avec une énergie indignée. Que le livre soit ou non du style de Voet, le recteur d'Utrecht l'a inspiré et revu. Personne à Utrecht ne l'ignorait alors; l'entente avec Schoockius s'était faite devant seize témoins; tous les membres de l'Université, maîtres et élèves, avaient entre les mains le texte imprimé des thèses tant reprochées. La dispute publique, soutenue pendant trois jours, avait eu un grand retentissement: tout mensonge, toute interprétation infidèle aurait été une maladroite imprudence. Le livre raconte les faits et ajoute : « Est-ce là, ô race de Thersites, traiter quelqu'un d'athée ? »

En repoussant avec un tel accent, comme calomnie, une vérité connue dans ses détails de tous ceux qui l'entouraient, Voet aurait perdu l'estime de ses collègues.

Quelques années après, en 1651, puis en 1660 et 1661, en 1671 et en 1675, à l'âge de quatre-vingt-six ans, ils le choisissaient de nouveau pour recteur.

Comment répondre à ceux qui disent en le rapportant: Il dut ses élections à ses intrigues ?

L'attaque, dans le livre de Schoockius, succède à la défense, et l'auteur produit cette fois le rapprochement avec Vanini dont, pour rendre hommage à la vérité, il a voulu d'abord décharger Voet.

« Vanini se vantait de vaincre les athées; c'est ce que fait Descartes. Vanini ruinait l'autorité des preuves vulgaires de l'existence de Dieu. C'est ce que fait Descartes. Il y substituait des argumens sans force. C'est ce que fait Descartes. Ce n'est donc pas injustice d'établir une comparaison entre Descartes et Vanini, justement brûlé à Toulouse. »

Voet, si la phrase est de lui, était assurément sincère. Pour lui, comme pour Pascal, les argumens métaphysiques de l'existence de Dieu sont dangereux et sans force. Ils peuvent conduire à l'athéisme le lecteur, fier d'en apercevoir une réfutation dans laquelle il se complaît. Quant à l'approbation donnée au supplice de l'hypocrite et débauché Napolitain, il ne faut pas oublier que les honnêtes gens, au XVII[e] siècle, étaient loin d'avoir même horreur que nous pour le bûcher... des autres.

Fénelon écrivait: « Toute religion à part, il est bon par pure police de brûler ceux qui sèment une doctrine capable de renverser les bonnes mœurs et de troubler le genre humain. »

L'assimilation de Schoockius ne cache aucune intention perfide, on ne brûlait personne en Hollande.

Non content d'attaquer les opinions et les livres de Descartes, Schoockius diffame sa vie privée. Il a débuté par la carrière des armes et l'a quittée, désespérant de mériter les hauts grades. Le gouvernement de l'Église l'aurait tenté, mais esclave de convoitises brutales, il y aurait craint le scandale. Il change sans cesse de demeure, comme s'il voulait fuir les regards. D'impudiques Phrynés l'accompagnent : *Phrynæ quas in deliciis habere arcteque complecti dicitur*. Descartes, tout en trouvant l'accusation atroce, prend pour y répondre le ton dégagé d'un gentilhomme : il n'est pas vieux encore, n'a pas fait vœu de chasteté, et ne prétend pas valoir mieux que les autres.

Les calomnies de Schoockius pouvaient avoir cependant de graves conséquences. Si l'on ne craignait pas de mériter la louange donnée, dit-on, à Lamartine historien : « Vous élevez l'histoire à la hauteur du roman, » on pourrait hasarder un rapprochement. Au moment où Schoockius, avec l'indélicatesse de son époque, soulevait ces questions étrangères au débat, une jeune et belle princesse, admiratrice admirée du maître, dont le visage représentait pour lui, il avait la franchise de le lui dire, celui que les poètes attribuent aux Grâces, traversait peut-être, curieuse et pensive, les belles prairies et les riches parterres d'Endegeest, où Descartes s'entourant, pour la recevoir souvent, d'un luxe dédaigné jusque-là, tantôt lui enseignait la métaphysique, tantôt lui faisait résoudre un problème de géométrie, quelquefois analysait pour elle l'amour d'affection et l'amour de concupiscence, tous deux favorables à la santé. On pourrait rappeler l'exil d'Élisabeth, encore mal expliqué, la correspondance avec son ami continuée à l'insu de sa mère par la complaisance de sa sœur Louise Hollandine, dont les principes n'avaient rien de sévère. On comblerait enfin la mesure en citant les dernières lignes écrites par Élisabeth, qui, rappelant à sa sœur un passé qu'elle n'ignorait pas, se reproche d'avoir préféré la créature au créateur.

De telles insinuations, sans commencement de preuves, ressembleraient fort à des calomnies. Descartes s'indignait avec raison contre celui qui en a suggéré l'occasion. C'est à Voet que Descartes répondit. Il se plaint du titre donné au livre : *Philosophia cartesiana*. On pourrait croire que lui-même l'a écrit. Mais Schoockius a ajouté : *Admiranda methodus*. Descartes ne pouvait l'écrire ni sérieusement sans manquer de modestie, ni ironiquement sans manquer de franchise.

Descartes croyait adresser la réponse à l'auteur de l'attaque. L'explication de son erreur est surprenante. Tandis que le livre

s'imprimait à Utrecht, Descartes, par une indiscrétion plus facile à expliquer qu'à approuver, recevait les épreuves en même temps que l'auteur, qui ne l'avait ni ordonné, ni permis, et dont il ignorait même le nom. Descartes ne l'apprit que par la page du titre qui, suivant la coutume, est tirée la dernière : c'est lui qui le raconte. Le nom de Schoockius fut sans doute effacé, car il ne figure pas sur le titre.

Descartes, grâce à cette indiscrétion, imprimait la réponse en même temps que l'attaque ; ne voulant pas la perdre, il se borna à expliquer, à la fin seulement, par quel accident il s'est mépris sur le nom de son adversaire.

Dans le cours de la même discussion, il disait à Voet : « Vous n'avez jamais vu ma philosophie, puisque je ne l'ai pas encore publiée, vous ne pouvez donc pas la connaître. » Voet aurait pu lui répondre : « Vous avez bien connu le livre de Schoockius avant qu'il fût publié ! »

Pendant que Descartes poursuivait à Groningue le livre de Schoockius devant le Sénat académique, Voet poursuivait la réponse de Descartes devant le tribunal d'Utrecht : ils obtinrent des succès différens.

La lettre de Descartes fut interdite et publiquement brûlée par la main du bourreau. Faut-il reprocher au tribunal une complaisance coupable pour l'adversaire du grand philosophe ?

La lettre condamnée ne traitait aucune question de science ou de philosophie ; les juges ordinaires étaient compétens. Le livret était-il injurieux pour le chef d'une grande Université ? La réponse est facile. On n'avait pas même à demander si l'auteur, usant de représailles comme il l'affirmait, repoussait d'odieuses calomnies. Voet ne s'avouait pas et n'était pas l'auteur de la *Philosophia cartesiana*. S'il avait donné quelques conseils, le tribunal n'en pouvait rien savoir. Les thèses sur l'athéisme étaient, il est vrai, signalées comme un premier grief, mais le nom de Descartes n'y était pas prononcé, et la désignation très claire qui le remplace ne s'associe à aucune injure.

Les juges, en ouvrant la lettre de Descartes, y ont aperçu tout d'abord l'allusion à la basse extraction de Voet, fils d'un goujat, élevé au milieu des filles de joie, sans qu'elle fût assez claire pour en faire un délit.

Mais en rencontrant cette apostrophe à Voet, *qui n'avait rien écrit contre lui :* « Croyez-moi, monsieur Voet, tout lecteur éclairé reconnaîtra qu'en écrivant cet ouvrage, vous étiez tellement possédé de la rage de nuire que vous n'avez pas aperçu ce qui convenait à votre position et à votre caractère, ni ce qui était vrai, ni même

vraisemblable, » les juges purent songer à interdire dans une ville où l'Université tenait une si grande place le débit du livre qui prétend déchirer à chaque page le caractère et les talens du recteur.

La seconde partie de la lettre de Descartes à Voet est intitulée : *Des actions de Voet qui m'ont appris à connaître quelles étaient ses vertus.* On y lit : « Une triste alternative se présentait à moi : ou vous étiez effectivement un saint homme, ou vous étiez (pardonnez-moi si je ne trouve pas d'expression moins dure pour dire la vérité) un grand hypocrite ; car avec tous les talens que l'on s'accordait à vous reconnaître, il me semblait que rien ne pouvait être médiocre en vous, ni les vertus, ni les vices. Depuis, j'ai vu clairement ce que je devais penser à votre égard, et c'est votre conduite envers M. Régius qui a fait cesser mon incertitude. »

Nous avons raconté la dissidence entre Voet et Régius. Descartes décide en faveur de Régius : « J'ai appris, dit-il, comment, à peine nommé recteur de l'université, vous lui aviez tout à coup témoigné plus d'amitié que jamais ; comment vous aviez fait en sorte qu'il pût, à peu près à volonté, soutenir des thèses publiques, ce qui n'avait jamais lieu précédemment sans une permission spéciale du Magistrat. » Car, suivant l'usage, deux de ses collègues, professeurs de physique et de médecine, voyaient avec peine qu'il enseignât une doctrine toute différente de la leur, et craignaient que ces discussions publiques ne vinssent accréditer de plus en plus la nouvelle philosophie. « Vous aviez examiné les thèses où M. Régius exposait tout son système de physiologie, et vous n'aviez exprimé aucune désapprobation. »

Descartes manque de mémoire. Voet avait proposé quelques objections qui, soumises par Régius à Descartes, furent déclarées par lui *raisonnables*.

« Peu de temps après, continue Descartes, il en composa quelques autres. Comme elles ne contenaient rien d'important qu'il n'eût avancé déjà dans celles que vous aviez vues, il ne jugea pas qu'elles dussent vous être présentées avant leur publication. Mais, saisissant avec une sorte d'empressement un mot, un simple mot, qui s'y trouvait, dans un sens un peu différent de celui des écoles, vous prîtes de là l'occasion de l'attaquer directement. »

Descartes oublie que ce simple mot, c'était *l'être par accident*, avait été dans l'Université l'occasion d'un effroyable tumulte.

Voet, pour répondre à Régius, avait composé rapidement des thèses sur les mêmes sujets, pour les proposer, suivant la coutume, à une discussion publique. Descartes apprécie sévèrement cet usage, très régulier pourtant, des droits universitaires : il fallait laisser Régius se corriger lui-même.

« Quelque grandes que pussent être les erreurs de Régius (et il n'en avait commis aucune), quelle était cette piété, cette charité chrétienne, ce zèle ardent qui vous portait à ne pas vouloir l'écouter, lorsqu'il venait de lui-même vous promettre de faire toutes les corrections que vous désireriez, et à le livrer, pendant trois jours, *contre tout droit*, *toute justice et toute bienséance*, à la dérision du public? »

La quatrième partie de la lettre de Descartes a pour titre: *De l'usage des livres et du savoir de Voet.* Il démontre, on doit s'y attendre, que Voet est un ignorant, et qu'il ouvre les livres qu'il cite, non pour s'instruire, mais pour les piller. « Vous voulez paraître les avoir lus, et vous le prouvez sans réplique en intercalant dans vos écrits des raisonnemens qui leur appartiennent tout entiers. »

« J'ai lu, ajoute Descartes, plusieurs de vos ouvrages et je n'y ai jamais aperçu une seule pensée qui ne fût basse et commune, une seule qui annonçât l'homme d'esprit ou le savant. Observez que je dis le savant et non l'érudit. »

Tel est le ton du libelle de Descartes. Pour n'y apercevoir, comme l'ont fait ses admirateurs, que quelques termes d'aigreur et un portrait peu flatté de Voet, il faut pousser loin le parti-pris de l'euphémisme. Les magistrats d'Utrecht, plus sévères, condamnèrent la lettre au feu, et l'on peut pardonner à Voet d'avoir joyeusement recommandé d'en faire une belle flambée.

Les conséquences de cette décision inquiétèrent Descartes. On n'a jamais dit nettement ce que, personnellement, il pouvait craindre. L'intervention de l'ambassadeur de France mit les poursuites et les décisions à néant.

Descartes, condamné à Utrecht, sollicitait à Groningue la punition de Schoockius. La sentence ne le satisfit pas : « Vu dans le sénat académique les lettres de messire René Descartes où il réitère ses plaintes contre maître Martin Schoockius, professeur en philosophie dans cette Université, lesquelles ont été portées aux très illustres et très puissans seigneurs des états de cette province par Son Excellence Monseigneur de la Thuillerie, ambassadeur du Roy très chrétien, et où le dit sieur Descartes demande réparation des calomnies et des injures atroces à lui faites par maître Martin Schoockius dans le libelle qu'il a publié sous le titre de *Philosophia cartesiana*, et qu'il a reconnu pour son ouvrage, afin de faire plaisir au sieur Voétius, son ami; comme il est plus amplement porté dans la requête que ledit sieur Descartes a présenté à sa dite Excellence, Monseigneur l'ambassadeur, dont copie a été présentée et lue dans ce sénat, d'une part, et ouï, de l'autre, maître Martin Schoockius, qui a non-seulement consenti, mais demandé

que cette affaire fût terminée dans cette Université, persuadé que Messieurs les curateurs le trouveraient bon. »

« Le Sénat aurait mieux aimé n'avoir point eu connaissance de cette cause, ne pouvant voir qu'avec peine que deux savans hommes soient tombés dans de telles contestations, quoique la philosophie dont ils font profession dût leur inspirer des sentimens tout contraires, et de plus, eût préféré que ledit Schoockius n'eût pas écrit ce libelle, et eût laissé vider à messieurs d'Utrecht un démêlé qui les regardait, et où il ne devait prendre aucune part.., et qu'enfin ce n'a pas été jusqu'ici la coutume de notre Université de se mêler des différends d'autrui. Néanmoins, pour tâcher de rétablir la paix et l'union entre les savans, et pour faire droit, sur les plaintes dudit sieur Descartes, vu principalement qu'on ne peut prouver, par de bonnes conséquences tirées de ses écrits, qu'il enseigne les maximes d'une nouvelle secte qu'on lui impute, ni l'athéisme, ni aucun des autres crimes dont il est chargé dans le libelle dudit Schoockius, le sénat académique a prononcé et jugé que ledit sieur Descartes devait se contenter des protestations et déclarations volontaires dudit sieur Schoockius, et acquiescer à la disposition où il est de les confirmer par serment. »

Tel est le texte auquel Cousin fait allusion, en disant que Descartes, ne daignant pas répondre à un écolier, le fit assigner et *condamner* par-devant un tribunal.

La vente du livre de Schoockius resta permise ; on a peine aujourd'hui à en rencontrer un exemplaire. La lettre de Descartes a été défendue et brûlée; elle se trouve dans toutes les bibliothèques.

Le magistrat d'Utrecht, partageant les sentimens du conseil académique de Groningue, sur la stérilité et le scandale des querelles entre savans, prit à son tour la résolution de les interdire, en défendant très rigoureusement à tous imprimeurs et libraires dans la ville d'Utrecht, d'imprimer ou faire imprimer, de vendre ou faire vendre aucuns libelles ou autres écrits tels qu'ils puissent être, pour ou contre Descartes.

Ces décisions ne mirent pas fin aux disputes. Descartes se brouilla avec Régius, et Voet avec Schoockius. Cela, véritablement, est pour nous sans intérêt.

Voet, en même temps, se trouvait engagé dans une querelle qui dura trente ans, et ne cessa qu'avec sa vie. La question de la confrérie de Bois-le-Duc, dans laquelle Descartes avait pris parti, fut débattue avec chaleur par un théologien, alors fort connu, Marésius, qui répondit à Voet; Voet répliqua, et la mort seule de Marésius lui laissa le dernier mot. J'ai cherché inutilement les pam-

phlets de Voet, et je n'ai pu rencontrer que ceux de Marésius; en voici les titres :

Defensio pietatis et sinceritatis. — Specimen assertionum partim ambiguarum aut lubricarum, partim periculosarum, non tantum theologiis sed christianis hominibus, indignissimarum. Epistola ad amicum. — Pauca academica. — Ultima patientia tandem expugnata a D. G. Voet. — Bonæ fidei sacrum. — Lingua abortiva a Gisberto Voet refossa. Expostulatio ad G. Voetium. — De violata fide publica. — Theologus paradoxus relictus et refutatus. — Chacun de ces libelles, bien entendu, était précédé et suivi par un factum de Voet. Tous trouvaient des acheteurs; c'était le goût de l'époque.

L'intervention de Descartes répand un lustre sur une question en elle-même sans importance.

La ville de Bois-le-Duc, sous la domination espagnole, était un des foyers de la foi catholique dans les Pays-Bas. Les bourgeois de la ville avaient fondé une confrérie sous l'invocation de la sainte Vierge. Les offrandes accumulées représentaient de grandes richesses; on les employait en bonnes œuvres et en cérémonies religieuses, particulièrement à l'occasion des obsèques des sociétaires. Lorsque le prince d'Orange s'empara de la ville, la capitulation accorda aux habitans le libre exercice de leur religion. Les églises cependant et les biens des communautés devaient être partagés entre les deux cultes. Le gouverneur, en vertu de cette clause, revendiqua les biens de la confrérie de Marie. Les sociétaires protestèrent, ils étaient associés comme citoyens, non comme catholiques, ils invoquaient le respect des propriétés garanti par les conventions. Tous les droits, en Hollande, étaient scrupuleusement respectés. Le gouverneur de Bois-le-Duc renonça à ses prétentions, mais sollicita l'honneur d'entrer dans la confrérie, et présenta une liste nombreuse de protestans considérables dans la ville, qui devinrent, comme lui, membres de l'association. Les directeurs de l'œuvre ne pouvaient refuser; on se fit des concessions mutuelles, et la confrérie, plus nombreuse, devint plus riche pour faire le bien. Voet s'en irrita, il trouvait la situation scandaleuse. On ne doit pas semer le bon grain par-dessus le mauvais. La confrérie de Marie était une association catholique, et restait telle. Les protestans avaient manqué à leur devoir en ne la supprimant pas, ils y manquaient plus gravement encore en s'y associant.

Descartes, en abordant, on ne sait pourquoi, cette question, y a rencontré des traits heureux qui font songer à Voltaire.

« Vous vous plaignez que certains théologiens, par un amour im-

modéré de la paix, *détruisent toute orthodoxie et toute religion*, comme si l'amour de la paix était un péché capital et habituel aux théologiens : l'amour de la paix que, pour moi, je regarde comme la plus grande et la plus véritablement chrétienne de toutes les vertus! Heureux les hommes pacifiques, monsieur Voet! Mais tant que vous chercherez ainsi des querelles, vous ne serez pas heureux. »

Ce pauvre Voet était batailleur, cela est certain, et sur presque toutes les questions, prenait le mauvais parti. Mais il le prenait avec conviction, et ne mérite pas les reproches dont on l'a accablé. C'était, comme on disait alors, un très suffisant homme et ayant quelques belles parties.

Nous ne voulons parler, bien entendu, ni de science, ni de philosophie. Quand on traite un homme de scélérat, d'hypocrite, de fourbe, d'adversaire déloyal et pervers, on n'a pas évidemment l'intention de l'accuser d'erreurs en mécanique, en astronomie, en physiologie, en métaphysique ou même en théologie. La question qui se pose entre les deux adversaires est celle des procédés dont ils ont usé. Descartes a eu les premiers torts.

Les historiens de la philosophie s'accordent pourtant à conclure tout différemment! L'explication est simple; ils élargissent la question. La lutte s'est élevée entre la routine et le progrès ; qui pourrait hésiter? Dans le combat où Descartes, pour l'honneur de l'esprit humain, doit rester vainqueur, toutes les sympathies lui sont dues. Voet est un impertinent. Il sied bien à cet esprit médiocre, à ce pédant, à ce savant en *us*, de se mesurer avec un génie immortel! Il devrait se taire ou, plutôt, étudier le *Discours de la méthode*, s'avouer vaincu et saluer son maître.

A Descartes tout est permis, même les injures. De quel droit?

Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Ceux qui refuseront ce respect au génie, dont l'absurdité ne manque pas de grandeur, doivent avouer que, dans ses querelles avec Descartes, comme dans toutes les circonstances connues de sa vie, Voet a le rôle d'un honnête homme.

J. Bertrand.

LA CAISSE

DES

DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Il y a quelques jours, dans un débat très ardent à la chambre au sujet des caisses d'épargne et de la réduction du taux d'intérêt qui leur est concédé, débat où se sont engagées à la fois presque toutes les illustrations financières du Palais-Bourbon, la Caisse des dépôts et consignations a été attaquée et défendue, non pour ses actes, mais pour son droit même à l'existence, avec une extrême vigueur. Pareil accident lui était déjà advenu il y a plusieurs mois, toujours à cause des caisses d'épargne. L'attention s'est tout à coup portée, avec une nuance marquée de respect, vers cet établissement, aussitôt que le public eut appris qu'il y était conservé et administré pour près de 4 milliards de francs de capitaux et de valeurs. Pour beaucoup, la Caisse des dépôts et consignations n'a jamais été rien de plus qu'un nom vide de signification. Pour ceux-là et pour d'autres aussi qui savent d'une manière générale ce qu'est l'institution, quelques détails sur son caractère et sur ses opérations ne seront peut-être pas sans intérêt.

La Caisse des dépôts et consignations n'est pas une institution de crédit au sens que l'on attache habituellement à ce terme. Elle ne fait aucune opération de banque pour le compte de tiers, ne pratique ni l'escompte commercial ni le prêt sur hypothèque, ne participe à aucune émission. Elle n'a point d'actionnaires, et, bien qu'elle réalise des bénéfices d'une réelle importance, ces bénéfices sont en quelque sorte impersonnels. La plus grande partie en est

versée dans le compte général des recettes de l'État, fondateur et propriétaire de la Caisse. Le personnel comprend : un directeur-général, deux sous-directeurs, un caissier-général, quatre chefs de division, dix-neuf chefs de bureau, vingt-cinq sous-chefs, trois cent dix commis, dont vingt principaux, dix agens de comptoir, trente-neuf agens du service intérieur. C'est un personnel fort occupé ; le mouvement des fonds maniés par l'établissement est énorme. Dans l'année 1888, le total des entrées et des sorties a été de près de 5 milliards de francs ; l'ensemble des comptes constituant la situation de la Caisse, au 1er janvier 1889, tant pour elle-même que pour les divers services dont elle a la gestion, était de 3,856 millions, comptes d'ordre non compris, et ces chiffres grossissent chaque année.

La multiplicité des opérations est aussi remarquable que l'importance de quelques-unes. Il faut avoir eu l'occasion de porter un regard curieux et attentif dans le dédale des comptes (le bilan contient 81 chapitres) et avoir pénétré le mystère des indications, en nombre infini, destinées à guider le voyageur égaré dans les couloirs du bâtiment de la rue de Lille, pour imaginer toute l'utilité de l'institution et comprendre la grandeur de son rôle dans la vie économique du pays. La Caisse des dépôts et consignations a déjà une longue existence. Née en 1816, elle compte soixante-quatorze ans, ce qui est un âge respectable même pour une administration. Elle est cependant restée toujours peu connue du public, qui ne possède, sur les services qu'elle est apte à rendre et qu'elle rend tous les jours, que les notions les plus vagues, en dehors naturellement du cercle des individus et des associations appelés à recourir à ces services. Comme une personne très sage, vivant dans l'observance de principes rigides, tenue scrupuleusement dès son enfance loin du tumulte des passions et à l'écart de toute aventure, elle n'a connu ni les splendeurs bruyantes et éphémères, ni les catastrophes éclatantes. Elle a suivi, sans s'en écarter d'une ligne, une voie régulièrement et mathématiquement tracée, faisant peu parler d'elle, vouée pour ainsi dire à l'obscurité, à l'incognito.

Naguère encore la Caisse des dépôts et consignations n'apparaissait à l'imagination du vulgaire, d'après les propos tenus çà et là sur son compte par ceux qui avaient eu affaire à elle, que comme une sorte de geôle spéciale pour les capitaux. La légende disait qu'il était assez facile d'y faire entrer une somme d'argent déterminée, mais bien plus difficile de l'en faire sortir. Ce n'était qu'une légende. La vérité est que la Caisse des dépôts est simplement un rouage, un mécanisme, qui absorbe et restitue les capitaux avec une égale facilité, moyennant l'accomplissement des formalités éta-

blies. Si, depuis quelques années, l'absorption est de beaucoup plus considérable que la restitution, on ne peut s'en prendre qu'à la puissance de développement acquise par l'épargne française, la Caisse des dépôts ayant reçu, en outre de beaucoup d'autres attributions, celle de dépositaire, gardienne, tutrice de cette épargne en voie constante de formation.

Depuis un an environ, la Caisse a commencé à sortir de la pénombre où elle avait paru se complaire jusqu'alors. Elle n'en est pas sortie *proprio motu*; des circonstances extérieures ont provoqué l'évolution.

C'était après les élections générales de l'automne dernier. Le gouvernement républicain se trouvait fortifié par le grand succès populaire de l'Exposition et par la déroute du boulangisme. La nation se mit à épargner avec frénésie, et, comme le Panama, les cuivres et le Comptoir d'escompte l'avaient dégoûtée, pour un temps, des placemens aventureux, elle porta ses économies à peu près exclusivement aux Caisses d'épargne. En même temps se produisit à la Bourse un autre phénomène qui avait, avec le précédent, une relation fort étroite que tout le monde n'aperçut pas d'abord, la hausse de la rente française à des prix que pas un économiste, pas un boursier, pas un homme du métier n'eût osé concevoir comme possibles quelques mois auparavant.

Cette hausse du 3 pour 100 français se poursuivant avec une régularité inaccoutumée, n'admettant ni repos ni réaction, broyant les résistances, écrasant les découverts, parut une sorte de prodige. Mais aujourd'hui les prodiges veulent être expliqués. On n'acceptait pas que la spéculation eût seule assez de puissance pour porter si allégrement le poids de la dette française, encore moins était-il concédé que les demandes des petits capitalistes eussent un pareil pouvoir. Le public entrevit d'instinct la cause du phénomène, mais sous une forme vague, comme il fait toujours : la hausse de la rente était due aux achats des « caisses publiques ; » le gouvernement faisait la hausse de la rente. Quelles étaient ces caisses? Le Trésor lui-même, la Banque de France, le Crédit foncier? Ces hypothèses ne tenaient pas debout. Les initiés savaient, dès l'origine, qu'une seule caisse opérait ces achats, la Caisse des dépôts et consignations, agissant pour le compte des caisses d'épargne.

Au mois de mai dernier, M. Rouvier, ministre des finances, fut appelé, à propos d'une interpellation, à donner à la chambre et au pays l'explication officielle de la hausse de la rente. Il montra le flot des dépôts montant sans cesse aux guichets des Caisses d'épargne sur tous les points de la France, poussée extraordinaire de confiance datant d'octobre 1889 et apportant millions sur millions

à la Caisse des dépôts et consignations. Mais, lui dit-on, la Caisse des dépôts, c'est l'État, elle n'opère d'achats que sur vos ordres, c'est vous-même qui jetez à la Bourse les capitaux qui ont aidé une spéculation audacieuse à fausser tous les ressorts du marché, à réduire artificiellement le taux de revenu des placemens mobiliers de toute sécurité ! Il fallut que le ministre des finances expliquât à la tribune ce qu'est cette Caisse des dépôts dont on paraissait si peu connaître les attributs organiques, et il donna sur son fonctionnement, avant tout sur le conseil de surveillance qui contrôle ses opérations, des renseignemens qu'il eût été loisible au premier venu de se procurer par une simple excursion rue de Lille, mais dont on ne s'était jamais inquiété, et qui causèrent quelque surprise.

On apprit ainsi que la Caisse était douée d'une vie autonome, tout en étant essentiellement un mécanisme bien monté, et que si sa fonction paraissait être actuellement d'acheter de la rente française à jet continu, c'était là un résultat heureux de l'abondance de l'épargne et une conséquence obligatoire de prescriptions légales remontant déjà à quelques années, et non point un effet de combinaisons volontaires du ministre des finances. Depuis lors, les dépôts ont continué d'affluer aux Caisses d'épargne, et la Caisse a continué d'acheter de la rente, consacrant en moyenne par mois à ces achats un capital de 25 à 30 millions de francs, et comme ces rentes achetées vont s'enfouir dans les bureaux de la rue de Lille, pour n'en plus sortir et transformer même leurs arrérages en rentes nouvelles, cette absorption continue a fait peu à peu le vide sur le marché. Les petits rentiers, mis au courant des fameux achats, se sont gardés de vendre leurs inscriptions, et la rente française a été portée de 87 à 95 francs, dans cette même année où les Consolidés anglais avaient baissé de 4 points et les Consolidés allemands de près de 7 unités.

I.

Tout le monde sait donc aujourd'hui que la Caisse des dépôts est le plus gros acheteur de rentes françaises qui existe et ait même jamais existé. C'est assez pour qu'on parle beaucoup plus de cet établissement qu'on ne le faisait jadis, et peut-être pour qu'on ait la curiosité d'en savoir un peu plus sur son compte que par le passé. Il n'est pas nécessaire pour cela d'étudier toutes ses attributions et fonctions, qui sont innombrables. Il vaut mieux se borner aux essentielles, qui sont de deux espèces : les unes résultent de la loi propre de son institution, les autres sont des services spéciaux, étrangers à son intime raison d'être, mais que le légis-

lateur lui a rattachés par mesure d'économie. Parmi les premières, deux sont définies par le titre même de la Caisse, les dépôts et les consignations. Viennent ensuite les prêts aux départemens, communes et établissemens publics, et la gestion des fonds des Caisses d'épargne ordinaires, de la Caisse d'épargne postale et des Sociétés de secours mutuels. Les principaux services de la seconde classe sont : la Caisse de retraites pour la vieillesse, les Caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidens, la Caisse des chemins vicinaux et celle des lycées, collèges et écoles primaires. Pour ces deux dernières, la Caisse des dépôts ne fait plus guère qu'office d'intermédiaire ou de régisseur du Trésor. Elle ne réalise, d'ailleurs, aucune sorte de bénéfice sur tout l'ensemble des opérations de la seconde catégorie.

Comme son nom l'indique, la Caisse reçoit des dépôts volontaires des particuliers ; mais elle ne délivre pas de carnets de chèques, et ne se charge d'aucune des opérations de banque auxquelles les dépôts pourraient être destinés. Il est servi à ces dépôts depuis 1884 un intérêt de 1 pour 100. Les sommes déposées sont remboursables aux intéressés dix jours après la demande.

L'importance de ce service a été très variable. Le montant des dépôts avait atteint 88 millions en 1868. Le solde au 1er janvier 1883 n'était plus que de 9 millions. Le 9 mars de cette même année, la commission de surveillance (sur la proposition du ministre des finances) admit les dépôts volontaires des sociétés commerciales et industrielles, éleva de 1 à 2 pour 100 l'intérêt servi aux déposans et réduisit de quinze à cinq jours le délai de préavis pour les retraits. Les dépôts affluèrent et le solde au 31 décembre 1883 s'éleva à 71 millions. Le but était dépassé, car il ne s'agissait point de faire de la Caisse une concurrente des banques de dépôts. Le 15 février 1884, un arrêté du directeur-général ramena l'intérêt de 2 à 1 pour 100 ; le délai de préavis fut reculé à dix jours. Le montant des dépôts dès la fin de l'année était retombé à 10 1/2 millions. Quatre ans plus tard, il n'était plus que de 5 millions appartenant à 136 déposans.

La Caisse reçoit aussi des dépôts des établissemens publics et autres établissemens assimilés, et le total en était, il y a deux ans, de 14 millions. Elle reçoit enfin en dépôt des fonds des séquestres, liquidateurs, administrateurs et autres mandataires de justice, ainsi que des notaires, et ces capitaux sont productifs chez elle d'un intérêt de 2 pour 100.

Le service fondamental, pour lequel a été fondée la Caisse en 1816, est celui des consignations. Sa mission, définie par la loi de constitution, est de recevoir, conserver et remettre aux parties qui justifient de leurs droits, les sommes dont la consignation a

été ordonnée, soit par un jugement, soit par une décision administrative. La « consignation » résulte de la faculté accordée à un débiteur de se libérer, suivant des conditions déterminées, lorsque son créancier ne peut ou ne veut recevoir. Elle est un dépôt d'une nature particulière, toujours effectué au profit d'un tiers, et provoqué par un litige, ou destiné à en prévenir un (1). La Caisse des dépôts et consignations est aujourd'hui et depuis 1816 l'unique dépositaire légal. Il est interdit aux tribunaux et aux administrations d'autoriser ou ordonner des consignations en autres caisses et dépôts publics ou particuliers.

Il n'en était pas ainsi sous l'ancien régime. Les consignations, confiées d'abord à des particuliers désignés par les juges ou les parties, furent plus tard effectuées chez des receveurs spéciaux. Les dépositaires ne furent pas tous fidèles, et le trésor royal, de son côté, céda fréquemment à la tentation de s'emparer de ces fonds. Ce qui n'était jusqu'alors qu'un accident fâcheux devint la règle pendant la Révolution. La Convention supprima les receveurs spéciaux. Les fonds des consignations, versés au trésor, constituèrent une dette de l'État et subirent le sort des autres engagemens publics.

Le service des consignations fut confié ensuite en 1805 à la Caisse d'amortissement; mais celle-ci était trop dépendante de l'État et de nouveau les consignations furent confondues avec les ressources générales du trésor. La loi du 28 avril 1816 établit enfin la séparation définitive entre les fonds de consignations et ceux de l'impôt ou de l'emprunt, en faisant de la Caisse des dépôts un établissement public, placé sous la surveillance d'une commission spéciale et sous la garantie de l'autorité législative, en fait, un « établissement autonome. »

Aux temps anciens où les consignations étaient confiées à des particuliers ou à des receveurs, elles devaient être conservées en nature et restituées à première réquisition et en conséquence ne produisaient aucun intérêt. Lorsque la Caisse d'amortissement fut chargée de ce service, la loi ordonna qu'il serait tenu compte aux déposans d'un intérêt de 3 pour 100 par an. La même obligation fut imposée à la Caisse des dépôts. Dès lors, celle-ci n'avait plus à rembourser les mêmes espèces que celles reçues, puisque l'obligation de servir un intérêt aux sommes consignées ou déposées impliquait la nécessité de faire emploi de ces fonds. L'intérêt que paie la Caisse est toujours de 3 pour 100 l'an, et il commence à courir du soixante et unième jour de la consignation. Les sommes consignées doivent être remises dix jours après la réquisition de paie-

(1) *La Caisse des dépôts et consignations*, par Charles Bornot. Paris, 1886.

ment; mais le retrait des dépôts de ce genre est subordonné à l'accomplissement de certaines formalités et à la production de certaines justifications qui ont fait quelquefois adresser à la Caisse le reproche d'accumuler les obstacles au point de rendre presque chimérique le retrait des sommes et valeurs consignées. La Caisse répond avec raison que les précautions qu'elle prend sont justifiées par les conditions mêmes de l'acte en vertu duquel la consignation a été effectuée ou doit être retirée, de l'autre par l'obligation où elle est elle-même de garantir sa responsabilité lors du paiement.

Au 31 décembre 1884, le compte général des consignations en numéraire présentait un solde créancier, réparti sur 200,000 comptes environ de 398,949,000 francs (intérêts compris), dont 187 millions 39,000 francs à Paris et 211,910,000 francs dans les départemens en Algérie et dans les colonies. Le solde est descendu à 385,783,000 francs fin 1887 et à 382,511,000 francs fin 1888. Ce dernier chiffre comprenait : des prix d'immeubles pour 136 millions, des fonds de faillite et de concordat pour 64, des loyers, fermages, deniers saisis pour 47, des produits de successions vacantes ou bénéficiaires pour 43, des cautionnemens d'adjudicataires et d'entrepreneurs de travaux pour 28, des consignations administratives diverses pour 27, etc. La Caisse a payé en 1888 une somme de 10,577,796 francs d'intérêt sur les consignations.

Quel emploi est fait des capitaux ainsi confiés à la Caisse, soit comme dépôts volontaires des particuliers, des associations littéraires, scientifiques ou autres, soit comme consignations? La Caisse, étant tenue de fournir un intérêt à ces fonds, en doit avoir et en a effectivement la libre disposition. Il en est de même, d'ailleurs, pour les capitaux de toute autre provenance, entrant dans l'asile hospitalier de la Caisse, sauf, ainsi que nous l'allons voir, pour ceux qui proviennent des caisses d'épargne ordinaires ou de la Caisse d'épargne postale et qui ont un emploi déterminé légalement. Il est vrai que ces derniers sont de beaucoup plus importans à eux seuls que tous les autres réunis, et que l'exception semble être devenue ainsi la règle. Il importe néanmoins de constater que pour des sommes dont le montant dépasse plusieurs centaines de millions, aucune prescription légale ne limite l'action de la Caisse des dépôts en ce qui regarde l'emploi de ces fonds. Hâtons-nous de dire que sa constitution propre, la façon dont elle est gouvernée, ses relations étroites avec le trésor, l'ont préservée de toute tentation dangereuse. Elle pouvait prêter à des États besogneux ou à des entreprises aléatoires. Elle ne l'a jamais fait et ne le pouvait faire, bien qu'elle soit sollicitée de chercher un emploi rémunérateur, puisqu'elle ne peut bénéficier que de la diffé-

rence entre le taux de l'intérêt qu'elle sert et celui de l'intérêt qu'elle reçoit.

Pratiquement ses emplois de fonds ne sortent pas d'un cercle ainsi délimité : achats de valeurs absolument sûres, comme les rentes françaises ou des titres garantis par l'État ; avances au trésor pour divers services, prêts aux départemens et aux communes, compte courant au trésor. Ce compte courant a été ouvert à la Caisse en 1829. Il est productif d'un intérêt à 3 pour 100 aujourd'hui, comme il l'était à l'origine. De 1848 à 1860 seulement, le taux a varié de 3 1/2 à 4 pour 100. C'est dans ce compte courant que la Caisse verse les fonds disponibles provenant de toutes sources autres que les caisses d'épargne. C'est un compte d'attente, en quelque sorte le fonds de roulement de l'institution. Elle y puise les sommes nécessaires pour ses avances à l'État et pour ses prêts aux départemens, communes et établissemens publics ; il constitue pour une bonne partie l'actif propre de la Caisse. Dans ces dernières années, le montant du compte courant général à 3 pour 100 s'était maintenu dans les environs de 230 millions de francs. Mais il a beaucoup grossi depuis un an et atteignait d'après le dernier compte trimestriel publié (30 septembre 1890) un total de 344 millions.

A la fin de décembre 1888, le solde des prêts concédés aux départemens, communes et établissemens publics (généralement à 4 1/2 pour 100) était de 94 millions. A la même date les valeurs de caisse et le portefeuille comprenaient, pour un capital de 119 millions, des effets publics constituant une propriété de l'établissement, dont 68 millions en rente 3 pour 100 perpétuelle, 41 millions en rente 3 pour 100 amortissable, 8 millions en obligations de chemins de fer, le solde en annuités et en obligations du trésor à long terme.

II.

Nous arrivons à l'attribution que l'on aurait aujourd'hui à considérer comme la plus importante de toutes celles qu'embrasse la Caisse des dépôts, si l'importance devait se mesurer uniquement à l'énormité des totaux d'opérations. Il s'agit de l'accumulation des fonds des caisses d'épargne et de leur transformation en inscriptions de rentes françaises. Le rôle de la Caisse est, en cette affaire, presque exclusivement mécanique. La Caisse, ainsi le veut la loi, ouvre un compte courant à chacune des caisses d'épargne existant en France (il y en a plus de cinq cents). Elle n'a aucune relation avec les déposans eux-mêmes. Les caisses d'épargne ordinaires ne versent à la Caisse des dépôts que l'excédent de leurs

ment; mais le retrait des dépôts de ce genre est subordonné à l'accomplissement de certaines formalités et à la production de certaines justifications qui ont fait quelquefois adresser à la Caisse le reproche d'accumuler les obstacles au point de rendre presque chimérique le retrait des sommes et valeurs consignées. La Caisse répond avec raison que les précautions qu'elle prend sont justifiées par les conditions mêmes de l'acte en vertu duquel la consignation a été effectuée ou doit être retirée, de l'autre par l'obligation où elle est elle-même de garantir sa responsabilité lors du paiement.

Au 31 décembre 1884, le compte général des consignations en numéraire présentait un solde créancier, réparti sur 200,000 comptes environ de 398,949,000 francs (intérêts compris), dont 187 millions 39,000 francs à Paris et 211,910,000 francs dans les départemens en Algérie et dans les colonies. Le solde est descendu à 385,783,000 francs fin 1887 et à 382,511,000 francs fin 1888. Ce dernier chiffre comprenait : des prix d'immeubles pour 136 millions, des fonds de faillite et de concordat pour 64, des loyers, fermages, deniers saisis pour 47, des produits de successions vacantes ou bénéficiaires pour 43, des cautionnemens d'adjudicataires et d'entrepreneurs de travaux pour 28, des consignations administratives diverses pour 27, etc. La Caisse a payé en 1888 une somme de 10,577,796 francs d'intérêt sur les consignations.

Quel emploi est fait des capitaux ainsi confiés à la Caisse, soit comme dépôts volontaires des particuliers, des associations littéraires, scientifiques ou autres, soit comme consignations? La Caisse, étant tenue de fournir un intérêt à ces fonds, en doit avoir et en a effectivement la libre disposition. Il en est de même, d'ailleurs, pour les capitaux de toute autre provenance, entrant dans l'asile hospitalier de la Caisse, sauf, ainsi que nous l'allons voir, pour ceux qui proviennent des caisses d'épargne ordinaires ou de la Caisse d'épargne postale et qui ont un emploi déterminé légalement. Il est vrai que ces derniers sont de beaucoup plus importans à eux seuls que tous les autres réunis, et que l'exception semble être devenue ainsi la règle. Il importe néanmoins de constater que pour des sommes dont le montant dépasse plusieurs centaines de millions, aucune prescription légale ne limite l'action de la Caisse des dépôts en ce qui regarde l'emploi de ces fonds. Hâtons-nous de dire que sa constitution propre, la façon dont elle est gouvernée, ses relations étroites avec le trésor, l'ont préservée de toute tentation dangereuse. Elle pouvait prêter à des États besogneux ou à des entreprises aléatoires. Elle ne l'a jamais fait et ne le pouvait faire, bien qu'elle soit sollicitée de chercher un emploi rémunérateur, puisqu'elle ne peut bénéficier que de la diffé-

rence entre le taux de l'intérêt qu'elle sert et celui de l'intérêt qu'elle reçoit.

Pratiquement ses emplois de fonds ne sortent pas d'un cercle ainsi délimité : achats de valeurs absolument sûres, comme les rentes françaises ou des titres garantis par l'État ; avances au trésor pour divers services, prêts aux départemens et aux communes, compte courant au trésor. Ce compte courant a été ouvert à la Caisse en 1829. Il est productif d'un intérêt à 3 pour 100 aujourd'hui, comme il l'était à l'origine. De 1848 à 1860 seulement, le taux a varié de 3 1/2 à 4 pour 100. C'est dans ce compte courant que la Caisse verse les fonds disponibles provenant de toutes sources autres que les caisses d'épargne. C'est un compte d'attente, en quelque sorte le fonds de roulement de l'institution. Elle y puise les sommes nécessaires pour ses avances à l'État et pour ses prêts aux départemens, communes et établissemens publics ; il constitue pour une bonne partie l'actif propre de la Caisse. Dans ces dernières années, le montant du compte courant général à 3 pour 100 s'était maintenu dans les environs de 230 millions de francs. Mais il a beaucoup grossi depuis un an et atteignait, d'après le dernier compte trimestriel publié (30 septembre 1890) un total de 344 millions.

A la fin de décembre 1888, le solde des prêts concédés aux départemens, communes et établissemens publics (généralement à 4 1/2 pour 100) était de 94 millions. A la même date les valeurs de caisse et le portefeuille comprenaient, pour un capital de 119 millions, des effets publics constituant une propriété de l'établissement, dont 68 millions en rente 3 pour 100 perpétuelle, 41 millions en rente 3 pour 100 amortissable, 8 millions en obligations de chemins de fer, le solde en annuités et en obligations du trésor à long terme.

II.

Nous arrivons à l'attribution que l'on aurait aujourd'hui à considérer comme la plus importante de toutes celles qu'embrasse la Caisse des dépôts, si l'importance devait se mesurer uniquement à l'énormité des totaux d'opérations. Il s'agit de l'accumulation des fonds des caisses d'épargne et de leur transformation en inscriptions de rentes françaises. Le rôle de la Caisse est, en cette affaire, presque exclusivement mécanique. La Caisse, ainsi le veut la loi, ouvre un compte courant à chacune des caisses d'épargne existant en France (il y en a plus de cinq cents). Elle n'a aucune relation avec les déposans eux-mêmes. Les caisses d'épargne ordinaires ne versent à la Caisse des dépôts que l'excédent de leurs

sommes disponibles, c'est-à-dire tout ce qui dépasse, dans leur encaisse, le montant jugé nécessaire pour assurer le service jusqu'au plus prochain jour de recette.

Voici les termes de la loi du 31 mars 1837 : « La Caisse des dépôts et consignations est chargée de recevoir et d'administrer, sous la garantie du trésor public et sous la surveillance de la commission instituée par la loi du 28 avril 1816, les fonds des caisses d'épargne et de prévoyance. Elle bonifie l'intérêt de ces placemens à raison de 4 pour 100 l'an. » L'article 3 de la même loi est ainsi conçu : « La Caisse a la faculté de placer au trésor public, à l'intérêt de 4 pour 100 l'an, soit en compte courant, soit en bons royaux à échéance fixe, les fonds provenant des caisses d'épargne. La Caisse des dépôts ne peut acheter ou vendre des rentes sur l'État qu'avec l'autorisation préalable du ministre des finances; les achats et les ventes ne peuvent avoir lieu qu'avec concurrence et publicité. » Répondant à l'interpellation de M. Laur, le 17 mai dernier, M. Rouvier s'est exprimé ainsi : « Puisque la Caisse des dépôts et consignations est obligée de servir aux déposans un certain intérêt, il faut bien qu'elle fasse produire les capitaux qui lui sont confiés. La loi organique a prévu ce cas et *ordonné* que l'emploi de ces fonds se ferait en valeurs de premier ordre, *en valeurs d'État*, et c'est ce qui a toujours lieu. » La loi et l'usage ont ainsi peu à peu très étroitement limité les emplois des fonds provenant des caisses d'épargne, bien que le choix, à l'origine, eût été laissé entièrement à la commission de surveillance. Pratiquement, la Caisse fait emploi, pour son propre compte, des sommes qu'elle tient des caisses d'épargne, et elle reste *responsable* envers ces caisses du montant total, en espèces, des dépôts qu'elle a reçus. C'est là un point d'une grande importance et sur lequel il y aura lieu de revenir.

C'est en 1841 qu'a été ouvert par le trésor à la Caisse des dépôts, conformément à la loi du 31 mars 1837, le compte courant spécial à 4 pour 100. Les versemens des caisses d'épargne atteignaient un peu moins de 700 millions en 1868. Ils prirent, après 1871, des proportions extraordinaires et augmentèrent de plus d'un milliard en sept années. Ces dépôts étaient placés, pour moitié environ, en rentes ou en obligations du trésor à long ou à court terme, et moitié en compte courant au trésor à 4 pour 100, constituant une créance de la Caisse sur la dette flottante. En 1882, le compte courant à 4 pour 100 s'élevait à 959 millions. La commission de surveillance ne cessait d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur la progression des versemens. Une loi du 31 décembre 1882 intervint alors et autorisa la consolidation de ce compte courant jusqu'à concurrence de 1,200 millions de francs.

Deux opérations furent effectuées à cet effet en 1883, l'une le 16 avril, pour 1,000,010,277 francs, l'autre le 14 septembre, pour 80,029,107 francs. Le portefeuille de la Caisse recevait, comme contre-valeur de ces sommes, un titre de 40,241,550 francs en rente 3 pour 100 amortissable.

A la fin de 1883, le compte courant de la Caisse au trésor à 4 pour 100 était encore de 152 millions. Deux ans plus tard, en 1885, les versemens affluant toujours, le compte atteignit 400 millions et une nouvelle conversion eut lieu. Enfin, en 1887, un article de la loi des finances limita à un maximum de 100 millions de francs la créance de la Caisse sur le trésor concernant les fonds des caisses d'épargne ordinaires. La commission de surveillance se trouva contrainte, dès lors, de procéder à des achats constans de valeurs pour tous les fonds que lui remettaient les caisses d'épargne. A la fin de 1888, le portefeuille de ces caisses possédait 46,677,490 francs de rente amortissable, pour un capital d'environ 1,250 millions, et le montant des rentes 3 pour 100 y était porté de 7,685,000 francs à 30,912,000 francs, ce dernier chiffre représentant un capital de 806,169,000 francs, supérieur de plus de 600 millions à celui de 1883. Dans la seule année 1888, la Caisse a acheté 7,808,671 francs de rente 3 pour 100, pour un capital de 214 millions, au prix moyen de 82.30 pour 100. Les versemens ont continué depuis à affluer avec la même intensité et les achats de rentes ont forcément marché du même pas. Le trésor ayant suspendu ses émissions d'obligations trentenaires ou sexennaires, la Caisse n'a pu prendre de ces valeurs. Elle ne pouvait davantage acheter des obligations de chemins de fer, sous peine de provoquer une hausse formidable de ces titres. Enfin, les fonds des caisses d'épargne ne peuvent servir aux prêts consentis aux départemens et aux communes. La Caisse est donc réduite aux acquisitions de rentes. De là ces achats quotidiens depuis une année et la publication périodique, dans le *Journal officiel*, de tableaux indiquant le montant de ces achats. On peut évaluer à 200 millions de francs environ le capital employé en rentes en 1889 et à 275 millions celui qui a reçu la même affectation pendant les neuf premiers mois de 1890, pour l'ensemble des caisses d'épargne. Le dernier trimestre devant fournir probablement un montant correspondant, soit de 50 à 60 millions, ce serait de 500 millions de francs environ que se seraient accrus, dans ces deux dernières années, les fonds de cette provenance confiés à la gestion de la Caisse des dépôts. Comme le total s'élevait à 2,534 millions fin 1888 (1),

(1) La loi du 30 juin 1851 avait limité à 1,000 francs le montant maximum de chaque compte particulier, non compris les intérêts échus dans le courant de l'année. La loi

le chiffre correspondant, au 1er janvier 1891, sera probablement de 3 milliards environ, capital formidable auquel la Caisse des dépôts doit un intérêt annuel s'élevant à 112 millions de francs (au taux de 3.75 pour 100).

Au moment où M. Rouvier parlait, il y a huit mois, le portefeuille de la Caisse des dépôts, correspondant aux emplois des fonds des caisses d'épargne ordinaires, comprenait, entre autres valeurs, 35,987,579 francs de rente 3 pour 100, ayant coûté 953 millions, et 48,413,895 francs de rente amortissable, ayant coûté 1,300 millions. L'ensemble des valeurs du portefeuille représentait un prix d'achat total de 2,703,804,000 francs, et il restait, en outre, une somme de 88,992,000 francs en compte courant au trésor. Le même portefeuille représentait, calculé au cours du 14 mai, une valeur de 3,030,308,695 francs, soit un écart de plus de 325 millions (1), sans compter la réserve constituée par la Caisse des dépôts en vue

du 9 avril 1881 a porté ce montant à 2,000 francs pour les caisses d'épargne ordinaires, comme pour la caisse d'épargne postale. Au 31 décembre 1869, le solde créditeur du compte des caisses d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait à 694,551,507 fr. Au 31 décembre 1884, il a atteint 2,046,888,283 francs, soit près de 1,350 millions de francs d'augmentation ou près de 200 pour 100 en l'espace de quinze ans.

Le solde s'est accru comme suit depuis 1882 :

Fin 1882	— 1,770,791,227	
— 1883	— 1,838,129,550	+ 67,338,323
— 1884	— 2,046,888,283	+ 208,758,733
— 1885	— 2,211,350,372	+ 164,462,089
— 1887	— 2,399,432,749	+ 188,082,377
— 1888	— 2,534,107,257	+ 134,674,507.

Ces augmentations annuelles ne résultent pas seulement de l'excédent des versemens nouveaux sur les remboursemens, mais aussi, et pour une grande partie, de la capitalisation des intérêts échus que les déposans laissent à leurs comptes, ce qui équivaut bien, d'ailleurs, à un versement réel. Le montant ci-dessus indiqué, 2 milliards 534,107,257 francs, comprend 87 millions pour la capitalisation des intérêts dans l'année. Il était représenté à la même date par les valeurs suivantes :

	Rentes.	Capital.
3 pour 100	30,912,036 fr.	806,169,281 fr.
3 pour 100 amortissable	46,697,490 »	1,247,085,880 »
4 1/2 pour 100	745,997 »	18,875,112 »
52 obligations Morgan		278,053,804 »
29,198 obligations de chemins de fer		10,147,355 »
Compte courant 4 pour 100 du trésor		81,425,822 »

Le solde des caisses d'épargne, au 31 décembre 1889, a atteint, en nombre rond, 2,700 millions; on peut présumer qu'à la fin de décembre 1890 il aura dépassé 3 milliards.

(1) Et la rente 3 pour 100 perpétuelle n'avait pas encore, à cette date, dépassé le cours de 90 francs.

de faire face à la dépréciation que les valeurs acquises pourraient éprouver dans un moment de crise. Ce fonds a été formé sur l'initiative de la commission de surveillance, dès 1860, par l'application d'une portion des bénéfices de la Caisse. La somme mise en réserve chaque année représente l'excédent des revenus produits par l'emploi des fonds, après déduction de l'intérêt de 4 pour 100 payé aux caisses d'épargne. Ce fonds de réserve atteignait, au 31 décembre 1884, la somme de 34,609,509 francs, et fin 1889, 43 millions 1/2.

Lorsque la Caisse d'épargne postale fut créée en 1881, la gestion des fonds provenant des versemens effectués aux guichets des bureaux de poste fut naturellement confiée à la Caisse des dépôts et consignations. Le succès de cette création a été, on le sait, considérable, bien que les déposans de la Caisse d'épargne postale n'aient reçu que 3 pour 100 d'intérêt alors que les Caisses d'épargne ordinaires donnaient de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 pour 100 à leur clientèle.

Au 31 décembre 1884, le solde au crédit de la Caisse d'épargne postale s'élevait déjà à 114 millions. A la fin de 1889, la Caisse des dépôts avait acheté, au compte de cette institution encore si récente, des valeurs sur l'État pour un total de 284 millions, dont 199 millions en rente 3 pour 100 amortissable. Si l'on ajoute à ce chiffre le montant du solde-espèces déposé en compte courant au Trésor à 3 fr. 25 pour 100 et qui est légalement limité, depuis 1887, à 50 millions, on obtient 350 millions comme montant probable de l'avoir de la Caisse d'épargne postale dans les premiers mois de 1890. A la fin de juin dernier le compte général des déposans s'élevait à 373 millions.

On doit noter ce point essentiel que la Caisse d'épargne postale est directement propriétaire des valeurs achetées pour l'emploi des sommes déposées par elle. Il n'en est pas de même du portefeuille des valeurs acquises avec les fonds disponibles des Caisses d'épargne ordinaires. Ces valeurs sont, en effet, achetées par la Caisse des dépôts pour son propre compte et à ses risques et périls, bien que placées dans un portefeuille qui est l'objet d'une gestion spéciale. Elles ne constituent point une propriété directe des déposans des Caisses d'épargne, mais font partie de l'ensemble des gages que fournit la situation même de la Caisse des dépôts et consignations. Si le remboursement en espèces devenait un jour difficile par suite de graves événemens politiques ou financiers, les valeurs du portefeuille ne pourraient être réparties aux déposans aux lieu et place du montant déposé. L'interprétation contraire ne saurait être admise; elle est, d'ailleurs, de plus en plus abandonnée. La Caisse des dépôts doit aux déposans des capitaux, non

des titres. En cas de crise, il lui faudrait réaliser les rentes, et si cette réalisation laissait une insuffisance, ce serait à la Caisse des dépôts à la combler, et, à son défaut, au gouvernement.

Il y a là une éventualité sérieuse, un péril réel. On a vu plus haut que le prix de revient des valeurs achetées représentait d'abord les 3 milliards déposés et donnait, en outre, une garantie, sous forme de plus-value de cours, supérieure à 325 millions, soit de plus de 10 pour 100 du montant éventuellement remboursable, sans compter les 45 millions de la réserve spéciale. Cette situation est actuellement encore rassurante. Mais elle ne conserverait pas longtemps ce caractère si les capitaux continuaient d'affluer aux Caisses d'épargne et que la Caisse des dépôts fût obligée d'acheter tous les jours une quantité de plus en plus forte de rentes et à des prix toujours plus élevés. Bientôt la garantie, dont M. Rouvier faisait ressortir avec raison l'importance, s'atténuerait au point de ne plus paraître suffisante et l'inquiétude pourrait naître dans le public. D'un autre côté, le rendement du portefeuille des Caisses d'épargne qui, jusqu'ici, était resté supérieur au taux d'intérêt de 4 pour 100, n'est plus aujourd'hui que de 3 fr. 75 pour 100, par suite des derniers achats faits à des cours très élevés, et la Caisse se trouve en perte. Des circonstances nouvelles peuvent, il est vrai, amener un ralentissement dans les dépôts comme d'autres circonstances avaient provoqué depuis un an une accélération si remarquable. Mais cette simple possibilité ne peut être considérée comme une garantie efficace contre un danger dont les hommes politiques et les économistes se sont avec raison préoccupés.

Le plus sûr et le plus simple moyen de ramener dans de justes limites le mouvement naturel d'apport, aux Caisses d'épargne, des économies de la population, est de réduire le taux d'intérêt qui leur est offert (1) au point exact où il correspondrait avec le rendement du portefeuille. En ramenant de 4 pour 100 à 3 1/2, même à 3 1/4 le taux payé par la Caisse des dépôts aux Caisses d'épargne, on ne ferait, d'ailleurs, que mettre la rémunération des petits capitaux en harmonie avec les changemens que les dernières années ont introduits dans le taux général de l'intérêt. On a beaucoup discuté sur l'emploi qui devrait être fait du bénéfice ou *boni* que réaliserait la Caisse des dépôts en payant un intérêt

(1) La question est pendante depuis trois ans devant le pouvoir législatif. Les chambres n'ont que le choix entre les diverses propositions de réforme des Caisses d'épargne émanées soit du gouvernement, soit de l'initiative individuelle. Un débat sur le point spécial de la réduction du taux de l'intérêt, engagé à la chambre le 3 décembre courant, a eu pour résultat la fixation à 3 fr. 75 pour 100 du taux de l'intérêt à payer à l'avenir par la Caisse des dépôts et consignations aux Caisses d'épargne.

moindre aux 3 milliards déposés chez elle par les Caisses d'épargne, alors qu'elle continuerait à toucher le même revenu sur les valeurs acquises par elle avec ces capitaux. La solution la plus équitable, la seule rationnelle, est que ce *boni*, s'il vient à se produire, soit affecté à l'augmentation de la réserve déjà constituée pour parer aux insuffisances éventuelles de réalisation.

III.

Si nous voulons maintenant avoir une idée de ce que représentent de capitaux employés les opérations déjà passées en revue de la Caisse des dépôts et consignations, il suffit de consulter le tableau suivant dont les données sont empruntées au bilan général de la Caisse au 31 décembre 1888. A cette époque, nous trouvons au passif, c'est-à-dire déposées à la Caisse et dues par celle-ci, les sommes suivantes :

Dépôts particuliers à 1 pour 100	5,306,436	francs.
Dépôts d'établissemens publics à 2 pour 100	14,674,106	—
Consignations à 3 pour 100	382,551,189	—
Caisse d'épargne postale, compte courant à 3 fr. 25 pour 100	48,186,903	—
Caisses d'épargne ordinaires, dépôts à 4 pour 100	2,534,107,257	—
Réserve provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne	43,561,972	—

Soit environ 3 milliards sur un montant total, au passif, de 3,856 millions. Comme contre-partie de ces engagemens, nous trouvons, à l'actif, les articles suivans :

Comptes courans au Trésor :		
» général à 3 pour 100	231,695,171	francs.
» des Caisses d'épargne à 4 pour 100	81,425,822	—
» de la Caisse d'épargne postale à 3 fr. 25 pour 100.	46,661,171	—
Valeurs appartenant à la Caisse	119,492,856	—
Valeurs provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne	2,452,681,435	—
Intérêts sur obligations du Trésor public	171,746,195	—

Il reste à joindre à ces chiffres ceux des capitaux des sociétés de secours mutuels et de la Caisse nationale des retraites.

Parmi les avantages et privilèges considérables dont l'État a successivement doté les sociétés de secours mutuels, se trouve la faculté de verser leurs fonds libres (tout ce qui excède 3,000 fr. dans la caisse d'une société de plus de cent membres), moyennant un intérêt de 4 1/2 pour 100, à la Caisse des dépôts. Ces fonds

dépassent 22 millions et appartiennent à près de 2,000 sociétés. Comme il est impossible d'employer ces capitaux en valeurs rapportant 4 1/2 pour 100, le service d'un intérêt si élevé est une charge très sensible pour la Caisse, dont les bénéfices sont diminués d'autant, et comme ces bénéfices font retour chaque année à l'État, c'est à celui-ci qu'incombe en dernier ressort la perte. Mais il ne viendra à l'idée de personne de trouver regrettable cette subvention indirecte donnée à des institutions populaires, si utiles et si dignes d'être encouragées. Ces observations s'appliquent également à l'intérêt de 4 1/2 pour 100 que la Caisse des dépôts alloue, d'autre part, au fonds de retraites constitué chez elle par les sociétés de secours mutuels au profit de leurs membres participans. Ce fonds est formé : de prélèvemens faits par les sociétés sur leurs excédens de recettes; de subventions spéciales accordées par l'État; des dons et legs dont l'acceptation a été approuvée. Cette organisation, qui date d'un décret du 25 avril 1856, a produit de très heureux résultats. Au commencement de 1889, le fonds de retraite géré par la Caisse s'élevait à 35 millions de francs appartenant à plus de 3,500 sociétés. C'est là que sont puisées les sommes nécessaires pour la création, au profit des participans des sociétés, de rentes viagères sur la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse. Ces rentes viagères étant constituées à capital réservé, le capital des pensions, rendu libre par le décès des pensionnaires, fait retour au fonds de retraites. A la date indiquée ci-dessus, 25,000 pensions environ avaient été créées, s'élevant à un total annuel de 1,800,000 francs et ayant coûté 40 millions.

La Caisse des dépôts gère en outre les fonds de retraites des administrations et établissemens suivans : l'Assistance publique, l'Imprimerie nationale, le Mont-de-Piété, l'Octroi de Paris, l'Opéra, la Préfecture de police, la Préfecture de la Seine, les préfectures et sous-préfectures des départemens, les mairies, octrois, hospices et bureaux de bienfaisance, la Caisse générale des retraites ecclésiastiques. L'avoir disponible de ces divers fonds de retraites est de près de 7 millions. La Caisse des dépôts reçoit le montant des retenues mensuelles et répartit les pensions. En 1888, elle a payé de ce chef 14,600,000 francs à 16,000 titulaires.

On a déjà pu voir que la situation de « gérant » qu'occupe la Caisse des dépôts et consignations n'est pas une sinécure. Il nous reste, sans que nous ayons la prétention d'épuiser la liste de ses attributions et services, à dire quelques mots d'une de ses plus intéressantes incarnations, la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse. Créée en 1850, cette institution est, en effet, gérée par la Caisse des dépôts, sous la garantie de l'État. Les frais de gestion incombent à la Caisse, qui les prélève sur ses produits géné-

raux. Nous avons fait remarquer que la Caisse des dépôts, tout en ayant le maniement, l'administration et la garde des fonds confiés aux Caisses d'épargne ordinaires ou postales pour un montant de plus de 3 milliards par plus de 7 millions de déposans, en sommes variant des chiffres les plus minimes jusqu'à 2,000 francs, ne connaît pas ces déposans et n'a de relations qu'avec les Caisses elles-mêmes. En tant que Caisse nationale des retraites, notre établissement se trouve, au contraire, directement en présence de la clientèle humble et populaire pour laquelle a été créé ce service spécial. Le capital des rentes viagères est formé, en effet, par des versemens volontaires qui peuvent être d'un franc au minimum. Le but a été de recueillir les plus humbles épargnes et de les faire fructifier à l'abri de tout risque, en vue d'assurer aux déposans une ressource suprême pour les dernières années de leur existence (1).

Le maximum de rente viagère, pouvant être inscrit sur la même tête, avait été fixé à l'origine (loi du 18 juin 1850) à 600 francs. Il fut porté à 750 francs en 1856, à 1,000 en 1861, à 1,500 en 1864. La limite des versemens individuels en une année était élevée en même temps de 2,000 francs à 3,000, puis à 4,000. Enfin, le taux d'intérêt composé pour le calcul des rentes viagères, fixé d'abord à 5 pour 100, puis à 4 1/2, fut rétabli à 5 pour 100 en 1864 et maintenu à ce taux jusqu'en 1882. Cette combinaison du maximum de rente à 1,500 francs, du maximum de versemens à 4,000 francs et du taux d'intérêt à 5 pour 100, transportait les opérations de la Caisse nationale de retraites fort loin du but que leur assignait l'intention originelle du législateur. Il ne s'agissait plus seulement de solliciter l'épargne du travailleur économe et prévoyant. On offrait une véritable prime aux capitaux de la petite et moyenne bourgeoisie. Pour assurer une rente viagère de 1,500 francs à partir de cinquante ans à chacun de leurs enfans, des pères de famille avisés n'eurent, pendant cette période, qu'à verser à la Caisse des retraites, en une fois, une somme de 1,300 francs environ, pour chaque tête, à l'âge de trois ans : — « Beaucoup l'ont fait, soyez-en assurés, dit un jour M. Blavier au sénat, et je l'eusse fait moi-même pour mes petits-enfans si j'avais, en temps utile, connu ce placement si exceptionnellement avantageux. » — Beaucoup ont profité, en effet, des avantages qu'offrait alors la Caisse de retraites, mais M. Blavier allait un peu loin en affirmant que, de 1864 à 1882, la Caisse avait été livrée aux spécula-

(1) M. Tirard, rapport au sénat, 1886. La mission de la Caisse est ainsi définie : « La Caisse recueille les plus humbles épargnes, les fait fructifier, accumule les intérêts jusqu'au jour de l'entrée en jouissance de la pension. L'État n'intervient que pour établir les comptes gratuitement. »

teurs. Il est certain seulement que l'institution avait dévié de son véritable et légitime objet et que ces libéralités, si profitables pour ceux qui surent y participer, causèrent à l'État des pertes considérables, évaluées à plusieurs dizaines de millions, un tarif excessif ayant rompu toute relation entre l'intérêt servi et le taux des placemens.

Les versemens annuels, qui ne dépassaient pas 14 millions en 1875, atteignirent 53 millions en 1863, 68 en 1881, 56 en 1882. Il fallut inscrire dans la loi de finances du 30 janvier 1884 une dotation suffisante pour couvrir les pertes subies jusqu'à la fin de l'année précédente et assurer le service des rentes viagères en cours à la même date. D'ailleurs, depuis un an déjà, le taux de l'intérêt, dont il doit être tenu compte dans la constitution des rentes, avait été abaissé de 5 à 4 1/2 pour 100, et le montant des versemens effectués en 1883 s'était trouvé ramené, par le seul effet de cette mesure, vainement réclamée depuis 1876 par la commission de surveillance de la Caisse, à 39 millions, soit 17 millions de moins qu'en 1881. Les capitaux de placement, qui ne cherchaient qu'un intérêt avantageux, se trouvèrent écartés dès lors de la Caisse. Depuis 1886, le taux de l'intérêt est devenu mobile, il est actuellement de 4 pour 100; la limite des versemens a été abaissée et le maximum de la rente viagère individuelle ramené à 1,200 francs. Aussi le montant des versemens n'a-t-il plus dépassé de 22 à 25 millions dans chacune des dernières années. La Caisse a été rappelée à son vrai rôle, qui est de donner gratuitement aux travailleurs sans fortune la facilité de garantir, en pleine sécurité, leur vieillesse contre l'éventualité d'une indigence absolue. L'importance des versemens a diminué, mais le nombre des participans s'est accru, ce qui était le dessein poursuivi par le législateur.

Depuis son origine jusqu'au 1er janvier 1889, la Caisse des retraites a reçu, en versemens directs ou en arrérages, un total de 952 millions. Elle a payé, en rentes viagères et remboursemens de capitaux réservés, 233 millions. Elle possédait donc, à la dernière date, un capital de 719 millions, représenté, pour 672 millions, par des rentes ou valeurs diverses produisant un revenu de 26,571,000 francs, et, pour 47 millions, par le solde en compte courant au trésor à 4 pour 100 (1). Dans l'année 1888, la Caisse a reçu 55 millions, dont 24 de versemens nouveaux et le solde en arrérages, et elle a déboursé 40 millions, dont 29 d'arrérages de rentes viagères, qui ont donné lieu à près de 500,000 quittances.

(1) Au 30 septembre 1890, le total des rentes et valeurs s'élevait à 700,227,802 fr., et le compte courant à 49,732,182, — ensemble 750 millions.

Nous ne dirons qu'un mot de deux autres caisses confiées à la gestion de la Caisse des dépôts, celle des assurances en cas de décès, et celle des assurances en cas d'accidens. Cette double création a été un double insuccès. Ici encore l'intention du législateur était de mettre à la portée des petits, des humbles, de ceux qui ne disposent que d'une modeste épargne, lentement produite, des combinaisons que des établissemens privés, comme les compagnies d'assurances, offrent à l'esprit de prévoyance des classes moyennes et riches.

Le résultat, on ne saurait le contester, n'a pas répondu à l'intention. Les deux caisses végètent. La première est dans une situation franchement mauvaise et en déficit. La seconde est, en apparence au moins, plus prospère, mais elle manque de clientèle. Le public ignore ses services, ou, ce qui est plus grave, ne les apprécie pas. Ce résultat paraît d'autant plus singulier, si on le rapproche du grand succès obtenu par la Caisse de retraites pour la vieillesse. Il est vrai que celui-ci, comme on a pu le voir, a été obtenu à un très haut prix.

IV.

Après ce rapide exposé de quelques-unes, à vrai dire les principales, des attributions exercées par la Caisse des dépôts et consignations, devrons-nous conclure avec certains des plus brillans économistes de la chambre des députés, qui soutenaient il y a quelques jours à peine cette thèse, à l'occasion du débat sur les caisses d'épargne, que la Caisse des dépôts est une simple fiction? ou, si le terme peut paraître étrange appliqué à un mécanisme aussi substantiel, une superfétation? que tous ses services pourraient être avantageusement rattachés d'une façon directe au trésor, et son administration dépendre d'une division du ministère des finances? qu'entre les sept millions de déposans des caisses d'épargne et le crédit de l'État, il n'est besoin ni d'un rouage intermédiaire, ni d'un tiers garant, ni d'une montagne de paperasseries et de combinaisons obscures et compliquées?

Nous avons déjà répondu, dès le début de cette étude, à cette opinion qui, présentée sous une forme aussi absolue, ne paraît pas sérieusement soutenable. Mais il importe de déterminer en quoi peut consister l'indépendance que des économistes d'une autre école se plaisent à attribuer à la Caisse des dépôts, et dans quelle mesure cette indépendance peut s'exercer. Il n'est pas inutile d'abord de se reporter aux intentions des créateurs de la Caisse en 1816, qui ne sont pas un instant douteuses. L'ancienne Caisse d'amortissement fut supprimée parce que les fonds des consigna-

tions s'y trouvaient confondus avec ceux destinés au service de l'amortissement. Elle fut remplacée par deux établissemens, distincts par leurs livres, registres, écritures et comptes, une Caisse d'amortissement et une Caisse des dépôts et consignations. La première a végété jusqu'en 1871, et il ne reste d'elle aujourd'hui que son titre. La seconde a pris une importance de plus en plus grande, tout en restant ce que le législateur de 1816 voulait clairement qu'elle fût, une administration soustraite à l'action ministérielle et capable, par son organisation même, d'inspirer une confiance absolue au public.

Irons-nous donc jusqu'à dire que la Caisse est un établissement possédant une personnalité complètement distincte de celle de l'État? Non, elle ne peut recevoir des dons et legs, et, si elle en pouvait recevoir, l'État seul en aurait le profit. Les préposés de la Caisse, dans les départemens, sont les agens financiers du trésor. Chaque année elle verse elle-même au trésor l'excédent de ses bénéfices, déduction faite de ses dépenses administratives (1). Elle aurait le droit, d'autre part, de réclamer le concours financier de l'État si ses ressources propres venaient à lui faire défaut, et elle l'a fait à plusieurs reprises.

Tout cela concédé, il reste cependant que les hommes qui ont créé la Caisse des dépôts ont voulu qu'elle ne fût pas une simple annexe du ministère des finances, et la meilleure preuve en est la constitution même de la commission de surveillance sous le contrôle de laquelle est placé le directeur-général, qui n'est lui-même révocable que sur un avis de la commission directement adressé au chef de l'état.

De 1816 à 1848, la commission comprenait : un pair de France, président, deux députés, un des présidens de la cour des comptes, désigné par le roi, le gouverneur de la Banque de France et le président de la chambre de commerce de Paris. En 1848, la commission fut supprimée et ses attributions confiées au ministre des finances. Mais ce régime ne dura que six mois, au terme desquels

(1) La Caisse des dépôts et consignations étant autorisée à faire fructifier les fonds qu'elle reçoit, la différence entre l'intérêt qu'elle sert et l'intérêt produit par l'emploi des fonds constitue le bénéfice brut. A ce profit s'ajoute celui qui provient de la retenue de soixante jours d'intérêts sur les sommes consignées, le montant du droit de garde sur les consignations de titres et valeurs mobilières, etc. Déduction faite des dépenses administratives de toute nature, 1,600,000 à 1,700,000 francs environ, il reste le solde créditeur du compte de profits et pertes, le bénéfice propre de la Caisse, 3,118,147 francs en 1883; 3,193,972 francs en 1884; 3,024,000 en 1888. Les bénéfices de la Caisse, de 1816 à 1884, se sont élevés à un total de 178,849,000 francs dont 126,352,000 ont été versés au trésor public, le reste affecté à divers emplois, paiement de soulte des conversions, acquisitions d'immeubles, constitution du fonds de réserve pour les Caisses d'épargne.

la commission de surveillance fut rétablie. Aujourd'hui, conformément à la loi de 1876, elle se compose de dix membres : deux sénateurs, élus par le sénat; deux députés, élus par la chambre; deux membres du conseil d'état, désignés par le conseil d'état: un président de la cour des comptes, désigné par la cour ; le gouverneur de la Banque de France ou l'un des sous-gouverneurs désigné par le conseil de la Banque, le président ou l'un des membres de la chambre de commerce de Paris, choisi par cette chambre; enfin, le directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances. Les nominations sont faites pour trois ans et les membres sortans sont rééligibles.

Le directeur-général prend l'initiative des améliorations que les services lui semblent comporter, mais doit soumettre ses vues à la commission de surveillance. Il ordonne les opérations et règle les diverses parties du service, prépare le budget des dépenses administratives qui doit être approuvé par le chef de l'état. Il préside le conseil d'administration institué en 1847 et qui se compose, avec le directeur-général, des deux sous-directeurs, des chefs de division et du caissier-général. Il nomme et révoque les employés de tout grade, autres que les sous-directeurs et le caissier-général. Ceux-ci sont nommés par le chef de l'état sur la présentation du ministre des finances. Le caissier-général est directement responsable de sa gestion envers la cour des comptes.

La commission de surveillance ne se contente pas de contrôler les opérations de la Caisse, elle se prononce sur la direction à donner à la marche de l'institution et doit s'inquiéter particulièrement du mode d'emploi des fonds. Dans le procès-verbal de la séance du 29 mai 1847, on lit le curieux passage suivant : « Le directeur-général est invité par la commission de surveillance à conserver dans ses relations officielles avec le ministre des finances l'indépendance de situation qui lui a été attribuée par la loi du 28 avril 1816 et à ne pas accepter, par les formes de sa correspondance à Paris, ou dans les départemens, un rôle subordonné qui pourrait altérer la position légale et la confiance publique qu'il importe de conserver intactes à l'institution dont il dirige le service. »

Dans cette même année 1847, le 15 juillet, le ministre des finances dit à la chambre des députés : « La Caisse des dépôts a été instituée, — ç'a été la prétention et le but du législateur, — dans un état de *presque complète* indépendance. » Le 15 juin 1881, le ministre des finances fut encore plus affirmatif : « La Caisse des dépôts et consignations est une institution *absolument indépendante* de l'état. Et il faut qu'il en soit ainsi, il faut qu'elle gère ses fonds comme

elle l'entend, comme elle le juge à propos... Elle doit rester libre et indépendante vis-à-vis du gouvernement; c'est la garantie des sommes considérables qu'elle détient, c'est la garantie de ses créanciers. »

On ne saurait évidemment prendre tout à fait à la lettre ces affirmations si catégoriques; il est bon toutefois de les relever, car elles établissent que l'indépendance de la Caisse des dépôts et consignations n'est pas exclusivement du domaine de la théorie. Rappelons encore que la Caisse est placée sous le contrôle et la surveillance des chambres, que ses opérations sont l'objet d'un rapport annuel au parlement, que son budget ne fait pas partie du budget des recettes et des dépenses publiques. Elle ne figure au budget de l'État qu'au chapitre des « produits divers » pour le montant de ses bénéfices nets. Encore est-il opportun de remarquer qu'aucun texte organique n'a soumis la Caisse à l'obligation de verser ses bénéfices nets au trésor. Ce sont les lois annuelles de finances qui ont établi la tradition.

Il ne faut rien exagérer dans l'un ou l'autre sens. Il est difficile, mais non absolument impossible, d'imaginer des circonstances qui mettraient aux prises un ministre des finances et la commission de surveillance de la Caisse des dépôts. Dans la pratique, l'accord est aisément maintenu par les relations si étroites, de tous les jours et de tous les instans, qui unissent les deux administrations. En outre, le plus souvent le rôle de la Caisse est passif. Elle gère d'énormes capitaux, mais d'après des règles strictes et des formules immuables. Enfin, l'indépendance que le caractère même de son institution lui confère existe surtout à l'égard du ministre des finances ou plutôt des actes arbitraires que celui-ci pourrait vouloir imposer à la direction de la Caisse. Mais celle-ci est étroitement soumise à la commission de surveillance qui elle-même est une émanation directe du parlement et des grands corps de l'État. Ceux pour qui la Caisse est une simple fiction ou un *impedimentum* dont on se pourrait débarrasser sans dommage, sont surtout frappés de l'avantage que présenterait la suppression de tout intermédiaire entre l'État, *dépositaire* de trois milliards et plus, et les légions de déposans. C'est précisément pour éviter ce trop étroit tête-à-tête que l'on jugera indispensable de conserver, aussi autonome que possible, un établissement sur lequel l'État s'est très heureusement déchargé d'une gestion qui pourrait l'entraîner, aujourd'hui surtout, en de trop périlleuses tentations.

AUGUSTE MOIREAU.

DANS L'INDE

I.

EN MER. — CEYLAN. — LE BOUDDHISME.

EN MER.

3 novembre 1888.

Nous passons à la hauteur de Massaouah. Voici trois jours que nous descendons tout droit dans le sud. Un beau matin, comme les lignes blondes du Sinaï s'évanouissaient à l'horizon, nous sommes entrés dans les régions brûlantes. Chaleur molle et moite, où les membres semblent se dénouer, où tout l'être se fond et se défait, chaleur humide qui, nuit et jour, accable et prosterne. Par instans, les vêtemens brûlent : on voudrait les arracher. On ne descend plus aux heures des repas; la journée passe, et l'on reste inerte sur la même chaise longue. Malgré la double tente qui, de tous côtés, couvre le navire et cache la mer aussi bien que le ciel, les yeux sont enflammés par l'excès de lumière.

Avez-vous lu l'*Ancient Mariner,* le fantastique poème de Coleridge? Cette navigation ressemble à la sienne. Même engourdissement, même torpeur étrange que l'on ne parvient pas à secouer. Pas un souffle; notre vitesse annule celle du vent, qui vient de l'arrière; l'air de feu pèse, immobile, et l'on a l'illusion que le ba-

teau n'avance plus. Cette mer ne paraît pas naturelle; on la croirait ensorcelée, frappée d'une malédiction; elle n'a pas la fluidité de l'eau. Quelquefois, on l'aperçoit à travers une fente de la toile qui nous protège de son intolérable éclat. C'est une nappe de verre en fusion, inerte, épaisse, pesante : rien de lugubre comme son flamboiement monotone sous le soleil. Au loin, elle fume : cela fait une moiteur blanchâtre qui tremble, une brume vacillante et vague où l'eau s'enfonce et, à quelques kilomètres, disparaît... Là-bas, derrière l'horizon, on devine de vastes déserts enflammés, des solitudes terribles où rien ne vit.

La nuit, renaît la sensation de fuite et de glissement vers un monde inconnu. Les constellations quittent leur place familière. Tous les soirs, elles ont avancé de quelques degrés vers le nord. La Grande-Ourse plonge à l'horizon septentrional. Voici qu'elle a perdu deux, trois de ses grandes étoiles; voici qu'elle n'est plus visible. A l'avant, les quatre pointes de la Croix-du-Sud surgissent, étincelantes, et, lentement, la grande ceinture de la Voie-Lactée recule.

Couché sur le pont qui, dans la nuit, semble désert, on écoute l'incessant bruissement de l'eau; les yeux dans le poudroiement des astres, on se sent monter vers l'équateur, avancer sur la convexité du globe, sur la grande surface nocturne tendue dans le vide ténébreux, et, à certaines minutes, on croit saisir la fuite régulière des étoiles, des éternels points de repère perdus à des millions de lieues, au fond de l'inconcevable espace...

... *Une heure du matin.* — Trente-huit degrés de chaleur, et cette chaleur est toujours humide. Étranges somnolences, coupées de réveils fiévreux où le pullulement des astres apparus tout d'un coup est un effroi. On roule dans un sommeil lourd, dans une nuit épaisse où la cervelle tâtonne confusément parmi des éclairs d'angoisse, des évanouissemens brusques, avec des chutes subites dans du noir, et l'on se débat faiblement contre une torpeur écrasante. Puis une sorte d'exaltation et de fièvre, une lucidité singulière de l'esprit, des souvenirs qui surgissent par files, des pans de la vie apparus tout entiers, et brusquement, autour de soi, l'étonnante nuit tropicale, large et lumineuse, d'un bleu profond d'éther entre les étoiles qui flambent au ras de l'horizon, aussi claires qu'au zénith. Et la mer n'est pas obscure, mais pénétrée d'une lueur profonde, illuminée dans ses fonds par la clarté qu'elle a bue pendant la journée, sa surface tout éclaboussée d'astres réfléchis...

Quatre heures. — Les poussières blanches qui tachaient l'espace sont effacées. Seules, les larges étoiles palpitent d'un éclat devenu

blanc. Maintenant, un peu de rose affleure à l'Orient, un rose pâle, imperceptible. Tout d'un coup, ce rose a fait le tour de l'horizon, et c'est comme un fluide profond et léger, d'une infinie ténuité, qui se fond délicieusement dans l'espace blanchâtre. Le bleu de l'eau apparaît, un bleu terne, neutre, chaste, qui n'est pas encore touché par le soleil. L'horizon recule, se limite, et le cercle des eaux s'élargit encore une fois dans la lumière.

5 novembre.

Arrivés cette nuit à Aden. Ce matin, en ouvrant les yeux, j'aperçois la côte. Comment exprimer cela? C'est une terre nègre, nue et noire, sous le soleil qui brûle, une montagne de houille écroulée dans la mer. Nulle vapeur, nulle végétation n'adoucit la silhouette aiguë des sinistres roches volcaniques qui découpent avec une implacable dureté le bleu du ciel. Devant ce paysage d'enfer, l'eau paraît plus fraîche et plus fluide, d'un vert plus tendre et plus délicat. A gauche, la terre d'Arabie, un désert éblouissant et pâle qui se fond au loin dans l'ondoiement blanc de la chaleur.

Nous partons presque tout de suite. Impossible de visiter Aden. D'ici, j'aperçois sur un chemin des groupes de nègres superbes, drapés de rouge, d'un rouge brutal et victorieux dans cette lumière, flamboyant sur la noirceur du paysage; des chameaux maigres, arides, balançant leurs fines têtes lippues avec une ondulation douce et hautaine; des files de petits mulets bibliques, deux soldats anglais, la raquette de tennis à la main. Tout ce monde avance sur une route de cendre qui longe les roches carbonisées.

A bord, des juifs huileux, de figure avide et piteuse, pleurent pour nous faire acheter des plumes d'autruche. Avec une obstination tranquille et invincible, ils se collent à nous, ils nous enveloppent de leurs gestes tenaces et craintifs. Quel contraste entre ces physionomies lamentables de chiens battus et la gaîté des négrillons souples, au large rire blanc! Leurs torses cambrés et dispos sont tout brillans de soleil. Un tout petit, cinq ans à peine, un bébé noir, avec des grimaces impayables, des gaucheries gracieuses de jeune chat, veut à toute force me vendre et me mettre dans la main une vieille roupie de la compagnie des Indes. Étrange contact de cette petite paume de singe, sèche, parcheminée.

On jette à l'eau des piécettes d'argent, et tout ce petit monde plonge. Les jarrets se débandent avec une détente sèche de grenouilles, les têtes crèvent la surface moirée, et l'on suit le gigotement noir, qui s'évanouit dans les profondeurs vertes de l'eau pâle. D'autres pagaient, à cheval sur des troncs d'arbre, s'excitant avec

un claquement des mâchoires, des cris stridens qui rappellent le bruissement des sauterelles. Voilà les petits enfans de la côte et de la mer. Insouciance, joie de remuer au soleil, comme celle des insectes éclos sur les plages qui sautillent dans le sable. Peu importe que le requin les happe dans un plongeon; peu importe qu'une hirondelle gobe une mouche en glissant dans la lumière. Justement, l'un de ceux-ci, le plus alerte de tous, a eu le bras droit enlevé d'un seul coup de la formidable mâchoire, et l'on s'étonne presque que le bras n'ait pas repoussé tout seul, comme une patte de homard.

Quatre navires anglais, arrivés en rade cette nuit, repartent presque tout de suite. Notre bateau, long, mince, bas sur l'eau, avec ses deux cheminées obliques fumantes, semble un coureur arrêté malgré lui, encore et toujours en élan, pressé de reprendre sa course, d'arriver là-bas, à la rive lointaine du Japon.

A neuf heures, j'entends de nouveau la pulsation de l'hélice qui, sans arrêt, va battre encore pendant huit jours...

6 novembre.

Sous la double tente, les soirées sont pénibles : odeurs fades de cigarettes, de cuisine, d'huile de machine. D'ailleurs, on est las de faire les cent pas avec des connaissances de voyage, d'échanger des lieux-communs à propos du général Boulanger ou de M. Gladstone, de subir toutes les banalités de cette civilisation. On voudrait fuir le coudoiement de cette foule qui circule sous la lumière Edison, semblable à toutes les foules d'Hyde-Park ou des Champs-Élysées; grands Anglais corrects qui, par principe, soignent leur digestion et chaque soir, à cette heure, font le cinquième mille de leur promenade hygiénique; fonctionnaires français qui fument, accoudés sur les bastingages; flâneurs qui bâillent, étalés sur des chaises longues; enfans aux jambes nues qui poussent des cerceaux tandis que les mamans brodent, lisent le dernier Besant ou le dernier Maupassant. Du salon des dames partent des airs de valse entendus sur tous les orgues ambulans de Paris et de Londres, *le Beau Danube bleu,* ou bien *Sweet Dream faces*, ou cet éternel *Kathleen Mavourneen* qui, malgré la sentimentalité sotte de ses paroles, saisit toujours par sa mélancolie de vieille chanson... Que tout cela est connu!.. Et pourtant, on ne peut s'abstraire de toutes ces choses usées... Vraiment, il faut un grand effort pour ressaisir par l'imagination l'étrange réalité, pour songer à l'étendue obscure qui nous porte, qui se meut dans la nuit autour

des bruits humains, aux trois mille mètres verticaux qui nous séparent de cette terre sous-marine, éternellement opprimée du poids de l'eau noire, à ces fonds inconnus où les choses sont immobiles depuis des milliers de siècles... Mais allez tout à l'arrière et levez la tête au-dessus de la tente : brusquement les promeneurs disparaissent, les valses cessent, la lumière Edison s'éteint. Un vent violent vous frappe au visage et vous surprend. Tout d'abord, vous ne voyez rien que la noirceur du vide : soudain les grands mâts surgissent avec l'entre-croisement des vergues, leurs immenses lignes géométriques, balancées lentement sur les claires étoiles, sur le fourmillement des poussières cosmiques : une rumeur infinie emplit l'obscurité. A vos pieds, sous un bouillonnement noir, des masses phosphorescentes, des globes bleuâtres fuient, et, battus follement par l'hélice, font une large route laiteuse, un grand sillon vague dans les ténèbres. Et l'on se croit seul sur l'énorme chose qui court aveuglément dans l'ombre, perdu dans la nuit entre le mystère de cette eau qui couve une vie lumineuse et le mystère de ce ciel où luisent, en taches blanchâtres, les soleils qui ne sont pas encore formés, — entre ces deux noirceurs accablantes où flottent les ébauches, venues on ne sait d'où, des mondes et de la vie.

7 novembre.

Peu de promeneurs sur le pont, ce matin. Toute la journée, de grands mouvemens de roulis : le navire se couche lentement à bâbord, se relève, se couche à tribord et ses trois mâts décrivent leur oscillation régulière sur le ciel... L'énorme bête, dont on perçoit les sourdes pulsations intérieures, tressaille, exulte de ce mouvement puissant et lent, de ce profond balancement rythmique, de cette course en avant dans la lourde houle bleue qui soulève la mer en larges dômes vitreux, de toute cette agitation qui nous vient du Sud, des grands espaces d'eau qui couvrent tout l'hémisphère austral. Par-delà l'épaisseur des bastingages, c'est un tumulte liquide, un fracas joyeux d'écume splendide croulant dans du bleu, de folle poussière blanche étalée en nappes frémissantes dans un éblouissement de lumière et qui s'enfuit en sillon sinueux avec un grand bruit de soie qu'on déchire.

Tout alentour, le disque de la mer, d'un bleu étonnant, tout brûlant par tribord comme une plaque ardente... Rien que l'eau stérile, enflammée, livrée à la fureur du soleil embrasant, du Seigneur qui, là-haut, dévore le ciel, peuple l'espace de son rayonnement, — rien qu'une splendeur infinie et morne, rien que ces

forces brutes, la chaleur et la lumière, rien que des choses éternelles dont l'indifférence accable ; nulle vie. Eux-mêmes, les petits poissons volans semblent des flammes qui rebondissent sur la surface irritée, brusquement dardés comme des traits de feu blanc...

Au bout de plusieurs jours, cet éclat universel attriste et le cœur se serre d'une tristesse invincible. Je conçois les nostalgies de nos marins du Nord condamnés à errer par ces immensités splendides. Ici, l'infini n'a plus rien de vague ou de doux; il a perdu ce charme mélancolique qui attire et tente, cette tristesse subtile que l'on savoure en en souffrant. Il écrase, il stupéfie. Volontiers on reste immobile avec la sensation toujours présente d'un poids au cœur : on redoute de remuer. C'est une prostration de tout l'être sentant qui ne peut faire effort pour se relever. Le monde intérieur des souvenirs se met à vivre : il grandit, il emplit l'esprit. C'est une obsession amollissante que l'on n'a pas la force de rejeter, un demi-rêve très simple et pourtant lourd d'émotion. Des figures apparaissent comme dans une vapeur qui se déchire et se referme : des épaisseurs de feuillage jettent une clarté verte, un coin de route mouillée tourne dans l'ombre entre des genêts fleuris, de petits arbres sombres se tordent sur un ciel gris, quelques toits de chaumières luisent, lavés par la pluie. Pourquoi donc aujourd'hui n'ai-je pu chasser la vision d'un coin de cette triste rade de Brest? — Je le vois encore : c'est au-delà du Portzic. Solitude absolue. Des champs nus, des champs navrés d'hiver font des carrés ternes entre de petites haies noires. Le vent vient avec les nuages : ils montent, et, insensiblement, tissent un grand voile pâle sur le ciel. Trois arbres frôlent et froissent leurs grêles ramures. Derrière est le Goulet : que cette eau est froide et grise, tourmentée d'un frisson obscur qui va s'irradiant du point où tremble le morne soleil réfléchi! Un frisson la tourmente entre les deux côtes qui semblent de fer rouillé. Sur ces falaises, pas un détail, pas un accident dans la couleur. Rien que la dure et âpre silhouette. Sensation profonde de mélancolie amère, non passagère, mais éternelle. Ces pierres, ces ajoncs, cette eau, ce petit vent glacé, il semble que tout cela ait toujours souffert ainsi, durement et patiemment... Longtemps, longtemps l'eau grise frissonne entre les deux murailles de fer rouillé. Enfin, on remarque une chose étrange : au-dessus de ce rude promontoire de pierre, très haut dans la pâleur du ciel, il y a comme des flaques et des traînées de sang, des clartés rougeâtres, de mystérieuses lueurs immobiles et ternes. Et l'on comprend que ce sont encore les eaux, mais des eaux infiniment éloignées qui semblent hors de notre monde.

Au-dessus pèsent des ténèbres, une cendre froide, épaisse, où la mer lointaine, empourprée par un soleil invisible, s'enfonce, s'éteint, finit comme une souffrance qui s'absorbe dans le néant.

CEYLAN.

9 novembre.

Hier, entre deux parties de palet, une petite *girl* anglaise, toute pâle et mutine, a promis un sourire au commandant si nous arrivions ce soir à Colombo, et le commandant va gagner son sourire. A cinq heures, des taches brumeuses sont visibles dans l'Est. Vers six heures, sous un ciel lourd, sous de grands nuages violacés, on aperçoit une terre basse de cocotiers. A mesure qu'on avance, on distingue le peuple des hautes tiges rigides et sveltes, qui, d'un jet oblique, s'élancent dans un épanouissement de palmes. C'est une vaste forêt qui paraît surgir de la mer. A deux milles de la côte, on n'aperçoit pas encore le sol, mais seulement de la verdure sombre. De tous côtés, cette végétation toute-puissante, regorgeante de force et de sève, la grande végétation équatoriale qui jaillit d'une terre trempée par les orages, déploie ses vertes palmes dans l'embrasement de l'air.

Nous n'avons pas encore stoppé, et pourtant la sensation du monde équatorial est déjà très nette. Ce n'est pas la limpidité, le bleu fluide de l'Orient classique. L'eau et le ciel ont ici je ne sais quoi de violent et de surchargé. On devine un pays d'orages et de typhons, un monde situé sur la ceinture du globe, en face d'un hémisphère liquide, une nature accablante où le soleil est presque toujours vertical...

Maintenant, la mer s'assombrit, se couvre de rougeurs, de moires mouvantes. Elles s'effacent, et il reste une sombre lueur violette qui palpite sous le ciel tumultueux. Là-haut, c'est un chaos de lumière et de couleurs ; dans l'Ouest, un vague rayonnement de rose paisible ; à l'Orient, d'énormes nuées roulent, s'entassent, s'écroulent en fantastiques amas de violets, de verts, d'oranges enflammés. Puis, tout devenant livide, des amoncellemens noirs, des amas de gigantesques formes mortes.

Mais l'eau lourde, huileuse, épanche encore une mystérieuse clarté qui tressaille dans l'espace terne. A la surface, un fourmillement d'êtres noirs qui grouillent entre les vagues, sur des pirogues à balanciers, sur des troncs d'arbres creusés qui glissent, se collent aux flancs du navire avec une clameur assourdissante... Et rapidement, en deux minutes, tout cela disparaît dans la nuit, nuit

impénétrable, étouffante et que vient emplir une lourde, une violente pluie chaude.

A terre, impossible de rien voir, l'obscurité est trop épaisse. Plus loin, à la lueur du gaz, je devine de larges allées droites de terre rouge, bordées de grands jardins, de palmiers. La chaleur, supportable sur l'eau, est accablante ici. L'atmosphère, immobile, chargée de la senteur troublante des fleurs invisibles, pèse sur la ville muette... Très vite, les pieds nus, silencieusement, des indigènes en étroites robes blanches nous frôlent, passent, disparaissent... Un monde tout à fait nouveau, tout à fait différent de l'Orient d'Égypte... Oui, on se sent très loin dans ce silence, dans cette nuit, dans ces parfums lourds, dans cette chaleur molle...

L'*Oriental-Hotel* est un vaste et confortable bâtiment. La propriétaire, une Anglaise fort correcte, m'installe avec des ordres brefs que les serviteurs accueillent par des inclinations muettes de la tête. On me donne une grande chambre blanchie à la chaux; point de meubles, rien qu'un petit lit de fer, couvert d'une moustiquaire, et un fauteuil profond de paille fraîche où l'on s'affaisse pendant les heures pesantes et silencieuses... Au plafond, une tache bizarre : un petit lézard immobile, puis deux, trois petits lézards immobiles qui me guettent avec des yeux très fins.

Dans les longs couloirs, des nuées de serviteurs bengalis et cinghalais, frêles, de figure douce. Ils glissent sans bruit, avec des gestes timides, très respectueux devant les grands et lourds Européens, devant les beaux et musculeux Anglais, qui, en habit de soirée, le jabot resplendissant, avec une démarche d'êtres supérieurs et inabordables, pénètrent dans la vaste salle à manger.

Elle est très belle, cette salle, pleine d'Européens de passage, qui font des taches noires sur la foule blanche des Asiatiques. C'est ici comme un grand buffet posé au carrefour des grand'routes de la terre. A ces tables, se rencontrent des voyageurs partis des points opposés du globe,... passagers du *Paramatt* qui fait route demain pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, militaires français, passagers du *Calédonien*, qui continue ce soir vers Singapour et Saïgon, Chinois qui vont visiter l'Europe, *civilians* anglais qui vont administrer l'Inde.

En face de moi, quatre Français, riches bourgeois fatigués de la Suisse ou de l'Écosse, qui vont faire un tour au Japon, Parisiens de naissance et de race, flâneurs du boulevard, lecteurs du *Figaro*, habitués du Palais-Royal, admirateurs de M. Sarcey, républicains et libéraux à la façon de M. Thiers, l'un lauréat de l'Académie des Sciences morales, tous les quatre produits typiques de l'éducation

française, du lycée, de l'École de droit et du boulevard. Deux d'entre eux ont de la littérature et de la philosophie : la philosophie de Victor Hugo et de M. Paul Bert. Avec cela une verve un peu amère, mais brillante, un esprit lucide, mais visiblement dérouté par la vue d'un monde qui semble pouvoir se passer de Paris. Un autre est plus simple, d'une pousse plus vaillante et plus drue, plus sanguin et plus rude, plus naïvement épanoui, plus largement jouisseur, bruyant et galant, moins gourmet et plus gourmand, tout à fait le bourgeois gras qui digère le ventre au feu, le représentant de la classe moyenne, tel que l'a conçu M. Zola. Ils sont là, le sang à la tête, le geste et la parole rapides, la figure mobile à côté des Anglais pâles et calmes, des Cinghalais graciles, les deux premiers agréablement excités, le troisième trônant, épanoui, dilaté, déboutonné, plus heureux, plus jovial et naturellement égoïste que jamais. Il crie : « A nous les vins généreux ! » Et l'on boit le champagne dans les grands verres. Deux cents convives festoient. Les immenses *pankahs* se balancent lentement, d'un mouvement régulier et ample, rouges entre les grands murs de chaux blanche... Sur les nappes qui resplendissent, une profusion de grandes fleurs sanglantes, et, tout autour de nous, l'agitation d'une multitude de serviteurs cinghalais, très graves, très doux, un peigne d'écaille blonde posé au haut de leur chignon, sombres dans leurs minces jupes blanches, muets, portés sans bruit par leurs pieds nus entre les tables fleuries et peuplées de dîneurs.

10 novembre.

Au matin, nous traversons la ville, étonnante ville où l'on ne voit que de la verdure, où les plantes cachent les maisons. L'air est humide et très chaud, profondément pénétré de lumière moite.

Les rues sont les allées d'un grand jardin tropical. Les palmiers, les fougères, les ébéniers, les santals, la cannelle, le camphre, les ananas, les plantes aux sucs violens; les fleurs précieuses y sont chez elles, s'y épanouissent à l'aise, et toute cette vie végétale répand partout le même grand parfum qui entête... On songe que cet été est éternel, que, sans arrêt, tous les mois, la chevelure sombre des grands cocotiers se couvre de ces fruits pesans, que cette terre rouge travaille incessamment, que toujours elle pousse en avant ce pullulement de larges fleurs, que toujours ces palmes ont la même splendeur souple et verte. Toutes les tiges ondoient, s'enlacent : rien ne rappelle ici la croissance régulière et lente de nos arbres d'Europe. Les cocotiers ont un éclat et une mollesse de grandes herbes : on dirait d'énormes graminées fra-

giles, pliantes, tout humides de sève, qui auraient démesurément grandi dans une chaude nuit de juin. Quelques-uns s'élancent très haut, surgissent au-dessus du fouillis de tous les autres, avec une courbe flexible, avec un élan fort et svelte, leurs palmes sublimes, épanouies largement dans l'éther tiède.

Et la route rouge s'allonge entre des monceaux lustrés de palmes retombantes, des masses de végétation sombre où les lames végétales qui débordent font des éclats de lumière verte... Çà et là, de grands étangs d'eau noire, eau qu'on ne voit point, tant la végétation environnante s'y mire avec éclat et précision. De grandes bandes de lotus roses y traînent et ne semblent pas plus réelles que la verte image des palmes reflétées... Çà et là, toute blanche au fond d'un fabuleux jardin, une noble villa couronnée de cocotiers, galeries, vérandahs, balustrades, perrons chargés de fleurs enchantées. Timides, grêles, des Cinghalais vont, race délicate et douce, aux grands cheveux d'ébène, aux grands cheveux de femmes, race alanguie par le perpétuel été, par l'éternelle lumière humide. Ils vont avec lenteur, leurs sérieuses et placides figures, étrangement exotiques, exprimant une âme inconnue, l'âme qu'a pu former ce monde très éloigné du nôtre...

J'ai pris le train pour Kandy, et j'ai fait en wagon la connaissance d'un *gentleman* cinghalais. Très civilisé, ce *gentleman*, très correct dans son veston de *tweed* qui ferait honneur à un *masher* de Londres, la boutonnière décorée d'une fleur de gardenia; seulement ses jambes sont serrées dans un fourreau blanc très étroit. Physionomie presque européenne : un Italien plus fin, féminin et basané. Traits osseux, saillans, jolies boucles noires de sa barbe dure et luisante.

Après un quart d'heure de silence, la conversation s'engage comme dans un wagon d'Europe. Il m'offre des allumettes et remarque qu'il fait très chaud. Une phrase sur la température, c'est, en pays anglais, un rite nécessaire et préalable par lequel les êtres humains entrent en communication. A présent, en quelques mots très précis, il me renseigne sur la population de l'île, sur l'administration, sur les religions. A mesure qu'il va, je sens combien profonde est chez lui l'empreinte anglaise; il parle la langue avec une pureté singulière : on ne distingue aucun accent. Il est chrétien, avocat, membre du conseil législatif. Sa pitié dédaigneuse pour « l'ignorance et l'idolâtrie » du pauvre paysan cinghalais est digne d'un colon anglais. Mais dans cinquante ans, dit-il, tout cela sera bien changé, — les chemins de fer ont déjà fait beaucoup de bien, devant eux le pays sauvage recule. — A Colombo, nous voudrions fonder une grande université, comme celle de Bombay et

de Bénarès, et plus tard, quand nous en serons dignes, avoir notre parlement, une assemblée nationale élue par un suffrage à plusieurs degrés ; tout cela, bien entendu, petit à petit et sans nous séparer du grand empire britannique, de l'Angleterre, à qui nous devons d'être entrés dans le « monde civilisé. » Il ajoute qu'il est « aryen, » cela est aussi clair et sûr pour lui, qu'il est sûr et clair que je suis Français. Par suite, il s'estime l'égal de tout Européen, et certainement il est supérieur à beaucoup d'Européens par l'intelligence, l'instruction, les manières.

Pourtant il est trop Anglais ; trop visiblement, l'Anglais est pour lui le modèle idéal de l'humanité. Une copie aussi parfaite n'est pas naturelle. Et puis tout cet étalage européen jure avec sa jupe blanche, avec certaines nuances asiatiques de sa physionomie. De même on aime mieux un Chinois avec une tresse et une robe bleue qu'un Japonais en jaquette et en chapeau melon. On se défie de l'adresse étonnante avec laquelle les personnages à peau jaune ou à peau noire nous imitent, et on se demande si l'imitation va plus loin que la surface, si le fonds ne reste pas mystérieusement mongol ou nègre. Certainement celui-ci travaille à m'étonner par la froideur de son débit, par la raideur de son maintien, par la lenteur nonchalante du geste dont il prend une cigarette égyptienne dans son étui d'écaille blonde...

Il est drôle, ce petit chemin de fer sur lequel compte mon ami l'avocat pour amener la civilisation au fond des forêts de cocotiers ; un joli joujou, un gentil chemin de fer de poupée et qui ne doit pas effrayer beaucoup l'éternelle végétation de l'équateur. La machine ne brûle pas de vilaine houille noire, mais des bois odoriférans. Nous nous faufilons sous les grands arbres, dont les palmes font une voûte verte au-dessus de la ligne. Il y a de charmantes stations qui ne rappellent que de fort loin nos gares de France, petites cabanes toutes roses et bleues de fleurs grimpantes, enfouies sous les grandes plantes lisses. Point de buffet ; mais des éphèbes sveltes et bronzés, en robes éclatantes, passent lentement, nous tendent, avec un sourire, des paniers remplis d'ananas, de mangues, de grosses bananes en grappes roses, ou bien de jeunes cocos jaunes qu'ils ouvrent lestement en trois coups de hache et dont on boit à même l'eau fraîche et parfumée.

Nous courons dans le pays bas, humide sous l'interminable forêt marécageuse. Cette terre est une boue végétale qui, infatigablement, enfante ces multitudes de grands arbres primitifs et sauvages. La lumière ne les pénètre pas : leurs verdures sombres se reflètent dans la noirceur des flaques mornes. Entre leurs troncs serrés l'air obscur dort lourdement. Les pieds dans l'eau tiède, la

tête dans le feu du soleil, ils jaillissent tout droit d'un fourré de grandes fougères, enlacés, étreints par les lianes vivaces. Là dedans on devine le bourdonnement dense, l'agitation furieuse de myriades d'insectes, la vie violente et simple des premiers âges géologiques quand, après les grandes pluies, les choses organisées sortaient de la terre molle à l'appel du soleil torride.

Nous traversons le Kelanya-Ganga, un fleuve tout brun qui roule entre de hauts bambous verts; la montée commence, et, presque tout de suite, le paysage change. On sort enfin de l'accablante forêt vierge et l'on entre dans un jardin sauvage coupé de claires et fraîches rizières, constellé de fleurs, — des fleurs odorantes du champak et de la frangipane, — un jardin de délices où des rochers reposent sous de hautes fougères tremblantes, où de petites huttes moussues, tapies sous les verdures cinghalaises, sont presque invisibles, un Eden où des perruches raient l'air d'un trait de lumière, où de larges papillons semblent des flammes qui voltigent, où les arbres sont semés de fruits d'or, où les nobles palmes lumineuses font des transparences vertes sur le ciel. Quelquefois les routes apparaissent, dans l'éclat des fleurs, comme des rubans rouges, et une extraordinaire senteur tiède, une senteur de serre, monte de cette terre pourprée.

Tout près de nous, demi-cachées par un rideau de lianes, deux hautes masses sombres, ternes comme le roc, remuent, et je reconnais deux éléphans. Pacifiques, imperturbables, leurs vastes têtes baissées, balayant la terre de leurs trompes pendantes, leurs larges pieds étalés mollement dans la poussière rouge, ils cheminent sans hâte, ils passent comme endormis, berçant de leur mouvement monotone leurs cornacs, qui somnolent aussi. Pourquoi donc saisit-elle ainsi, la soudaine vision de ces monstres dans le cadre de cette nature équatoriale? Est-ce parce qu'ils sont chez eux dans ces fourrés, parce que l'on sait que là-bas, derrière les montagnes, leurs frères errent encore en liberté, parce qu'ils font partie de ce monde, parce qu'ils sont la manifestation vivante de cette nature, comme ces cocotiers?

Nous montons toujours, accrochés maintenant au flanc des rochers, contournant des précipices. A cette hauteur, la végétation est moins folle et l'homme peut lutter avec elle : les plantations de café et de cacao commencent. A présent, nous dominons un cirque immense qui descend au-dessous de nous à des milliers de pieds, vêtu de fougères et de palmiers, un cirque brumeux, une vallée sombre qui traverse la moitié de l'île et s'étend jusqu'à Colombo. Dans l'obscurité du fond, ce sont toujours les sauvages forêts humides, les impénétrables forêts ténébreuses d'où s'élève

une mystérieuse rumeur de vie. Mais au-delà, de l'autre côté de la vallée, les montagnes cinghalaises montent dans le ciel, les vieux pics sacrés dont rêvent toutes les religions de l'île, les crêtes de pierre nue dressées vers le soleil, victorieuses, affranchies enfin du poids de tant de végétation.

Voici Kandy, l'antique ville indigène, l'ancienne capitale des rois cinghalais. Les rois cinghalais... Le mot a un charme singulier. N'évoque-t-il pas une féerie paradoxale et délicieuse, une petite cour fantaisiste comme en ont rêvé les poètes? Le vieux palais est là, au bord d'un lac d'eau noire, sous les grands palmiers.

Tout autour de la petite ville endormie au fond des collines douces, des allées heureuses serpentent entre des fleurs...

Près du palais, au bord du lac noir où des cygnes mirent leur splendeur, est un temple bouddhiste, un vieux temple étrange, un peu chinois avec ses toits coniques, ses pavillons ventrus, ses balustrades ouvragées, ses portes gardées par des monstres, un monument bizarre, biscornu, tout blanc dans l'ombre des verdures épaisses. Je ne sais pourquoi j'ai tant de mal à concevoir que ceci est un temple. Du premier coup on devine, on sent qu'une mosquée d'Égypte est un lieu sacré. Mais le monde sémite est voisin du nôtre, il l'a pénétré. Celui-ci en est tout à fait séparé et l'a toujours été. Impossible de le comprendre par sympathie, de découvrir l'état d'âme habituel de la race qui se perpétue sous ces palmes, et dont les vagues aspirations s'expriment par ces architectures, par la quotidienne offrande des fleurs au Bouddha souriant.

D'où viennent-ils et que signifient-ils, ces trois monstres inquiétans qui grimacent sur le portique? A quoi rêvent-ils, tout le long du jour, ces moines qui errent sur les parois de marbre? La tête rasée, les pieds nus, un bras nu sortant de la grande étoffe jaune qui les drape, ils glissent par les couloirs... En voici cinq ou six qui passent sans bruit, éclairant les ombres intérieures de l'éclat doux de leurs robes orange... Ils sourient avec mystère, un sourire d'une douceur et d'un sérieux inexprimables...

Le religieux qui me guide me conduit dans la grande cour centrale, jusqu'au pied du figuier sacré qui fait la sainteté du monastère. C'est un rejeton de l'arbre Bo, qui abrita pendant cinq ans la méditation du divin Çakya-Mouni. Avec une lente inclination le religieux m'en a remis une feuille : à ce moment, j'ai cru saisir ce qu'exprime sa figure, figure pâle de végétarien, immobile et fine, front saillant, lèvres intelligentes, serrées, et toujours ce même demi-sourire si grave et si paisible...

Ils errent, silencieux, parmi les fleurs éternelles, à l'ombre des bambous géans, nourris des quelques grains de riz de l'aumône, ou méditent, dans l'ombre fraîche du marbre des couloirs, aux pieds de l'image sereine du grand Bouddha, très différens des hommes qui, en ce moment, l'œil soucieux, le front plissé, se bousculent dans les brouillards de Broad-Street ou sur le pavé glissant de Paris.

Qu'y a-t-il sous cet immuable sourire? L'abbé bouddhiste, supérieur du monastère de Kandy, homme très sage et très savant, qui s'intéresse à notre Europe et juge que par leur positivisme, leur psychologie et leur morale, nos penseurs sont tout près des doctrines du Bouddha, l'abbé Sri Smangala, veut bien causer avec moi pendant une demi-heure. Il m'indique quelques livres spéciaux et me donne une idée de la vie de ces religieux. Mais, en somme, on n'aperçoit que le dehors; on n'arrive pas à pénétrer dans les âmes.

Deux classes de moines : les novices (*samanera*) ou mendians proprement dits; les aînés (*sramana*) ou hommes qui savent contrôler leur volonté. Pour arriver à la conquête de soi-même, qui est l'objet final, le religieux suit les préceptes indiqués dans le *Pittri mokkha*, le plus vieux des livres sacrés du bouddhisme, et que la plus sévère critique fait remonter à l'an 350 avant notre ère.

Le moine peut posséder huit objets : trois robes, une ceinture, une sébile pour recevoir les aumônes, un rasoir, une aiguille, un filtre pour écarter de sa boisson les particules de matière organisée, qui sont sacrées parce qu'elles sont vivantes. Dans le couvent, toutes les règles qui dictent le détail de cette vie de pauvreté sont scrupuleusement observées : le novice se lève avant l'aurore, lave son linge, balaie les couloirs du temple et la terre autour de l'arbre Bo, puise l'eau de la journée et la filtre. Alors il se retire dans un lieu solitaire et médite : ayant placé des fleurs devant l'arbre sacré, il pense aux grandes vertus du Bouddha et à ses propres défaillances; puis il prend sa sébile et suit son supérieur, qui va mendier. Ils ne demandent rien, mais se tiennent en silence devant les portes. Au retour, le novice lave les pieds de son maître, lave la sébile, fait bouillir le riz, pense à Bouddha, à sa bonté, à sa charité. Une heure après, il allume une lampe et se met à l'étude, copiant des manuscrits, ou bien, assis aux pieds de son supérieur, il reçoit son enseignement et confesse les fautes qu'il a commises pendant la journée.

Les aînés, affranchis du travail manuel, donnent plus de temps à la méditation, non pas à la prière, car le bouddhiste n'invoque point le secours d'une divinité. Pour se soustraire à la douleur,

il ne compte que sur soi, usant d'un moyen que recommandèrent aussi Spinoza et les stoïciens, oubliant le moi passager, pour contempler l'ensemble des êtres. Ce monde entier, il le contemple par cinq méditations dont la première s'appelle *Mutta bhavana* ou réflexion sur l'amour.

Pensant à toutes les créatures vivantes et songeant quelle félicité serait la sienne s'il était lui-même affranchi du chagrin, de la passion, des mauvais désirs, il souhaite à tous les êtres cette félicité. Puis, à l'endroit de ses ennemis, ne se souvenant que de leurs bonnes actions, il s'efforce en toute sincérité de leur souhaiter tout le bien qu'il pourrait chercher pour lui-même.

La seconde méditation (*Karuna bhavana*) est celle de la pitié.— Pensant à tous les êtres qui souffrent et s'efforçant de concevoir leur douleur, il tâche d'y compatir et d'éveiller en soi le chagrin des autres.

La troisième est la méditation sur la joie (*Muditha bharana*). Pensant à tous les êtres qui sont heureux ou qui croient l'être, le religieux se figure le bonheur des autres et se réjouit de leur joie.

La quatrième méditation (*Asuba bhavana*) est celle de l'impureté. Pensant à la bassesse et aux souillures des corps, aux horreurs de la maladie, le moine se dit que tout cela passe comme l'écume de la mer, que tout cela n'existe que par l'éternelle succession des naissances et des morts et que cette succession n'est qu'une apparence.

Enfin, arrive la méditation sur la sérénité (*Upeskha bharana*). Pensant à toutes les choses que les hommes tiennent pour bonnes ou pour mauvaises et qui toutes sont passagères, au pouvoir et à la dépendance, à l'amour et à la haine, à la richesse et à la pauvreté, à la renommée et au mépris, à la jeunesse et à la beauté, à la décrépitude et à la maladie, il les contemple avec une indifférence invincible, avec une sérénité absolue.

Cent vingt moines dans le monastère : le couvent est une institution savante et de plus légale, respectée comme autrefois une grande abbaye, Cîteaux ou Saint-Germain au moyen âge. J'ai vu la bibliothèque, une salle retirée qui s'élève en dôme, où les palmes manuscrites sont enveloppées de linge. Dans un coin, des novices japonais lisaient, venus en pèlerins et en étudians de l'autre bout du monde bouddhiste. On m'a montré un beau livre rouge qui contient les trois *pitakas* ou écritures sacrées des bouddhistes du sud. Sur la première page on lit :

Au très révérend Sri Weligama, supérieur du monastère de Kandy, en témoignage de respect,

Édouard, *prince de Galles.*

Vers cinq heures, le soleil est plus doux. Je quitte le temple, pressé de me perdre un peu dans cette nature équatoriale. On ne voit qu'elle ici, et devant sa grandeur on est peu curieux des hommes et des coutumes. D'où vient donc son tout-puissant attrait? Est-ce que nos ancêtres lointains, les premiers êtres qui eurent la forme humaine, apparurent dans un monde semblable à celui-ci, lorsque les grandes fougères couvraient encore les continens? Est-ce que leurs instincts, endormis depuis des milliers de siècles, se remettent à vivre en nous au spectacle des choses qui leur furent familières?

Je suis une route déserte, entre des haies constellées d'étoiles bleues, jaunes, rouges, chargées d'énormes fleurs resplendissantes, aux pétales raides et satinés, sauvages ici, mais plus belles que dans les serres des rois. Et de cette floraison somptueuse, montent follement de hautes tiges souples, caoutchouc, bambou chinois, pesantes palmes, longues de dix pieds. A gauche, au-dessous de la route, un bois de cocotiers dévale, et les troncs droits, serrés, couronnés d'un large bouquet de palmes raides, semblent une armée de jeunes hommes fiers et primitifs, la tête hérissée de grandes plumes sauvages. Ils sont là par milliers, l'aisselle des branches chargée de jeunes cocos dont on devine la mollesse et la fraîcheur. Rien de puissant comme les jets parallèles, la montée rigide de leurs colonnes. On sent la violence de la force organisatrice qui les dresse hors du sol, la succion de la terre et de l'eau par leurs racines, le pullulement dans la chaleur du monde végétal. D'autres arbres portent des fruits verts, écailleux, gros comme des têtes d'hommes. Je reconnais l'arbre à pain, le jaquier. Voici le cacao, le café, le manguier, la muscade, la cannelle, l'acajou, d'impénétrables fourrés d'essences inconnues d'où surgissent en gerbes vingt espèces de palmiers, non pas roides, solitaires, poudreux comme les palmiers d'Égypte, mais souples, lisses, herbeux comme les enfans de l'équateur humide. Du pied, l'on touche l'herbe verte qui borde la route, et aussitôt, on la voit remuer, se crisper, jaunir par grandes plaques. C'est ici la plus grande intensité de la vie végétale. Elle frémit dans ces sensitives, elle se roidit dans ces grosses lianes qui, projetées des plus hauts arbres, descendent à terre en rideaux tendus, elle flambe dans ces feuilles rouges, dans l'éclat de ces fleurs vénéneuses allumées dans la verdure. Au milieu de cette folie des plantes, la route s'allonge, toujours pourprée. En bas, aperçue par instans, entre les colonnes des cocotiers qui descendent, une large rivière jaune, roulant avec véhémence, et au loin, dans le nord, noyé sous une marée de nuées grises, le déroulement vaporeux des montagnes. Là-bas, c'est le pays vierge où errent encore l'éléphant sauvage, parent du mammouth disparu, et le veddah, dernier survivant des hommes préhistoriques.

Quelques Cinghalais passent, des hommes vêtus d'un long jupon noué aux reins, le torse nu, les cheveux relevés en chignon, sveltes, bronzés, et des femmes gracieusement drapées, le bras levé, demi-ployé, s'abritent la tête d'une grande feuille raide qui leur sert de parasol. Une, au torse grec, aux traits aryens, sa peau de bronze mate sur la pourpre de son pagne, avec un geste classique, pose un vase sur son épaule. Passe en file indienne une famille qui semble rentrer de la chasse. En tête, l'homme en jupon rouge, un long fusil mince à la main, avance à petits pas timides. La femme suit; derrière, trottent deux petits garçons tout grêles, tout nus, et le premier tient le gibier par la patte, — une pauvre petite perruche jaune dont la jolie tête pend, les yeux fermés par la mort. Population heureuse et pacifique qui se perpétue sous les grandes palmes, qui trouve une nourriture facile dans le coco ou l'arbre à pain. Une famille possède un cocotier, vit à son ombre, vit de ses fruits. Ils vont demi-nus, avec grâce et lenteur, souriant aux passans, peignant éternellement leur chevelure d'un peigne d'écaille blonde. A toutes les fontaines, des baigneurs s'ébattent ou flânent dans la fraîcheur, dans l'ombre verte des feuillages. Population heureuse, paresseuse existence qui fait songer au divin poème de Tennyson, aux pâles mangeurs de lotos, tout entière passée dans la sieste et la rêverie. Leur religion est digne d'eux, toute simple et calme. Elle ne porte pas aux mouvemens passionnés du cœur comme le christianisme, elle ne conduit pas à l'écrasante méditation métaphysique, aux rites tyranniques, aux pratiques folles comme le brahmanisme de l'Inde. Certes, il y a de la grande métaphysique dans le bouddhisme et que les prêtres cinghalais connaissent. Elle n'inquiète pas le peuple. Vivre paisiblement, s'incliner le soir en jetant les grandes fleurs de frangipane aux pieds du Bouddha souriant, la religion ne leur commande rien d'autre. L'homme est très doux ici, très alangui, dominé par l'accablante nature, par le soleil de feu, par la regorgeante végétation. Il ne se révolte pas, il ne lutte pas contre le développement indifférent et rival des choses. Point de combat tragique, nul effort pour vivre, rien de ce déploiement de volonté par lequel l'homme affirme sa dignité et se pose comme une force devant la force du monde matériel. Ici, les destinées sont toutes pareilles. Chacun végète au milieu des fleurs, avec moins de puissance que les fleurs, assoupi dans une demi-torpeur par la tiédeur de l'air, par les parfums qui énervent...

A présent la route tourne, revient vers Kandy, longeant le sommet d'un plateau, toujours sous les verdures épaisses. D'un côté, une jungle dense, ténébreuse, pleine de singes; à gauche, la vallée

vaporeuse terminée tout là-bas par un peuple fantôme de crêtes et de sommets. Brusquement, sans qu'on ait vu de crépuscule, la nuit tombe, et les forêts et les horizons s'engloutissent dans l'ombre subite comme un songe lumineux qui fond tout entier...

Maintenant, toutes les étoiles de l'équateur s'allument. — Un grand silence où remuent quelques bruits tristes, hululemens grêles et plaintifs, sortis des forêts invisibles, bourdonnemens d'insectes. Ces minutes sont chargées d'une mélancolie indicible et voluptueuse : certaines suites de sons serrent ainsi le cœur, sans qu'on sache pourquoi, traversent l'âme de ce tressaillement étrange et profond. Tout d'un coup, on se sent si loin, si perdu dans le calme indifférent de cette nature immense. On se détache du groupe naturel auquel on appartient, patrie, société, famille : l'illusion qui fait la vie se défait, et l'on se retrouve seul, apparition sortie pour un instant de la nuit, agitée sur la surface de l'être incompréhensible.

Des millions d'étoiles, d'étoiles vivantes emplissent l'espace de leur frissonnement. En bas, les silhouettes silencieuses, les fantômes géans des fougères et des arbres inconnus semblent un rêve. L'air est plein du bruissement des grands insectes du sud. Dans les ténèbres des mouches de feu zigzaguent, et l'on se penche pour saisir très loin, à peine perceptible, une musique sauvage, une sonnerie étrangement rythmée de trompettes et de gongs, annonçant l'offrande des fleurs dans quelque temple de village perdu.

Comme j'approche de Kandy, la route se peuple. Dans la nuit, des hommes et des femmes se pressent vers la ville. Là-bas, dans le silence, l'étonnante mélopée bouddhiste les appelle à travers les jungles, et ils sont sortis je ne sais d'où, de toutes les petites cases dispersées dans les fourrés, cachées sous les grandes plantes.

Vite, mêlé aux bandes silencieuses des fidèles chargés de fleurs, je traverse Kandy presque invisible dans la nuit épaisse. Nul autre bruit que la pulsation des gongs qui emplit la ville. A côté de l'étang noir, sur le grand portique, les monstres veillent toujours et l'entrée des jardins est gardée par des prêtres qui silencieusement reçoivent les offrandes. Nous passons sous une grille d'argent, et nous voici dans l'ombre d'une grande salle où de petites lampes sacrées font des lumières mystérieuses. Des parfums montent de cent cassolettes, s'épandent en nappes bleuâtres qui flottent immobiles, et cet encens lourd, assoupissant, donne à toute la scène je ne sais quoi d'irréel et de fantastique. Çà et là, demi-visibles dans l'obscurité, des silhouettes inquiétantes de grands Bouddhas, Bouddhas couchés, Bouddhas accroupis, qui reposent au-dessus des fleurs.

Nous montons un escalier ténébreux, bordé de fresques vagues où des démons s'agitent confusément parmi des flammes. En haut, debout, derrière une balustrade d'argent, les prêtres reçoivent les fleurs que le peuple dévot dépose sur une grande table. Devant la foule muette, un adolescent très beau est immobile, les bras chargés d'un monceau de frangipanes et de jasmins. Après l'offrande, il s'est courbé plusieurs fois devant l'image, et maintenant il s'arrête dans une demi-inclinaison, les deux mains croisées sur la poitrine, avec un sourire de ses belles lèvres arquées, de ses longs yeux d'émail, un étrange sourire mystique et sauvage... Un grand silence pèse, soudain rompu par la vibration profonde du tam-tam et de la trompette, par la mélopée asiatique qui monte d'en bas. De la foule, aucun bruit ne sort. Sous les veilleuses sacrées, les prêtres, indistincts, muets, debout derrière les fleurs, sont solennels et hiératiques. A le voir s'agiter dans la vapeur trouble des parfums, ce peuple sombre et féminin; à le voir accomplir avec lenteur tous les gestes prescrits par les rites, on songe à quelque mystère sacré d'autrefois, à quelque initiation démoniaque.

Tout au fond d'un tabernacle solitaire, derrière les prêtres, dans une retraite inviolée, une grande figure de cristal, les contours vagues, dépourvus d'ombres, siège, les jambes croisées. Et sa transparence semble d'un fantôme, d'un esprit pur, affranchi du poids et de la matière. Symbolique image de celui qui, par l'intensité de sa méditation, a rompu les liens de la chair et du désir. Dominant la foule, il paraît retiré de l'humanité remuante, et l'éternel sourire de ses lèvres translucides le dit pour toujours entré dans la paix.

Plus je regarde ce pays et ces hommes, plus je crois comprendre cette morale et cette religion. Le point de départ est dans l'homme, la fatigue, l'accablement, un immense besoin de repos et de quiétude, en face d'une nature disproportionnée, violente et fluide, où toutes les choses visibles, incessamment renouvelées, sont toujours en train de naître et de mourir. Ce que disent aujourd'hui nos grands penseurs européens, les sages bouddhistes l'enseignent depuis vingt-trois siècles. Rien n'est, disent-ils, tout devient : l'univers n'est qu'un flux d'apparitions éphémères; rien de stable en lui, rien de permanent, sinon le changement lui-même. La terre, le ciel, les vingt-huit enfers, les démons eux-mêmes et les mondes inférieurs qu'ils habitent, tout est en voie d'écoulement, comme les eaux d'une rivière; bien mieux, en voie d'arrivée et de fuite, comme les couleurs diverses d'une flamme qui jaillit, s'avive, décroît, s'éteint. Après celle-ci, une autre, puis une autre, et ainsi de suite, par une série de cycles, de périodes qui se répètent. La

série est éternelle : elle n'a jamais commencé et ne finira jamais.

Qu'est-ce que l'homme dans cet univers? Un être pensant, mais un être comme les autres, c'est-à-dire un ensemble de forces réunies pour quelque temps, mais condamnées à se dissoudre; un système de facultés et de tendances, une série d'images, d'idées, de velléités, de volontés, de sentimens qui passent, mais dont l'*ordonnance* subsiste pendant quelque temps, comme la forme et la structure d'un corps organisé persiste à travers les morts et les renouvellemens de ses cellules. Rien de stable dans l'homme, ni les événemens qui, en s'assemblant et en se succédant suivant une certaine loi, constituent sa personne, ni cette loi elle-même, qui va changeant lentement avec sa croissance et son déclin. Il y a cinq groupes (*skandhas*) de ces élémens, dont la cohésion fait l'individu, et les bouddhistes montrent par le détail qu'aucun de ces élémens, aucun de ces groupes n'est une substance permanente. Le premier comprend les qualités matérielles (étendue, solidité, couleur); elles sont comme une écume qui naît graduellement et s'évanouit. Le second contient les sensations : elles sont pareilles aux bulles qui dansent à la surface des eaux. Dans le troisième, les perceptions et les jugemens ressemblent au mirage incertain de midi. Dans le quatrième, les dispositions morales et mentales rappellent « la tige de plantain, dépourvue de force et de solidité. » Enfin, les pensées sont un spectre, une illusion magique!..

« O mendians! dit Gautama, de quelque façon que les différens maîtres contemplent l'âme, ils imaginent qu'elle est l'un des cinq groupes ou leur ensemble. C'est ainsi, ô mendians! que l'homme qui n'est pas converti et qui ne comprend pas la loi des convertis considère l'âme tantôt comme identique aux qualités matérielles ou comme les possédant, ou comme les contenant, ou comme y résidant, tantôt comme identique à la sensation ou comme la contenant, ou comme y résidant, » et ainsi de suite, prenant, l'un après l'autre, les trois derniers groupes. Concevant donc l'âme de l'une ou de l'autre de ces façons, il arrive à l'idée : *Je suis*. De la sensation, par exemple, l'homme sensuel et ignorant tire la notion : « Je suis, ce moi existe. Je serai ou je ne serai pas, j'aurai ou je n'aurai pas de qualités matérielles, je serai muni ou dépourvu d'idées. Mais le sage disciple des hommes convertis, bien qu'il possède les cinq organes des sens, s'étant débarrassé de l'ignorance, est parvenu au savoir. C'est pourquoi les idées : *Je suis, ce moi existe, je serai ou je ne serai pas*, ne se présentent plus jamais à son esprit. »

Descartes a dit : « Je pense, donc je suis. » Volontiers le Bouddha

aurait dit : « Je pense, donc je ne suis pas. » Car qu'est-ce que la pensée, sinon une série de changemens, une suite d'événemens différens? Selon les psychologues modernes, elle n'est pas autre chose. Un mécanisme qu'ont étudié Stuart-Mill en Angleterre et M. Taine en France crée en nous l'illusion du moi substance, la plus pernicieuse de toutes, disent les bouddhistes, le principal piège que nous dresse Mara le tentateur; car elle est le lien qui nous attache aux choses, le grand mirage qui nous arrache à l'immobilité et à l'indifférence pour nous jeter dans l'action et nous pousser en avant. Le bouddhisme l'appelle hérésie, hérésie de l'individualité (*sakkaya ditthi*).

Une fois admis qu'il n'y a dans le monde qu'un écoulement d'apparences, que ni en nous, ni en dehors de nous, rien ne persiste, la pratique devient claire. Ce *moi*, qui lui semblait si important, l'homme le reconnaît pour une illusion. Aussitôt il est affranchi, il n'aspire plus à continuer ce moi, il cesse de faire effort et de désirer, il a perdu la soif de la vie et, par là, il s'est dérobé à la douleur. Car d'où vient la douleur? Précisément de ces événemens qui constituent l'existence personnelle, naissance, vieillesse, maladie, décrépitude, mort. Et pourquoi donc ces événemens sont-ils souffrance? Parce que l'illusion du moi, d'où sort la volonté de vivre et de persister dans notre être, créant le désir et la crainte, nous fait repousser ces événemens et désirer leur contraire. Déracinons en nous cet amour de l'être, et, cessant de vouloir, d'agir, de penser, échappant à la loi universelle du changement, nous deviendrons inaccessibles à la douleur, qui procède du changement. « Celui-là qui dompte cette méprisable soif d'être, la souffrance le quitte comme les gouttes d'eau glissent de la feuille de lotus. » Suit l'énumération des voies qui conduisent à cet état parfait : la première, qui détruit l'hérésie de l'individualité et la croyance à la nécessité des rites et des cérémonies; la seconde, qui dissout toute passion, toute haine, toute illusion; la troisième, qui efface les derniers vestiges de l'amour de soi; la quatrième, ou voie supérieure des *arahats*, c'est-à-dire des hommes affranchis par l'intuition et qui ont cessé d'aspirer à toute existence, matérielle ou immatérielle.

Arrivé là, l'homme s'est abandonné : il ne gravite plus sur soi, il n'est plus un centre d'attraction, une force égoïste qui travaille à persister. Il peut se donner aux autres, et la charité, la pitié pour la souffrance d'autrui pénètrent en son cœur. « Comme une mère, au risque de sa propre vie, défend son fils, son fils unique, qu'il cultive un amour sans bornes pour tous les êtres, un amour sans bornes pour l'univers entier; que cet amour s'épande autour de lui, au-dessus de lui, au-dessous de lui, pur du sentiment rival de

ses propres intérêts ; qu'il persiste fermement dans cet état d'esprit pendant tout le temps qu'il veille, qu'il soit debout ou assis, qu'il agisse ou qu'il se couche. » — « Ses sens sont devenus paisibles. Il est comme un cheval dompté, affranchi de l'orgueil, lavé de la souillure de l'ignorance, insensible à l'aiguillon de la chair, à l'aiguillon de la vie. » — Les dieux mêmes sont envieux de son sort. « Celui-là dont la conduite est droite est comme la large terre, immobile; comme le pilier qui soutient un portique, immuable; calme comme un lac de cristal clair. » Pour lui, il n'est plus de naissance. « Tranquille est l'esprit, tranquilles les paroles et les actes de ceux qui se sont affranchis par la sagesse. Ils n'aspirent pas à une vie future; l'appât qui les poussait à vivre ayant disparu, aucun nouveau désir ne se levant dans leur cœur, eux, les sages s'éteignent comme une lampe qu'aucune huile nouvelle ne vient nourrir. » Telle est la félicité suprême. Ayant sondé le fond dernier des choses, Çakya-Mouni, comme les brahmes ses prédécesseurs, n'a rien trouvé qui résistât. Toute substance tâtée lui a fondu dans la main, et son étreinte n'a serré que du vide. Partout flamboient des fantasmagories illusoires, partout tourbillonnent et fuient des événemens. Point d'être qui persiste : cessons donc de vouloir persister dans notre être. La nature trompe l'ignorant pour atteindre ses fins, mais le sage refuse de se laisser duper. Il échappe au mouvement sans trêve des apparences pour se réfugier dans le calme du néant. Il a fait le vide dans son esprit, rien en lui ne remue plus, et si ses lèvres se détendent encore, c'est en un sourire de charité et de compassion pour tout le douloureux tumulte humain.

Voilà quelques-uns des traits de cette religion bouddhiste dont je suivais les rites dans le temple obscur, à côté de l'étang noir. Inertie, apaisement, quiétude bienheureuse, assoupissement de la volonté, engourdissement du moi, douceur, on entrevoit ces qualités bouddhistes chez ces Cinghalais de l'intérieur, chez ce peuple gracieux, tout à l'heure silencieusement courbé devant l'image sacrée, ignorant de l'effort, de la révolte et du désespoir, et qui repose, souriant, parmi les fleurs. Que son calme et son alanguissement lui viennent de la doctrine ou que la doctrine ne fasse qu'énoncer certaines tendances établies chez lui par la nature environnante, il est vraiment bouddhiste. Il marche dans la première des voies sacrées qui conduisent au salut. Au-dessus de lui, ces prêtres qui recevaient les fleurs, impassibles derrière la grille d'argent, ces mendians ascétiques aux lèvres serrées, au front intelligent, sont les sages qui cheminent dans la deuxième et la troisième voie, vainqueurs de la passion, de la haine, de l'illusion. Mais, disent les bouddhistes, nul n'est arrivé à la voie supé-

rieure, nul n'est monté jusqu'aux hautes régions sereines, jusqu'au calme du Nirvana, sauf le maître dont la pâle et indécise figure flottait dans l'ombre au-dessus des prêtres et de la foule, les yeux mi-clos parmi les nuages mouvans des parfums.

11 novembre.

Ce matin, une grande surprise en m'éveillant de me trouver ici devant la route rouge, devant les petites maisons tapies entre les verdures des collines. A cette première heure, les choses ont un éclat inconnu, un lustre humide et frais. Aux flancs des hauteurs, des brumes d'argent traînent, enveloppent de leur mollesse les palmes étagées qui sortent des vapeurs avec de pâles lueurs d'or, toutes ruisselantes de rosée, toutes brillantes d'une clarté vierge. Personne sur la route qui mène aux Peradinya-Gardens, rien que cette végétation parfumée de paradis jeune, tout neuf, où l'homme n'aurait pas encore paru.

Au détour d'un chemin, on rencontre un pont de bois noir, et vraiment l'on demeure saisi. En pleine lumière, entre deux murs de verdures massives, un fleuve roule avec lenteur son onde boueuse et luisante. Pas un flot, pas une ride, pas un frisson : l'eau lourde avance d'un seul mouvement, comme emportée tout d'une pièce, son éclat brun coupé d'ombres violentes, immobiles. Des deux côtés, la luxuriance de la végétation humide ; à gauche, des plans superposés de nobles palmes, lustrées, puissantes et régulières, trois fois reines par leur grandeur, par leur beauté, par leur éclat ; à droite, d'épais massifs, des murailles végétales de bambous et de lianes, un foisonnement de choses vertes et souples qui s'élancent hors de la boue, se pressent, s'écrasent pour parvenir à la lumière et retombent pêle-mêle, étalées dans la noirceur que leurs ombres projettent sur la poitrine du fleuve. Et, tout au loin, le long de la courbe éclatante, le même déploiement de force inutile, indifféremment regorgeante et prodiguée, la même montée furieuse de vie.

Tout près de là sont les Peradinya-Gardens, où je passe la journée, dînant seul d'un peu de riz et de quelques cocos dans la hutte d'un gardien cinghalais. On peut parcourir ici plusieurs lieues; si longtemps que l'on erre, on ne rencontre pas l'homme et, pourtant, on sent un ordre, un plan dans ce merveilleux jardin sauvage. C'est un paradis des contes d'Orient, dessiné, habité par des génies invisibles, loin du monde réel et terrestre. Les colibris, les oiseaux-mouches, tout un petit monde ailé étincelle dans la magnificence de cette solitude. Il y a de vastes pelouses où les plantes de l'Équateur peuvent grandir à l'aise, atteindre toute leur taille, des allées

rigides d'aréquiers qui montent d'un jet luisant et métallique, un seul bouquet de palmes brillantes épanoui à cent vingt pieds de hauteur. Il y a des fougères aux nuances invraisemblables, des fougères bleues, subtiles comme des vapeurs, des feuilles délicates qui semblent une végétation de rêve, des dentelles vertes sans épaisseur, des capillaires exquises qui sont des cheveux de fées. Au fond d'une allée de banians, des caoutchoutiers géans projettent leurs énormes branches si loin que, ne pouvant plus se soutenir, elles retombent à terre, s'y enfoncent, remontent, forment un nouvel arbre. Tout autour, leurs racines monstrueuses, perçant la croûte du sol, surgissent en échines rudes, hautes de quatre pieds et serpentent au loin avec un mouvement sinueux et puissant. On dirait des coulées de granit, un rayonnement de lave figée, épanchée d'un cratère aux premiers jours du globe.

Enfin, voici le triomphe et comme l'apothéose de la végétation de l'île. A la limite des jardins, au bord de l'eau jaune et lente d'un *ganga*, une gerbe de bambous. Elle a trente mètres de tour. Ils sont là par centaines qui s'étouffent, chacun est aussi gros qu'un arbre d'Europe. Les rudes tiges bleuâtres et lisses, divisées en articles de deux pieds, parfaitement rondes, sont gorgées d'eau. Quelques-unes, tachetées de vert, semblent empoisonnées. Elles poussent si drues que l'on ne voit que les premiers rangs, les autres, recouvertes, oppressées, jaillissent tout droit dans la nuit. Avec un mouvement souple, à une hauteur de cent pieds, elles s'écartent, s'épanouissent comme un vase, se perdent dans une grande chevelure bruissante et triste. Cette gerbe sombre a je ne sais quoi de sinistre, c'est une poussée de sève vénéneuse. Vraiment on se sent plier d'effroi devant une force gigantesque que rien ne peut empêcher de se déployer. Impossible de décrire ce peuple de troncs pressés les uns contre les autres, la violence de leur élan, la légèreté, la sveltesse des hautes tiges. Ce sont des êtres simples et forts, ces géans de la flore tropicale. En juin et juillet, on les voit croître d'un pied par jour. A ce moment, la sève est toute bouillonnante et l'œuvre d'organisation se fait dans un frémissement d'impatience ; que nous voilà loin de la croissance pénible de nos chênes d'Europe, construits cellule à cellule par la main lente des âges ! Ces bambous sont des tiges d'herbe ; ils ont l'éclat, la souplesse des fougères, et montent impétueusement de la profonde terre végétale vers le soleil créateur.

12 novembre.

Hier, en chemin de fer, revenant de l'intérieur, j'ai rencontré un Hollandais : gras, doux, pâle, geste pacifique, parole rare. Du tem-

pérament hollandais, il ne reste que le flegme et la mollesse, la carnation sanguine a disparu sous la chaleur. Au bout de cinq minutes, il m'a demandé mon adresse pour m'envoyer des fleurs; car mes poches bourrées de roses, de sensitives, de jasmins, de pétales multicolores, mon admiration pour ces grandes fleurs, qui poussent partout, l'avaient surpris. Petit à petit, j'apprends que mon homme est né à Ceylan, qu'il possède des plantations de thé dans la montagne et demeure avec sa famille à Colombo. Aujourd'hui, je déjeune chez lui. Son *bungalow*, situé dans les *cinnamon-gardens* (jardins de cannelle), ressemble à une villa d'ancien Romain riche : clarté et fraîcheur délicieuse, immenses salles séparées par des cloisons de bois odorant, ouvragé, découpé à jour; grandes chaises longues d'osier où l'on passe les journées étendu, la cigarette aux lèvres ou les yeux sur un livre. Jolis enfans, mais étrangement pâles, d'un teint translucide de cire blanche, affinés, alanguis par le climat; famille de serviteurs qui semblent très aimés; enfans et maîtres leur parlent cinghalais.

Après le déjeuner, flânerie dans le jardin, où s'épanouissent librement les fleurs rares de nos serres et les plus belles palmes cinghalaises. Comme je cassais la lame d'une plante grasse, un jet de sève m'a brûlé la main. Voilà qui fait comprendre l'ardeur et l'activité de cette végétation.

Il faut partir. Cette nuit nous reprenons la mer. J'ai voulu revoir les yeux calmes, les yeux graves des religieux et le sourire du grand Bouddha couché, afin que le souvenir n'en mourût point tout de suite, et cette dernière journée, je l'ai terminée dans le temple de Colombo.

Le soir, tandis que le jour mourait, je suis allé jusqu'à la plage de Mount-Lavinia, plage solitaire, bordée d'une haute forêt sombre de cocotiers et qui fait penser aux petites îles sauvages perdues sur la ligne de l'équateur dans l'étendue des eaux immenses. Au loin, remuée par le vent du large, bleuissait la mer, le vaste Océan Indien tout vivant, plein d'ardeur et de force, écumant à l'horizon en subites et silencieuses blancheurs. Les hautes vagues lancées à l'assaut de la terre rouge croulaient tout d'une pièce avec un fracas massif et sourd. Et par instans, dans la monotonie de cette clameur, le bruissement triste des grands cocotiers...

ANDRÉ CHEVRILLON.

UNE

COUR DE LA HAUTE-ITALIE

A LA FIN DU XVe SIÈCLE

II[1].

LUDOVIC LE MORE ET LÉONARD DE VINCI.

IV.

A supposer que Léonard fût resté à Florence, il aurait peut-être peint, pour quelque couvent de sa ville natale, une *Sainte Cène*, égale à celle de Sainte-Marie des Grâces; mais il n'aurait certainement pas reçu la commande d'un ouvrage de sculpture aussi important que la statue équestre du duc François, important par ses dimensions autant que par les idées de triomphe qu'il s'agissait d'y exprimer. A Florence, l'humeur égalitaire des masses avait depuis longtemps réduit la sculpture au cycle religieux : tout au plus la république avait-elle fait à deux de ses chanceliers, Léonard Bruni et Charles Marsuppini, les honneurs d'un mausolée monumental. Mais dresser sur une place publique la statue d'un capitaine, et surtout d'un capitaine dont la famille conservait quelque

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre.

pouvoir, voilà qui eût soulevé ses ombrageux concitoyens! Autant leur proposer de rétablir le culte des idoles! Aussi fut-ce en dehors de leur patrie que tous les sculpteurs florentins de mérite se virent réduits à exécuter des effigies monumentales : Donatello, à Padoue (statue équestre du général Gattamelata); Baroncelli, à Ferrare (statue équestre du marquis Nicolas d'Este); Verrocchio, à Venise (statue équestre du général Colleone); et enfin Léonard, à Milan.

Le duc François était mort en 1466 : ce fut en 1472 seulement que son successeur, Galéas-Marie, conçut le projet d'élever au fondateur de la dynastie des Sforza un monument digne de lui, un tombeau au-dessus duquel se dresserait, comme sur les tombeaux des Scaliger à Vérone, la statue équestre du défunt. Une dizaine d'années durant, on consulta artistes sur artistes, on rédigea projets sur projets. Sur le refus ou le désistement des frères Mantegazza, les habiles sculpteurs de la chartreuse de Pavie, Galéas-Marie fit appel au fameux sculpteur et peintre florentin Antonio del Pollajuolo. Après la mort de cet artiste (1498), « on trouva chez lui le projet et le modèle qu'il avait exécutés pour la statue équestre de François Sforza, commandée par Ludovic le More. Ce modèle était représenté de deux manières différentes dans les dessins faisant partie de son recueil : l'un montrait le duc François ayant au-dessous de lui Vérone ; l'autre le même duc, tout armé, faisant sauter son cheval par-dessus un homme armé. Je n'ai pu savoir pourquoi ce projet n'a pas été exécuté (Vasari). » — C'est ce second dessin qu'un amateur italien, M. Morelli, a cru retrouver dans un dessin du cabinet des estampes de Munich, tandis que M. Courajod le considère, au contraire, comme la représentation même de la statue de Léonard. Rien ne s'oppose d'ailleurs, ajoute le savant conservateur du musée du Louvre, à ce que Pollajuolo ait vu et dessiné la statue de Léonard. M. Richter, de son côté, a supposé que le même programme, — un cheval se cabrant sur un homme tombé, — fut imposé aux différens concurrens. Je ferai observer, pour ma part, que, si le dessin de Munich représente l'œuvre de Léonard, il la représente singulièrement alourdie et déformée. Rien de plus raide ni de plus inerte que l'arrière-train du cheval; c'est à peine s'il est affermi sur ses jarrets; les jambes de devant, très visiblement ankylosées, ne sont pas moins défectueuses. Seuls la tête et le cou ont une certaine allure. Quant au cavalier, il se tient maladroitement en selle, sans noblesse comme sans naturel. L'ensemble, enfin, ne présente aucune des lignes monumentales, rythmées, on serait tenté de dire chantantes, que Léonard a si visiblement recherchées dans ses dessins de Windsor.

Le bruit des discussions auxquelles avait donné lieu, une dizaine d'années durant, le choix d'un modèle, était venu jusqu'aux oreilles

de Léonard. Dans son épître-programme à Ludovic, il se déclare prêt à entreprendre l'exécution du *Cavallo*, c'est-à-dire de la statue équestre. Il se mit effectivement à l'œuvre. Mais personne ne s'entendait moins que lui à mener les choses rondement; Ludovic, de son côté, n'avait pas assez de fermeté pour s'en tenir au projet une fois adopté; nul doute que Léonard ne l'ait ébloui à chaque entrevue par des combinaisons nouvelles. Les projets, en effet, succédaient aux projets; il fut tour à tour question d'élever la statue sur un vaste soubassement, soit circulaire, soit rectangulaire, en forme de rotonde ou en forme d'arc de triomphe; de creuser dans ce soubassement une cavité qui devait recevoir la statue couchée du défunt, etc. En 1490 encore, Léonard inscrivait sur un de ses registres : « Aujourd'hui, j'ai commencé ce livre et recommencé le cheval. » Assurément, rien n'est, d'ordinaire, plus compliqué ni plus long que l'exécution d'une statue équestre (Donatello avait employé neuf ans à celle de Gattamelata; Verrocchio était mort au bout de huit ou neuf ans sans avoir terminé la sienne). Mais le temps consacré par Léonard à son travail, — seize années entières pour exécuter rien que le modèle en terre, — dépasse toutes les limites de l'invraisemblance. Comme Michel-Ange pour le tombeau de Jules II, il eût pu appeler la statue de François Sforza *la tragédie de sa vie*.

Conformément à ses habitudes d'homme de science, avant de prendre en main l'ébauchoir, Léonard voulut recueillir sur le cheval en général, et sur les statues équestres en particulier, toutes les informations imaginables. Quoiqu'il connût à fond le noble art de l'équitation, il y a gros à parier que, pour la circonstance, il reprit la question *ab ovo*, et que des semaines, des mois, peut-être des années se passèrent en expériences sur l'anatomie et la locomotion hippiques. L'examen des statues équestres antérieures aux siennes, — ce que l'on pourrait appeler la bibliographie du sujet, — ne l'occupa pas moins. Les principaux modèles qu'il consulta furent les chevaux de Monte-Cavallo, à Rome; la statue équestre de Marc-Aurèle, dans la même ville; les quatre chevaux de Venise; et enfin la statue de Gattamelata, élevée par Donatello à Padoue. Quant aux travaux exécutés par son maître Verrocchio, à Venise, en vue de la statue du Colleone, ils ne purent lui être que d'un faible secours; commencés en 1479, ainsi quatre ans avant la statue de François Sforza, ils étaient loin d'être terminés en 1488, date de la mort de Verrocchio.

Je n'entreprendrai pas de retracer ici les vicissitudes, la lamentable odyssée de la statue équestre de François Sforza. Ce travail a été mené à bonne fin, il y a peu d'années, par M. Louis Courajod, dans un volume spécial, auquel je renvoie le lecteur. Il suf-

fira de rappeler que le modèle en terre existait en 1501 encore, mais qu'il ne tarda pas à être détruit, partie par les intempéries, partie par la soldatesque étrangère campée à Milan.

Le *Cavallo* a péri irrévocablement, et aucun dessin ne nous permet même d'entrevoir ce qu'a pu être cette création de génie. Aussi bien, à mon avis, est-ce ailleurs qu'il faut en chercher le reflet; les fondeurs de bronze, si ardens pendant toute la première renaissance à multiplier les chefs-d'œuvre, antiques ou contemporains, n'auraient-ils pas été tentés par cette merveille, eux qui nous ont laissé par douzaines la reproduction de la statue équestre de Marc-Aurèle! Padoue et Vérone, foyers de l'art du bronze, Venise même n'étaient pas si éloignées de Milan que les épigones de Donatello, les Vellano et les Riccio, ou ceux de Verrocchio, les Leopardi et les Lombardi, n'aient pu connaître *de visu* ou par des maquettes la statue équestre de Fr. Sforza. Cette piste, jusqu'ici négligée, était la bonne. Le lecteur peut juger de mon saisissement lorsque je me trouvai face à face, il y a peu de semaines, dans un des plus somptueux hôtels du boulevard Haussmann, avec une statuette de cheval, libre, souple, vivante, fière et inspirée, comme seul le *Cavallo* de Léonard a pu l'être. L'honneur d'avoir conquis pour la France ce morceau merveilleux, on serait tenté de dire miraculeux, revient à Mme Édouard André, qui, après avoir créé tant d'admirables portraits, alors qu'elle s'appelait Mlle Nélie Jacquemart, s'ingénie aujourd'hui avec autant de sagacité que de patriotisme à recueillir pour notre pays les plus purs chefs-d'œuvre de la renaissance italienne. La haute valeur de la statuette, en bronze doré, qu'elle a découverte à Venise, n'a pas échappé à sa clairvoyance d'artiste, et elle n'a pas hésité à la baptiser du glorieux nom de Léonard, attribution que tout connaisseur impartial ratifiera. La souplesse et la liberté infinies que seul Léonard savait donner à ses créations, son habileté à présenter ses sculptures de telle façon qu'elles parussent également belles, sous quelque aspect qu'on les envisageât, sa science approfondie des proportions, se trouvent au suprême degré dans ce bronze.

En tant que peintre, Léonard reçut tour à tour la commande de décorations improvisées, destinées aux fêtes, de portraits, de tableaux de sainteté, de peintures ornementales, et enfin d'une page monumentale, la *Sainte Cène*.

Le mariage de Blanche-Marie Sforza aurait fourni à Léonard, d'après une tradition accréditée jusqu'à ces derniers temps, l'occasion de peindre le merveilleux portrait de la Bibliothèque Ambrosienne, cette jeune femme de profil et à mi-corps, à la physionomie

un peu longue et amincie, mais du galbe le plus pur, s'enlevant dans une gamme brunâtre sur un fond sombre, à la bouche qui sourit légèrement, avec ses coins accentués, à l'œil noir, profond et limpide, du faire le plus gras et le plus généreux. Mais voilà que M. Morelli revendique ce portrait en faveur d'un artiste médiocre et inconnu, un certain Ambrogio de Predis, tandis que M. Bode, tout en proclamant les droits de Léonard, affirme que la jeune dame représentée n'est pas Blanche-Marie Sforza. Heureusement, la démonstration de M. Bode est absolument décisive en ce qui concerne l'authenticité du portrait. Le savant conservateur du musée de Berlin prouve qu'Ambrogio de Predis a bien dessiné un portrait de Blanche-Marie, qui se trouve aujourd'hui à l'Académie de Venise, mais que ce dessin n'a rien de commun, ni pour la physionomie, ni pour la facture, avec le chef-d'œuvre de la Bibliothèque Ambrosienne.

A la période milanaise de Léonard appartient probablement aussi le portrait du Louvre, connu sous le titre de la *Belle Ferronnière*. On sait que cette œuvre délicate, avec sa facture franche et ferme, son coloris nourri comme celui des plus beaux Ghirlandajo, est malheureusement déparée par de nombreuses craquelures et par des retouches maladroites qui l'ont alourdie et comme estompée. N'importe, sa distinction native perce à travers toutes les mutilations. Le costume y est à la fois noble et simple : corsage d'un beau rouge; manches à crevés qui alternent avec des nœuds jaunâtres; broderie d'or à fond noir sur l'échancrure qui laisse voir le cou. Pour bijoux, un rubis ou un diamant fixé sur le front par un cordon; puis, autour du cou, dont il fait quatre fois le tour, un collier à cylindres alternativement blancs et noirs. Devant le portrait, une balustrade en pierre. C'est toute la simplicité, la fraîcheur, le parfum des Primitifs, mais avec une grâce plus haute et plus de liberté. Les yeux sont grands, bien fendus; les paupières caressées avec amour, un peu chargées et alourdies; la bouche suave et noble; les cheveux aplatis en bandeaux sur les tempes; le galbe d'une grâce rare; l'expression générale enfin sérieuse et cependant chaste et timide. Assurément, si nous avons devant nous la favorite d'un prince, ce n'est pas une de ces maîtresses qui s'affichent, à qui il faut d'éclatantes parures et des fêtes sans nombre, la belle Catelina par exemple. On songe plutôt à une de ces femmes à qui suffit le bonheur de savoir qu'elles sont aimées d'un grand prince, — une Marie Touchet ou la Claire d'Egmont, — et qui ne veulent de lui ni richesses ni gloire, mais seulement son affection.

L'embellissement de la résidence ducale occupa Léonard à diverses

reprises. Malheureusement, il ne reste aucun vestige des peintures dont il orna ce fameux castello di Porta Giovia (la porte de Jupiter, aujourd'hui porte de Verceil), dans lequel les Visconti avaient accumulé tant de trésors, et qui, après avoir été démoli de fond en comble lors de la révolution de 1447, fut reconstruit par les Sforza avec plus de magnificence encore, puis de nouveau livré au pillage, et enfin réduit de nos jours en vulgaire caserne, en attendant que la restauration confiée à un éminent architecte, M. Lucas Beltrami, fasse de ce monument vénérable le musée central digne de la ville de Milan. Une note autographe de Léonard nous a conservé le détail de quelques-uns de ces travaux : ils rentrent dans le domaine de la décoration plutôt que dans celui de la peinture d'histoire. Voici ce document : « La gouttière étroite sur les salles, 30 livres; la gouttière placée sous celle-ci, chaque compartiment carré à 7 livres; dépenses pour azur, or, céruse, plâtre, enduit, colle, 3 livres; temps employé, trois journées; les histoires (les sujets) sous ces gouttières avec leurs pilastres, 12 livres chacune; j'estime la dépense pour l'émail et l'azur et d'autres couleurs à 1 livre 1/2. J'estime les journées à 5 pour la recherche de la composition, le petit pilastre et autres choses. Item pour chaque petite voûte, 7 livres... La corniche sous la fenêtre, 6 sous la brasse. Item pour 24 histoires romaines (c'est-à-dire des sujets antiques, peut-être des grotesques), 10 livres, » etc. La modicité du prix alloué pour ce dernier travail, — 10 livres seulement, — nous autorise à croire qu'il ne s'agissait que de petits motifs de décoration, peut-être en camaïeu.

Dans le parc du château, Léonard construisit et décora les bains destinés à la duchesse Béatrix. Il ne se contenta pas d'y faire œuvre d'architecte et de décorateur, mais composa le modèle des têtes d'anguilles destinées à livrer passage soit à l'eau chaude, soit à l'eau froide, et poussa la précaution jusqu'à indiquer la proportion de chacun de ces liquides : trois parties d'eau chaude contre quatre d'eau froide. La date de 1492, tracée à quelque distance du plan de ces bains, paraît se rapporter à l'année de leur construction.

V.

Rien de plus obscur que l'histoire de la *Cène* de Santa-Maria delle Grazie : on ignore quand ce chef-d'œuvre fut commencé, quand il fut fini, de même que l'on ignore (et là se trouve, à mon avis, le nœud de la question) dans quelles conditions il prit naissance. Disons tout de suite, pour n'avoir plus besoin de revenir sur ce problème de chronologie, que Léonard travaillait à sa peinture en 1497 encore et qu'il la mena à fin en 1498 au plus tard.

Je voudrais essayer de montrer ici comment le peintre de la *Joconde*, de la *Vierge aux rochers*, de la *Sainte Anne*, a procédé, quels enseignemens il a empruntés à ses prédécesseurs, par quelles vicissitudes intimes sa composition a passé avant d'aboutir à l'immortelle page de Santa-Maria delle Grazie, car il ne s'agit pas, — ce point est hors de conteste, — d'une œuvre abstraite, artificielle, née du caprice d'une imagination d'artiste, mais d'une page du livre de la vie, d'une page qui a été vue et sentie, d'un drame qui a été vécu. Heureusement, les notes publiées par M. Richter permettent de suivre la marche des travaux d'étape en étape. C'est à la reconstitution de ce *processus* intime que je m'appliquerai ici, en me félicitant de ce que mes prédécesseurs se soient bornés à mettre au jour les matériaux et m'aient laissé le plaisir d'offrir aux lecteurs de la *Revue* la primeur d'un essai de coordination qui aura, sinon son mérite, du moins sa nouveauté.

Quelques mots, avant d'aborder ces différens points, sur l'origine de la peinture et sur sa destination.

Le mot *Cenacolo,* qui correspond dans une certaine mesure au mot français cénacle, a en italien une acception plus large; désigne tour à tour la salle où l'on dîne, en d'autres termes le réfectoire, puis la salle où le Christ a donné la Cène aux apôtres, et enfin la peinture même qui représente cette auguste cérémonie. L'église de Sainte-Marie des Grâces, ce chef-d'œuvre de l'architecture lombarde, telle que celle-ci s'était formée sous l'impulsion de Bramante, avait été fondée par les dominicains, qui en commencèrent la construction en 1464, dans les données du style gothique. Les travaux avancèrent lentement et furent menés avec parcimonie, jusqu'au moment où Ludovic le More, s'étant pris d'affection pour ce sanctuaire, donna l'ordre de reconstruire la coupole et l'abside et en fit poser en 1492 la première pierre. Mais ce fut surtout après la mort de Béatrix d'Este que ce prince prodigua les présens à son église favorite, où il avait fait ensevelir sa femme et ses enfans : non content de faire pousser les travaux avec la plus grande activité, il en remplit la sacristie de vases et de tissus précieux.

Le réfectoire de Sainte-Marie des Grâces forme un rectangle fort long et assez haut, voûté au moyen de petites voûtes dont les retombées se relient aux murs verticaux et donnent naissance, aux deux extrémités de la salle, à trois demi-lunes; des fenêtres rectangulaires, sept à gauche, quatre à droite, percées dans la partie supérieure du mur, laissent pénétrer une lumière suffisante. La salle est humide, odieusement dégradée ; une couche de briques sert de parquet ; un badigeon d'un vert sale, écaillé en maint endroit, remplace les tentures et les incrustations de marbre. On

arrive brusquement devant le chef-d'œuvre de Léonard et de la peinture moderne, sans avoir traversé cette gradation de sentimens que nous ménage une peinture placée dans un milieu digne d'elle. — La composition orne le mur du fond ; elle en occupe toute la largeur et se trouve ainsi tout naturellement encadrée à droite et à gauche par les murs en retour ; dans le haut, par les deux petites voûtes.

Léonard, répétons-le, n'aimait pas la fresque ; ce procédé lui aurait demandé une décision, une rapidité, inconciliables avec ses habitudes de travail. Il se servit de l'huile, qui, outre tant d'autres avantages, avait à ses yeux l'attrait de la nouveauté.

Avant d'analyser la peinture du réfectoire de Sainte-Marie des Grâces, il importe de passer en revue les *Cénacles* qui l'ont précédée. Je prendrai comme termes de comparaison ceux de Giotto, d'Andrea del Castagno, de Ghirlandajo et du peintre anonyme du couvent de Sant' Onofrio à Florence.

Ainsi que Jacques Burckhardt l'a fait justement observer, la représentation de ce banquet sacré comprend deux motifs bien distincts : l'un, l'institution du sacrement de la communion, l'autre, la déclaration faite par le Christ à ses apôtres : *Unus vestrum..*, l'un de vous me trahira.

Dans la *Sainte Cène* de Giotto, à l'Arena de Padoue, les disciples font le tour de la table, disposition qui supprime en réalité trois d'entre eux, puisqu'ils tournent le dos au spectateur. Par une disposition non moins bizarre, — je ne voudrais pas appliquer le mot de comique même à l'erreur d'un maître tel que Giotto, — ces trois disciples ont le nimbe placé non derrière la tête, mais devant le visage, de sorte qu'ils ne peuvent pas voir ce qui se passe devant eux. L'action, d'ordinaire si vive chez Giotto, est nulle ici ; pas un geste, pas un mouvement ; les disciples se regardent pour s'interroger ; voilà tout le drame ; il est négatif, comme on voit. Une fresque de l'école de Giotto, dans le cloître de Santa-Croce, à Florence, montre une disposition infiniment plus habile et plus mouvementée. On y trouve quelques réminiscences des *triclinia* antiques et un motif des plus touchans, le disciple bien-aimé inclinant la tête sur le sein de Jésus (*discipulus recumbens in sinu Jesu ;* saint Jean, chap. XIII, verset 23).

Infiniment plus près du chef-d'œuvre de Léonard, et son vrai prototype à bien des égards, est la *Cène* peinte par le dur et farouche Andrea del Castagno dans le réfectoire du couvent de Sainte-Apollonie, à Florence. Pour cadre, un motif d'architecture sévère, avec des incrustations de marbres, et une banquette monumentale faisant le tour de la table : sur un tel fond, les figures ne pouvaient manquer de gagner en vigueur et en tenue. Au centre, le

Christ qui bénit; à côté de lui le disciple bien-aimé, dans l'attitude traditionnelle, la tête appuyée sur la table; en face, Judas, tout saisi et tout tremblant. Parmi les autres apôtres, l'un ouvre les mains comme frappé de stupeur (c'est le précurseur du troisième avant-dernier apôtre de droite dans la composition de Léonard); un de ses voisins joint, au contraire, les siennes en témoignage de surprise; un autre laisse retomber sur sa main sa tête, dont la fatale découverte semble lui avoir rendu le poids insupportable; d'autres se font part de leurs soupçons ou s'abîment dans leurs réflexions. La mimique, on le voit, est des plus animées; elle abonde en traits pris sur le vif et qui témoignent de rares facultés d'observateur. Quant aux figures considérées en elles-mêmes, elles sont graves, austères, presque grandioses. L'ordonnance, voilà le côté faible de cette page importante, que Léonard a incontestablement connue, puisqu'il l'a imitée : Andrea y a isolé les acteurs au lieu de les relier les uns aux autres en groupes harmonieux; il a donc sacrifié et la variété des lignes et la richesse des combinaisons. N'importe! Par son caractère de profonde conviction et par la vivacité des gestes, la fresque, trop peu connue, d'Andrea del Castagno est celle qui se rapproche le plus du chef-d'œuvre de Léonard.

Avec la fresque de Domenico Ghirlandajo, au couvent de Saint-Marc, à Florence, nous retombons dans les erremens des Primitifs. Rien de plus défectueux que le groupement : les apôtres, placés au bout de la table, sont trop serrés, ceux qui se tiennent aux côtés du Christ trop espacés; saint Jean, plié en deux, forme de ce côté un trou désagréable que la figure de Judas, placé en face, en dehors de la table, est impuissante à boucher. Le manque d'animation et le manque d'unité ne rachètent pas ce premier défaut : la plupart des apôtres ne savent que penser, à plus forte raison que dire. L'un joint les mains et lève les regards au ciel; un autre écarte les plis de sa toge, sans que l'on sache pourquoi; nul enfin ne montre d'éloquence ni même de force. Ghirlandajo a d'ailleurs représenté l'institution de la Cène (*Dispono vobis sicut...*), plutôt que la révélation de la trahison de Judas.

Une *Sainte Cène* contemporaine de celle de Léonard orne le réfectoire du couvent de Sant' Onofrio, également à Florence; des juges délicats, entre autres M. Vitet (1), l'ont attribuée, mais sans fondement, à Raphaël. C'est une œuvre timide; n'était l'expression juvénile et gracieuse de certaines têtes, on serait tenté de la traiter d'enfantine, tant il y a d'inexpérience dans la conception dramatique du sujet : l'apôtre bien-aimé, la tête retombant sur la

(1) Voyez la *Revue* de 1850 et de 1862.

table, semble dormir, c'est donc un acteur de moins; un autre se verse à boire; les autres regardent tranquillement devant eux. Quant à Judas, il a pris place, comme d'ordinaire, en dehors de la table, et fait face au Christ. Vous chercheriez en vain des hommes qui s'étonnent, s'indignent ou souffrent : nous avons affaire à des personnages, — encore ce terme dépasse-t-il ma pensée, — sans élévation et sans caractère. Je passe sur les autres défauts de la composition : l'absence de groupement, la diversion produite par l'épisode parasite que l'on aperçoit au fond (le Christ au jardin des Oliviers), l'emploi de disques mobiles se détachant puérilement sur le chancel qui encadre le tableau principal, etc.; bref, il est trop évident que ce n'est pas dans une page aussi faible que nous avons à chercher soit le prototype, soit le pendant de la merveille de Sainte-Marie des Grâces.

Dans ses compositions religieuses, Léonard, — qui oserait soutenir le contraire! — aimait à tourner quelque peu autour du sujet : la *Vierge aux rochers*, la *Sainte Anne*, l'*Adoration des mages*, le *Saint Jean-Baptiste*, étonnent et charment au suprême degré; ils ne provoquent pas au même point l'édification. Dans la *Cène*, au contraire, le maître a attaqué le problème de front, sans ambages, sans subterfuges, résolu à se renfermer strictement dans la donnée des Évangiles et à demander au sujet tout ce que celui-ci pouvait donner. Aussi la peinture de Sainte-Marie des Grâces peut-elle passer, avec les cartons de tapisseries de Raphaël, pour l'œuvre qui respire le plus pur esprit évangélique, une œuvre devant laquelle les croyans de toutes les confessions aiment également à se recueillir, dans l'admiration de laquelle ils viennent également retremper leur foi.

Jamais peinture ne fut plus longuement caressée : elle avait mûri dans l'esprit avant que la main se mît de la partie pour traduire l'image gravée dans le cerveau; Léonard y pensait jour et nuit, et lui, l'homme des contradictions, appliquait rigoureusement cette maxime du *Traité de la Peinture* (chapitre XVII) : « Qu'il est utile de repasser durant la nuit, dans son esprit, les choses qu'on a étudiées. J'ai encore éprouvé, ajoute-t-il, qu'il est fort utile, lorsqu'on est au lit, dans le silence de la nuit, de rappeler les idées des choses qu'on a étudiées et dessinées, de retracer les contours des figures qui demandent plus de réflexion et d'application; par ce moyen, on rend les images des objets plus vives, on fortifie et conserve plus longtemps l'impression qu'ils ont faite. » Si grande était sa puissance d'évocation, qu'à distance il entrevoyait subitement les traits, les accens qui manquaient à telle ou telle figure; voulant battre le fer pendant qu'il était chaud, il courait en toute hâte au Cénacle faire les corrections nécessaires, puis s'en retour-

nait à ses affaires ou à sa promenade. Rien de plus instructif à cet égard que l'anecdote racontée par Matteo Bandello, l'habile diplomate-évêque et le licencieux auteur des *Novelle :* « Au temps de Ludovic-Sforza Visconti, duc de Milan, quelques gentilshommes se trouvaient au monastère des Grâces, appartenant aux frères de l'ordre de Saint-Dominique, et se tenaient immobiles en contemplation devant la merveilleuse et très célèbre *Cène du Christ* que peignait alors l'excellent peintre florentin Léonard de Vinci. Celui-ci prenait plaisir à entendre chacun dire librement son avis devant ses peintures. Il avait encore l'habitude, et moi-même je l'ai vu et examiné plusieurs fois, de monter le matin, de bonne heure, sur l'échafaudage, car la *Cène* était à quelque distance du sol, et depuis le lever jusqu'au coucher du soleil il ne déposait pas un instant le pinceau; mais, oubliant le manger et le boire, il peignait sans discontinuer. Il arrivait ensuite que deux, trois ou quatre jours de suite il n'y mettait pas la main, et cependant il restait devant la peinture une ou deux heures par jour, se bornant à la contempler, considérant et examinant en lui-même les figures qu'il avait créées. Je l'ai également vu, selon les inspirations du caprice ou de la bizarrerie, partir à midi, alors que le soleil était sous le signe du lion, de la corte Vecchia, où il modelait en terre sa merveilleuse statue équestre, et se rendre en droite ligne au couvent des Grâces; là, monté sur l'échafaudage, il saisissait le pinceau, donnait un ou deux coups à une des figures, puis repartait et allait ailleurs. A cette époque, le cardinal de Gurck, l'ancien, logeait au couvent des Grâces; il entra au réfectoire au moment où les gentilshommes en question s'y trouvaient réunis. Dès que Léonard l'aperçut, il descendit pour lui tirer sa révérence, et le prélat l'accueillit gracieusement et le combla d'éloges. On discourut de beaucoup de choses, et en particulier de l'excellence de la peinture; plusieurs des assistans exprimèrent le regret que l'on ne possédât pas de ces peintures anciennes, si hautement célébrées par les bons auteurs, afin de décider si les peintres de notre temps peuvent s'égaler à ceux de l'antiquité. Le cardinal demanda au peintre quel salaire lui donnait le duc. Léonard répondit que, pour ordinaire, il avait une pension de 2,000 ducats, non compris les dons et cadeaux que le duc lui faisait tout le long de la journée avec la plus grande libéralité. Le cardinal trouva que c'était beaucoup, puis quitta le réfectoire. Léonard se mit à raconter une belle histoire aux gentilshommes qui étaient là, pour leur prouver que les peintres excellens avaient été de tout temps honorés, et moi, qui étais présent à son discours, je le notai dans ma mémoire et le conservai présent à l'esprit quand je commençai à écrire mes *Nouvelles.* »

D'après la tradition, le prieur aurait beaucoup tourmenté Léonard pour obtenir le prompt achèvement de la peinture. « Ce personnage assez ignare ne pouvait comprendre, affirme Vasari, que l'artiste restât parfois une demi-journée comme perdu dans la contemplation ; il eût voulu que, pareil aux manœuvres qui piochaient dans son jardin, il ne donnât pas un instant de répit à son pinceau ; bien plus, il allait se plaindre au duc et fit tant que celui-ci se vit forcé de faire appeler l'artiste. Ludovic s'y prit très adroitement pour presser Léonard de terminer ; il lui laissa bien deviner qu'il n'avait tenté cette démarche que sur les instances du prieur. Léonard, connaissant la pénétration et le tact du prince, commença une discussion approfondie (chose qu'il n'avait jamais faite avec le prieur), il lui parla longuement des conditions de l'art et lui fit comprendre que parfois les esprits supérieurs, moins ils paraissent travailler et plus ils font de besogne, car ils cherchent dans leur tête ces combinaisons et y élaborent ces idées parfaites que leur main vient ensuite exprimer et rendre d'après l'idéal qu'ils se sont formé. Il ajouta qu'il ne lui restait plus que deux têtes à exécuter : celle du Christ, qu'il renonçait à chercher sur terre, et dont son imagination était impuissante à concevoir la beauté et la grâce céleste, apanage de la divinité incarnée. La seconde tête qui manquait était celle de Judas ; elle ne l'embarrassait pas moins, car il ne pouvait se figurer un visage capable d'exprimer la bassesse de celui qui, après tant de bienfaits, s'était résolu à trahir son maître et le créateur du monde. Il promit néanmoins de chercher un prototype, mais en avertissant le duc que, s'il ne trouvait pas mieux, il prendrait pour modèle le prieur lui-même, si indiscret et si importun. Ce dernier trait fit singulièrement rire le duc, et il donna mille fois raison à l'artiste ; aussi le pauvre prieur, confus, s'occupa-t-il de surveiller les travaux de son jardin et laissa-t-il Léonard en repos. » — Nous savons cependant que Ludovic lui-même dut finir par presser l'artiste trop méticuleux : le 30 juin 1497, il donna l'ordre à un de ses agens « de demander à Léonard de Florence d'achever l'ouvrage du réfectoire des Grâces. — Celui-ci termina bien la Vierge (c'est là un *lapsus* de Vasari, car la *Cène* ne contient pas de figure de Vierge), et Judas, type achevé de la trahison et de l'inhumanité. Quant à la tête du Christ, il la laissa inachevée. »

Un autre auteur du XVI[e] siècle, le Milanais Lomazzo, a complété le récit de Vasari en nous expliquant pourquoi Léonard renonça à terminer la figure du principal acteur : « Après avoir donné à saint Jacques-Majeur et à saint Jacques-Mineur la beauté que l'on admire en eux, à travers les ruines du *Cenacolo*, Léonard, désespérant de rendre le visage du Christ tel qu'il le rêvait, alla demander

conseil à son confrère Zenale, et celui-ci lui fit cette réponse mémorable : « O Léonard, la faute que tu as commise est telle que Dieu seul peut t'absoudre. En effet, il est impossible de représenter une figure plus belle, plus douce que celles de saint Jacques-Majeur et de saint Jacques-Mineur. Prends donc ton mal en patience et laisse ton Christ imparfait comme il l'est actuellement, car, comparé aux apôtres, il ne serait plus le Christ, ne serait plus leur maître. » Ainsi fut fait et voilà pourquoi la tête du Christ est restée à l'état d'ébauche.

Les dessins pour la *Cène* sont en petit nombre, et cependant l'enfantement, tout le prouve, a été des plus laborieux. Je citerai seulement, pour l'ordonnance générale, un croquis conservé au Louvre et qui nous montre quatre personnages attablés, l'un accusant l'autre, le doigt étendu, tandis que le personnage accusé soutient avec fixité le regard de l'accusateur, et que les deux autres écoutent sans sourciller, puis un cinquième acteur montant sur la table comme pour protester.

Dans un dessin à la sanguine, faisant partie des collections de l'académie des beaux-arts de Venise, dessin fort médiocre et cependant authentique, la composition est plus mouvementée et moins rythmée que dans la peinture. Judas est assis en dehors de la table ; le disciple bien-aimé repose la tête sur la nappe, ce qui produit un trou dans le groupement, les autres s'agitent et déclament; seul, l'avant-dernier apôtre de droite est resté à peu près identique; quant au Christ, sa physionomie et son attitude n'ont rien de très remarquable. Constatons que, pour la *Cène* aussi bien que pour l'*Adoration des Mages*, Léonard dessina d'abord ses figures nues, afin de se rendre compte du jeu des mouvemens (de même qu'il représenta presque tous les apôtres sans barbe afin de mieux saisir le jeu de la physionomie) : tel est, dans le même dessin, le Christ nu, à mi-corps, assis à table, et bénissant de la gauche le plat posé devant lui, tandis qu'il appuie la droite, par un geste assez déclamatoire, contre sa poitrine. Ce croquis montre combien d'étapes la composition a traversées avant d'aboutir.

A ces dessins font suite les notes dans lesquelles Léonard indique l'attitude qu'il se propose de donner à chaque apôtre : « L'un, occupé à boire, laisse là son verre et tourne la tête vers l'orateur; un autre, enlaçant ses doigts, se tourne vers son compagnon, les sourcils froncés ; un autre, les mains ouvertes et la paume tournée vers le spectateur, hausse les épaules, tandis que sa bouche exprime la plus vive surprise; un autre parle à l'oreille de son compagnon, qui se retourne vers lui et lui prête l'oreille, tandis que d'une main il tient un couteau et de l'autre un pain coupé en

deux; un autre, en se retournant, un couteau à la main, renverse un verre sur la table; un autre pose les mains sur la table et regarde; un autre souffle à pleine bouche; un autre se penche en avant pour voir l'orateur en se faisant une visière avec la main; un autre, se reculant derrière celui qui se penche, regarde dans l'intervalle compris entre le mur et l'apôtre penché. »

En comparant ce projet à la peinture, on s'aperçoit que la *Cène* devait contenir, à l'origine, un assez grand nombre de traits réalistes, peut-être même un peu familiers pour un sujet aussi solennel; au fur et à mesure qu'il avançait, l'artiste les supprima. C'est ainsi qu'il fit disparaître le geste par lequel un des apôtres remettait en place le verre dans lequel il avait commencé à boire, de même le geste de l'apôtre tenant un pain coupé en deux; des deux couteaux mentionnés dans la note, un seul subsiste dans la composition définitive : celui que tient saint Pierre. Plus d'apôtre, non plus, se faisant une visière de sa main. — Bref, l'action, sans cesser d'être aussi vive, aussi dramatique, est devenue plus imposante, a gagné en élévation.

Au projet qui vient d'être analysé se rapporte sans contredit un dessin de la bibliothèque de la reine à Windsor (n° 80), dans lequel on voit un disciple se faisant une visière de sa main. On découvre en outre dans le même dessin saint Jean, la tête posée sur la nappe, et un autre disciple s'approchant, en s'inclinant, du Christ : Léonard a donc songé un instant à représenter l'institution de la communion, thème traité si souvent par les artistes byzantins et que Justus de Gand encore avait illustré peu d'années auparavant dans un tableau peint pour le duc d'Urbin.

Sur la même feuille, un croquis, dont il est difficile de dégager l'intention, nous montre une dizaine de personnages assis à table, avec Judas relégué tout seul du côté opposé, comme s'il était d'ores et déjà exclu de la communion des disciples. Un peu plus tard, cependant, Léonard rompit sur ce point avec la tradition : au lieu de placer, comme ses devanciers, Judas à un des côtés de la table, où il se trouvait absolument isolé, comme une brebis galeuse, il pensa qu'il serait infiniment plus dramatique de placer le traître à côté de la victime, et il tira de ce rapprochement un coup de théâtre merveilleux, cette explosion de surprise ou d'indignation parmi les disciples au moment où le maître révèle la trahison.

En résumé, la donnée primitive avait quelque chose de violent : l'artiste a successivement tempéré et discipliné les gestes, et c'est au spectacle de cette force condensée et latente qu'il a dû son plus éclatant triomphe.

Aux esquisses pour l'ordonnance générale font suite celles pour

les figures isolées. Ces dessins se trouvent principalement dans la collection de la reine à Windsor. Je signalerai tout d'abord une étude à la sanguine pour la tête de l'apôtre placé à l'extrême droite; la barbe y est encore courte et légère (nº 8); puis une autre étude à la sanguine (nº 9) avec une tête vue de profil et tournée à droite. C'est une étude pour l'apôtre imberbe de droite, le troisième en partant de l'extrémité, celui qui montre le Christ des deux mains étendues. (Ce croquis offre toutefois également quelque analogie avec la tête du dernier apôtre de l'extrême gauche.) La sanguine nº 10 représente une tête imberbe vue de profil, tournée à droite; elle se rapporte à un des apôtres placés à gauche dans la peinture. La même tête, à ce qu'il semble, mais vieillie, reparaît dans le dessin nº 11 qui reproduit exactement l'attitude de Judas. Nul doute que ce dessin ne soit la pensée première de cette physionomie justement fameuse. Un dessin à la pierre noire (nº 17) nous offre une autre tête d'une expression énergique, vue de profil, tournée à droite, avec des cheveux crépus et une barbe courte: c'est soit le dernier, soit l'avant-dernier apôtre de gauche. L'artiste, on le voit par ces quelques exemples (1), a donc autant tâtonné dans le choix des types que dans le tracé général de la composition.

A elle seule, la science du groupement qui éclate dans la *Cène* suffirait pour faire époque dans les annales de la peinture; elle offre une aisance et un rythme intraduisibles. Les personnages, placés au plus sur deux rangs de profondeur, sont groupés trois par trois, à l'exception du Christ, qui se trouve isolé et qui par conséquent domine l'action. Huit des apôtres se montrent de profil, trois de trois quarts; seuls le Christ et saint Jean font face au spectateur. La science qu'il a fallu pour marier ensemble ces têtes disposées trois par trois, pour animer ces groupes sans en rompre la pondération, pour varier les lignes tout en leur laissant l'harmonie, enfin pour rattacher les uns aux autres les groupes principaux, est telle que ni le calcul, ni le raisonnement n'eussent réussi à résoudre un problème aussi ardu; sans une sorte d'inspiration divine, l'artiste le plus habile eût échoué. J'ajouterai qu'à l'entente de l'ordonnance il était indispensable de joindre une connaissance parfaite du clair-obscur et de la perspective aérienne, car certaines juxtapositions, par exemple, à la gauche du Christ, la tête vue de trois quarts qui se détache sur une tête de profil, ont trop de hardiesse pour avoir pu être obtenues avec le seul secours du dessin ou de la perspective linéaire.

(1) Les dessins de la collection grand-ducale de Weimar, — les têtes des Apôtres, — passent aujourd'hui pour avoir été exécutés non pour la peinture, mais d'après elle; ils ne sont point, par conséquent, de la main de Léonard.

La voie était enfin ouverte; Raphaël ne devait pas tarder à s'y lancer à la suite de son initiateur Léonard; il se montra son digne émule dans la *Dispute du Saint-Sacrement* d'abord, puis dans l'*École d'Athènes*.

A ne s'attacher qu'aux anecdotes rapportées par Bandello, Vasari ou Lomazzo, on pourrait être tenté de croire que Léonard a donné place dans la *Cène* à des portraits. Rien de plus erroné. Le maître a bien pu s'inspirer, pour les lignes générales d'une physionomie, de quelque modèle pris dans la réalité; mais il était trop profondément idéaliste pour se contenter de ce qu'il ne regardait que comme la première moitié de sa tâche, comme un travail préparatoire. Aussi, à l'exception de deux ou trois types, où percent certains accens populaires, toutes les têtes ont-elles subi un long et minutieux travail d'assimilation et d'arrangement. De là vient que nous n'avons pas uniquement devant nous des représentans de la race milanaise, mais bien des citoyens de l'univers. Léonard n'a pas davantage mis à contribution ses prédécesseurs : seule, peut-être, la tête de l'avant-dernier apôtre de droite (saint Thadée), avec son type sémitique assez accentué et ses cheveux flottans, se rattache-t-elle à quelque modèle de l'école de Giotto ou de l'école de Sienne.

Le caractère distinctif des physionomies, c'est la virilité, l'ampleur, le sérieux, la conviction; nous avons affaire à des hommes libres et à des natures droites, ayant conscience de leurs sentimens et prêts à affronter la responsabilité de leurs actes. L'énergie et la loyauté éclatent dans tous les traits. L'artiste a d'ailleurs varié les types à l'infini (je ne parle pas tant des différences physiques, — cheveux crépus, cheveux bouclés, cheveux ondulés, — que des différences morales) : aux uns, simples pêcheurs transformés en missionnaires, il a conservé la rudesse propre à leur métier premier, — tel est l'apôtre qui, assis à la gauche du Christ, étend les bras et ouvre la bouche sous l'action de la stupeur; — à d'autres, par exemple au vieillard à longue barbe assis à gauche, il a donné la majesté des patriarches; à d'autres, — le disciple bien-aimé et saint Philippe, — la suavité des adolescens du quattrocento avec la résignation chrétienne en plus. — De Judas, avec son nez crochu d'oiseau de proie, son front hardi, sa silhouette admirablement découpée, il a fait le type par excellence du malfaiteur. Rien ne se saurait imaginer de plus dramatique que de tels contrastes.

Que nous voilà loin des raffinemens et des molles élégances de la cour de Ludovic le More! Quelle fermeté et quelle puissance dans ces acteurs d'un drame qui, débordant sur l'étroit cadre mi-

lanais, n'a cessé depuis bientôt quatre siècles de faire vibrer l'âme de l'humanité entière!

Si nous nous attachons à l'expression et aux gestes, il faut ici encore nous incliner devant la merveilleuse entente de l'effet dramatique. Le Christ vient de prononcer, avec une résignation sublime, le mot fatal : « L'un de vous me trahira! » A l'instant, comme par une commotion électrique, il a provoqué chez les disciples, selon le caractère d'un chacun, les sentimens les plus divers. L'un se lève, comme pour demander que le maître répète cette accusation, car il ne peut en croire ses oreilles; un autre frémit d'horreur; les apôtres placés plus loin se communiquent leurs impressions ; saint Jacques-Majeur étend les bras comme frappé de stupeur; saint Thomas menace, l'index levé, le traître inconnu; saint Philippe, se levant et appuyant les deux mains sur sa poitrine, s'écrie douloureusement : « Maître, est-ce moi que tu soupçonnes? » Le doute, la surprise, la défiance, l'indignation, éclatent en traits ineffables. D'un bout à l'autre de la table, les âmes vibrent à l'unisson. Mais pour rendre le contraste encore plus saisissant, il était nécessaire de mêler à ce concert épique, à ces sentimens si généreux, des notes moins graves : Judas, commodément accoudé, le sac d'argent dans la main droite, la gauche ouverte comme par un mouvement involontaire, au moment où il apprend que sa trahison est dévoilée, personnifie le scélérat endurci, ayant raisonné son crime et prenant la résolution de le pousser jusqu'au bout. Saint Jean, assis à la droite du Christ, la tête inclinée, les mains jointes posées sur la table, représente au contraire la suprême formule du dévoûment, de la douceur, de la foi.

L'inspiration ou une science expérimentale prodigieuse, — quel que soit le terme que l'on veuille choisir, et, en vérité, vis-à-vis de Léonard, le doute est permis, — se manifestent jusque dans les parties d'ordinaire sacrifiées par les artistes les plus éminens : — « Rien qu'à considérer les mains, a dit éloquemment Jacques Burckhardt, il semble que la peinture ait sommeillé auparavant et qu'elle se réveille subitement ici. » — En réalité, depuis Giotto, le grand dramaturge, jamais effort aussi considérable n'avait été tenté pour traduire au moyen de gestes les passions qui agitent l'âme. Mais si Léonard ne nous fait pas entendre les cris déchirans des mères, à qui les bourreaux d'Hérode arrachent leurs enfans pour les massacrer, ou des damnés que les démons torturent dans l'Enfer (le sujet ne comportait pas l'expression de sentimens aussi violens), avec quel art consommé n'a-t-il pas rendu toute la gradation des sentimens; comme la mimique chez lui est mesurée, finement nuancée, sans pour cela être artificielle; comme on sent l'artiste maître de son sujet, je dirai plus, l'artiste éprouvant les

sentimens qu'il prête à ses personnages; car, on a beau dire, la *Cène* du couvent des Grâces est plus encore qu'une merveille de l'art; le cœur et l'âme de Léonard y ont eu autant de part que son imagination et son esprit! Sans eux, est-il une œuvre viable?

Sans cesser de proclamer d'un bout à l'autre de son œuvre le principe de l'idéalisme, Léonard a cherché à donner à sa composition toutes les apparences de la réalité. De crainte de tomber dans l'abstraction, il a multiplié les détails capables de produire l'illusion de la vie : avec quel soin n'a-t-il pas représenté les apprêts de ce repas frugal! La table est garnie de plats, d'écuelles, de fioles, de verres aux jeux de lumière variés, de pains ronds et de fruits, — poires ou pommes, gardant encore une feuille attachée à la tige. — Par un sacrifice fait aux préjugés de son temps, l'artiste n'a eu garde d'oublier la salière renversée à côté de Judas. Il a traité la nappe elle-même avec le soin le plus scrupuleux, accusant nettement les plis de l'étoffe, les dessins damassés vers les extrémités, les quatre bouts noués. C'est à cette observation minutieuse, qu'un peintre de style désavouerait aujourd'hui, et dont Léonard a emprunté le secret aux leçons des Primitifs, que l'ensemble doit son caractère de conviction si saisissant. C'est parce qu'il a approfondi, creusé, jusqu'au bout la masse infinie de détails que comporte un tel problème, que Léonard a eu le droit de simplifier et de résumer quand il l'a fallu, sans tomber dans la déclamation.

Le décor ajoute encore à l'illusion, outre qu'il fait merveilleusement valoir la composition : c'est une salle aux lignes d'une extrême simplicité; les parois de droite et de gauche sont tendues de trois panneaux d'une étoffe brunâtre, à dessins très simples, encadrée par des chaînes en pierres blanches; quant à la paroi du fond, elle est percée de trois fenêtres rectangulaires, dont une seule, celle du milieu, est surmontée d'un fronton semi-circulaire; à travers ces fenêtres on aperçoit un paysage aux lignes légèrement ondulées, avec quelques fabriques et quelques montagnes bleues. Un plafond à poutrelles apparentes complète la structure de cette salle, d'un aspect monumental, malgré sa simplicité, et où pas une sculpture, pas un ornement ne vient distraire l'attention.

Léonard était à coup sûr un partisan déclaré de la séparation des genres; autrement on ne s'expliquerait pas comment lui, si familiarisé avec les lois de l'architecture, a comme proscrit de ses peintures les encadremens architecturaux ou les vues d'édifices si propres à les relever. Personne, en dehors de Brunellesco, de Piero della Francesca et de Mantegna, n'avait raisonné les lois de la perspective linéaire avec autant d'ardeur; il lui eût donc été facile de mettre en relief dans ses peintures, par exemple, les différens plans au moyen de fabriques (il n'a eu recours à cet artifice

que dans la *Cène*, et dans le carton de l'*Adoration des Mages*, et dans ce dernier pour le fond seulement). Scrupule d'artiste, si l'on veut, qui a peut-être valu aux tableaux de chevalet de Léonard leur tour souverainement libre, mais qui leur a aussi enlevé bien des mérites. Qui ignore, en effet, que c'est grâce aux innombrables artifices de la perspective linéaire, à l'art de détacher les uns sur les autres les monumens, les personnages, les ornemens, que Mantegna a pu donner à la peinture décorative une puissance et une richesse de combinaisons inconnues auparavant; que ces progrès furent poursuivis par les Vénitiens, surtout par Paul Véronèse, qui fut en cela le continuateur de Mantegna, et enfin, portés plus haut encore, au XVIIe siècle, par le grand Rubens, le continuateur, à son tour, de Véronèse? Quant à Léonard, il semble avoir accordé trop de prix à la figure humaine pour l'abandonner aux exigences d'un architecte quelconque, cet architecte fût-il son émule Bramante.

Il n'est malheureusement plus possible, après tant de mutilations sacrilèges, d'apprécier les qualités d'exécution de la *Sainte Cène*. Je me bornerai à constater que la tonalité générale était blonde, légère, d'une délicatesse exquise. L'artiste n'a employé que des tons simples, mais agréablement variés; la plupart des personnages portent une robe rouge et un manteau bleu ou *vice versâ*; on remarque, en outre, des tuniques jaunes, des manteaux verts, des tuniques vertes, des manteaux d'un brun jaunâtre, une tunique et un manteau violacés; quelquefois un liséré ou une bordure jaunâtre ou d'une autre couleur destinés à les relever. Ces costumes, en eux-mêmes, offrent une extrême simplicité, tel que l'on se plaît à se figurer ceux du Christ et de ses compagnons : ils se composent d'une toge (ou plus exactement d'une tunique) à manches assez collantes, mais laissant en revanche le cou découvert, puis d'un manteau fort ample jeté par-dessus; parfois une pierre précieuse en cabochon tient lieu de broche ou de fibule. Les pieds ne sont chaussés que de sandales. Malgré cette austérité, les draperies sont d'une science et d'une perfection consommées; rien de plus ample et de plus majestueux que celles du Christ, avec la tunique découverte sur la partie droite de la poitrine et sur l'épaule droite, tandis que le manteau recouvre l'épaule gauche et descend en sautoir sur le côté droit, où il enveloppe la figure tout entière.

Avec la *Cène* du couvent des Grâces, la peinture avait triomphé des derniers obstacles, résolu les derniers problèmes de la technique et de l'esthétique. Désormais, que l'on se place au point de vue de l'ordonnance, du coloris, de l'aisance des mouvemens, de la science des draperies, de la puissance dramatique, partout, vis-à-vis des chefs-d'œuvre de l'antiquité, Léonard avait réalisé son

idéal. Le maître ne devait pas longtemps, hélas! jouir de son triomphe. Bientôt des désastres sans nom fondirent sur son protecteur et sur ses concitoyens. Mais n'anticipons pas sur les événemens et sachons savourer à loisir, dans la plénitude de ses sublimes qualités, l'immense chef-d'œuvre de Sainte-Marie des Grâces.

La *Cène* a traversé bien des vicissitudes. Le roi Louis XII fut tellement frappé de sa beauté qu'il résolut de la transporter en France. Il chercha partout des architectes qui se chargeassent de former, au moyen de barres de bois ou de fer, une armature assez puissante pour la déplacer sans accident, disposé qu'il était à ne reculer devant aucune dépense, tant était grand son désir de la posséder. Mais comme la peinture tenait au mur, « Sa Majesté, d'après le témoignage de Paul Jove combiné avec celui de Vasari, dut se borner à emporter avec elle son désir et laissa le chef-d'œuvre aux Milanais. » Le procédé employé par Léonard était, d'ailleurs, si défectueux que, dès le milieu du XVI[e] siècle, la *Cène* pouvait être considérée comme aux trois quarts perdue. Vasari, qui la vit en 1566, en déplore déjà la ruine, de même que Lomazzo. En 1652, on tailla brutalement, impitoyablement, les jambes du Christ et celles de ses voisins pour pratiquer une porte dans le mur. En 1726, on la fit restaurer ou plutôt repeindre par Belloto; en 1770, par Mazzo; probablement dans notre siècle aussi elle a subi les outrages de quelque misérable barbouilleur. Pendant la Révolution, le réfectoire fut converti en magasin de fourrages et en écurie !

Avant de quitter la *Cène* de Léonard, je dois encore accorder une mention, un souvenir, à l'artiste éminent, enlevé si prématurément à notre pays, dont le burin devait éterniser ce qui reste encore du chef-d'œuvre de Sainte-Marie des Grâces. Le lecteur a deviné que je veux parler de Ferdinand Gaillard, le coryphée sans conteste de la gravure contemporaine. On sait que, par une inspiration qui honore au plus haut point l'administration des Beaux-Arts, celle-ci avait commandé à Gaillard la gravure de la *Joconde* et de la *Sainte Cène*. L'artiste, qui s'était mis à l'œuvre avec la plus grande ardeur, est mort avant d'avoir pu mener à fin ces deux ouvrages, qui auraient formé le couronnement d'une carrière si brillante; parmi tant d'épreuves qu'a traversées la *Cène* de Léonard, ce n'est pas là une des moins cruelles. Du moins, un admirable dessin, exécuté par Gaillard pendant son séjour en Italie, nous montre dans quel esprit de respectueux scrupule il aurait traité sa planche. Ce dessin orne la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, où ont également trouvé un asile les innombrables croquis que le graveur avait pris d'après toutes les répliques con-

mes de la *Cène* et à l'aide desquels il espérait pouvoir restituer, reconstituer, la composition originale dans sa beauté première.

VI.

Avec la statue équestre de François Sforza, avec les portraits, avec la *Sainte Cène*, nous n'avons épuisé qu'une minime partie de l'activité véritablement miraculeuse déployée par Léonard pendant ces seize ou dix-sept années du labeur le plus opiniâtre et de la plus extraordinaire fécondité. Il nous reste à passer en revue ses travaux comme architecte, comme ingénieur, comme mécanicien, comme naturaliste, comme philosophe, et enfin son enseignement devant l'Académie à laquelle il attacha son nom.

La statue équestre de François Sforza, tout inachevée qu'elle fût, n'avait pas tardé à placer Léonard au premier rang des sculpteurs, de même que la *Cène* l'avait placé à la tête des peintres. Eu égard à la variété de ses connaissances dans les sciences positives, il était tout naturel que l'artiste brûlât également de s'essayer dans l'architecture. Et, de fait, les problèmes de construction l'occupèrent autant que ceux d'esthétique ; c'est ainsi qu'il s'efforça de se rendre compte des causes qui produisent les fissures dans les murs, les fissures dans les niches, de la nature des arcs, etc. L'acoustique des églises ne l'intéressa pas moins ; il chercha une combinaison architecturale qui permît au prédicateur de faire porter sa voix jusque dans les parties les plus reculées de l'édifice et il imagina le *teatro da predicare*, c'est-à-dire une salle de conférences en forme d'amphithéâtre.

L'occasion de se produire dans ce domaine nouveau ne tarda pas à s'offrir au sculpteur-peintre-architecte. Depuis des années, l'achèvement de la cathédrale de Milan préoccupait tous ceux qui de près ou de loin s'occupaient d'architecture gothique. Les maîtres d'œuvre de Strasbourg, Bramante, Francesco di Giorgio Martini et bien d'autres avaient dû donner des conseils, élaborer des projets. Léonard voulut prendre part, lui aussi, à ce grand concours, qui surexcitait l'ardeur des derniers champions du moyen âge ; il concentra son attention sur la coupole qui devait couronner le transept, le *tiburium*. Mais tout tend à prouver que son projet fut écarté et que le maître se borna désormais à des recherches toutes platoniques.

Quoique l'on ne puisse attribuer avec certitude à Léonard aucun édifice existant, il est facile, au moyen de ses croquis, de deviner ce qu'ont pu être ou ce qu'auraient été ses projets, traduits en pierre. Ils devaient révéler en premier lieu le sentiment de l'har-

monie qui caractérisait ce puriste par excellence, cet équilibre parfait des différentes parties de l'édifice, rattachées au corps du bâtiment central par un lien véritablement organique et vivant. Les églises à plan concentrique, c'est-à-dire avec les bas côtés et les chapelles groupées, le plus étroitement possible, autour d'une coupole centrale qui régnait en quelque sorte également sur toutes les parties de l'édifice, ce système particulièrement cher aux Byzantins, semblent avoir eu toutes les préférences du maître. Il en a esquissé un grand nombre dans les feuillets publiés par M. de Geymüller. Son chef-d'œuvre, dans le domaine de l'architecture circulaire, est un projet de mausolée (inspiré peut-être de celui d'Halicarnasse, qui subsistait encore en partie au commencement du xve siècle); la disposition en est aussi simple que grandiose : elle suffirait, d'après M. de Geymüller, à ranger Léonard au nombre des plus grands architectes qui aient jamais existé.

En tant qu'architecte, Léonard, ajoute M. de Geymüller, procédait en droite ligne de Brunellesco. C'est ainsi qu'il releva le plan de l'église Santo-Spirito de Florence, qu'il esquissa une vue latérale de l'église San-Lorenzo dans la même ville et composa un plan presque identique à celui de la fameuse chapelle des Anges, trois des chefs-d'œuvre de Brunellesco. Il s'inspira en outre, dans ses projets d'églises, de la coupole et de la lanterne de Sainte-Marie des Fleurs. Il est possible que l'influence d'un autre de ses compatriotes florentins, le grand Léon-Baptiste Alberti, ne se soit exercée sur lui qu'après son arrivée à Milan, par l'intermédiaire de Bramante, qui, à tant d'égards, reprit et développa les données d'Alberti. Mais ce fut surtout Bramante, dans sa manière classique, plutôt que dans sa manière lombarde, qui agit profondément sur lui.

Léonard faisait alterner avec ses travaux d'architecte d'importans travaux d'ingénieur. En 1492, Ludovic le More, s'occupant de tirer parti des eaux du Tessin pour l'irrigation de la rive droite du fleuve, le chargea des études préparatoires. L'artiste-ingénieur commença vers cette époque ses recherches sur le moyen de rendre navigable le canal de la Martesana depuis Trezzo jusqu'à Milan et dans le circuit même de cette ville (1).

Léonard ne se contentait pas de produire, il voulait en même temps enseigner. Aussi devons-nous accorder une mention spéciale

(1) Telle n'est point toutefois l'opinion d'un juge pour les lumières duquel je professe la plus grande déférence : M. Lucas Beltrami. Dans un mémoire dont je me réserve de discuter ultérieurement les conclusions, il a cherché à démontrer que Léonard n'avait pris qu'une part indirecte à l'établissement du canal.

à l'Académie fondée par lui à Milan. Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'un corps académique, institué pour consacrer le talent, ni peut-être même destiné à donner des cours publics; mais, selon toute probabilité, d'une réunion libre d'hommes unis par la communauté des études et des goûts, discourant, travaillant ensemble, et par là même exerçant une action plus féconde. Six gravures contenant des entrelacs avec l'inscription : *Academia Leonardi Vinci*, voilà tout ce que nous possédons, en fait de documens, sur cette institution mystérieuse, qui a certes joué un rôle actif dans la formation de l'école milanaise, et on peut ajouter dans la genèse de la science moderne.

On se représente d'ordinaire l'académie de Léonard comme une de ces compagnies essentiellement graves et formalistes qui, mises à la mode par le XVIe siècle, trouvèrent au XVIIe leur complet épanouissement. Quel anachronisme! L'époque que nous étudions avait encore trop de sève et d'indépendance pour se renfermer dans une réglementation aussi étroite. Abstraction faite du royaume de Naples, où les distinctions extérieures tinrent de fort bonne heure une place considérable dans l'encouragement de l'art, de la littérature et de la science, on ne trouve, dans l'Italie de la première renaissance, que quelques réunions amicales, sans lien rigoureux, et nullement des institutions officielles. A la cour des Sforza notamment, les poètes, les artistes, les savans pouvaient s'attendre à la fortune et à la gloire, mais en aucune façon à des honneurs déterminés, tels que les titres de chevalier, que l'on commençait à leur conférer soit à Rome, soit à Naples. Tout au plus Ludovic le More ceignit-il publiquement de la couronne de poète son favori Bellincione et créa-t-il comte de Rosate le médecin Gabriel Pirovano, qui l'avait guéri.

Ce qui prouve bien qu'il ne s'agissait pas d'une institution analogue à nos académies ou écoles des beaux-arts modernes, c'est que Léonard ne cessait de prendre en pension des élèves, c'est-à-dire des apprentis. Il avait fixé la rétribution à cinq livres par mois, compensation bien faible en regard de tous les ennuis que lui suscitait l'apprentissage, avec le cortège de corvées qu'il comportait alors. Écoutons ses doléances; elles ajoutent un nouveau témoignage à ce que nous savons de sa mansuétude. « Jacques vint demeurer avec moi le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine 1490. Il avait dix ans. Le second jour, je lui fis tailler deux chemises, une paire de chausses et un pourpoint; quand je mis de côté l'argent pour payer ces objets, il me prit l'argent dans la bourse, et jamais je ne pus le lui faire avouer, quoique j'eusse la certitude du vol. Voleur, menteur, entêté, gourmand. Le lendemain, j'allai souper avec Jacques André et le susdit Jacques; celui-ci mangea

pour deux et fit des dégâts pour quatre, car il brisa trois fioles, renversa le vin et, après cela, vint souper où j'étais. *Item* au jour 7 de septembre, il vola un style de la valeur de 22 sous à Marc, qui était avec moi,, et le lui prit dans son atelier; puis, lorsque ledit Marc s'en fut longuement enquis, il le trouva caché dans la caisse dudit Jacques. Livre, 1, sous de livre, 2. — *Item*, au jour 26 de janvier suivant, tandis que j'étais chez messire Galéaz de Sanseverino à ordonner la fête de sa joute, et que quelques estaffiers se déshabillaient pour essayer des vêtemens d'hommes sauvages devant figurer dans cette fête, Jacques s'approcha de l'escarcelle de l'un d'eux, qui était sur le lit avec d'autres effets, et prit quelques deniers qu'il y trouva. Livres : 2, sous de livre : 4. — *Item*, une peau turque m'ayant été donnée en ladite maison par maître Augustin de Pavie, pour faire une paire de bottines, ce Jacques me la vola dans le mois et la vendit à un savetier pour 20 sous; et de ces deniers, selon ce que lui-même me confessa, il acheta des sucreries d'anis. Livres, 2. — *Item*, encore au jour 2 d'avril, Jean-Antoine laissant un style d'argent sur un de ses dessins, ce Jacques le lui vola, et il était de la valeur de 24 sous. Livre, 1; sous de livre, 4 (1). »

On s'accorde à considérer les manuscrits de Léonard comme des fragmens de l'enseignement qu'il donna devant cette académie véritablement encyclopédique. Nous devons donc passer en revue les différentes disciplines représentées dans un programme presque aussi vaste que celui-ci de Pic de La Mirandole, car il embrassait toutes les connaissances humaines, sans en excepter les sciences occultes.

Commençons par les belles-lettres. Léonard ne semble pas avoir entretenu de relations suivies avec les humanistes ou les poètes, comme Michel-Ange et Raphaël : ce fut de sa part un oubli, qu'il paya chèrement. Aucun artiste n'obtint moins d'éloges des sonneurs de louanges. Il n'était cependant nullement étranger aux choses de la littérature (quoique le fameux sonnet qu'on lui attribue ne soit pas de lui, comme M. Uzielli l'a prouvé); ses lectures, ses extraits en font foi. A un moment donné, il éprouva le besoin de combler une lacune de son éducation première; il lui pesait, au milieu d'une cour si lettrée, d'ignorer le latin. Il se mit donc bravement à l'œuvre et, en vérité, il avait fort à faire, car si nous en jugeons par le glossaire latin-italien qu'il rédigea pour son usage personnel, et dans lequel il fit figurer des mots aussi élémentaires que *sed*, *aliquid*, *quid*, *instar*, *tunc*, *præter*, etc., il n'était même

(1) Charles Ravaisson-Mollien, *les Manuscrits de Léonard de Vinci*, t. III, fol. 15.

pas allé jusqu'aux rudimens de la langue. Il accompagna cet essai de glossaire d'un essai de grammaire. (On les trouve réimprimés tous deux dans la publication de M. Charles Ravaisson-Mollien, t. IV, I, fol. 50 et suiv., 123 et suiv., et fol. 138.) Le désir d'étudier dans le texte original Vitruve, Pline et *tutti quanti*, fut probablement pour autant dans cette détermination que la vaine satisfaction de tenir tête aux humanistes groupés autour du More. Qui mieux que Léonard eût pu s'appliquer cette devise : *Sempre imparo!* — j'apprends toujours!

Dans le fameux manuscrit connu sous le titre d'*Atlantico*, Léonard nous a laissé le catalogue de sa petite bibliothèque. Elle comprenait trente-sept ouvrages appartenant à toutes les branches des connaissances humaines, depuis la théologie jusqu'à l'agriculture et même la magie. Léonard avait en outre emprunté un certain nombre de volumes à ses amis : un Vitruve, un Marliano, *de Calculatione,* un Albert le Grand, une *Anatomie,* un Dante. Il résulte des doctes recherches du marquis d'Adda que ces différens ouvrages existaient tous dès le XV[e] siècle à l'état d'imprimés. Pour former sa collection, le Vinci n'eut donc le plus souvent qu'à s'adresser aux imprimeurs mêmes de Milan ou des environs, car c'est en Lombardie que la plupart de ces éditions avaient vu le jour.

On est surpris de voir l'élément littéraire tenir une si grande place dans les études de Léonard ; Ovide, Dante, Pétrarque, coudoient le Pogge, Philelphe, Burchiello, Pulci ; *la Rhétorique nouvelle* a pour pendant *le Formulaire épistolaire.* La philosophie ne le cède guère à la poésie dans cette bibliothèque en miniature : les titres seuls des traités prouvent le large éclectisme du possesseur : il a associé Albert le Grand et *le Doctrinal* à Diogène Laërce, à Platina, à Marsile Ficin. La religion et la morale ne sont pas oubliées ; elles sont représentées par *la Bible*, *les Psaumes*, Ésope, *les Fleurs de vertu,* de même que l'histoire a pour champions Tite-Live, Justin, la chronique d'Isidore. Des traités spéciaux, — arithmétique, cosmographie, art militaire, médecine, anatomie, agriculture, — complétaient l'encyclopédie de Léonard. On remarquera surtout la section consacrée à l'histoire naturelle : elle comprend les ouvrages de Pline, de Jean de Mandeville, et un *Lapidaire,* c'est-à-dire des compilations où la légende tient autant de place que la science. Insistons sur ce dernier point : Léonard a partagé beaucoup d'erreurs de son temps : la preuve en a été faite récemment à l'occasion de son Traité sur les animaux. Ce Traité, conservé en manuscrit à la bibliothèque de l'Institut, contient, en effet, une longue dissertation sur les vertus mystérieuses de toutes sortes de quadrupèdes, de volatiles, de reptiles ou de poissons. Or cette dissertation, un des maîtres de l'histoire de l'art, M. A. Springer, vient

d'en donner la démonstration, n'est qu'un extrait d'un ouvrage célèbre au moyen âge, le *Physiologus* ou *Bestiaire*. On y apprend, par exemple, que l'oiseau appelé *callendrino,* placé devant un malade, détourne la tête si le malade doit mourir; si celui-ci au contraire doit en réchapper, l'oiseau le regarde en face et prend pour lui sa maladie. Là où *les Bestiaires* ont fait défaut à Léonard pour l'étude des mœurs des animaux, il a eu recours au *Trésor* de Brunetto Latini. Ici encore, M. Springer a mis hors de doute, par une série de rapprochemens, les emprunts faits par le Florentin du XV[e] siècle à son compatriote du XIII[e]. Enfin, Pline lui-même, le crédule naturaliste romain, a été mis à contribution. Comment cet esprit si libre a-t-il pu prendre la peine d'analyser, — je n'ose pas dire d'accueillir, — tant de croyances absurdes, où le basilic, le phénix, les sirènes, sont décrits comme des êtres réels? Il n'a pour excuse que l'exemple des plus éminens d'entre ses contemporains.

Léonard ne s'est point toutefois borné à une simple compilation. Plusieurs comparaisons ou maximes révèlent une note personnelle. C'est ainsi qu'il dit du lion : « On peut le comparer aux fils (aux sectateurs) de la vertu, qui se réveillent au cri de la gloire et s'élèvent par des études honorables, grâce auxquelles ils montent toujours davantage. Quant à ceux qui sont rebelles à ce cri, ils s'enfuient et se séparent d'avec les hommes vertueux. »

Des *Bestiaires* à la chiromancie, il n'y a qu'un pas : la curiosité de Léonard était trop vive pour qu'il ne cherchât pas, comme un autre Faust, à étendre ses connaissances au monde de l'invisible et du magique : sur la liste de ses livres figure un *Traité de chiromancie*. Cependant dans son *Traité de peinture* (chapitre CCXCII) il condamne formellement cette prétendue science, ainsi que *la Physionomie*. Fidèle à ses habitudes, il proteste, non point *a priori;* mais après vérification, ce qui donne un poids tout particulier à son argumentation. « T'attaches-tu aux lignes de la main, dit-il, tu découvriras que de grandes armées sont mortes à la même heure sous le fer, et que chez chaque victime les signes étaient absolument différens, et de même dans des naufrages. » Partout, on le voit, se révèle non point le philosophe à système, mais, ce qui vaut mieux à mon avis, le penseur.

Dans le domaine des sciences naturelles, les relations de Léonard avec un célèbre professeur de l'université de Pavie, Marc-Antonio della Torre, furent bien autrement intéressantes que la lecture des auteurs anciens. Ce savant, qui avait pour patrie Vérone, cité chère aux études classiques, et pour père un médecin distingué, professeur à l'université de Padoue, fut un des premiers qui s'affranchirent du joug des Arabes pour s'attaquer de nouveau, sous les

auspices des Grecs, notamment de Galien, à la nature. A peine sorti de l'adolescence (il était né vers 1482), il acquit une réputation européenne par ses recherches anatomiques; ses cours obtinrent le plus vif succès à Padoue d'abord, où il enseigna jusqu'en 1506, à Pavie ensuite. Son séjour dans cette dernière ville, se trouvant circonscrit entre les années 1506 et 1512, date de sa mort prématurée (Della Torre disparut à peine âgé de trente ans), c'est pendant le second séjour de Léonard à Milan qu'il faut placer les relations du peintre avec le savant anatomiste. Un des domaines des Melzi, à Vaverole (Vapri?), aurait servi de théâtre aux entretiens des deux amis. Écoutons à ce sujet Vasari : « Della Torre se servit beaucoup, dans ses œuvres, du génie, de la science et de la main de Léonard, qui de son côté fit un livre, dont les figures sont dessinées à la sanguine avec des hachures à la plume. Après les études de pure ostéologie vinrent celles des nerfs et des muscles, divisées en trois sections : la première pour la couche la plus profonde, la seconde pour la couche moyenne, la troisième enfin pour la couche superficielle. Chacune de ces figures est accompagnée de notes explicatives en caractères bizarres, tracés à rebours et de la main gauche, de façon que celui qui n'en a pas l'habitude n'en peut rien déchiffrer sans l'aide d'un miroir. »

Aucun des ouvrages de Della Torre ne semble avoir obtenu les honneurs de l'impression. Quant à ceux de Léonard sur la même matière, ils viennent d'être partiellement publiés par M. Richter. Ajoutons que Léonard fut en ces études le maître et nullement l'élève de della Torre, comme on l'a universellement admis jusqu'ici. Un de ses recueils, le *Libro titolato de figura umana*, fut commencé, d'après le témoignage même de l'auteur, le 2 avril 1489, ainsi, à une époque où della Torre ne comptait que sept ans. Il semble que l'artiste continua ses recherches après son retour à Florence. Lorsque le cardinal d'Aragon lui rendit visite en 1516, Léonard se glorifia en effet d'avoir disséqué (*haver facta notomia*) plus de 30 cadavres, soit d'hommes, soit de femmes, de tout âge. *L'Anonyme*, publié par M. Milanesi, ajoute que ces expériences, il les avait entreprises dans l'hôpital de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence.

L'anatomie dont s'occupa Léonard était moins, a affirmé un homme du métier, la science des muscles, où triompha Michel-Ange, que l'observation des effets produits sur nos organes par les affections de l'âme ou les passions. Un juge autorisé, M. Mathias Duval, professeur à l'École de Médecine et à l'École des Beaux-Arts, en reproduisant un des dessins d'anatomie de Léonard, ajoute que ce dessin montre avec quel soin (peut-être trop scrupuleux) l'illustre maître s'était attaché à séparer, par la dissection, les

divers faisceaux des muscles pectoraux, deltoïde et sterno-cléido-mastoïdien. Rappelons, ajoute M. Duval, que, dans son *Traité de la peinture*, Léonard de Vinci a consacré de nombreux chapitres à la description des muscles du corps, des jointures des membres, des « cordes et petits tendons qui se ramassent, lorsque tel muscle vient à s'enfler pour produire telle action (1). »

Aux recherches sur la physionomie se rattachent les fameux recueils de caricatures. La même méthode qui avait présidé à la composition de la *Sainte Cène* inspira ces recherches d'un ordre si différent. Écoutons Lomazzo, qui avait recueilli son anecdote de la bouche des familiers (*domestici*) de Léonard : « Un jour, l'artiste, voulant représenter dans un tableau des paysans qui riaient, fit choix de certains individus dont la physionomie lui paraissait propre à son dessein ; ensuite, s'étant lié avec eux, il leur offrit un banquet avec le concours de ses amis, et là, s'asseyant près d'eux, il leur raconta les histoires les plus folles, les plus risibles, de manière à les faire rire aux éclats, quoiqu'ils ne sussent pas de quoi. Lui, ne perdait pas un des gestes, pas une des impressions, provoqués par ses récits ; puis, après leur départ, il se retira chez lui et les dessina de telle manière que son dessin ne faisait pas moins rire les spectateurs, que ses récits avaient fait rire les auditeurs pendant le banquet. La composition resta malheureusement à l'état d'ébauche. »

Cette idée bizarre rappelle celle d'un peintre de la primitive école milanaise, Michelino da Besozzo, qui en avait fait le sujet d'un tableau, où l'on voyait deux paysans et deux paysannes se tordant de rire. Vers la même époque, Bramante, qui cultivait à ses heures de loisir la peinture, s'essayait dans un thème analogue : il représenta Démocrite riant, et Héraclite pleurant.

Le même Lomazzo raconte que Léonard prenait en outre grand plaisir à aller voir les gestes des condamnés que l'on conduisait au supplice ; il notait avec un soin extrême les mouvemens de leurs yeux, les froncemens de leurs cils, les tressaillemens de la vie.

On a prononcé, bien à tort, devant ces études, le nom de caricatures : ce sont les fragmens, — des fragmens gigantesques, — d'un traité de physionomie. Léonard avait l'intelligence trop haute pour s'arrêter à des rapprochemens frivoles, uniquement destinés à provoquer le rire, — ce genre d'esprit est en général inconnu aux Italiens de la renaissance ; — mais il s'intéressait passionnément aux lois qui président aux déformations de l'espèce humaine, aussi bien qu'à celles qui en régissent le perfectionnement.

(1) *Précis d'Anatomie artistique*, p. 15.

Ainsi, longtemps avant Grandville, il a entrevu le lien qui rattache certaines de ces déformations aux types des animaux; le vieillard à figure de boule-dogue, la vieille femme à tête de linotte, ne sont pour lui que des reflets d'espèces plus ou moins inférieures; il va jusqu'à chercher dans la physionomie humaine les analogies avec les palmipèdes et les crustacés. Un peu plus, et l'on serait tenté de prononcer le nom d'évolution et d'évoquer le souvenir de Darwin.

Pour compléter cette esquisse, il faudrait y faire entrer les travaux sur la perspective, sur la théorie des couleurs et sur la peinture, sur les machines de guerre, sur la géométrie, la mécanique, la botanique et bien d'autres branches encore. Mais qui pourrait se flatter de suivre en ses infinies investigations un chercheur aussi infatigable, agité par toutes les ardeurs et toutes les espérances d'un alchimiste ou d'un astrologue! Et combien il est touchant de voir cette puissante intelligence s'évertuer, avec la bonne foi la plus naïve, à découvrir les lois du mouvement des eaux, celles de la locomotion aérienne, à inventer des machines de guerre, des écluses, des miroirs ardens, des chèvres, que sais-je encore! Il a fait fausse route, il recommence ses combinaisons, sans jamais se lasser.

N'est-ce pas ici l'occasion de nous demander si une vocation scientifique si prononcée a favorisé ou contrarié en Léonard l'œuvre de l'artiste? On cite Léonard comme un exemple de ce que peut l'union de l'art et de la science. En lui, dit-on, le génie créateur reçoit une nouvelle impulsion grâce aux minuties de l'analyse, le raisonnement fortifie les visions de l'imagination ou les élans du cœur. Mais cela est-il bien vrai? Qui ne voit que Léonard, gêné par ce besoin perpétuel d'investigation, s'est senti troublé à tout instant dans son inspiration! Personne n'a tâtonné autant que lui, personne n'a laissé tant d'œuvres inachevées. Et ces œuvres mêmes, ces rares chefs-d'œuvre, combien en est-il, à l'exception de la *Sainte Cène*, qui traduisent une idée complète, une idée forte, généreuse, véritablement concrète, à la façon des créations de Raphaël? Ce sont des portraits, tout au plus des *Saintes Familles*, un bout de paysage, des fragmens admirables, bien propres à démontrer que, si l'application scientifique avait fini par développer en Léonard le culte le plus exquis de la forme, elle lui avait en revanche enlevé la faculté de concevoir des vues d'ensemble, à la fois pittoresques et littéraires, et de les livrer toutes chaudes encore, toutes vibrantes de l'inspiration première, à l'admiration du public.

Renonçons donc à cette chimère : il a fallu toute la supériorité du génie de Léonard pour concilier des données aussi opposées que l'art et la science. Cette fusion, il ne l'a réalisée qu'incomplètement, et tout autre y aurait échoué.

Vers la fin de son séjour à Milan, sur un des feuillets du *Codex Atlanticus*, qui forme comme le *palladium* de la Bibliothèque Ambrosienne, Léonard dressa une liste de ses dessins. Malgré le laconisme de ce document, je le reproduirai ici, car il prouve la singulière dispersion de ses études, en même temps qu'il nous permet de plonger dans quelques-uns des plis mystérieux de son esprit : « Une tête de jeune homme de face avec une belle chevelure. Un grand nombre de fleurs copiées d'après nature. Une tête de face avec des cheveux frisés. Plusieurs saint Jérôme au-dessus d'une figure. Dessins de fourneaux. Une tête du duc. Beaucoup de dessins de groupes. Quatre dessins du tableau de *Sant' Angelo*. Une petite composition historiée de Ghirolamo da Feghini. Une tête de Christ dessinée à la plume. Un saint Sébastien. Beaucoup de compositions d'anges. Une calcédoine (probablement un camée antique). Une tête de profil avec une belle chevelure. Quelques coupes en perspective. Quelques instrumens pour des navires. Quelques instrumens à eau. Une tête d'Atalante (Atalante de Migliorotti, l'élève de Léonard) levant les regards. Une tête de Geronim da Feghine. La tête de Jean Francesco Borro. Beaucoup de gorges de vieilles femmes. Beaucoup de têtes de vieillards. Beaucoup de figures nues en pied. Beaucoup de bras, de jambes et de pieds (dessins d'attitudes). Une Notre-Dame terminée. Une autre presque de profil. La tête de Notre-Dame montant au ciel. Une tête de vieillard avec un long menton. Une tête de bohémienne. Tête couverte d'un chapeau. Une composition de la Passion, *fatta in forma*. Une tête de jeune fille avec des tresses nouées. Une tête brune coiffée (*à conciatura*). »

Qui ne connaît la fin lamentable du More, son châtiment trop mérité et cependant trop rigoureux ? Chassé une première fois de ses états, en 1499, par Louis XII, il fut rappelé dans le Milanais au bout de quelques mois par ses sujets mécontens du gouvernement des étrangers. Mais une nouvelle invasion française mit en péril, dès l'année suivante, en 1500, ce pouvoir éphémère. Trahi par les Suisses, près de Novare, le duc fut livré par eux à un vainqueur impitoyable. Avec cette cruauté qui est le propre des caractères faibles, — et quel prince fut jamais plus faible que ce monarque si improprement appelé le père du peuple ? — Louis XII fit enfermer

son malheureux prisonnier dans le donjon de Loches, où il expira le 27 mai 1508 après une horrible agonie de huit ans. Il n'avait même pas été permis au prisonnier, — Paul Jove tenait cette circonstance d'un témoin oculaire, — de se servir d'encre et de plume : *erepto scribendi solatio!*

J'ai entrepris, il y a quelques années, un voyage, j'allais dire un pèlerinage, à ce donjon de Loches, situé sur les bords de l'Indre, à une dizaine de lieues de Tours, dans un site admirable. Le cachot souterrain, dans lequel était enfermé l'infortuné prince milanais, dépasse en horreur tout ce que l'on peut imaginer : des blocs de rochers tout nus pour parois, la terre battue pour parquet. La seule distraction du martyr, c'étaient les images grossières qu'il peignait, — affirme-t-on (je ne garantis pas l'authenticité de la légende), — sur les parois de son cachot, dernier souvenir de cette protection éclairée accordée aux arts, à Léonard, à Bramante, et qui, aux yeux de l'impassible histoire, contrebalance tant de crimes odieux commis envers sa famille et sa patrie.

Par une coïncidence qui mérite d'être relevée, Léonard mourut à quelques années de là, également en France, également en Touraine, à environ 30 kilomètres de Loches, tandis que le maréchal de Trivulce, le plus implacable des ennemis de Ludovic le More, terminait ses jours à Chartres.

La chute de Ludovic le More était le plus grand malheur qui pût frapper Léonard : elle le réduisit, aux approches de la vieillesse, à chercher un autre protecteur, — qui fut long à se trouver, — à recommencer sa carrière, qui avait été plus riche en chefs-d'œuvre et en témoignages d'admiration qu'en résultats positifs; elle le livra enfin au danger qui l'avait menacé toute sa vie : la dispersion, l'éparpillement de ses admirables facultés. Quelle qu'eût été en matière de politique l'indécision du More, quelles qu'eussent été ses fluctuations, ses faiblesses : en matière d'art, du moins, il avait réussi à obtenir des artistes attachés à son service le concours le plus efficace, un travail suivi, des œuvres faites pour vivre à travers les siècles. Rien de plus injuste à cet égard que l'amère boutade de Léonard sur son ancien bienfaiteur : « le duc perdit l'État et la fortune et la liberté, et aucune de ses entreprises ne fut terminée par lui. » Privé de cette sage et énergique direction, le Vinci erra sur les flots comme un vaisseau désemparé prêt à se briser contre le premier écueil.

EUGÈNE MÜNTZ.

EMPEREURS ET IMPÉRATRICES

D'ORIENT

I.

L'EMPEREUR BYZANTIN.

Gustave Schlumberger, de l'Institut, *Un empereur byzantin au Xe siècle, Nicéphore Phocas*, 1 vol. in-4° de 781 pages, avec 4 chromolithographies, 3 cartes et 240 gravures dans le texte. Paris, 1890; Firmin-Didot.

M. Gustave Schlumberger était admirablement préparé par ses études d'archéologie, de numismatique et de sigillographie orientales (1) à la tâche qu'il a entreprise : faire revivre une époque de cette histoire byzantine, si longtemps négligée parmi nous, après avoir été si fort en faveur chez nos grands érudits du XVIIe siècle. Il ne s'est point borné à la raconter dans un exposé précis et vivant : près de deux cent cinquante illustrations, rigoureusement authentiques, empruntées aux sceaux, aux monnaies, aux miniatures de manuscrits grecs ou slavons, aux mosaïques et autres monumens

(1) *Sigillographie byzantine*, 1884; *les Principautés franques au point de vue des plus récentes decouvertes de la numismatique*, 1877; *les Iles des Princes*, 1884.

iconographiques, lui ont permis de montrer à nos yeux les personnages de son récit, empereurs et impératrices, patriarche et grands dignitaires de la cour, légionnaires grecs et auxiliaires barbares, guerriers russes, bulgares ou arabes du xe siècle. Dans les vastes annales de Byzance, l'époque dont M. Schlumberger se proposait de renouveler l'histoire par toutes les ressources de l'érudition et de l'art a été fort heureusement choisie. C'est une de celles où l'empire grec se montre le plus énergique et le plus heureux contre les barbares qui l'assiégeaient depuis tant de siècles, reconquérant sur les Arabes la Crète et la Syrie, mettant aux prises sur le Danube les Bulgares et les Russes, disputant aux Allemands la possession de l'Italie. C'est une de celles aussi où les questions d'ordre intérieur présentent le plus de variété : conflits du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, efforts du prince pour protéger les petits propriétaires contre les grands, résistance de l'État aux empiétemens territoriaux des monastères. Dans le palais même, un drame des plus émouvans qui se poursuit à travers les victoires du dehors et les réformes du dedans ; l'amour de Nicéphore Phocas pour la belle impératrice Théophano, leur mariage après l'élévation de celui-là au trône, puis le caprice de celle-ci se détournant du mari choisi et couronné par elle, s'excitant à une autre intrigue, mettant le couteau aux mains de l'amant contre l'époux. Nous n'entreprendrons pas, après M. Schlumberger, de raconter les exploits et les infortunes de son héros. Le drame met en présence deux personnages principaux, l'empereur Nicéphore Phocas et l'impératrice Théophano. L'intérêt capital du livre est peut-être dans l'opposition et le contraste de ces deux natures; l'homme vaillant, dévot et fruste, presque un primitif; la femme perverse, raffinée et sceptique, une fleur de décadence. En les étudiant de plus près, ce sont deux aspects très différens de cette civilisation byzantine, si variée et si complexe, qu'on peut saisir à la fois. Nicéphore représente la province, la montagne arménienne, les camps, c'est-à-dire les élémens rudes et forts, à demi barbares; Théophano, c'est Constantinople, c'est la grande ville, avec ses élégances et ses corruptions. Ils marquent comme les deux termes extrêmes d'une évolution historique; ce sont deux types humains qui pourraient appartenir à deux époques séparées par des siècles et qui cependant sont rapprochés par le jeu des événemens; plus que rapprochés, unis, mariés; et cette union même fait éclater les incompatibilités d'humeur et de race, au point qu'elle ne peut se dissoudre que par un meurtre. A propos de Nicéphore et de Théophano, on peut essayer de bien comprendre ce qu'était un empereur et ce qu'était une impératrice d'Orient, ce qu'était le palais et ce qu'était le harem de Byzance. C'est le principal objet de cette étude.

I.

Le chef de l'État byzantin portait le titre de *Basileus*, celui-là même que les Grecs des anciennes républiques donnaient au roi de Perse et aux autres dynastes barbares, et qui emportait dans leur esprit cette nuance de mépris que les Romains attachaient au mot *rex*. Ce titre avait fini, à Byzance, par prendre la place de ceux d'*imperator*, de *princeps* et de *cæsar* qu'avaient portés les chefs du haut-empire, mais dont aucun ne répondait plus à la réalité. Rien que la substitution de ce vocable aux anciens suffirait à indiquer qu'une profonde révolution politique et ethnographique s'était accomplie, que l'État byzantin était autre chose que la continuation de l'État romain, que le commandement avait passé d'une race à une autre, du peuple conquérant du monde au plus cultivé des peuples conquis. A la vérité, celui-ci avait oublié son ancien nom : les Byzantins se donnaient à eux-mêmes le nom de *Romains ;* et ils réservaient celui d'*Hellènes* à leurs ancêtres païens et même aux païens de toute catégorie qui pouvaient encore se rencontrer dans le monde, par exemple aux Slaves idolâtres du Péloponnèse. Au fond, ce nom de Romains leur convenait encore mieux que celui d'Hellènes, car la population de l'empire était loin d'être tout hellénique. Tout au plus si les Grecs de race y formaient la majorité; sans parler des *thèmes* ou provinces de langue italienne, la péninsule des Balkans était à moitié slave; celle d'Asie-Mineure était à moitié arménienne, arabe ou turque. Or ce qui faisait le lien entre tous ces peuples, c'est que tous professaient la même religion que l'empereur, s'efforçaient, sans toujours y parvenir, de parler la même langue, voyaient en lui l'héritier des Césars de l'ancienne Rome. L'empire byzantin n'était pas l'expression politique d'une nation ; il était une création artificielle, gouvernant vingt nationalités différentes et les réunissant dans cette formule : un seul maître, une seule foi. Il s'enorgueillissait d'une pure fiction : l'héritage de Rome ; mais il avait une force réelle : l'unité religieuse. Il s'appelait officiellement l'empire romain, bien que le latin, à partir du VIIe ou du VIIIe siècle, fût passé en Orient à l'état de langue étrangère, de langue morte. Nous l'appelons l'empire grec, parce que l'idiome hellénique était la langue de l'Église et de l'État. En réalité, c'était simplement un Saint-Empire, comme celui d'Allemagne, existant par et pour une religion. Plus simplement encore, c'était l'Empire, puisqu'il n'admettait la légitimité et même l'existence d'aucun autre. Il ne possédait pas d'armée nationale, puisqu'il n'y a jamais eu de nation byzantine. Tous les peuples de

l'orient, parfois de l'occident, du midi et du nord, se rencontraient dans les camps du *Basileus*. Non-seulement ses provinces italiennes, slaves, albanaises, roumaines, turques, arméniennes, arabes, lui fournissaient des recrues; mais, comme une bonne partie des troupes se composaient ou de mercenaires ou d'auxiliaires étrangers, elles présentaient une infinie variété au point de vue ethnographique. Sous les étendards de Justinien ont combattu des Slaves, des Goths, des Vandales, des Longobards, des Perses, des Maures. Dans l'armée que l'anti-césar Thomas réunit contre Michel II, nous voyons en outre des Indiens, des Égyptiens, des gens du Tigre et de l'Euphrate, des Alains, des Ibères et les contingens de toutes les tribus du Caucase. Au xe siècle, apparaissent des élémens tout septentrionaux, Russes, Bulgares, Hongrois, Khazars; et, en même temps, des élémens tout occidentaux, car les auxiliaires vénitiens et amalfitains font prévoir les mercenaires français, allemands, espagnols de la période suivante. Les chefs de cette armée ne sont pas nécessairement des Grecs, pas même des natifs de l'empire; car l'eunuque Narsès était un esclave d'origine perse; parmi les autres généraux de Justinien, Pharas, qui vainquit en Afrique le roi des Vandales Gélimer, était un Hérule; Mundus, un Gépide; Chilbud, vainqueur des Slaves, un Slave; Péran, un roi d'Ibérie; Philemuth et Akoum, des Huns. Il en fut de même sous les successeurs de Justinien. Il y a plus : les empereurs eux-mêmes, très souvent, ne furent pas de race grecque; la dynastie qui commence par Justin et Justinien n'est sûrement point hellénique, car, avant de porter ce nom romain, le grand législateur s'appelait Upravda, son père et sa mère Istok et Beglenitsa : trois noms slaves. Il y eut plusieurs dynasties arméniennes : d'abord celle qui porte effectivement ce nom dans l'histoire, et qui commence à Léon V; ensuite, celle qui porte le nom de *macédonienne* et qui commence avec Basile Ier, un autre grand législateur. Romain Lécapène, Nicéphore Phocas, Jean Zimiscès, sont des empereurs arméniens. Léon V, dit le Khazar, appartenait par sa mère à cette peuplade turco-finnoise des bords du Don.

L'Empire était une institution cosmopolite, comme furent le saint-siège et le sacré-collège pendant toute la durée du moyen âge. C'était non la nationalité, mais la foi qui faisait le « Romain » de Byzance. De quelque race qu'on fût issu, il suffisait d'entrer dans le giron de l'Église pour entrer dans celui de l'État. Le baptême orthodoxe conférait le droit de cité. La Byzance chrétienne présentait, parmi tant d'autres, ce point de ressemblance avec la Byzance musulmane. On devenait « Romain » en embrassant le christianisme comme plus tard on devint Turc en professant l'Islam. Com-

bien de grands-vizirs ou de pachas ottomans furent de naissance grecque, albanaise ou slave!

L'empereur byzantin procédait de quatre origines distinctes. De par la tradition, il était le successeur direct des Césars romains, l'*Imperator*, le chef militaire, et en même temps le législateur, la loi vivante. Grâce à la substitution des Hellènes aux Latins comme race dirigeante, il était devenu le *Basileus*, c'est-à-dire le chef de l'hellénisme. Sous l'influence toujours croissante des idées et des mœurs de l'Asie, son pouvoir avait pris la forme despotique : il était le Maître (*despotès*), l'Autocrate (*autocratôr*), un homme de palais et de harem. Après le triomphe définitif du christianisme, il fut l'*Isapostolos* (semblable aux apôtres), comme le pontife de Rome s'appelle, dans nos vieux auteurs français, l'*apostole*; il était, en effet, l'apôtre armé, et, suivant l'expression du grand Constantin, l'*évêque des choses du dehors*. Il était, concurremment avec le patriarche, le chef suprême de la religion orthodoxe. En Orient aussi, le patriarche et l'empereur, ce sont les « deux moitiés de Dieu. »

Les quatre personnages qui sont en lui, étant issus d'origines si différentes, entrent parfois en conflit et en lutte. Souvent l'homme du palais et du harem fait tort en lui à l'homme des camps, et Byzance a des empereurs fainéans. L'*Imperator* introduit dans la conduite de l'*Isapostolos* des procédés violens, lui prête sa main rude de militaire, oublie qu'il n'a pas, à lui tout seul, le dépôt de l'orthodoxie, et Byzance a des empereurs hérétiques, comme les ariens Constance et Valens, iconoclastes, comme les princes de la première maison arménienne et de la maison phrygienne, persécuteurs par zèle orthodoxe, comme Alexis Comnène, ou bien entrant en lutte avec le patriarche pour la primauté et donnant à l'Orient le pendant de la querelle des investitures d'Occident.

Le mal est qu'aucune de ces quatre origines n'a donné à la monarchie byzantine ce qui est l'essence même d'une monarchie : la fixité du droit de succession. La Rome des empereurs ne l'avait pas connu ; elle n'avait jamais eu de dynastie impériale, parce que le principe de l'élection était censé être toujours en vigueur. L'hérédité du pouvoir n'est pas non plus une idée grecque. L'Orient asiatique ne suggérait aucun exemple qui pût faire loi : la succession des rois de Perse ou des khalifes de Bagdad, pour des raisons diverses, a été aussi incertaine et hasardeuse que celle des empereurs romains. Enfin l'idée chrétienne n'avait point pour corollaire essentiel l'hérédité de la couronne.

Il y avait plusieurs manières légales, à Byzance comme à Rome, de devenir empereur. La première, la primordiale, c'était l'élection par le sénat et le peuple ; mais à Byzance le sénat n'était

qu'une assemblée de fonctionnaires et le peuple n'était qu'une tourbe. La seconde, c'était la naissance, et c'est ainsi qu'il y eut à Byzance des espèces de dynasties. La troisième, c'était l'adoption, qui avait été pratiquée par les empereurs Nerva, Trajan, etc., l'adoption emportant, du vivant même de l'adoptant, une sorte d'association de l'adopté au pouvoir. La quatrième, c'était l'association sans l'adoption, système que Dioclétien avait inauguré à Rome, et dont Byzance offre nombre d'exemples.

Mais ni l'élection, ni la naissance, ni l'adoption, ni l'association ne constituaient un système solidement établi, universellement reconnu.

Dans toute l'histoire byzantine, le droit est très peu de chose, le fait est tout. Or le fait, c'est souvent l'usurpation pure et simple, par le complot de palais et de harem, par l'insurrection de la plèbe, par la révolte militaire. On a calculé que sur cent neuf empereurs byzantins qui régnèrent, seuls ou en association, d'Arcadius à Constantin Dragazès, trente-quatre seulement moururent dans leur lit impérial et huit à la guerre ou par quelque accident. En revanche, on en compte douze qui de gré ou de force abdiquèrent, douze qui finirent au couvent ou en prison, trois qu'on fit périr de faim, dix-huit qui furent mutilés ou qui eurent les yeux crevés, vingt qui furent empoisonnés, étouffés, étranglés, poignardés, précipités d'une colonne. Cela représente, en 1058 ans, soixante-cinq révolutions de palais, de rue ou de caserne, aboutissant à soixante-cinq détrônemens. C'est par une de ces soixante-cinq révolutions que se termine le livre de M. Schlumberger.

Cette instabilité du pouvoir tenait surtout à ce qu'à Byzance il n'y avait pas de sang royal, et qu'aucune maison, — à part une seule dont nous allons parler, — ne put durer assez longtemps pour que son origine eût le temps de se faire oublier. Or cette origine était presque toujours une usurpation : comment y trouver le principe d'une légitimité qui eût frappé d'illégalité toute tentative de révolution nouvelle? Le droit d'un empereur étant presque toujours incertain, tout le monde pouvait arriver à l'empire. Tout le monde était assez noble pour y prétendre. Qui donc se serait trouvé de trop modeste extraction pour ne pas aspirer à la pourpre? Léon Ier avait d'abord été boucher; Justin Ier était venu à Constantinople, pieds nus, la besace sur le dos, de son village de l'Illyrienne; Phocas était un simple centurion quand il prit la place de Maurice; Léon III avait d'abord été artisan et gagne-petit; Léon V était né de parens arméniens chassés de leur pays pour leurs méfaits; Michel II et Basile Ier avaient été palefreniers chez le patricien Bardanios. Dès lors n'importe quel aventurier, n'importe quel sol-

dat heureux pouvait être roi. Les supplices atroces qui, au Forum Amastrianum, déchiraient les conspirateurs malheureux ne décourageaient pas les autres; on pouvait toujours espérer être plus habile ou mieux servi par la fortune.

II.

Le souverain de Byzance procédait, à certains égards, de l'*Imperator* de Rome; mais, à Byzance, le caractère civil du pouvoir tend à prévaloir sur le caractère militaire. L'empire, suivant l'expression de Finlay, cesse d'être « la propriété des légions avec l'empereur pour agent comptable. » La prépondérance passe des hommes d'épée aux hommes de loi, d'église, d'administration, de palais, de harem; les armées sont fréquemment commandées par des eunuques. Dès le IVe siècle, Léon Ier, tout Isaurien (c'est-à-dire presque un barbare) et tout militaire qu'il fût, formulait ce vœu : « Puisse la solde de nos troupes revenir toujours à des docteurs! » Nous sommes loin de Septime-Sévère, dont les dernières paroles à ses fils furent : « Faites tout pour les soldats. » — Sans doute, la situation dangereuse de l'empire imposait souvent aux empereurs l'obligation de commander en personne les armées : beaucoup de souverains furent avant tout de vaillans soldats; mais presque tous les princes guerriers étaient des hommes nouveaux, arrivés par la force, obligés de se soutenir par la victoire. Dès que la dynastie paraît fondée, si le danger extérieur n'est pas trop pressant, l'empereur délègue le commandement des armées : ni Léon VI, ni Constantin Porphyrogénète, par exemple, le fils et le petit-fils du belliqueux Basile Ier, ne firent suspendre à la porte de leur palais le bouclier, la cuirasse d'or et le glaive qui annonçaient leur prochain départ pour l'armée. Toute cette maison macédonienne, à part le Bulgaroctone, fut une lignée de princes lettrés et sédentaires. Il s'était même répandu la croyance à une prétendue loi du Basileus Théophile, interdisant aux empereurs de paraître à l'armée. Sous cette dynastie, qui compta aussi des règnes de femmes, les exploits militaires furent accomplis non par les souverains légitimes, non par les *porphyrogénètes,* issus du sang de Basile Ier, mais par des empereurs qui s'étaient imposés à ceux-là comme tuteurs, comme associés, comme maris des princesses porphyrogénètes, et qui, ayant leur fortune à faire ou leur intrusion à justifier, se battaient comme des soldats. Tels furent Romain Lécapène, Nicéphore Phocas, Jean Zimiscès, Romain Argyre, qui régnèrent sans que la dynastie légitime fût détrônée. En règle, le pouvoir impérial est surtout un pouvoir civil. Les cérémonies du palais, sur lesquelles Con-

stantin VII a publié une compilation infiniment détaillée, n'ont pas du tout le caractère militaire. Sur les monnaies, les empereurs nous apparaissent rarement sous l'armure, presque toujours avec les insignes de l'autorité pacifique : les longs vêtemens, le globe du monde, la main de justice, la croix, le code.

Le pouvoir impérial était despotique, et cependant survivait encore le souvenir des temps où le premier des Augustes n'avait été que *princeps*, le prince d'un sénat dans une république. De là, dans la langue officielle, un mélange singulier de jargon servile et de phraséologie républicaine. Depuis Dioclétien, les empereurs avaient emprunté aux despotes de l'Orient ces insignes royaux qui avaient été un objet de mépris et de haine pour les anciens Romains : le diadème et le trône. Leurs sujets s'intitulaient leurs *esclaves* (*douloi*). On se prosternait devant eux, on baisait leurs pieds. Pour donner un ordre, ils n'avaient pas besoin de parler : il leur suffisait de faire un signe imperceptible : « de la paupière, » dit *le Livre des cérémonies*. On ne parlait d'eux, ils ne parlaient d'eux-mêmes qu'en termes abstraits : « Votre Majesté, Notre Royauté. » — La litanie des épithètes fastueuses accolées à leur nom rivalisait de servilité avec celles que les Orientaux prodiguaient à leurs shahs, à leurs sultans, à leurs khalifes. Les statues des empereurs étaient honorées comme celles des saints : c'était même ce qui rendait si difficile aux princes iconoclastes de trouver de bonnes raisons contre les images des bienheureux. Le haut fonctionnaire ou le général victorieux qui recevait une lettre impériale, écrite à l'encre de cinabre et munie de la bulle d'or, avant de l'ouvrir, la portait à son front, à ses yeux, à ses lèvres, comme font les esclaves des sultans. Sans doute, la religion enseignait que l'empereur était mortel comme les autres hommes; l'expérience le prouvait; mais c'était comme homme, non comme Basileus, qu'il était mortel. Justin, successeur d'Anastase, annonçant aux soldats la fin de son prédécesseur, disait : — « Notre maître, *en tant qu'homme,* vient de mourir. »

Le pouvoir du prince était absolu et s'étendait sur tout, même sur la religion. Les lois, il les faisait et les défaisait, étant la loi vivante. Le prince avait autorité sur les mœurs, sur les modes. Le vieux Michel Stratiotique édicta une loi pour obliger les citoyens à porter la coiffure qui avait été en vogue au temps de sa première jeunesse. Théophile, devenu chauve, promulgua une Novelle enjoignant à tous de se raser la tête. Léon VI, intervenant dans l'art culinaire, interdisait de se nourrir du sang des animaux. Codinus déclare que l'empereur a le droit de changer la signification des mots : rien ne l'empêchait d'être le tyran des syllabes, comme essaya

de l'être notre Chilpéric. Du reste, n'a-t-on pas dit des rois et reines de la Grande-Bretagne qu'ils peuvent tout, excepté changer en homme une femme?

A côté de ces théories absolutistes, on est tout étonné de retrouver dans les écrivains byzantins les vieux mots classiques de liberté, d'esclavage, de tyrannie. Ils continuent à parler le langage de Démosthène et de Cicéron. Les empereurs eux-mêmes ne font nulle difficulté d'en user. Justinien changeait le nom du Pontus Polemoniacus, parce que Polémon avait été « un tyran. » Après la reconquête de l'Afrique, il félicitait en ces termes ses nouveaux sujets : « Ils doivent savoir de quelle dure servitude ils ont été affranchis et de quelle liberté ils ont été dotés sous notre heureux empire. » — Mais qui ne voit que tous ces vocables ont changé de sens? La barbarie, avec sa liberté anarchique, voilà l'esclavage; les institutions romaines, despotiques, mais nationales, voilà la liberté. Hors de la romanité, hors de l'empire, il n'y a que servitude et abjection. C'est ce que fait très bien entendre ce passage de Lydus : « Il est contraire à la liberté romaine d'avoir un maître : les Romains ne doivent obéir qu'à un Basileus. » — Michel II, marchant contre l'usurpateur Thomas, exhorte ses soldats « à être des hommes, à ne pas prostituer à un exécrable tyran leur liberté. » Théophile, quand il obligeait ses sujets à se raser la tête, se proposait de « restaurer chez les Romains la vertu de leurs ancêtres; » c'est avec la sanction du fouet qu'il travaillait à réaliser cette libérale pensée, sans crainte de voir un Brutus sortir de ce retour à la coiffure républicaine.

Byzance continuait à avoir son sénat, ses consuls, ses curies. Léon VI fut le premier qui s'avisa d'en prononcer l'abolition; mais ses trois Novelles n'amenèrent aucun changement dans la réalité, car il y avait longtemps que la révolution s'était opérée. Réforme grammaticale et non point politique. C'étaient des lois abrogées de fait, tombées en désuétude, « errant vainement autour du sol légal, » qu'il prenait la peine d'abroger. Désormais, nous apprennent ces Novelles, il n'y aura plus de sénat, de consuls, de curies, « car la majesté impériale s'étant arrogé les attributions sénatoriales, le sénat est devenu inutile; » il en est de même pour les consuls; en un mot, « les choses civiles se sont transformées, et tout dépend désormais de la sollicitude et de l'administration de la majesté impériale. »

Voilà donc la théorie de l'absolutisme byzantin formulée en son extrême rigueur. Mais nous ne cessons de marcher de contradiction en contradiction. Après comme avant Léon VI, il y eut à Byzance un sénat : tout au plus si la Novelle 78 a eu pour effet de

lui retirer le pouvoir législatif. L'empereur avait beau, en principe, être l'auteur de la loi : elle le limitait et le contenait. Si le Coran a pu parfois servir de frein au despotisme, combien mieux la loi romaine avec sa majesté et sa clarté souveraines! En principe, c'était l'empereur qui légiférait; en réalité, un corps de jurisconsultes, imbus de la tradition et qui, sous les souverains les plus ignares et les plus ineptes, sous un Michel l'Ivrogne aussi bien que sous un Basile le Grand, gardaient intact le dépôt de la doctrine, opposaient aux caprices et à la mobilité du prince la fixité du droit écrit. Le sénat n'est rien, et il est tout. Les successeurs de Léon VI continuent à soumettre à l'approbation de cette haute assemblée les lois les plus importantes; ils lui demandent des juges pour les grands procès politiques; aucun avènement d'empereur, fût-ce à la suite d'un complot ou d'une révolte militaire, qui ne réclame la sanction du sénat, au même titre que le consentement du peuple et la bénédiction du patriarche. Presque toutes les grandes charges sont aux mains de familles sénatoriales ou donnent accès dans le sénat. Il est ce que les Russes du XVIII[e] siècle appelaient la *généralité*, c'est-à-dire la réunion des généraux et des chefs de service. Il est le centre de ralliement de l'aristocratie byzantine, car à Byzance, il y avait une noblesse, noblesse administrative, il y est vrai, mais dont les membres trouvaient dans les charges mêmes qu'ils tenaient de l'empereur, dans l'importance qu'ils leur avaient conférée, des moyens de lui résister. Ils savaient, comme nos vieux parlementaires français, présenter des remontrances, apporter une sage lenteur à l'exécution des ordres qu'ils désapprouvaient, opposer au torrent du caprice la force d'inertie, amener l'empereur à résipiscence, ou, lorsque sa tyrannie était tout à fait débridée, lui préparer dans l'ombre un successeur.

En second lieu, il y avait un clergé, groupé autour du patriarche et du saint-synode, et qui, malgré sa sujétion, possédait une autorité immense. Il supportait, il tolérait beaucoup, mais sa condescendance avait des limites. A l'occasion, il se rencontrait des hommes comme Théodore le Confesseur, comme Théodore le Stigmatisé, comme le patriarche Nicolas, qui protesta contre les quatrièmes noces de Léon VI, comme le patriarche Polyeucte, qui blâma ouvertement le mariage de Nicéphore Phocas avec la femme de son prédécesseur et ensuite flétrit les assassins de ce même Nicéphore.

Ainsi, le clergé et la noblesse, le saint-synode d'une part, le sénat de l'autre, c'est, comme dans notre ancien régime, le droit des parlemens et le droit des assemblées du clergé limitant le despotisme d'un Louis XIV.

En troisième lieu, il y avait les résistances armées des tribus montagnardes, des peuplades éloignées, chez lesquelles il n'était point prudent aux percepteurs de taxes illégales et aux agens du despotisme de trop se hasarder.

Enfin, il y avait à Constantinople une opinion publique. Même dans les temps calmes, où le peuple n'était pas en humeur de révolutions, elle savait se faire entendre. Par une sourde agitation, des rumeurs, même des clameurs (*kataboèseis*), elle forçait un Michel III à se donner pour collègue Basile I[er]. Le plus souvent elle se manifestait par des mots piquans, des épigrammes qui couraient la ville. On en affichait sur le socle des statues : ainsi dans la Rome des papes sur le piédestal de Pasquino. Quand Michel Stratiotique entreprit de faire revenir les modes de sa jeunesse, comme il était en même temps un grand bâtisseur, il ne pouvait remuer une pierre dans Byzance sans qu'on racontât qu'étant enfant il avait en jouant perdu un osselet et que c'était pour le retrouver qu'il bouleversait les pavés. Le peuple donnait des sobriquets parfois peu aimables à ses maîtres : Constantin *Copronyme* (parce qu'il avait souillé les fonts baptismaux), Michel *le Calfat*, Michel *l'Ivrogne*. Quand Alexis Comnène fut battu par Robert Guiscard, sa fille nous apprend qu'il fut chansonné dans toute la ville; partout on répétait le mot de son ennemi : « Je l'ai amené dans la gueule du lion. » — Quand la goutte empêchait ce même Alexis de marcher contre les Turcs, dans tous les cabarets et dans tous les salons de la ville, on mettait la chose en comédie : les uns se déguisaient en médecins complaisans, d'autres en courtisans qui se confondaient en génuflexions, celui-ci en empereur qu'on portait doucement dans une litière, ceux-là en barbares qui, en son absence, faisaient le diable à quatre. Byzance avait sa comédie politique et ses *soties* comme l'Athènes d'Aristophane, comme le Paris des confrères de la Basoche. Même les libellistes ne respectaient pas ce que le bon Louis XII entendait qu'on respectât : « l'honneur des dames. » Que de chansons n'a-t-on pas faites contre Théodora, la femme de Justinien! L'écho en est venu jusqu'à M. Sardou.

Le prince était bien obligé de compter avec le peuple, avec la plèbe. S'il quittait sa capitale pour se rendre à l'armée, il faisait ses recommandations au préfet de la ville. Celui-ci devait : 1° s'assurer que le blé ne manquerait pas, car rien comme la disette ne dispose aux émeutes; 2° surveiller ces nouvellistes qu'Anne Comnène nous représente, comme ceux de La Bruyère, discutant les plans de campagne, indiquant les manœuvres à faire contre l'ennemi, plaçant ici les auxiliaires dalmates et là les mercenaires albanais, bloquant les places et jetant des ponts sur les rivières; 3° punir

ceux qui répandaient les mauvaises nouvelles, démentir celles-ci dans des proclamations au peuple annonçant que « l'empereur et l'armée se portaient bien ; » 4° au besoin parler, mais très vaguement, d'une dépêche qui serait venue du camp, de renseignemens apportés par un voyageur, de bulletins de victoire attendus d'un instant à l'autre.

De là aussi, pour amuser le peuple, toutes ces fêtes civiles et fêtes ecclésiastiques, les théâtres et les jeux de l'Hippodrome, les processions où l'empereur jetait l'argent à poignées, les banquets monstres, semblables aux *congiaria* de Rome, auxquels s'asseyaient tous les citoyens, les solennités des triomphes, où défilaient les émirs et les khans vaincus, les prisonniers slaves ou sarrasins, les machines de guerre, les chameaux, les éléphans conquis sur l'ennemi. Afin d'attacher le peuple à la dynastie, on fondait des hospices pour les vieillards, des hôpitaux pour les malades, des greniers à blé que le cérémonial obligeait l'empereur à visiter en grande pompe une fois par an. Romain Lécapène faisait fermer de planches les portiques où s'abritaient les *lazzaroni* de la capitale. L'impératrice Irène dégageait les objets que les indigens avaient été obligés de mettre en dépôt aux monts-de-piété de l'époque. D'autres souverains rachetaient les billets souscrits par les citoyens pauvres et en faisaient un feu de joie sur une des places publiques : double largesse pour les créanciers et pour les débiteurs. D'autres délivraient les prisonniers pour dettes, ou les captifs emmenés chez les barbares. Aucun moyen de popularité n'était négligé. Le plus sûr était celui qu'employait Théophile et qui consistait à parcourir incognito, comme son contemporain Haroun-al-Raschid, les rues de la capitale, à écouter les plaintes du peuple contre les fonctionnaires, à lui rendre prompte et sévère justice. Comme saint Louis sous le chêne de Vincennes, Théophile jugeait en personne dans la Phialè, Basile Ier dans la Genikos, le césar Bardas à l'Hippodrome. Le droit de pétition était un des droits imprescriptibles du peuple de Byzance : le prince recevait lui-même les suppliques du plus humble de ses sujets ou se faisait remplacer dans ce soin par le préposé aux requêtes. Quand l'empereur montait à cheval pour parcourir la ville, « les tambours battaient, les trompettes sonnaient, les clairons d'argent des *buccinatores* déchiraient l'air, et tout le peuple était averti de venir présenter ses pétitions à l'empereur. » (Codinus.) Dans les processions les plus solennelles, le Basileus s'arrêtait pour écouter ce qu'on avait à lui dire et prendre les papiers. La justice qu'il rendait était souvent une justice à l'orientale, à la turque. Théophile surtout est célèbre par des traits de ce genre : les bouffons de l'Hippodrome, dans une pantomime, révélèrent un

vol commis par un haut fonctionnaire; celui-ci fut à l'instant brûlé vif sur une des places de Byzance. On voyait, représentées en airain, les deux mains qu'il fit couper à un marchand qui avait usé de fausses mesures. On montrait un four où il fit jeter un boulanger qui trompait ses cliens. Un fonctionnaire qui, en élevant de plusieurs étages son palais, avait ôté l'air et le jour à la chaumière d'une vieille femme, fut fouetté, rasé, et sa maison donnée à la plaignante. Plus le châtiment était soudain, violent, disproportionné à la faute, plus il frappait l'imagination des masses et plus le justicier en devenait populaire. Il fallait aussi que le prince sût, à l'occasion, se condamner lui-même comme il condamnait les prévaricateurs. Un courtisan avait fait présent d'un magnifique cheval à Théophile; pendant une procession, une vieille femme s'avance hardiment, saisit le cheval par la bride et déclare qu'il lui a été volé. Le prince descend, restitue le coursier et continue la route à pied. Pour conserver la mémoire de ce trait qu'eût admiré le meunier de Sans-Souci, le cérémonial prescrivit que désormais le cheval monté par l'empereur serait toujours suivi d'une file de chevaux tout sellés : si le prince était encore forcé à restitution, il n'aurait plus le désagrément de se retrouver simple piéton. Six siècles après l'aventure, l'usage s'observait encore.

Le peuple avait son rôle dans toutes les cérémonies de la ville et de la cour. Il y était représenté par les quatre factions des Verts, des Bleus, des Rouges, des Blancs. Ces factions étaient des espèces de gardes nationales, chargées de faire la haie sur le passage de l'empereur, de l'acclamer et de chanter des hymnes, en s'accompagnant sur les orgues d'argent. Elles étaient armées de piques et de boucliers : l'ambassadeur italien Luitprand, que les mauvais traitemens reçus de Nicéphore Phocas mettaient de fort méchante humeur, nous dépeint ces miliciens sous les plus fâcheuses couleurs, vêtus de haillons galonnés, les pieds nus, les armes toutes rouillées. C'était tout ce qui restait de ces *factions* célèbres qui avaient agité l'Hippodrome et l'empire, livré bataille à Justinien. C'était cela qui représentait le peuple romain, mais dompté, domestiqué, réduit à un rôle de parade, ne poussant que des cris rythmés et réglés par les maîtres des cérémonies. Quelquefois aussi apparaissait un autre peuple, celui qui prit d'assaut le palais de Michel le Calfat et lapida ce prince dans la rue.

Après avoir défini l'empire une monarchie absolue et l'empereur un autocrate, il était bon d'indiquer les limites que les institutions, les mœurs, l'opinion et les faits apportaient au despotisme. C'était une monarchie absolue, mais tempérée par des chansons, comme dans la France de Mazarin, et aussi par le régicide, comme dans le Stamboul des sultans ou le Pétersbourg de Paul Ier.

III.

Il convient d'insister sur le caractère religieux de la royauté byzantine ; assurément il se retrouve aussi dans les royautés européennes, surtout dans la royauté française, et même, hors de la chrétienté, dans les monarchies de l'Orient ; mais à Byzance, ce caractère religieux présente des nuances qui ne se rencontrent nulle part ailleurs. Les potentats de l'ancien Orient, de l'ancienne Égypte, étaient sur la terre les incarnations de la divinité, Mithra ou Osiris ; ils étaient issus des dieux, étaient eux-mêmes des dieux ; ils recevaient après leur mort et parfois de leur vivant les honneurs divins. Les dynasties du ciel et de la terre se confondaient ; parmi les radjepoutes de l'Inde, les uns descendent du soleil et les autres de la lune ; les rois de Perse étaient frères de ces deux astres, et l'empereur de la Chine est fils du ciel. Sur les bords du Tibre, la déesse Rome, c'est-à-dire la Patrie, s'était incarnée dans un homme, et le peuple romain s'était fait César.

L'empereur se laissa d'abord élever des autels qu'il partageait avec la déesse Rome, comme Auguste à la place des Terreaux de Lyon ; puis il en accepta pour lui seul. Quiconque insultait à sa statue, même à son effigie empreinte sur les monnaies, était sacrilège. Sacrilège aussi le conspirateur politique : le crime de lèse-majesté impliquait un crime contre la religion. Rien d'étonnant si les poètes s'obstinaient à placer l'empereur encore vivant dans le ciel, entre deux signes du zodiaque ; s'il se parait du nom et des attributs de Jupiter ou d'Hercule, comme Dioclétien et Maximien ; si le plat de champignons d'Agrippine faisait de Claude un habitant de l'Olympe, et si Vespasien, railleur devant la mort, disait : « Je sens que je deviens dieu. » Tout trépas d'empereur était une *apothéose*, dans le sens étymologique du mot, même quand elle était une « apokolokynthose. »

Oui, mais tous ces rois de Perse ou d'Égypte, tous ces empereurs de Rome étaient des païens : ceux de Byzance étaient des chrétiens. Ils se réduisirent donc à être les représentans et les vicaires de Dieu. Ainsi firent les souverains musulmans, pour la même raison, se contentant d'être « l'ombre d'Allah sur la terre. » Le Basileus ne pouvait être un dieu, mais seulement un prêtre. Il aspira donc aux honneurs non plus de l'apothéose, mais du sacerdoce. Constantin savait ce qu'il voulait dire en se proclamant l'évêque des choses du dehors. Les pères du concile de Chalcédoine disaient à Marcien : « Tu es à la fois prêtre et empereur, vainqueur à la guerre et docteur de la foi. » Léon l'Isaurien, signifiant au pape Grégoire III ses décrets iconoclastes, les motivait

ainsi : « Attendu que je suis roi et prêtre. » Les premiers successeurs du grand Constantin, pour assister aux offices, franchissaient les portes de l'iconostase, pénétraient dans le saint des saints et trônaient parmi le clergé. Saint Ambroise fut le premier qui, à Milan, enjoignit à Théodose de repasser les portes sacrées et de se tenir parmi les laïques. Le prince se soumit, alléguant qu'il n'avait pas prétendu empiéter sur les droits des clercs, mais que tel était l'usage à Byzance. Et en effet, revenu dans sa capitale, comme il s'asseyait à l'église parmi les laïques, le patriarche Nectaire l'invita à reprendre sa place dans le sanctuaire, à *ecclésiastiser* (ἐκκλησιάζειν) parmi les clercs. La différence entre l'esprit de l'église latine et celui de l'église grecque s'accuse ici bien nettement. Les successeurs de Théodose n'eurent affaire qu'à l'église grecque ; ils ne conservèrent cependant pas sans contestations leur place de l'autre côté de la cloison aux icones d'or. Justinien Rhinotmète fit décider ceci par le concile *in Trullo* : « Il n'est permis à aucun laïque de pénétrer dans le sanctuaire; cette défense ne concerne pas l'empereur, quand il veut offrir ses présens à Dieu, suivant l'usage. » L'usage nous apparaît solidement établi au x[e] siècle, dans les *Cérémonies* de Constantin Porphyrogénète. L'important pour l'empereur était de ne pas rester un simple fidèle : pour obtenir cette distinction, il se soumit à faire de riches offrandes chaque fois qu'il pénétrait dans le sanctuaire ; pour la justifier, il accepta les titres et les fonctions les plus humbles de la hiérarchie ecclésiastique. Il n'ambitionne plus d'être évêque comme Constantin, pas même d'être prêtre ; il se contente d'être *lecteur*, diacre ou sous-diacre. C'est à ce titre que les secondes noces lui sont interdites ; mais il jouit de prérogatives que n'ont point les laïques. Il touche à la nappe de l'autel et peut y poser les lèvres, non pas au milieu comme le prêtre, mais au bord comme les clercs d'ordre inférieur. Il prend lui-même le pain consacré et communie avec les prêtres. Lecteur, diacre, sous-diacre, il lit l'*Épître* à l'*ambôn*, porte l'évangile dans ses mains, reçoit du patriarche l'encensoir et en encense la sainte table. Il allume les cierges, change la nappe de l'autel, époussette celui-ci avec un éventail en plumes de paon. On sait que nos rois de France avaient le privilège de communier sous les deux espèces et de prendre part à certaines cérémonies du rituel : nos Capétiens étaient chanoines de Saint-Denis et abbés de Saint-Martin de Tours. Pour les empereurs byzantins, l'acceptation de titres inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique constituait une déchéance; sans parler des ambitions de Constantin, ils ne pouvaient oublier que le titre de souverain pontife avait été celui des empereurs païens, dont ils se considéraient comme les successeurs.

L'Église leur permit de prendre leur revanche sur d'autres points. Elle a fait de l'intronisation de l'empereur une cérémonie religieuse, un sacrement. Tandis que l'élection à l'empire n'était plus qu'une vaine formule, que la coutume des ancêtres était abolie, que la volonté ou le consentement des sujets étaient supposés, c'est Dieu même qui remplaçait le peuple et le sénat d'autrefois. C'est lui qui était censé *élire* (χειροτόνειν) le prince; c'est le Christ qui est le grand électeur, et l'empereur, parmi ses titres, porte celui d'*élu* de la Trinité, nommé par le suffrage (*psèphos*) du Roi des rois. Sur les monnaies byzantines, on voit fréquemment une main qui, au-dessus de la tête du Basileus, sort d'un nuage pour bénir et pour élire. Quand l'empereur a été, à la mode des barbares, élevé sur un bouclier et a reçu ainsi l'investiture militaire, on procède au couronnement, cérémonie civile et surtout religieuse. Où se fait ce couronnement? Sous les premiers empereurs, c'est en général dans quelque salle du palais; puis, quand on sent la nécessité d'imprimer à la dignité impériale un caractère de plus en plus sacré, c'est dans une église, c'est même presque uniquement dans Sainte-Sophie, parmi les chants religieux, les flots d'encens et la plus grande pompe ecclésiastique qui se puisse imaginer. Ce n'est plus par la main de l'empereur lui-même, mais par la main du patriarche, que la couronne, prise sur l'autel, est posée sur la tête impériale. Enfin, quelque confusion que présentent parfois les textes et malgré le silence du *Livre des cérémonies*, on peut affirmer que l'empereur recevait l'onction. Siméon de Thessalonique le dit expressément : « Le patriarche fait la croix, avec l'huile sainte, sur le front du prince, en mémoire de celui qui est le Roi de l'univers et qui, par cette imitation de sa propre onction, le constitue en puissance sur la terre... L'huile, versée en forme de croix par le patriarche, montre que c'est le Christ qui fait l'onction. »

Ce sacrement, que l'Église a créé pour l'empereur, qui le marque du sceau de Dieu, sinon au même titre que l'évêque ou le prêtre, du moins à un titre égal, donne à sa personne un caractère particulièrement auguste. Rappelons-nous que le sacre de Reims rendait nos rois inviolables, et que Jeanne Darc pensait avoir fait du dauphin un roi, uniquement parce qu'elle lui avait ouvert, les armes à la main, le chemin qui conduisait à la sainte-ampoule. Il fallut toute l'instabilité des institutions à Byzance pour que le même résultat n'y fût pas obtenu. Déjà cependant l'empereur, élu de Dieu, oint de Dieu, prenait une autorité considérable : il cessait de n'être que la créature des légions, ou d'un peuple d'émeutiers, ou d'intrigues de sénat et de palais, pour devenir vraiment un roi. Les *factions*, dans leurs acclamations rythmées, le pro-

clamaient saint (*hagios*). C'était en Dieu qu'il régnait ; les inscriptions monétaires portent : « N.., en Christ, le Roi éternel, roi des Romains. » Il régnait par Lui, sous son œil, sous sa main : de là, cet œil qui, sur les médailles, prend quelquefois la place de la main qui élit et bénit. Il a reçu de Lui mission, comme disait le grand Constantin, « de dissiper et balayer l'erreur, de l'orient à l'océan britannique, d'instruire et de ramener à Dieu le genre humain. » Oui, le genre humain ; car il n'est pas seulement le souverain de Byzance ; il est le maître de l'univers (*kosmikos autocratôr*), le maître de toute la Terre habitée (*œkuménè*) ; il est le monarque *œcuménique,* comme est œcuménique l'Église elle-même. Non-seulement la Grèce et l'Asie, mais l'Italie, l'Espagne, les Bretagnes, les Gaules, lui appartiennent légalement : aucune usurpation d'empereur ou de roi barbares n'a pu prescrire ses droits. L'autocrate grec aurait parfaitement pu tenir à l'ambassadeur de Charlemagne le propos que lui prête, en se gaussant, le moine de Saint-Gall : « Pourquoi ton prince se fatigue-t-il à guerroyer contre les Saxons ?.. Je te les donne, prends-les, ainsi que le pays qui leur appartient. » De même qu'il n'existe qu'un Dieu, il n'existe sur terre, pour les choses temporelles, qu'un vicaire de Dieu : le Basileus. Bien plus, il est Dieu autant qu'un homme, autant qu'un chrétien peut l'être : à certains jours il fait le personnage du Christ. A la fête de Pâques, nous dit M. Schlumberger, il se montre à ses sujets dans le costume de Jésus ressuscité, « avec des bandelettes dorées autour du corps, qui représentent celles du Christ dans le tombeau, les cuisses enveloppées dans un linceul, les sandales dorées aux pieds, avec le sceptre crucigère dans une main, et dans l'autre l'*akakia*, sachet d'étoffe de pourpre, enveloppé dans un sac de soie et plein de la poussière des tombeaux. » Autour de lui de hauts dignitaires, en nombre égal à celui des apôtres, vêtus de costumes semblables, portent aussi la croix dans leurs mains.

Mais enfin l'empereur n'était Dieu que par procuration et non plus de son propre chef comme les empereurs païens. Il n'était Christ que par l'onction du Christ et comme son élu. Le véritable empereur de Constantinople, c'est Jésus : combien de monumens iconographiques nous représentent le *Christos Basileus* avec la couronne, le costume et tous les insignes impériaux ! Sous les premiers empereurs, les monnaies représentaient d'un côté l'effigie du prince régnant, de l'autre une Victoire, à laquelle succéda bientôt une croix supportée par des degrés. Puis devient fréquente la légende : « Jésus-Christ vainqueur. » Sur les médailles de Léon VI, le revers porte l'effigie de la *Théotokos* (Mère de Dieu), qui partage ainsi avec l'empereur les honneurs monétaires. Sous Romain

Lécapène, les empereurs (ils étaient alors quatre ou cinq associés) sont d'un côté, et, de l'autre, assis sur le trône impérial, pieds nus, la main levée pour enseigner et bénir, la tête environnée d'un nimbe, le Christ « Roi des rois. » Sous Romain II et Nicéphore, les puissances du ciel empiètent plus encore sur les puissances de la terre : au revers, le Christ aux pieds nus continue à occuper le trône; sur la face, l'empereur est en partage avec la Théotokos. Enfin, sous Zimiscès (qui sans doute avait conscience de son usurpation), l'empereur disparaît complètement : d'un côté, l'effigie du Christ; de l'autre, cette légende : « Jésus-Christ, Basileus des Romains. » C'est seulement sous les héritiers légitimes, Constantin VIII et Basile II, que les princes reparaissent sur la face, laissant ordinairement le revers à Celui dont ils se reconnaissent les lieutenans. Dans les réceptions d'ambassadeurs, à côté du trône occupé par l'empereur, il y a un trône vide : c'est celui du vrai Roi. Les envoyés barbares amenés au pied de l'estrade sont moins impressionnés par la majesté du Basileus visible que par le mystère de ce trône vide et de ce Basileus invisible. Quelquefois, sur le siège non occupé, on place un Évangile ouvert, cette loi suprême des Byzantins; ou bien quelque image révérée, comme celle d'Édesse, après qu'on l'eut reconquise en Asie.

De même que le Basileus règne par le Christ, c'est par lui qu'il gouverne. Basile Ier apprenait par des songes envoyés d'en haut la solution des affaires difficiles. « Quoi d'étonnant, disait-il, si ceux qui exercent le pouvoir sur le monde comme un sacerdoce (*litourgia*), et qui accomplissent un ministère (*diakonia*) vraiment divin, reçoivent de la Providence une direction vers le salut et apprennent d'elle les choses futures ? » Inspiré de Dieu, possédé de l'Esprit Saint, le Basileus donnait des ordres comme la sibylle antique rendait des oracles : *thespisma,* dans le langage officiel, est synonyme de décret impérial.

C'est aussi par le Christ que le Basileus était victorieux. On n'entrait en campagne qu'après avoir pris l'avis du ciel : Alexis Comnène plaçait sous la nappe de l'autel deux plans d'opérations militaires, passait la nuit en prières et, au matin, prenait celui des deux plans que la Providence lui mettait sous la main. Jean Zimiscès, sur le point de marcher contre les Russes, visitait les églises et avec la plus entière conviction demandait à la sainte Sophia, la Sagesse divine, de lui envoyer un ange pour marcher en tête de l'armée. Ce qui précédait les légions, ce n'étaient pas des drapeaux militaires, une impériale bannière : c'était l'image de la Vierge conductrice, ou celles de saint Michel, des saints Théodore, de saint George. Marie était non-seulement la conductrice, mais le « collègue des généraux » (*systratègos*). Héraclius clouait des images

de la Vierge au grand mât de ses navires et faisait porter la vraie croix à l'avant-garde de son armée. Le chant de guerre, par lequel s'animaient les troupes, c'étaient des hymnes, le cantique de Moïse au passage de la Mer-Rouge, les psaumes de David, ou bien le *Staurikon*, le chant de la croix. Leur cri de guerre, c'était : « Christ vainqueur ! » Les exhortations des empereurs et des généraux, c'étaient des sermons. Quoi de plus naturel, puisque tout ennemi de l'empire était nécessairement un ennemi de Dieu et qu'en dehors de la romanité, il n'y avait que des infidèles, comme les musulmans et les païens, des hérétiques, comme les manichéens, et, à partir du XI[e] siècle, des schismatiques, comme les peuples latins ? Basile I[er] ne se faisait pas scrupule de demander à la Vierge la faveur de percer de trois traits la tête de son ennemi, l'hérétique Chrysochir. Avait-on remporté la victoire, on l'attribuait à une intervention divine : c'était saint Démétrios qui avait sauvé Thessalonique, saint André qui avait fait lever le siège de Patras, saint Théodore qui avait vaincu les Russes à Dorostole (Silistrie). La Vierge conductrice avait fait merveille contre les Arabes, l'image d'Edesse contre les Perses. Le *maphorion* (scapulaire ou mantille) de la Mère de Dieu, plongé dans les flots du Bosphore, avait soulevé la tempête dont la flotte russe fut engloutie. Aussi, quand on célébrait le triomphe à l'Hippodrome, c'était la Théotokos qui paradait dans le char attelé de chevaux blancs, tandis que l'empereur suivait à pied, portant une croix sur l'épaule.

Les lois de l'empire régissent l'Église, et les décrets des conciles sont obligatoires dans l'empire. L'hérésie, l'apostasie, le sacrilège, sont crimes d'État ; la rébellion contre l'empire est un sacrilège : se révolter, c'est « lever le talon de l'apostasie. » Contre les rebelles, on emploie à la fois le glaive temporel et l'excommunication. Une Novelle de Constantin VII est intitulée : « De l'anathème contre les apostats, » c'est-à-dire les conspirateurs. M. Schlumberger nous montre Nicéphore Phocas anathématisé lorsqu'il fit son *pronunciamiento* pour s'emparer du trône : « ses os ne devaient pas reposer dans le tombeau. » Mais cette même arme de l'anathème, quelques jours après, lorsqu'il eut reçu l'onction sainte, se tournait contre ses adversaires.

Comme l'empereur est l'image de Dieu, l'empire doit être l'image du ciel. « Quand nous montrons dans la puissance impériale cet ordre et cette harmonie, nous dit l'auteur du *Livre des cérémonies*, nous représentons en miniature l'ordre et le rythme que le Démiurge a mis dans l'univers. » L'empire, c'est donc la reproduction terrestre de la cité de Dieu. Il est l'État chrétien par excellence ; romanité et chrétienté sont synonymes. L'idée religieuse

est si bien la dominante de cette monarchie que la distinction du civil et de l'ecclésiastique y est impossible : en quoi il diffère des royaumes d'Occident et se rapproche des monarchies khalifales. Entre l'Église et l'État, il n'y a pas lutte, mais harmonie, presque confusion. Il n'y a pas de honte pour le patriarche à être nommé par l'empereur, ni pour l'Église à être subordonnée à l'État, car l'État est à peine laïque. Ce n'est point une main profane que l'empereur étend sur elle quand il entreprend de la réformer : c'est elle-même qui se réforme par l'un de ses membres. Les princes les plus religieux, les plus étroitement dévots, comme Basile Ier ou Nicéphore Phocas, ne se font aucun scrupule de restreindre les abus du droit d'asile ou de limiter les possessions des couvens.

La hiérarchie civile de Byzance s'appelait la sainte-hiérarchie. L'empereur conférait une fonction ou une dignité comme il eût administré un sacrement : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ma majesté, qui me vient de Dieu, te crée patrice. » Pour recevoir ce sacrement administratif, il fallait être en état de grâce, prêt à communier, et avoir la crainte du Seigneur. A Byzance, l'état de grâce aurait été l'état normal des consciences d'employés.

Les lois se promulguaient au nom du « Seigneur Jésus-Christ, notre maître. » En tête du code Justinien, à la place où dans nos codes modernes se trouverait l'exposé des principes, il n'est question que de la Trinité, de la foi catholique et des interdictions portées contre l'hérésie.

L'existence que l'étiquette byzantine imposait à l'empereur était vraiment une vie pontificale, pour emprunter une expression de Christine de Pisan à propos de la cour de Charles V. Son costume civil rappelait celui des prêtres ; dessous, une longue chlamyde blanche qui est l'aube de notre clergé ; par-dessus, une sorte de longue chasuble couvrant les épaules et les bras, étincelante d'or et de pierreries, rigide et pesante comme une chape. La couronne, surmontée de la croix, est presque la tiare du patriarche et des métropolites de l'Église orientale ; de cette couronne descendent, le long des deux joues, les *praependulia*, pendeloques ou rivières de diamans et de pierreries qui se rejoignent sous le menton. Le Basileus, ainsi accoutré, ne montre presque pas de visage, presque pas de mains, presque pas de chair, comme la Théotokos et les saints des icones, dont l'image est cachée sous une croûte d'or et de gemmes. Ainsi immobilisé, emmailloté, étouffé, écrasé sous ce lourd et splendide appareil, le Basileus, assis roide sur le trône de Salomon, les mains occupées par les insignes impériaux, ne peut faire un mouvement ; il s'offre aux hommages des courtisans et à la piété du peuple dans une sorte d'immobilité hiératique,

comme une idole d'Orient, parmi les flots d'encens et les chants d'église. Une étiquette plus rigide que ses vêtemens, fixée dans les plus infimes détails par le *Livre des cérémonies*, l'emprisonne plus étroitement encore. Elle lui dicte l'emploi de chaque jour de l'année, de chaque minute de la journée. Elle prescrit la forme de la couronne ou du vêtement qu'il doit porter dans chaque cérémonie. Ses changemens de costume sont aussi fréquens que ceux du patriarche officiant en grande pompe à Sainte-Sophie. Tantôt, il portera le diadème impérial, et tantôt la *krinonia*, décorée de lis en l'honneur de la Vierge. Il couvrira ses épaules tantôt du *sagion* et tantôt du *tsitsakion*, du *dibétésion* ou du *scaramangion* aux fourrures précieuses. Il se chaussera des brodequins de pourpre ou des sandales dorées. Tous ces changemens s'opèrent derrière un voile tendu par des eunuques et par la main de ceux-ci; car personne autre qu'eux ne peut mettre la main à cette toilette sacrée. Quand l'empereur s'agenouille pour la communion, deux ostiaires (huissiers eunuques) relèvent des deux côtés son vêtement sacerdotal, comme cela se pratique pour les agenouillemens du prêtre officiant. Ces draperies, ces couronnes, qui participent à la sainteté des cérémonies dont elles relèvent l'éclat, ne sont pas déposées ensuite dans une garde-robe profane; on les conserve dans les sacristies; on les étale sur l'autel de Sainte-Sophie, on les suspend aux voûtes du temple. C'est l'église qui est le vestiaire du Basileus. Si les rois barbares convoitent ces oripeaux augustes, on devra leur répondre qu'ils ont été apportés au grand Constantin par des anges du ciel, et que des maladies effroyables puniraient les sacrilèges qui oseraient s'en revêtir.

Le Basileus passe sa vie au milieu des cantiques, des psaumes, des processions. L'enceinte de son palais renferme moins d'appartemens que d'églises. Sa salle du trône est pleine de reliques : la verge de Moïse, la vraie croix, etc. Sa salle à manger, sa chambre à coucher, sont décorées des images gigantesques, sur fond d'or, du Christ sévère ou de la Théotokos impassible. Le *papias* ou concierge du « Palais gardé de Dieu » est un clerc. Les portes sont les *portes saintes*, et, comme celles de l'iconostase, qui ne s'ouvrent pendant l'office qu'à de certains momens, elles ne roulent sur leurs gonds qu'à de certaines heures et se referment ensuite pour dérober aux profanes les mystères de l'intérieur. Tous les mois, on procède en grande pompe à la bénédiction de la demeure impériale; et, à travers les *triclinia* (salles à manger), les *cubicula* (chambres à coucher), les *katones* (salons ou boudoirs), on promène les saintes icones. Le Basileus est dans son palais le commensal de Dieu, de la Vierge, des bienheureux et des anges.

En revanche, il a dans les églises son appartement à lui, sa toilette, comme le *Metatorion* de Sainte-Sophie ou des Saints-Apôtres. L'empereur est chez lui dans la maison de Dieu, comme Dieu dans la maison de l'empereur.

On cite l'étiquette de la cour de France sous Louis XIV et ces cérémonies qui constituaient comme un « culte du roy. » Combien ce caractère de culte est plus marqué dans les pratiques de la cour byzantine! Le même mot, *offikia*, sert à désigner les cérémonies ecclésiastiques et les cérémonies auliques; Codinus et le Porphyrogénète les décrivent dans le même ouvrage. La même formule sert à donner, pour les unes comme pour les autres, le signal de la fin. A l'issue de la messe, on dit : *Ite missa est;* au palais, dans un grec barbare ou un latin corrompu, l'empereur dit au préposé : *Apelthe, poièson minsas.* Sous Louis XIV il y avait, au lever du roi, les *entrées;* à Byzance, cela s'appelle les *vela* (voiles ou levers de rideau). Dans un ordre immuable, le préposé introduit successivement les patrices, les magistri, les protospathaires et spathaires, les *hypati* (consuls), les stratores, les comtes, les candidats, puis les foules, sans cesse grossissantes, des officiers de terre et de mer et des fonctionnaires de tout ordre.

C'est encore le cérémonial qui détermine à quel jour l'empereur doit aller s'agenouiller à l'église des Saints-Apôtres devant les tombes de ses prédécesseurs; se plonger, en *lention* ou chemise brodée d'or, dans le *natatorion*, piscine sacrée de Sainte-Marie des Blachernes; visiter le monastère des Sources, hors des murs, ou quelque autre sanctuaire; présider, dans son palais, à la fête des vendanges ou aux folies disciplinées du carnaval byzantin.

Avec une vie aussi sacerdotale, aussi occupée de représentation et d'offices, aussi accaparée par les prêtres et les dignitaires du palais, aussi minutieusement réglée par un rituel auguste et compliqué, est-il étonnant que la plupart des empereurs aient perdu toute initiative et toute énergie, que les Héraclius, les Basile Ier, les Nicéphore Phocas, les Zimiscès, les Basile II, aient été à Byzance des exceptions?

Encore n'avons-nous pas indiqué l'entrave la plus forte à toute activité : la vie du gynécée, l'influence des femmes, en particulier de l'impératrice.

ALFRED RAMBAUD.

CRIMES ET PEINES

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs savans se sont avisés de changer la notion du droit pénal. Ce n'était pas une médiocre entreprise, car la nouvelle école se proposait d'établir que l'humanité tout entière avait, de tout temps, fait fausse route en s'attribuant le droit de *punir*. Elle remuait par là les assises mêmes des sociétés humaines. Il y avait tout un édifice à renverser, tout un édifice à bâtir. La science nouvelle à laquelle ce double rôle était assigné recevait ou prenait le nom d'*anthropologie criminelle*. Elle planta fièrement et solidement son drapeau sur le sol de l'Italie : là, de hardis pionniers commencèrent à déblayer le sol, d'infatigables apôtres donnèrent les premières leçons à l'Europe.

Le premier congrès international d'anthropologie criminelle s'était réuni, dès 1885, à Rome ; un autre se tint à Paris, en 1889, à la faveur de notre Exposition, sous la présidence d'un ministre français. En 1885, une seule revue, l'*Archivio di psichiatria, scienze penali e antropologia criminale*, propageait les idées des novateurs : ils ont aujourd'hui beaucoup d'autres publications importantes. Les hommes, les écrits se pressent, et si l'observateur attentif n'apercevait déjà plusieurs symptômes de décadence, on pourrait croire que l'heure de la moisson est proche.

Les disciples de cette école diffèrent, nous l'allons voir, sur les moyens d'arriver au but. Mais un lien commun les rattache l'un à l'autre : il faut extirper la doctrine, acceptée dans le monde entier, qui fait reposer la responsabilité pénale sur le discernement

et la volonté libre du délinquant. Personne n'a déployé plus de ressources et dépensé plus d'efforts pour saper ce fondement des législations pénales actuelles que M. Ferri, professeur à l'Université de Rome, dans son grand ouvrage sur *l'Imputabilité*. La pensée fondamentale du livre est inscrite à la première page : « Le principe essentiel de l'ordre moral, tel qu'il est établi par les nouvelles doctrines, c'est la négation du libre arbitre, » et la première partie du livre, intitulée la *Questione del libero arbitrio*, qui ne compte pas moins de 460 pages, n'est que le développement de cette proposition. Il n'y a pas un criminaliste qui puisse, aujourd'hui, se dispenser de lire les chapitres intitulés : *la négation du libre arbitre et l'ordre social*; *la négation du libre arbitre et le droit pénal ; la négation du libre arbitre et la science criminelle*. La *teorica dell' imputabilita* ne date que de douze ans, et les anthropologues italiens ou leurs émules considèrent la question comme tranchée ; l'ancienne théorie du libre arbitre est un mensonge puéril qu'il convient à peine de réfuter : elle a décidément fait place à la théorie du causalisme, ou, pour parler moins obscurément, du fatalisme scientifique. On le vit bien à Rome, en 1885, dans la séance finale du congrès international. M. Righi ayant osé prendre parti pour la liberté, le professeur Moleschott lui répondit dédaigneusement : « Le préopinant nous dit qu'il se sent libre; sa déclaration a la même valeur que s'il avait dit : c'est le soleil qui se lève, car je le vois... Pour moi, la question est résolue et elle est la base de nos travaux. » Le procès-verbal porte aussitôt : *Applaudissemens très vifs ; presque tous les membres du congrès présens vont serrer la main à l'orateur*. Ce serait donc outrager les anthropologues que de les supposer capables de faire grâce à la liberté humaine. Mais, comme tout l'ordre moral et tout l'ordre social reposent encore, dans l'univers entier, sur cette prétendue chimère, il importe d'examiner comment on s'y prend pour la remplacer.

I.

Le crime s'expliquerait par les influences héréditaires. Telle est, dans l'ordre logique, la première conception de l'anthropologie criminelle. Pour éviter toute équivoque, il importe de s'accorder, sans autre délai, sur la portée des expressions qui vont être employées. Lorsque les maîtres de la nouvelle école parlent de la science et du mouvement scientifique, ils attachent, en général, à ces mots un sens étroit ; il ne s'agit guère que des sciences médi-

cales, dont le domaine est, à vrai dire, singulièrement agrandi. Or la science a constaté que l'organisation physiologique de l'enfant ressemble à celle du père : si ce poitrinaire ou ce cancéreux est envahi par un mal incurable, c'est qu'il a reçu de ses parens le germe de la tuberculose ou du cancer. Qu'y peut-il? La maladie le prend à son berceau, l'étreint et le couche, au jour fixé, dans la tombe. Il joue son personnage et ne le compose pas. Pourquoi donc en serait-il autrement du penchant au crime? En admettant qu'il faille encore discerner les sciences morales des sciences naturelles, il n'y a pas deux manières d'arriver à la découverte du vrai : la psychologie n'est qu'une branche de la physiologie. M. Ferri consent à reconnaître l'existence de règles « psycho-anthropologiques, » mais à la condition d'écarter d'abord « les incertitudes de la théologie et de la métaphysique, » c'est-à-dire l'âme et Dieu. Tout se réduit à l'étude d'un organisme tangible, qui est le corps humain, et l'évolution « psycho-morale » n'est, par conséquent, qu'un mode de l'évolution physiologique. La loi de l'hérédité s'applique donc, avec une égale rigueur, dans un cas comme dans l'autre.

Ce qui frappe, avant tout, dans cet exposé succinct de la première thèse anthropologique, c'est l'oubli de la méthode expérimentale qu'on prétend appliquer. D'abord il est avéré que toutes les maladies ne sont pas héréditaires; ensuite il n'est pas établi, tant s'en faut, que les maladies réputées héréditaires se transmettent nécessairement. Nul n'ignore, par exemple, que l'enfant né d'un père valétudinaire et d'une mère saine peut tenir de l'un comme de l'autre; ajoutons : peut ne tenir ni de l'un ni de l'autre. Ensuite on greffe une conjecture sur une conjecture : la pensée, le sentiment, la volonté n'étant pas des choses tangibles, il reste à démontrer qu'on peut les assimiler à des faits « somatiques, » c'est-à-dire les soumettre aux mêmes règles que des phénomènes purement physiologiques. Or, en affirmant qu'il faut écarter d'abord « les incertitudes de la métaphysique, » on énonce une proposition négative, et l'on n'a rien prouvé du tout. Il faut donc, sous peine de manquer jusqu'au bout à la méthode expérimentale, faire appel à la statistique; mais les prémisses de la science exacte ne s'accordent pas avec les conclusions de la science conjecturale. A quelque source qu'on puise, on découvre que les criminels issus de parens ayant subi des condamnations sont en minorité (1), que les criminels nés de parens honnêtes forment à

(1) Voir, entre autres documens, les chiffres cités par M. d'Haussonville dans la *Revue* du 1er avril 1887.

peu près une majorité des deux tiers. Encore faudrait-il établir, ce qu'on ne prouve pas (on peut même aisément prouver le contraire), qu'il y a lieu d'expliquer tous les délits des premiers par l'hérédité seule, tandis qu'on est contraint d'attribuer les délits des seconds à d'autres facteurs.

C'est pourquoi les maîtres de la science anthropologique substituent à la thèse de l'hérédité directe celle de l'hérédité « alternante et interrompue. » Le baron Garofalo, vice-président du tribunal civil de Naples, explique avec une grande précision, dans sa *Criminologie*, que l'interruption, plus encore quand il s'agit des tendances criminelles (on ne comprend pas bien pourquoi) que des autres transmissions pathologiques, a lieu pendant plusieurs générations et que le caractère d'un ancêtre se rencontre exactement chez un descendant éloigné. C'est l'atavisme humain; car il y a, nous le verrons bientôt, un atavisme préhumain. « Le crime, a dit M. Lombroso, professeur de médecine légale à l'Université de Turin et chef de l'école, dans le second chapitre de l'*Uomo delinquente* (*Il delitto e la prostituzione nei salvaggi*), n'est pas, chez les sauvages, une exception ; c'est la règle presque générale. » Le savant professeur étudie à ce point de vue l'avortement chez les Tasmaniens, dans la baie d'Hudson, dans le bassin de l'Orénoque, dans l'île Formose; l'infanticide dans la Mélanésie, dans l'Inde, en Chine, au Japon, chez les Hottentots, les Peaux-Rouges, les Esquimaux; l'homicide des vieillards, des femmes et des valétudinaires chez les Tahitiens, à la Nouvelle-Calédonie, dans la Terre-de-Feu, chez les Sioux, parmi les tribus de la vallée du Missouri, et nous signale ces sauvages de l'Australie, « qui ne font pas plus de cas de la vie d'un homme que de celle d'un crapaud. » Or les *délinquans nés*, ceux qu'on nomme vulgairement malfaiteurs de profession, forment une race à part, minorité dégénérée par voie d'atavisme et retournant à l'état sauvage; ils présentent tous les instincts et tous les sentimens du sauvage, entre autres l'insensibilité physiologique, l'insensibilité morale, la manie de l'argot, l'habitude du tatouage, etc. Ces êtres mal constitués, incapables de s'adapter à notre milieu social, *auraient dû* périr dans la lutte pour l'existence, ainsi que le démontre ou croit le démontrer M. Sergi, professeur à l'Université de Rome, dans son étude sur *les Dégénérations humaines*. Par malheur, ils survivent, mais dans de telles conditions d'infériorité qu'ils sont conduits fatalement au crime. Cette thèse, au moment même où M. Lombroso commençait peut-être à s'en écarter, tout au moins à la présenter sous une forme différente, a été reprise en Sicile, avec une grande vigueur, par le docteur Napoléon Colajanni (*la Sociologia criminale. — Ca-*

tania, 1889). Pas de compromis. Le criminel n'est pas seulement un arriéré, un traînard de l'armée civilisée en marche, comme l'enseigne timidement M. Lacassagne à la faculté de médecine de Lyon : c'est un néo-sauvage ou un néo-barbare, un revenant ou, comme disent les anthropologues, une « réapparition ancestrale. »

Il est vrai que les données de l'histoire gênent les théoriciens de la régression atavique. Sumner Maine, dans son *Ancien droit;* Fustel de Coulanges, dans sa *Cité antique;* Pictet, dans ses *Origines indo-européennes;* d'Arbois de Jubainville, dans ses *Études sur les anciens Celtes,* ne nous représentent pas nos ancêtres historiques comme un troupeau de bêtes insensibles, impitoyables, volant, violant et tuant sans conscience du délit. Le docteur Letourneau, secrétaire général de la *Société d'anthropologie,* constate lui-même chez les Peaux-Rouges, chez les Gopas et les Koupnis d'Asie « le développement de sentimens altruistes » (pitié, dévoûment, etc.)! C'est qu'on ne remonte pas assez haut, reprend la nouvelle école. Il faut se livrer à des sondages archéologiques, interroger, avec M. Colajanni, l'homme quaternaire, l'homme de l'âge de pierre. A vrai dire, le terrain se dérobe encore sous les pas des anthropologues, et les découvertes de la paléontologie donnent à penser que ni la probité ni la pitié n'étaient inconnues à ces hommes préhistoriques. Il faudra donc aller jusqu'aux anthropoïdes, et nous touchons au point culminant de l'atavisme préhumain. La voie avait été frayée par M. Lombroso, étudiant successivement, au premier chapitre de l'*Uomo delinquente*, « les apparences du crime dans les plantes et dans les animaux, » « les équivalens du crime et de la peine chez les animaux. » Mais qui ne voit que la science nouvelle, plongeant dans ces profondeurs, roule de conjecture en conjecture? D'ailleurs, ces ancêtres, dont parlent avec irrévérence quelques enfans ingrats, ont aussi trouvé dans leur descendance de respectueux défenseurs. Brehm et d'autres observateurs nous signalent « la pieuse coopération, la mutuelle assistance et l'héroïque abnégation » des sociétés simiennes.

C'est ici qu'il convient de placer l'incident bizarre, presque comique, du 18 novembre 1885 au congrès anthropologique de Rome. Un irrégulier jeta le trouble dans le camp des criminalistes positivistes, qui bâtissent leur édifice scientifique sur le transformisme : le professeur Paul Albrecht, docteur en médecine et en philosophie, de Hambourg. Nous ne descendons pas des singes, au dire de ce savant anatomiste, car nous sommes singes nous-mêmes, mais, par malheur, singes d'une espèce très inférieure. Il est faux que l'homme criminel soit un être « anormal » et dégénéré : l'être

anormal, c'est l'homme honnête! En effet, tous les « organismes » ravagent, pillent, assassinent et font ce qu'ils peuvent faire pour leur avantage, sans mélange de sentimens « altruistes. » Qu'est-il arrivé? Les hommes, ces singes inférieurs, se sont décidés, à une certaine époque de leur développement « phylogénétique », à ne plus vivre solitaires et à former un état : à partir de ce moment, ils ont dû cesser d'agir comme la grande majorité des « organismes, » c'est-à-dire que chacun d'eux a été contraint de garder certains égards envers les autres membres de l'État. « Les hommes anormaux, c'est-à-dire les hommes honnêtes, tuent et punissent les hommes normaux, précisément parce que ceux-ci ne veulent pas se laisser anormaliser! » Les classiques ne furent pas contens. C'est du *dilettantisme!* s'écria M. Lacassagne. La thèse est « paradoxale jusqu'à l'invraisemblance, » remarqua M. Lombroso, qui n'hésitait pas cependant à proclamer, dans le même congrès, « l'étroite fraternité de l'homme et du singe. » Ni plus paradoxale, ni plus conjecturale, à notre avis, que la thèse de la réapparition ancestrale et de la « régression » vers l'âge de pierre. Mais puisque M. Albrecht a prêché dans le désert, laissons l'hérésiarque et revenons aux orthodoxes.

La série des observations auxquelles se sont livrés M. Lombroso et plusieurs de ses disciples pour établir la dégénérescence atavique des criminels les conduit à reconnaître ou à supposer l'existence d'un *type* criminel. Le criminel né nous offre non seulement les instincts et les sentimens, mais l'organisation physiologique et le type de l'homme primitif que le cours des siècles et la marche ascendante de la civilisation n'ont pas modifié. M. Lombroso raconte encore, dans des communications faites en juin 1888 à la *Revue scientifique* et à la *Rivista di antropologia criminale*, qu'il a photographié *synthétiquement* six crânes d'assassins, six crânes de voleurs de grand chemin, et que ces deux portraits complexes présentent les caractères de l'homme criminel, c'est-à-dire, au moins par certains côtés, ceux de l'homme sauvage : sinus frontaux très apparens, apophyses zygomatiques et mâchoires très volumineuses, etc. Toutefois nous nous hâtons de reconnaître que l'éminent professeur a, deux ans plus tard, présenté la même thèse au public sous un aspect un peu différent : « En progressant, lit-on dans *l'Anthropologie criminelle et ses récens progrès* (Paris, 1890), nous avons vu qu'il n'y a pas un seul type de criminel, mais plusieurs types spéciaux de voleur, d'escroc, de meurtrier, bien évidens. » Il n'importe, car une des deux conceptions vaut l'autre.

L'histoire de l'anthropologie offre, à ce point de vue spécial,

une particularité remarquable. On étonne ou l'on indigne ces savants qui croient renouveler le monde par la plus grande des découvertes en les rattachant, par un lien quelconque, à deux des utopistes les plus discrédités parmi ceux qui ont agité l'opinion publique au XVIIIe et au XIXe siècle. Cependant, c'est l'Italie même qui, la première, leur adressa ce reproche : « Vous ressuscitez tardivement, disait en 1885 M. Aristide Gabelli dans la *Nuova Antologia*, Gall et Lavater. » Un juge d'instruction français, M. Tarde. a fait une observation du même genre. « L'anthropologie criminelle, écrivait-il, n'est qu'une phrénologie nouvelle : peut-être même fait-elle de la phrénologie sans le savoir. » N'en doutons pas, c'est sans le savoir, et nous aurions mauvaise grâce à confondre ces patiens observateurs avec les hommes d'imagination qui avaient découvert la bosse de la vénération chez le mouton, celles de la musique et de la surnaturalité chez l'oie. Cependant, comment disconvenir que les anthropologues italiens poursuivent, dans leurs derniers ouvrages, le cours de leurs observations et de leurs déductions phrénologiques? Le docteur Marro classe encore les criminels d'après la *brachycéphalie* et la *microcéphalie*, détermine des catégories par l'étroitesse du front et le diamètre vertical de la tête; Mingazzini, Varaglia, ont fait des découvertes étonnantes sur la crête frontale hypertrophique des criminels en général; d'autres ont calculé que le poids du cervelet et de ses annexes était de 153 grammes chez les femmes criminelles et de 147 seulement chez les femmes honnêtes. D'après Lombroso, les auteurs de viols ont le front étroit; il y a, chez les assassins et les meurtriers, prévalence de la courbe, du diamètre transversal et de la demi-circonférence postérieure de la tête; mais « l'anomalie qui est peut-être la plus caractéristique et certainement la plus atavistique chez les criminels, c'est, conformément au témoignage de Tenchini, de Benedikt, de Mingazzini, la fossette occipitale moyenne (1). » Tout cela, c'est bien de la phrénologie! Quand M. Ottolenghi se livre à d'innombrables observations sur l'échancrure nasale des criminels, et plus généralement sur la forme de leur nez (2); quand MM. Frigerio (3) et Gradenigo (4) divisent et subdivisent ces criminels (*violateurs*, voleurs de grand chemin, homicides, voleurs et faussaires, incendiaires) d'après les indices fournis par la conque et le pavillon des oreilles; quand M. Lombroso se décide par la couleur des yeux ou des cheveux, par l'épaisseur des lèvres, par le volume de la mâchoire

(1) Lombroso, *l'Anthropologie criminelle et ses récens progrès*, p. 29.
(2) *Archivio di Psichiatria e scienze penale*, 1888.
(3) *Archives d'anthropologie criminelle*, 1888, p. 17.
(4) *Giornale della R. academia di Torino*, n°s 8, 9, 10, 1889.

inférieure, par le jeu des muscles du visage, c'est bien de la physiognomonie. C'est sans doute imprimer un mouvement à la science que de rééditer Gall et Lavater, mais un mouvement de recul.

Rajeunissant, si l'on veut, mais copiant, en définitive, les procédés des phrénologues et des physiognomonistes, les anthropologues se sont exposés à la même mésaventure : on s'est donné le malin plaisir de faire ressortir leurs contradictions. L'assassin serait « brachycéphale » et le voleur « dolichocéphale ; » l'assassin aurait le nez crochu et le voleur l'aurait retroussé ; mais alors, demande le docteur Dubuisson, comment se fait-il que la plupart des criminels débutent par le vol et finissent par l'assassinat? le voleur change-t-il de nez en devenant assassin? Le criminel est grand et lourd, dit Lombroso : ni grand ni lourd, répliquent Thomson en Angleterre, Virgilio en Italie. La capacité crânienne du criminel est inférieure, dit Lombroso ; égale ou supérieure, répliquent Bordier, Heger, Wiesback, Ranke, etc. Ferri lui-même révèle que l'homicide a le bras plus long en Piémont, en Vénétie, en Émilie, en Romagne, en Calabre, plus court en Lombardie et en Sicile, tantôt plus long et tantôt plus court dans les Marches et dans la Napolitaine : singulier type, car enfin qu'est-ce qu'un type, sinon un ensemble de caractères qui permet de distinguer soit un groupe, soit un individu d'un autre groupe et d'un autre individu? Cependant le docteur Marro, qui s'est proposé spécialement de décrire cet ensemble de caractères dans ses *caratteri dei delinquenti* et s'est livré, dans cette vue, à des investigations nouvelles, donne tort à tous ceux qui l'ont précédé dans la carrière. S'agit-il de la taille? Il a découvert une supériorité de taille chez l'homme normal dans les statures élevées, mais seulement dans les statures élevées, puis remarqué que la supériorité du délinquant, générale jusqu'à vingt ans, s'arrête à cet âge où il devient égal ou même inférieur à l'homme normal. Lombroso et Ferri croyaient pouvoir affirmer que les criminels l'emportent sur les hommes normaux par la longueur des bras : il arrive à des conclusions opposées. Lombroso attribuait des mains plus courtes aux auteurs de violences, de coups et de meurtres ; il leur donne des mains plus longues. Lombroso classait parmi les anomalies ataviques des criminels le front fuyant et les sinus frontaux ; il a rencontré plus de fronts fuyans chez les normaux que chez les délinquans et met à peu près sur le même plan, quant aux sinus frontaux, les uns et les autres. La même divergence éclate lorsqu'il s'agit des crânes pointus, des oreilles à anse, du strabisme, des déviations du nez, de l'asymétrie faciale

et de cinq ou six autres anomalies. Le premier chapitre à faire, dans un ouvrage complet sur l'anthropologie criminelle, c'est une histoire des variations (1).

Il importe de signaler, en dehors de ces contradictions partielles, une contradiction d'ordre général et qui prend les proportions d'un schisme, parce qu'elle porte sur un principe fondamental du nouveau système. C'est la théorie de l'atavisme physique que M. Lombroso développe non-seulement dans la première édition de l'*Uomo delinquente*, mais encore en 1890, au premier chapitre de son dernier ouvrage, sous le titre « anomalies morphologiques. » Aux yeux du docteur Colajanni, cette thèse est une pure chimère, d'abord parce qu'elle suppose gratuitement l'existence d'un type physique propre aux délinquans, ensuite parce que, si ce type, constitué par l'assemblage de certaines déformations et de certains stigmates, existait réellement, tout porte à croire qu'il n'offrirait aucune similitude avec la structure et les traits de nos premiers parens. Ce n'est pas qu'il ne faille, d'après l'auteur de la *Sociologie criminelle*, remonter à l'âge de la pierre polie ou éclatée pour trouver l'explication unique de toute criminalité. Mais le spectre qu'on doit évoquer, c'est la monstruosité morale, non la monstruosité physique : le criminel est celui qui reproduit les difformités morales de nos ancêtres primitifs. La doctrine de l'atavisme moral est, à vrai dire, aussi conjecturale que l'autre. D'abord, certains anthropologues, comme M. Garofalo, soutiennent d'une façon plausible « qu'un caractère moral accentué dans le bien ou dans le mal ne persiste plus dans la même famille après la cinquième génération ; » ensuite, comme il n'est pas démontré que ces ancêtres, si préhistoriques qu'on les suppose, soient uniformément des échantillons de scélératesse, le prétendu délinquant né, s'il existe dans leurs rangs des hommes probes et justes, pourrait bien tenir des uns comme des autres : que dis-je? tenant à la fois des uns et des autres, il serait peut-être à même d'opter ou, si l'on veut (faisons cette concession), de se persuader qu'il est libre d'opter entre ces deux types. Mais ce qu'il importe de constater, c'est que la base primitive de l'anthropologie criminelle est déplacée : sous le régime de l'atavisme moral, la question des circonvolutions cérébrales, la fameuse question de la fossette occipitale, perdent toute leur importance, et la science nouvelle est ébranlée dans ses fondemens.

Puis, pour dissiper la surprise que provoquent les résultats contradictoires des statistiques dressées par les anthropologues,

(1) Nous signalons particulièrement au lecteur, à ce point de vue, le récent ouvrage du professeur G. Vidal.

MM. Ferri et Lombroso emploient un argument dangereux. A ceux qui leur présentent des gens honnêtes offrant les particularités caractéristiques et l'organisation physiologique des criminels, ils répondent : — « Qui sait? ces honnêtes gens sont peut-être, au fond, des voleurs ou des homicides. » — Laissons parler M. Ferri lui-même dans ses *Nouveaux horizons* : — « Un homme peut être honnête, au sens du Code pénal, c'est-à-dire n'avoir jamais volé, tué, violé, et cependant n'être pas normal. Chez les individus des classes élevées, les instincts criminels peuvent être refrénés par l'influence du milieu (richesse, pouvoir, crainte de l'opinion, etc.). Combien qui n'ont pas volé parce qu'ils ont vécu au milieu des richesses, et qui, s'ils étaient nés pauvres, auraient encombré les prisons! » — Il ne sera pas commode, avec un tel procédé, de faire parler la statistique, ou plutôt cette science exacte deviendra la science inexacte par excellence. Mais qu'on y prenne garde! si certaines anomalies ne conduisent pas fatalement au crime comme d'autres conduiraient à la phthisie, à l'épilepsie, etc., l'analogie ne serait donc pas complète entre les facteurs du mal physique et les facteurs du mal moral! N'allons-nous pas retomber dans les « incertitudes de la métaphysique » et ne rouvre-t-on pas (que l'anthropologie me pardonne cette proposition téméraire!) la porte à l'ennemi, c'est-à-dire au libre arbitre? Quoi! je pourrais, sous certaines impulsions, quelles que soient la longueur de mes bras ou de mes mains, la couleur de mes yeux ou de mes cheveux, en dépit du goître ou du nez tordu, triompher du penchant qui m'entraîne au mal! Je ne dispose pas, sans doute, de ces influences extérieures et de ces causes sociales; mais je serais capable de m'y prêter, par conséquent, de les utiliser! Je concède encore à M. Marro que ces causes jouent un rôle secondaire; mais si les causes secondaires, à un moment donné, l'emportent et si le mal est évité, comment tout attribuer à l'aveugle jeu des forces naturelles, comment supprimer la liberté, c'est-à-dire l'homme lui-même?

La comédie moderne a quelquefois raillé la statistique et les statisticiens. Le docteur Marro semble avoir pris à cœur de justifier ses plus fines épigrammes en donnant une explication nouvelle de la criminalité (1). Des observations minutieuses lui paraissent établir que les malfaiteurs comparés aux hommes « normaux » sont des gens conçus dans des conditions défavorables eu égard à l'âge trop précoce ou trop avancé de leurs parens. Phénomène remarquable! « les progéniteurs trop jeunes abondent surtout dans la parenté des voleurs, les vieillards dans celle des escrocs et des

(1) *I caratteri dei delinquenti*, part. I, ch. XIII.

assassins. » La vieillesse, en effet, se caractérise par l'insensibilité, la tendance au délire de la persécution, qui engendrent l'homicide, tandis que la folle jeunesse procrée des enfans gais, conduits par leur gaîté même et par leur ardeur exubérante au vol, dans lequel ils trouvent la satisfaction de leur penchant au plaisir. C'est, par excellence, le roman de la statistique.

Mais il ne faut voir là sans doute qu'une cause médiate de la criminalité, puisque le même anthropologue réduit les facteurs du délit, dans la conclusion de son ouvrage sur les *Caractères des délinquans*, à une seule cause organique prépondérante, suffisante pour expliquer l'instinct criminel et les diverses anomalies physiologiques ou psychiques, présentées par les délinquans nés : *le défaut de nutrition du système nerveux central*. Les effets de cette insuffisance sont variés et se manifestent tantôt par une faiblesse générale qui ne permet ni de supporter une fatigue morale ni d'opposer une résistance aux mauvaises impulsions, tantôt par un état psychique particulier : penchant à la colère, esprit exagéré de vengeance, ardeur excessive des passions, absence totale de sentimens altruistes, état que M. Marro désigne sous le nom bizarre de « polarisation cérébrale. » Il ne s'agirait donc plus que d'arrêter, par l'emploi de procédés hygiéniques et par la distribution de certains remèdes, la diminution des matériaux propres à réparer la déperdition de la substance nerveuse. Nous touchons à la dernière théorie de M. Lombroso.

Le criminel ne serait décidément qu'un épileptique. Tel fut le système développé dans une édition nouvelle de l'*Uomo deliquente*, sur laquelle a été rédigée la traduction française : il y était exposé dans un nouveau chapitre que la folie morale et la criminalité innée, se rattachant à l'épilepsie comme à leur source commune, ne sont en quelque sorte que des états épileptoïdes. Cette idée a été reprise et développée par M. Lombroso dans le second volume de l'*Uomo delinquente*, publié en 1889. L'illustre professeur arrive, en 1890, dans son dernier livre, à des conclusions de plus en plus nettes. « Le problème le plus important, dit-il, résolu seulement à moitié au congrès de Rome, celui de la concomitance de l'épilepsie avec la criminalité congénitale, a été maintenant complété par les études de Verga, Pinero, Brunati, Marro, Gonzalès, Tonnino, Lucas et par les miennes. » D'abord on a constaté chez les criminels, dans une proportion qui varie fort, il est vrai, selon les observateurs (tantôt 12 ou 14 pour 100, tantôt 33 pour 100), des cas d'épilepsie convulsive. Puis les cheveux des criminels et des épileptiques tombent et blanchissent plus tard que ceux des hon-

nêtes gens. Dans les jours d'orage, où les accès des épileptiques deviennent plus fréquens, les hôtes des prisons déchirent leurs vêtemens, brisent leur mobilier, frappent leurs surveillans. M. Lombroso remarque aussi chez les uns et chez les autres « la tendance au vagabondage, l'obscénité, la paresse, la vanité du délit, la graphomanie, l'argot, le tatouage, la dissimulation, l'absence de caractère, l'irritabilité instantanée, la mégalomanie, l'intermittence dans les sentimens et dans l'intelligence, la lâcheté, etc. » Parlant des criminels « passionnés, » il dit encore : « L'instantanéité, la conscience dans l'acte incriminé, l'éréthisme, la sensibilité exagérée dont ces gens sont dotés absolument comme quelques épileptiques, sont les anneaux qui renouent les deux phénomènes. »

Une objection saute aux yeux d'abord. On ne rencontre guère chez les criminels les symptômes de cette névrose à marche chronique que les savans, comme les gens du monde, nomment épilepsie. L'épileptique pâlit, pousse un cri, tombe; les muscles se raidissent, la sensibilité s'efface et presque aussitôt les convulsions commencent; il se tord, écume, grince des dents, se mord la langue : encore une fois ces phénomènes ne se reproduisent, en général, ni chez le délinquant né, ni chez le délinquant *per impeto*. C'est pourquoi les anthropologues usent et abusent des mots « épilepsie larvée; » mais, une fois lancés, ils ne s'arrêtent plus, et M. Lombroso prétend établir, nul ne l'ignore, que le génie, cette manifestation éclatante de l'intelligence humaine, est une variété de l'épilepsie larvée. Ce ne sera pas, pour la postérité, l'une des moindres aberrations de l'esprit « scientifique » contemporain que d'avoir englobé dans une même « catégorie » Napoléon, Molière, Jules César, Pétrarque, Pierre le Grand, Mahomet, Hændel, Swift, Richelieu, Charles-Quint, Flaubert, Dostoïewski, saint Paul, et l'ignoble population des prisons ou des bagnes. Cette épilepsie larvée, qui mène à tout, qui fonde des religions ou des empires, inspire des sonnets immortels et donne *le Misanthrope*, *l'Avare* au théâtre, en même temps qu'elle enfante des escrocs et des meurtriers, apparaît comme une véritable imagination, plus bizarre et plus conjecturale que les autres. M. le professeur Lacassagne a dit, avec une grande politesse, au congrès de Rome : « Tout en faisant les plus grandes réserves sur la théorie de mon savant ami M. Lombroso, je ne puis cependant m'empêcher d'objecter que le mot d'épilepsie larvée n'est pas assez nettement défini pour en faire l'équivalent de criminalité. » Je ne peux pas plus m'en empêcher que M. Lacassagne.

Mais comment concilier cette théorie de l'état épileptoïde avec la thèse de la régression atavique? Je crois bien que M. Lombroso

n'a pas renoncé précisément à les combiner, tout en paraissant reconnaître, au congrès international de 1889, qu'on avait fait d'abord à l'atavisme une part bien large. En effet, il reproche vivement à ses adversaires, au lendemain du congrès, de contester encore « la continuité entre les hommes et les animaux, continuité dont les découvertes paléontologiques les plus récentes comblent chaque jour les lacunes, » et se prévaut d'observations faites sur les anthropoïdes. Mais la conciliation n'est pas facile, car il faudrait prouver d'abord que ces ancêtres, historiques ou préhistoriques, étaient eux-mêmes des épileptiques ou tout au moins qu'on peut trouver dans leurs rapines et leurs violences le germe d'un état épileptoïde. Comment le prouver? M. G. Vidal a déjà remarqué, répondant au docteur Marro, que l'affaiblissement physiologique des centres nerveux, loin d'offrir un phénomène de réapparition ancestrale, doit être plutôt regardé comme un produit de la civilisation, de ses vices et de ses excès. Il ne faut pas, pour mieux terrasser la liberté humaine, tout ramasser contre elle et recourir à des argumens qui se heurtent ou s'excluent l'un l'autre : ce serait méconnaître les règles de la méthode expérimentale, qu'on prétend appliquer, et s'ôter le droit de médire des antédiluviens qui font encore de la « métaphysique. »

II.

C'est le moment de faire un peu de science appliquée, car on ne peut pas rester, en cette matière, dans les hautes régions de la théorie pure. Pendant que le criminologiste disserte sur la dégénérescence atavique ou sur l'état épileptoïde des malfaiteurs, un voleur l'attend peut-être au coin de la rue pour le dévaliser. Par bonheur, la police est aux aguets et, quand le crime sera consommé, suivra les traces du délinquant : celui-ci sera bientôt reconnu, désarmé, saisi, mis hors d'état de nuire. On procède à son interrogatoire.

Mais l'inculpé se défend et proteste de son innocence : à l'en croire, la police était sur une fausse piste; il invoque un *alibi*, produit des témoins à décharge, apporte de bons certificats et jette le trouble dans l'esprit du juge. Appelons donc à la rescousse la science anthropologique. M. Anfosso n'a-t-il pas lu, le 13 août 1889, au congrès de Paris, un mémoire écrit en collaboration avec M. Romiti, professeur à l'université de Pise, « sur la possibilité de faire servir la méthode et les instructions de l'anthropologie cri-

minelle aux recherches de la police? » Dès 1885, M. Pugliese n'avait-il pas soutenu devant le congrès international de Rome, qu'il fallait, au début des procès criminels, scruter non-seulement « les conditions du milieu où le phénomène s'était produit, » mais encore « les précédens *somatiques* et psychiques » du prévenu? Or on n'a que faire, pour une telle besogne, de magistrats versés dans l'étude des Pandectes : la criminologie positiviste ne peut pas supporter que des licenciés en droit participent à l'administration de la justice criminelle ; elle regarde les jurisconsultes comme une gent routinière, imbue de sots préjugés, et nous assigne probablement, dans sa théorie de la réapparition ancestrale, des aïeux peu considérables. C'est donc le personnel des juges instructeurs qu'il faut renouveler d'abord : on les remplacera, comme l'exige M. Garofalo, par des hommes nourris du suc des sciences anthropologiques et qui pourront « discerner l'une de l'autre les classes de délinquans par leurs caractères anthropologiques et psychologiques. » Toutefois il est à craindre qu'on n'arrive pas du premier bond à cette transformation radicale et que le personnel, même épuré, ne laisse longtemps à désirer. On devra donc appeler, à chaque phase de la procédure, des experts anthropologues.

L'emploi des experts dans l'instruction criminelle n'est pas une nouveauté : même aujourd'hui, sous l'empire de la législation qu'il s'agit d'abolir, le juge les consulte sans cesse. Ces coups, ces blessures étaient-ils de nature à donner la mort? ont-ils été suivis d'une infirmité permanente? quelle incapacité de travail ont-ils occasionnée? cette substance est-elle un poison mortel? cette femme a-t-elle été violemment outragée? le délinquant est-il sain d'esprit ou n'a-t-il plus la plénitude de sa responsabilité morale? On appelle des médecins ou des chimistes pour préparer la solution de ces questions techniques, et leurs conclusions sont non-seulement accueillies avec la plus grande déférence, mais généralement adoptées. Dans la nouvelle procédure, le rôle de l'expert sera démesurément agrandi. Tant qu'il s'agit de prononcer sur la culpabilité d'un homme à l'aide du bon sens et de l'équité naturelle, le juge est au premier plan ; dès que tout devient la matière d'une investigation scientifique, l'expert absorbe le juge. Il faut transporter, a dit logiquement M. Ferri, le droit de prononcer de ceux qui ne savent pas à ceux qui savent. Encore une fois, s'il faut se décider, quelle que soit la nature de l'accusation, d'après l'inspection anthropologique et physiologique du délinquant, la juridiction d'instruction, comme la juridiction de jugement, devient un rouage tout à fait secondaire. Ce qui importe, c'est le résultat des expériences faites, par exemple, conformément aux indications

de MM. Lombroso et Marro, sur la sensibilité tactile, générale et comparée des deux côtés du corps des prévenus à l'aide de l'esthésiomètre et de la pile électrique, sur leur pouls à l'aide du sphygmographe, sur leur respiration, sur la force respective de leurs mains à l'aide du dynamomètre, sur l'état de leur vision, etc. La société peut être rassurée. Dans les circonstances délicates, où le juge des temps passés n'eût pas osé peut-être décerner un mandat de dépôt contre l'inculpé, le juge de l'avenir, apprenant des experts que la sensibilité des index gauche et droit est à peu près égale chez ce personnage (indice d'une gravité particulière !) et pouvant constater par ses propres yeux qu'il a le crâne allongé, les oreilles retombantes, la mâchoire volumineuse, un sourcil plus haut que l'autre, maintiendra notre homme en état d'arrestation.

C'est que la nature même des preuves serait désormais changée. M. Gabelli, répondant aux anthropologues dans la *Rivista penale* du 30 juin 1886 (1), prête à quelque avocat-général ce plaisant discours : « Messieurs les jurés, l'accusé n'a pas avoué, et les indices qui le chargent ne suffisent pas pour engendrer dans vos esprits une conviction absolue, mais les médecins experts l'ont examiné, ils lui ont trouvé un angle facial de tant de degrés et un crâne d'une forme irrégulière. Regardez-le en face ; son front est bas, son teint foncé, son regard oblique, ses bras sont longs, ses cheveux hérissés et plantés au milieu du front, il est tatoué. En outre, son père a subi une condamnation pour vol et est mort dans une maison de fous. Les signes corporels de l'hérédité complètent la preuve, insuffisante par elle-même, de sorte que vous pouvez tenir pour certain que cet homme est coupable et le déclarer tel. » C'est là, qu'on le remarque, une nouvelle théorie des *preuves légales*, plus scientifique en apparence, au fond non moins déraisonnable que celle de l'ancien régime. Nos contemporains se souviennent à peine de ce qu'était, avant 1789, ce système absurde, si rudement bafoué par Voltaire. Alors on ne demandait pas au juge quelle était sa conviction intime ; il ne pouvait condamner sans que l'accusation eût fourni certaines preuves déterminées d'avance : quand elle les avait fournies, il ne pouvait plus ne pas condamner. Il faudra, ce me semble, un grand courage aux criminologistes modernes pour faire sanctionner par des lois ces nouvelles règles de certitude et transformer les tribunaux, sous le joug de la « science, » en machines à juger. Une nouvelle légion de philosophes sommera les gouvernemens de « prêter l'oreille au sang innocent » d'autres

(1) Comparez le *Bulletin de la Société générale des prisons du 30 juin* 1889 (Albert Desjardins).

Calas ; un nouveau Servan fera parler les victimes du fond de leur tombeau.

Ce qui peut être prédit à coup sûr, c'est qu'on ne pliera pas à ce joug le jury, ce jury auquel le législateur français « ne demande pas compte des moyens par lesquels il s'est convaincu, n'impose point de règles desquelles il doive faire particulièrement dépendre la plénitude, la suffisance d'une preuve, et prescrit seulement de s'interroger dans le silence et le recueillement, de chercher en toute sincérité quelle impression ont faite sur sa raison les preuves rapportées contre l'accusé, les moyens de sa défense (1), » et qui ne supporterait pas un autre langage : aussi l'anthropologie criminelle n'a-t-elle pas assez de dédains pour les jurés. Il n'est pas inutile de faire connaître à la démocratie contemporaine les anathèmes lancés par les chefs de l'école positiviste contre une institution prônée par les démocrates. Ces « délégués du pays qui n'ont point d'esprit de corps à ménager, de position à défendre, de préjugés juridiques à consulter, associés aux sentimens qui se manifestent dans la société parce qu'ils les éprouvent eux-mêmes, avertis de ses périls et ressentant ses inquiétudes, qui doivent à la justice leur appui parce que la justice est la sauvegarde des droits de tous (2), » paraissent à M. Ferri comme au baron Garofalo tout à fait incapables d'appliquer les principes de la science nouvelle. Ce dernier signale le jury comme un « reste malencontreux et baroque des âges barbares, égaré dans les législations modernes. » — « La garde nationale, dit-il encore, a été abolie comme un non-sens, et cependant elle était au moins inoffensive : le jury est aussi un non-sens ; mais il est extrêmement dangereux. » Je n'essaierai pas de nier certaines défaillances ; mais ce que la criminologie positiviste reproche aux jurés, c'est de juger dans la simplicité de leur conviction, comme ils ont jugé naguère dans l'affaire Eyraud et Gabrielle Bompard, c'est de se former une opinion d'après leur sens intime et non d'après une déduction scientifique, ce qui fait précisément leur mérite et leur raison d'être. En dépit de ses faiblesses, le jury l'emporte, pour décider du fait, au grand criminel, sur un collège d'anthropologues diplômés.

En général, la criminologie positiviste est dure pour les inculpés.

D'abord, elle fait de son mieux pour ébranler une règle fondamentale de notre procédure pénale, la présomption de l'innocence de l'accusé, sinon dans la période de l'instruction préparatoire, au

(1) Art. 342 du code d'instruction criminelle.

(2) M. Faustin Hélie, *Traité de l'instruction criminelle.*

moins quand on arrive à la phase définitive des débats, dans le cas où les indices organiques et psychiques relevés par l'anthropologie tendent à démontrer la culpabilité (1).

Depuis un demi-siècle, les législateurs ont cru non-seulement en France, en Belgique, en Italie, mais dans presque toute l'Europe, qu'il convenait d'apporter à la détention préventive tous les tempéramens conciliables avec les exigences de l'intérêt public : on a donc fait, à peu près partout, des lois sur la mise en liberté provisoire. Les criminalistes de l'ancienne école en critiquent certaines timidités ou certaines exagérations, mais en approuvent unanimement le principe, et les juges d'instruction les moins disposés à subir une réforme hâtive de la législation criminelle ne songent plus qu'à les perfectionner (2). Au contraire, les anthropologues ne regardent, en général, la prolongation d'une détention préventive, même injuste, que comme un « accident désagréable, » et cette sorte d'erreur judiciaire n'est pas pour leur faire « jeter les hauts cris. » Aussi malmènent-ils la liberté provisoire : « Elle change, s'il faut en croire M. Garofalo, les tribunaux en théâtres à bouffonneries et à pochades, elle encourage le monde criminel, elle décourage la partie lésée et les témoins, elle démoralise la police; l'absurde atteint son comble lorsqu'un premier jugement établit déjà la culpabilité. » Ces logiciens supposent évidemment que, l'inspection anthropologique et physiologique ou l'examen d'une généalogie étant défavorables à l'inculpé, la société ferait un métier de dupe en se dessaisissant un moment de sa capture. Singulière façon d'entendre et de rendre la justice !

C'est qu'il n'y a plus, à proprement parler, de justice. A la transformation de l'organisation judiciaire et de la procédure pénale succède nécessairement la suppression des *pénalités*. On peut dire que toute l'anthropologie criminelle aboutit à cette proposition de M. Ferri : « La société doit seulement considérer le délit comme l'effet d'anomalies individuelles ou comme un symptôme de pathologie sociale, réclamant de toute nécessité l'isolement des élémens d'infection et l'assainissement de l'atmosphère où s'en développent les germes. » C'est logique. Toute peine suppose un coupable, et la culpabilité suppose la responsabilité, par conséquent implique le libre arbitre. Or le libre arbitre est, pour la criminologie positiviste, la superstition qu'il faut extirper à tout prix. Ainsi la société peut assainir, isoler, éliminer : elle est décidément privée du droit de punir.

(1) Voir le chapitre IV des *Nouveaux horizons*, de M. Ferri.

(2) Voir l'ouvrage de M. Guillot, juge d'instruction à Paris, sur *les Principes du nouveau code d'instruction criminelle* (Paris, 1884), ch. IX.

Cette théorie de l'élimination est la plus impitoyable et la plus décourageante qui ait hanté le cerveau des savans et des philosophes. Il y a déjà plus d'un siècle que l'humanité, rougissant des anciens systèmes répressifs, s'est révoltée contre un régime pénitentiaire propre à dégrader le coupable, à lui inspirer des sentimens abjects, à fomenter en lui la haine et la vengeance. Non-seulement elle a maudit les peines dépravatrices qui préparent le criminel à de nouveaux crimes et doublent le péril social; mais, soulevée par une grande espérance, elle s'est élancée vers des horizons nouveaux. Elle a jugé possible d'organiser un système de peines correctionnelles en même temps qu'afflictives, c'est-à-dire de parler à l'âme du coupable, de l'amender en le frappant, de vaincre ses habitudes de paresse, de lui donner un apprentissage professionnel, une instruction morale et religieuse; elle n'a pas désespéré de le convertir. De là, ces prisons coûteuses dans lesquelles on ouvre la cellule des détenus aux communications bienfaisantes en la fermant aux communications corruptrices; de là ces œuvres de sauvetage, de patronage et de protection fondées en faveur de l'enfance abandonnée ou coupable, ces colonies pénitentiaires, ces asiles, ces ouvroirs où l'on reçoit des milliers de petits vagabonds et de petits voleurs dans une vue de redressement et de régénération; de là ces libérations conditionnelles qui s'introduisent peu à peu dans les principales législations de l'Europe et de l'Amérique pour récompenser, après un certain temps d'épreuve, les détenus dont la conduite fait supposer l'amendement. Mais tout cela devient absurde, si le délit n'est que la manifestation d'une loi d'évolution, ou si la criminalité n'est que le résultat fatal d'une mauvaise organisation cérébrale. Aussi M. Ferri, le théoricien de l'école, commence-t-il par nier le remords : « Sauf les délinquans entraînés par l'élan d'une passion, les malfaiteurs, par l'effet d'une insensibilité qui leur est propre, ne sentent pas plus le remords après avoir commis le mal, qu'ils n'éprouvent de répugnance avant de le commettre. » Il va, par conséquent, nier l'amendement : « L'homme n'est pas libre, dit-il : dès lors, que sert-il de le contraindre à s'amender? Celui qui sera sorti de prison, même après avoir donné des preuves de sa résipiscence, retournera là où le délit a son foyer, là où il donne son impulsion, préparant une société corrompue et corruptrice (1). » Ainsi donc le temps des illusions est passé : la peine doit être exclusivement répressive, parce qu'elle atteint des êtres également incorrigibles,

(1) Voir, sur cette théorie de M. Ferri, l'article de M. Albert Desjardins publié en janvier 1888 dans le *Bulletin de la société générale des prisons*.

ou plutôt, la société ne punit plus ; elle se débarrasse de ce qui la gêne.

Quel est l'acte punissable? Les vieux criminalistes répondront : tout acte contraire à la notion du juste et qu'il importe à la société de réprimer. En effaçant la première de ces conditions, en envisageant la pénalité comme « une simple réaction de la société contre les élémens qui la troublent, » on arrive à des conséquences effroyables. Le juge, aujourd'hui, croirait enfreindre un devoir s'il ne mesurait le châtiment à l'acte coupable : l'anthropologie criminelle propose, par la bouche de M. Garofalo, de remplacer la proportionnalité de la peine au délit « par la recherche de l'idonéité du coupable à la vie sociale. » Un accusé sera donc puni plus sévèrement pour s'être emparé d'un pain que pour avoir dévalisé la Banque de France, s'il est jugé moins capable de s'adapter au milieu social et de livrer le combat pour l'existence, « tout se ramenant à la vraie détermination de la nécessité sociale. » M. Garofalo, fidèle à ses prémisses jusqu'au bout, n'a pas craint d'imprimer « que, si le fou homicide est réellement et en permanence dangereux, comme le serait un délinquant né, il ne verrait aucune raison pour distinguer l'un de l'autre devant la guillotine. » Cette proposition, n'en déplaise à la « science, » nous paraît fort peu scientifique.

Il faut « éliminer pour toujours » les délinquans vraiment incurables, disait encore au congrès de Paris, le 14 août 1889, M. Ferri. Or le plus sûr moyen d'élimination, c'est la mort. Mais si la peine de mort est, comme nous le pensons, légitime, l'homme ne doit l'appliquer à ses semblables qu'avec une extrême circonspection. Les anthropologues répondent que si, dans le règne animal, « la difformité physique d'un individu le fait mettre au ban de la communauté, » l'homme parvenu à l'extrême limite de la difformité morale « ne peut plus être considéré comme notre semblable. » « Si ses sentimens, écrit M. Garofalo, ne se trouvent pas à l'unisson de ceux qui, dans le degré actuel d'évolution, sont communs à notre race, il n'est donc pas un membre de notre société et ne peut être assimilé à ceux qui en font partie ; il se trouve attaché, par hasard, à notre milieu, comme une mauvaise plante qu'il importe d'arracher. » M. Proal, conseiller à la cour d'Aix, un des adversaires de la nouvelle école, blâme à bon droit le magistrat napolitain de citer avec admiration les terribles exécutions d'Henri VIII et d'Élisabeth qui, en débarrassant la société des mendians et des vagabonds, ont opéré sur le sol anglais une sélection importante, et d'avoir fait des vœux pour que l'œuvre d'épuration fût continuée. Il est au moins étrange qu'un certain

nombre d'anthropologues italiens, acceptant ou professant de telles doctrines, aient inscrit le nom de Beccaria sur leur drapeau (1).

Cependant, on veut bien réserver (c'est peut-être une inconséquence!) la peine capitale aux malfaiteurs qui ont « violé le sentiment de pitié avec une cruauté innée et instinctive. » C'est par la déportation que les autres seraient éliminés. M. Lombroso, après avoir montré dans son dernier ouvrage, d'une façon d'ailleurs très sommaire, « quel foyer de corruption et quelle source d'incorrigibilité sont les prisons, » oppose la transportation à l'emprisonnement comme le seul régime qu'on puisse « rationnellement appliquer » à certaines catégories de délinquans. Nous aurions voulu connaître, à vrai dire, son avis sur le système compliqué que M. Garofalo développe dans sa *Criminologie*. La transportation ordinaire dans une colonie de l'État pour un temps indéterminé, avec une période d'observation de cinq à dix ans, ne serait appliquée qu'aux condamnés pour viol, pour blessures suivies de mutilation et pour des délits moins graves, tels que la calomnie, les sévices sur une personne incapable de se défendre : les voleurs, les incendiaires, les escrocs et les faussaires non aliénés, mais ayant un instinct criminel (soit une névrasthénie morale, selon le professeur Benedikt), que leur improbité fût congénitale ou devînt instinctive après avoir été fortuite, partiraient pour une terre éloignée, une colonie naissante, où la population serait encore espacée, et où le travail assidu serait la condition absolue de l'existence. Mais si la « névrasthénie » est insurmontable, une nouvelle élimination devenant nécessaire, on conduira le relégué dans une contrée sauvage et on l'y abandonnera; il deviendra l'esclave des indigènes, à moins que ceux-ci ne le percent de leurs flèches. Le même sort attend les condamnés de la première catégorie, qui seraient en état de récidive. Voilà sans doute une nouvelle manière, ingénieuse et terrible, de pratiquer la sélection, et j'entends retentir l'exclamation de notre vieux Montaigne : « Combien j'ai vu de condamnations plus criminelles que crimes! »

C'est ici qu'il convient de mettre en relief une des fantaisies les plus surprenantes de la criminologie positiviste. Il est bon d'éliminer, pour le présent; le chef-d'œuvre serait d'éliminer pour l'avenir. Le criminel « engendrant nécessairement un criminel, comme une vipère produit une vipère, » la sélection sera défectueuse si l'on permet aux délinquans de se reproduire. M. Garofalo demande, en conséquence, que l'infécondité leur soit imposée par

(1) Voir Ferri, *la Teorica dell'Imputabilità*, *Introduzione*, p. 8.

une opération chirurgicale (1). La science a de dures exigences, et ce sera, pour beaucoup de pays, un revirement pénible, la castration étant généralement regardée comme un crime des plus graves, par exemple en France, où elle est punie des travaux forcés à perpétuité. Cependant l'idée, toute scientifique qu'elle puisse être, ne pèche-t-elle pas par le côté pratique? Outre qu'on ne peut voir apparaître sans inquiétude une nouvelle et nombreuse classe de fonctionnaires préposés à cette immense et délicate besogne, le législateur manquerait son but, croyons-nous, d'abord parce que beaucoup de délinquans ont déjà procréé des enfans avant d'être découverts et mis sous la main de la justice ; or ce serait le comble de l'extravagance que d'imposer l'infécondité sur de simples soupçons ou par voie de médication préventive. Mais la raison décisive est dans le vice de la théorie fondamentale. Il est établi, disons-nous, que la grande majorité des criminels est issue de parens honnêtes, et, par conséquent, le point de départ est faux. Le voleur et l'homicide n'engendrent pas le voleur et l'homicide comme la vipère engendre la vipère ; le fils d'un scélérat peut être un bienfaiteur de l'humanité. Cela suffit pour que l'homme ne s'arroge pas le droit de mutiler l'homme et d'empêcher la transmission de la vie.

La théorie de l'élimination se présente sous un aspect moins farouche depuis que la thèse du criminel aliéné se combine avec celle de l'atavisme, la pénètre et tend à la modifier. « Nous appelons de tous nos vœux, lit-on dans un rapport fait au congrès de Rome, en 1885, par M. Frigerio, le moment non éloigné où le triomphe de la méthode expérimentale arrachera des prisons les délinquans de naissance pour les confier aux cliniques criminalistes. » Les criminels vont évidemment profiter, dans cette nouvelle phase, des égards qu'on doit aux fous.

Tous les anthropologues n'assignent pas, à vrai dire, la même place à la folie dans le développement de la criminalité : — « Le criminel est un infirme et un malade, » écrivait en 1887 M. Acollas. Si l'on tombe dans cet excès de généralisation, si l'on se laisse aller à confondre la folie et la criminalité, le législateur n'a plus qu'à fermer les prisons en les remplaçant par des hôpitaux. Aussi M. Acollas supprime-t-il entièrement la peine pour lui substituer « le traitement le mieux approprié à l'état du délinquant. » — « Il n'y a pas encore un siècle, lit-on dans *il Diritto di punire* de M. Ferri, on punissait les fous comme les délinquans, parce qu'on imputait à la volonté malfaisante ce qui n'était l'effet que d'un organisme malade : le changement qui s'est produit dans la ma-

(1) *Criminologia*, p. 269.

nière de traiter les fous doit se produire maintenant dans celle de traiter les délinquans, victimes de leur nature, » et cette idée paraît être à l'éminent professeur la plus féconde qu'il ait produite.

Mais ces délinquans, qui sont-ils? L'anthropologie criminelle n'a pas inventé que les véritables fous devaient être placés dans les maisons de fous : on le savait bien avant sa naissance! Elle a découvert un état mental particulier, la « folie morale, » qui n'a rien de commun avec la folie ordinaire. Le fou moral ou « psychopathe » pense avec logique, raisonne ses actions, mais est dépourvu de toute notion morale, ne songe qu'à lui et ne s'inquiète pas des autres : tout ce qui lui sert est bien, tout ce qui le contrarie est mal; il ne voit que la minute présente, et, pour satisfaire son caprice, ira jusqu'au crime. Le professeur Babinsky propose de ne pas le punir, parce que c'est un malade irresponsable, et de ne pas l'enfermer même dans une maison d'aliénés, parce qu'il est incurable et que cette mesure aggraverait plutôt son état (1). Mais cet avis lui appartient en propre. On s'accorde, en général, à reconnaître que le psychopathe doit être séquestré dans un asile spécial pourvu que rien n'y fasse pressentir « une expiation, une punition, une vengeance. » Mais où commence, où finit ce criminel étrange, qu'il faut soigner et non punir? M. Ferri distingue les délinquans fous ou demi-fous, les délinquans nés, les délinquans d'occasion, de passion ou d'habitude, mais en déclarant aussitôt qu'on trouve dans les deux dernières catégories comme dans la première des gens incapables de résister à la mauvaise impulsion. Quant à M. Lombroso, il enseigne clairement, au dernier chapitre de l'*Uomo delinquente*, « l'analogie, l'identité complète entre le fou moral et le délinquant né. » — « J'ai trouvé, dit-il encore au congrès de Paris, que le fou moral et le criminel n'étaient qu'un (2). » M. Brouardel faisait observer au même congrès que, s'il fallait appliquer les idées de M. Garofalo, le criminel né devrait être gardé à vie dans un établissement spécial.

A quelque nuance qu'on s'arrête, tous ces criminologistes éten-

(1) « Mais est-il un seul criminel, remarque judicieusement M. A. Guillot (*les Prisons de Paris*, p. 187), chez lequel on ne rencontre les traits de ce personnage, et dès lors l'unique ressource des honnêtes gens ne sera-t-elle pas de se mettre eux-mêmes en prison pour échapper aux coups des criminels? »

(2) Les essais de classification sont très nombreux. Par exemple, M. Marro divise les criminels en trois catégories : 1° ceux qui présentent un type anatomique où l'on retrouve les caractères des races inférieures; 2° ceux qui offrent des caractères congénitaux morbides ; 3° ceux qui présentent des caractères morbides acquis. M. Bianchi les répartit encore en trois classes : 1° délinquans nés; 2° névropathiques; 3° tous les autres. M. Garofalo distingue : 1° *les aliénés ou les non aliénés* ayant une anomalie psychique qui détermine le crime; 2° ceux qui n'ont pas cette anomalie, mais sont contraints au délit surtout par les circonstances extérieures, etc., etc.

dent démesurément le domaine de la folie et restreignent beaucoup trop celui du crime. Il faut se donner beaucoup de mal pour déplacer ces frontières naturelles. On n'aura pourtant fait ce grand effort que pour obtenir un résultat fâcheux : s'il est mauvais de traiter un fou comme un criminel, il est presque aussi regrettable de laisser croire qu'on enferme un criminel comme on enferme un fou. Par là même on abolit la véritable idée de la sanction pénale, on altère dans la conscience publique la notion du bien et du mal. Il est vrai que nous faisons sourire un peuple de savans en admettant qu'il existe encore une distinction entre le bien et le mal.

Mais les législateurs, gens nécessairement pratiques, sentent très bien que la société va se dissoudre si le contre-sens moral de la criminologie positiviste passe des livres dans les lois. Aussi peut-on prédire qu'aucun pays n'en fera le principe réformateur de ses codes criminels. L'Italie nous donne, à ce point de vue, un exemple décisif. Elle vient de promulguer un code pénal et, si les doctrines de la nouvelle école devaient prévaloir quelque part, c'est assurément sur la terre classique de l'anthropologie criminelle. L'occasion était admirable, unique. Cependant, ainsi que le constate M. L. Lucchini, professeur à l'Université de Bologne et rédacteur du projet de code pénal (1), les idées de M. Lombroso et de ses disciples ne furent accueillies ni par le gouvernement du roi, ni par les chambres. M. Ferri était bien placé pour en réclamer l'application, puisqu'il appartenait à la chambre des députés. Il prononça dans la discussion générale un long discours, mais ses paroles n'eurent pas d'écho dans le parlement : il ne put, au demeurant, faire modifier le projet de loi. C'est un grand échec et peut-être le symptôme d'une décadence prochaine.

III.

M. Lombroso, en constatant, dans la préface de son dernier livre, écrite quelques semaines après la clôture du dernier congrès international, que les novateurs ont de rudes assauts à soutenir, traite avec un certain mépris « les éclectiques doucereux qui, pareils aux éponges, absorbent tout et, ne rejetant rien ou presque rien, laissent chacun satisfait de lui-même. » Nous ne sommes pas de ces éclectiques, le lecteur a pu s'en apercevoir. Mais il est bien rare, nous nous trouvons d'autant plus à l'aise pour le reconnaître, qu'un aussi grand nombre d'hommes sérieux, de savans con-

(1) Voir la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, de septembre-octobre 1888, p. 637. Comparez l'ouvrage précité de M. G. Vidal, p. 628.

vaincus, se soient livrés à de tels travaux sans qu'il y ait lieu d'en tirer quelque profit. La criminologie positiviste s'égare le plus souvent; pourtant, elle nous suggère un certain nombre de réflexions utiles et nous permet de glaner, même dans le champ de ses erreurs, quelques vérités.

Il n'est pas besoin d'une longue réflexion pour s'apercevoir que les anthropologues italiens, trop souvent prêts à sacrifier les droits des individus aux intérêts du corps social, réagissent, avec un certain nombre d'hommes d'État et de moralistes, contre l'affaiblissement systématique de la répression pénale. Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, l'opinion publique se révoltait à bon droit contre l'atrocité des peines. C'est l'époque où la torture interroge et la douleur répond, où le bourreau peut se dire, après l'exécution décrite par Joseph de Maistre : « Nul ne roue mieux que moi; » où la peine de mort est appliquée, en dix ans (1760-1770), quarante-six fois à Valence, cent deux fois à Lyon, cinquante-huit fois par le parlement de Grenoble, quatre cent soixante-douze fois par celui d'Aix. On comprend que Voltaire, d'Alembert, Helvétius, d'Holbach, Servan, aient avant tout réclamé l'adoucissement des lois pénales; que Catherine II, dans des instructions célèbres, Louis XVI, dans sa déclaration du 1[er] mai 1788, aient pressé l'accomplissement de cette réforme, et que Marat lui-même ait fait imprimer, en 1789, un livre contre la peine capitale. Mais, ainsi que le reconnut Servan, « l'adoucissement des peines a son époque comme il a sa mesure. » Il serait absurde de se figurer qu'on peut, en affaiblissant indéfiniment le système pénal, le perfectionner indéfiniment, et, si quelques philanthropes se repaissent encore de cette illusion, il est bon de la leur enlever. Quand la crainte du châtiment n'intimide plus le malfaiteur, la criminalité se développe. Non-seulement la société ne doit pas encourager le crime, mais elle est tenue de le décourager. Or, depuis que la France, par exemple, note chaque année le nombre de ses crimes et de ses délits, l'accroissement des uns et des autres n'a point, pour ainsi dire, cessé. La série des cinquante dernières années (1838-1887) a commencé par 237 accusés ou prévenus (jugés à la requête du ministère public), elle finit par 552 pour 100,000 habitans. Dans ce demi-siècle, la criminalité de notre pays a donc augmenté de 133 pour 100. Il y a plusieurs manières d'expliquer cet accroissement déplorable; mais comme aucune d'elles ne satisfait ni ne rassure l'opinion publique (1), il est impossible que la société ne

(1) Voir sur ce point le premier chapitre de M. H. Joly dans *la France criminelle* (Paris, 1889).

se demande pas si, par amour de l'humanité, ses faiseurs de lois n'ont pas sacrifié les premiers intérêts de l'humanité. N'a-t-on pas trop désarmé? La criminologie positiviste est de cet avis. Sans cesser de maintenir la théorie du libre arbitre et la proportionnalité de la peine à la culpabilité, les criminalistes de l'ancienne école auront à tenir compte, en ce point, de ses travaux et de ses leçons, ne fût-ce que pour empêcher l'abus des circonstances atténuantes, à plus forte raison l'introduction des circonstances « très atténuantes » et pour défendre la légitimité de la peine capitale contre trois ou quatre survivans du XVIIIe siècle.

C'est au même mouvement d'idées qu'il faut attribuer la réaction de l'opinion publique contre le jury. Quand un certain nombre d'anthropologues traitent cette institution de « prudhommesque, » la comparent ironiquement à la garde nationale et proposent de l'enterrer au plus vite, ils n'ont pas de courant à remonter. Il y a trente ans, une telle proposition eût discrédité leur système ; je crains qu'elle ne le réhabilite. Quelques acquittemens inattendus ont été débattus et blâmés par la presse parisienne : de grands journaux qui suivent ordinairement l'opinion générale et la guident quelquefois, se sont avisés de juger ces juges populaires, et les ont malmenés. Un de nos plus illustres philosophes ne se plaignait-il pas hier encore, dans une notice lue à la séance publique de l'Académie des sciences morales, de retrouver « l'influence des doctrines ambiantes, » non-seulement au théâtre et dans les romans, mais « dans les jugemens du jury? » Peut-être, au moment où nous écrivons ces lignes, faut-il un peu plus d'indépendance pour défendre le principe de l'institution que pour l'attaquer. Profitons donc de la nouvelle leçon que nous donnent M. Garofalo et ses alliés, non pour supprimer le jury, mais pour l'améliorer. La magistrature française, par exemple, suspecte, quoi qu'elle fasse, à d'implacables adversaires, incessamment secouée par nos révolutions politiques, dénigrée par les uns et mollement défendue par les autres, ne peut plus administrer la justice pénale à elle seule ; elle succomberait à cette tâche écrasante, sans profit pour le pays. Mais ne pourrait-on pas enlever au jury les crimes contre les mœurs, les avortemens, même les infanticides? est-il utile de déplacer et d'arracher à leurs affaires un si grand nombre de citoyens pour juger, entre autres infractions, les vols commis par des domestiques, des aubergistes ou des voituriers? Personne n'ignore que, dans la pratique, le ministère public, d'accord avec le juge d'instruction, *correctionnalise* un certain nombre de crimes secondaires, et que les prévenus, loin d'accepter la suppression des circonstances aggravantes, avec la perspective d'une

peine plus douce, astreignent souvent par des conclusions expresses, dans l'espérance d'obtenir un verdict négatif du jury, le tribunal correctionnel à constater sa propre incompétence : ne vaudrait-il pas mieux que la loi même eût d'avance dessaisi le jury? Plusieurs hommes d'état se sont figuré qu'il fallait faire coïncider le droit à l'électorat et l'aptitude aux fonctions de juré. Si l'on s'entête dans cette idée, le mal est sans remède. Il faudrait avoir le courage de ne pas mêler la politique à tout ce qui lui échappe, et de laisser chaque chose à sa place. Il s'agit bien moins de faire participer le plus grand nombre à l'administration de la justice que de constituer un jury très éclairé, très solide, capable de ne se laisser ni séduire ni dominer. Qu'on fasse de bonnes listes, comme le demande M. Proal, et l'on aura du même coup vengé, relevé, consolidé le jury.

On sait que l'action pénale et la peine elle-même sont éteintes en général et dans notre pays en particulier, par un laps de temps assez court. Les criminologistes proposent de supprimer ou de restreindre à quelques cas cette double prescription, estimant sans doute que, si la criminalité doit être envisagée comme le résultat fatal d'une mauvaise organisation cérébrale ou d'une difformité morale héréditaire ou d'un état épileptoïde, il importe peu que le souvenir du délit commence à s'effacer : la société garde le même intérêt à réagir contre les élémens qui l'ont troublée et la troubleront encore. Tout en contestant les prémisses du raisonnement, je me demande s'il n'y a pas une part de vérité dans la conclusion. Des incendies ont ruiné quelque pauvre village, plusieurs assassinats y ont semé l'épouvante, et le souvenir de ces forfaits subsiste encore : l'intérêt social exige-t-il que l'incendiaire ou l'assassin puisse impunément, au bout de dix ans, proclamer son crime et s'en glorifier? Il y a longtemps que Bentham demandait à la société de ne pas conclure un tel pacte avec les grands coupables.

La criminologie positiviste ne traite pas le droit de grâce avec une moindre défaveur et peut-être n'est-elle pas, sur ce point, en désaccord avec l'opinion publique. Celle-ci n'a plus, de nos jours, qu'un médiocre souci de l'ancienne prérogative royale, et pardonne aisément à Richelieu lui-même d'avoir « au fils du roi Henri rayé son droit de grâce. » Elle féliciterait plutôt le roi régnant de Suède et de Norvège, repoussant dans une circonstance mémorable deux demandes de commutation parce qu'il ne lui appartenait pas de supprimer d'un trait de plume une loi votée par les chambres et sanctionnée par la couronne. Au demeurant, elle désapprouve la grâce systématique et la grâce arbitraire : la première est une injure au législateur lui-même, dont elle critique et corrige

de parti-pris les ordres souverains; la seconde est un acte de mollesse ou de complaisance : l'une et l'autre ont le tort de réformer au préjudice du corps social des condamnations mûrement réfléchies et régulièrement prononcées par les pouvoirs compétens. Peut-être y a-t-il lieu de mettre à profit les conseils des anthropologues italiens, non pour abolir le droit de grâce comme le demandaient déjà les philosophes du dernier siècle, irrités par l'abus des lettres de rémission, d'abolition, etc., mais pour le contenir. Un criminaliste des plus distingués enseignait à la Faculté de Paris, il y a trente ans, que la grâce est un rouage obligé de tout système « construit à la fois sur l'idée de répression et de correction, » et la formule nous semble encore irréprochable. L'anthropologie criminelle va sans doute plus loin, puisqu'elle ne compte pas sur l'amendement du condamné ; mais répudiant le principe, nous n'adoptons pas la conséquence. Nous concevons que la science ne s'accommode pas des « baguettes magiques (1) ; » mais la grâce motivée, raisonnée, reste le palliatif des longues peines, à plus forte raison des peines perpétuelles. La criminologie nous amène à conformer l'exercice du droit aux données de la philosophie pénale, et c'est un service qu'elle rend ; il s'agit seulement de contrôler ses prémisses et de l'arrêter à temps.

L'anthropologie criminelle force aujourd'hui tous les criminalistes, par l'excès même de ses généralisations, d'approfondir une des questions les plus intéressantes qui se soient offertes aux méditations de la science pénitentiaire. Convient-il d'établir des manicomes, c'est-à-dire des asiles spéciaux pour les criminels? Ce qui gâte, en ce point comme en d'autres, les propositions de la nouvelle école, c'est sa tendance à confondre la folie et la criminalité. Si la plupart des délinquans sont des fous ou des demi-fous ; si, d'ailleurs, comme le soutenait au congrès international de Rome le professeur Solivetti, la « responsabilité partielle » n'existant pas, il faut envoyer tous les « névrosés, » tous les alcooliques, tous les hystériques, tous les « impulsifs, » quelles que soient « la forme ou l'intensité de la psychopathie, » dans ces manicomes, les prisons proprement dites ne seront plus habitées que par leurs gardiens. Mais on peut, cette fois encore, éviter les exagérations des criminologistes en profitant de leurs travaux. Ils n'ont pas été, d'ailleurs, les premiers à s'apercevoir qu'il pouvait être utile à la société de prendre des mesures particulières soit contre les aliénés

(1) « Faites de bonnes lois, disait Bentham, et ne créez pas une baguette magique qui ait la puissance de les annuler. »

criminels, soit en leur faveur. En vertu d'une loi du 28 juillet 1800, votée à la suite d'un attentat commis à Drury-Lane contre la vie du roi par le fou Hadfield, les cours de justice anglaises durent enjoindre que toute personne acquittée comme irresponsable du crime à raison de son état mental serait retenue sous une étroite surveillance. Des établissemens spéciaux ont été créés, en 1850, à Dundrum pour l'Irlande; en 1858 à Perth pour l'Écosse; en 1863, à Broadmoor pour l'Angleterre; d'autres se sont fondés aux États-Unis et au Canada. Mais au contraire, à Paris, la préfecture de police, recevant de la justice un prévenu que celle-ci regarde comme irresponsable, peut, à la condition de ne pas le laisser en prison, agir à sa guise; soit le rendre à la liberté, c'est-à-dire le mettre à même de recommencer, presque sans interruption, ses tristes exploits, soit le placer dans un asile où il ne sera pas soumis à un régime spécial, c'est-à-dire où toutes les facilités lui seront offertes pour une évasion (1). Aussi ne sommes-nous pas éloigné de partager l'avis des docteurs Semal et Motet, qui proposèrent, au congrès international de 1889, la fondation d'asiles spéciaux, « tels que ceux de Broadmoor et de Montelupo, » pour les aliénés criminels. Il n'est pas inutile de remarquer que le principe même de cette réforme vient d'être accepté par les rédacteurs du code pénal italien, si rebelles aux utopies de la nouvelle école, et même par le sénat français (2).

Tel n'était pas sans doute, au congrès de 1889, l'avis de M. Bajenof, directeur d'un asile où les aliénés criminels sont confondus avec les autres malades. Celui-ci ne trouve aucun motif pour distinguer les uns des autres, ne s'étant jamais aperçu « que les aliénés envoyés après un crime eussent exigé le moindre changement dans le régime de la maison. » Cette maison est assurément favorisée du sort, et ses cliens sont atteints d'une folie bien douce. Cependant le sens commun prescrit d'isoler les fous violens, les fous homicides, ceux qu'un délire érotique pousse aux attentats contre les mœurs, et bien d'autres encore. Il faut sans doute leur infliger un traitement spécial, intimider ceux que la crainte peut contenir, en tout cas les surveiller plus étroitement, défendre le personnel de la maison contre leurs excès, prendre des mesures rigoureuses pour empêcher leur évasion. Mais tout cela n'est possible que si l'on crée soit des quartiers distincts dans le même établissement, soit des établissemens distincts.

(1) Et où le chef de service, ajoute M. Adolphe Guillot (*les Prisons de Paris*, p. 180), qui ne connaît ses antécédens que d'une manière inexacte, se hâtera de le mettre dehors à la moindre apparence de guérison.

(2) Le 7 mars 1887 dans le projet de revision de la loi du 30 juin 1838.

M. Adolphe Guillot ne s'arrête pas à mi-chemin. Ce criminaliste pratique, d'un esprit si judicieux et si mesuré, tendant la main, dans cette unique circonstance, aux anthropologues italiens, propose l'érection d'établissemens où l'on recevrait non-seulement les aliénés criminels proprement dits, mais les demi-criminels, les demi-responsables, qui, dans l'état actuel des choses, obtiennent « une complète et scandaleuse absolution. » La loi, croit-il, faute d'organiser les moyens de répression et de préservation, ne sait pas atteindre le crime s'il est conçu dans un cerveau détérioré par l'alcoolisme ou s'il procède d'une volonté qui s'émiette. Il hâte donc de ses vœux l'ouverture de quelques maisons « où l'on retiendra sous de solides verrous » ces demi-fous, ces « candidats à la folie » qui circulent aujourd'hui dans les rues. Il y a peut-être, en effet, une expérience de ce genre à faire; mais j'en signale immédiatement le péril. Le nombre des « candidats à la folie » va démesurément s'accroître. Il y a déjà beaucoup trop de coquins qui se targuent, devant les tribunaux de répression, de n'être qu'à moitié responsables : les nouvelles recrues formeront une armée. Or la perspective des manicomes n'est pas effrayante : si le code pénal n'est plus appliqué que par exception, la société devra se tenir sur ses gardes et les honnêtes gens seront à plaindre. Pour conclure, si l'on ne se sentait pas à même d'apporter dans l'appréciation des « demi-responsabilités » une extrême circonspection unie à la plus inébranlable fermeté, mieux vaudrait ne pas tenter l'épreuve.

Comment n'être pas frappé du péril auquel la nouvelle école expose le corps social non-seulement par la substitution plus ou moins générale de l'asile ou de l'hôpital à la prison, mais avant tout pour la négation du libre arbitre? Il est assurément difficile d'enlever à l'espèce humaine le sentiment de sa propre liberté : je n'ose cependant contester qu'on puisse parvenir à le voiler par un très grand effort, et j'admets qu'un certain nombre de gens, peut-être un peu plus disposés qu'il ne faut à se laisser convaincre, soient fascinés par les raisonnemens du déterminisme. Les conséquences de ce bouleversement moral sont incalculables ! La statistique nous révèle le nombre des meurtriers et des voleurs, mais non celui des hommes qui, sollicités par leurs passions ou par leurs besoins, se sont raidis contre la tentation de mal faire. Persuadez à ces derniers que la résistance est impossible, que « tous nos actes, comme le disait Mme Clémence Royer au congrès international de 1889, sont déterminés par notre nature physique, » que « notre pensée est aussi déterminée, » peut-on douter que la criminalité

n'augmente dans des proportions formidables? Pourquoi lutter quand le combat n'est qu'un simulacre? Ce pauvre est attiré par l'or de son voisin riche; c'est que sa nature physique le pousse fatalement à se l'approprier: il se sent prêt à supprimer deux ou trois de ses semblables pour atteindre le but; c'est que la nature a déposé dans son sein d'inextinguibles convoitises sans les atténuer par un sentiment altruiste. Laissez-vous donc aller! subissez cette impulsion irrésistible! Au lieu de violer la loi, vous l'accomplissez, sans qu'il y ait d'ailleurs mérite ou démérite à l'accomplir! Si la société vous cherche noise, vous lui répondrez que l'homme avait naguère l'illusion de sa liberté « comme il a eu si longtemps l'illusion du mouvement du soleil, » mais que, formé par le progrès de la science, vous avez perdu la première comme la seconde. C'est un personnage éclairé, dira sans doute la magistrature nouvelle, mais un psychopathe, et l'on vous conduira probablement dans un asile où, pour obéir aux préceptes de la science, la société s'abstiendra de vous « humilier. » Vous y serez vite, n'en doutez pas, en nombreuse compagnie, car vous ne manquerez pas d'imitateurs.

Il n'importe, répliqueront certains philosophes. L'erreur doit être combattue sans merci, quoi qu'il en coûte. La société s'était accommodée de la croyance au libre arbitre? Mais, puisqu'il est établi que le libre arbitre est une chimère, il faut faire resplendir la vérité sans ombre aux yeux du genre humain, même au prix de tous les sacrifices. D'accord, si la démonstration était faite; mais l'est-elle? Aucun sophisme ne peut m'empêcher de sentir en moi, avant la détermination, la force qui peut se déterminer de telle manière ou de telle autre, ni d'avoir conscience que je suis le maître de ma résolution, de pouvoir l'arrêter, la continuer, la reprendre, ni faire cesser la conscience du pouvoir qui produisait l'acte volontaire alors même que cet acte a cessé. L'homme n'est plus qu'une chose s'il cède mécaniquement à la pression du motif le plus fort; il lui suffit de s'interroger pour apercevoir à la clarté la plus intense ce qui distingue la personne de la chose. On ne renverse pas les données de cet interrogatoire en expliquant la cause abstraite des actes individuels par une généralisation fondée sur des moyennes approximatives : il s'agit, pour chaque sujet, de saisir sur lui-même la cause concrète d'un acte personnel et concret. C'est la véritable méthode expérimentale, opposée à l'esprit de système et d'hypothèse. Pour contester tout ce qu'elle nous révèle, c'est-à-dire le jugement du bien et du mal, le sentiment moral, l'idée du mérite et du démérite, le libre arbitre, il faut soutenir que ces phénomènes sont d'un ordre purement subjectif et que l'instrument même de

l'observation trompe l'observateur. Mais, s'il en est ainsi, le même instrument égare tous les observateurs dans tous les ordres d'investigations, et chacun n'a qu'à se taire.

Il ne faut pas se figurer, au surplus, que les études faites sur la personne même des criminels suivis du berceau jusqu'à la tombe contredisent les données de l'observation psychologique. Il suffit de retourner aux *Prisons de Paris*, de M. Guillot, pour se convaincre que les deux séries d'expériences se contrôlent et se fortifient l'une par l'autre. L'auteur a dû, pour s'acquitter de sa tâche professionnelle, scruter l'âme et la vie des plus grands criminels : Blin et Beghen, Lebiez et Barré, Marchandon, les quatre assassins de Mme Ballerich, et d'autres, par centaines. Ce qui l'a peut-être le plus frappé dans cette suite interminable d'instructions, c'est le développement progressif de la dépravation. Au lieu d'envisager le criminel d'habitude, à l'exemple de Ferri, comme un être voué au crime par sa constitution héréditaire, organique et psychique, il reconnaît à la plupart des délinquans (et peut-être ne trouvera-t-il pas un contradicteur en France parmi ses collègues) les mêmes facultés et les mêmes aptitudes qu'aux autres hommes. Le crime n'a pas fait tout d'un coup irruption dans leur vie : il s'y est introduit lentement, par une succession de défaillances s'enchaînant les unes aux autres ; leur conscience n'a pas été muette dès le premier jour, c'est à la longue qu'elle a cessé de se faire entendre dans le tumulte des passions ou des intérêts. Leurs mauvaises actions ne sont donc pas le résultat nécessaire d'un désordre physiologique, d'une « réapparition ancestrale » ou d'une dégénérescence. Le récit de leur jeunesse et de leur âge mûr, leurs aveux mêmes prouvent qu'ils pouvaient s'arrêter, à tel ou tel moment, sur la mauvaise pente. D'autres l'ont fait, dont on connaît aussi l'histoire, acceptant, sans doute, la main qui leur était tendue, profitant des leçons qui leur étaient données, mais ne l'auraient pas fait sans un effort de leur énergie propre. Les premiers s'appartenaient comme les seconds. C'est pourquoi la société peut et doit non pas, à proprement parler, éliminer ces délinquans, mais les punir.

ARTHUR DESJARDINS.

L'EMPEREUR GUILLAUME II

ET

SES VUES SUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dès les premiers jours de son règne, l'empereur Guillaume II s'est imposé à l'attention de l'Europe; rien de ce qu'il fait, rien de ce qu'il dit ne paraît indifférent. Les premiers actes de son gouvernement ont révélé un caractère; il peut dire, comme les gentilshommes de Calderon : Je suis celui que je suis. La plupart des jeunes souverains ont des commencemens obscurs et confus; ils s'étudient, ils se tâtent, ils se sondent; ils cherchent leur voie, ils éprouvent le besoin de faire leurs années d'apprentissage et ils demandent qu'on ne les juge pas sur leurs coups d'essai. Guillaume II a procédé tout autrement. Il s'est senti de très bonne heure : une sorte d'inspiration ou d'instinct naturel lui a fait reconnaître sur-le-champ ce qu'il voulait être, ce qu'il voulait faire. A la précocité du jugement, il joint l'assurance, l'accent de certitude et ce noble orgueil qui veut être honoré comme il s'honore.

Il avait acquis tout de suite et la pratique et les maximes du gouvernement. Il s'était convaincu que, dans le nouvel empire germanique, l'empereur est la première des institutions, que tout doit partir de lui, que tout doit se rapporter à lui, qu'il est le centre de tout et que partout son influence et sa volonté personnelles doivent se faire sentir. Il a donné l'autre jour son portrait à son ministre de l'instruction publique; il avait écrit au-dessous : *Sic volo, sic jubeo*. Il veut, il ordonne; ce n'est pas seulement son droit, c'est son devoir. Les Romains, qui ont inventé et créé la politique impériale, estimaient que toute la grandeur de la chose romaine s'incarnait dans l'empereur. « C'est dans l'empereur que nous existons, disait Pline; c'est en lui

que réside la république, et le seul vœu que nous puissions former, celui qui contient tous les autres, *summa votorum*, c'est de souhaiter un bon empereur; l'avoir, c'est tout avoir. » Et, s'adressant à Trajan : « Nous sommes flexibles sous ta main, nous te suivons partout où il te plaît de nous mener. Tu nous ordonnes d'être libres, nous le serons. » Être libre par ordre et parce que le prince le veut, c'est la vraie liberté dans tout véritable empire.

Dès son avènement, Guillaume II s'avisa que la situation de l'empire allemand avait quelque chose d'anormal, que les pouvoirs y étaient mal distribués, que l'empereur n'y était pas à sa vraie place. La condition qui lui était faite lui parut incompatible avec l'idée qu'il se faisait de ses fonctions souveraines et avec les fiertés de son jeune courage. Un homme de très haute taille s'était mis entre le trône et la nation et cachait le souverain à ses sujets. Par l'éclat des services rendus, par la puissance de son génie, par le prodigieux crédit dont il jouissait dans toute l'Europe, M. de Bismarck avait usurpé la première place; il était le centre où tout aboutissait, il était le maître des affaires. En tout ce qui ne concernait point l'armée, ce n'était pas l'empereur, c'était le chancelier qui gouvernait. Guillaume Ier avait consenti à ce partage inégal, il se tenait volontairement dans l'ombre; il n'en sortait que par occasion et quand il plaisait à M. de Bismarck de le faire intervenir dans les débats publics.

Guillaume II ne pouvait se résigner à ce rôle effacé ni s'accommoder de la gênante et lourde tutelle d'un grand-vizir. Un autre se serait dit : « C'est un grand maître, et ses entretiens sont fort instructifs; supportons-le. » Il s'est dit, au contraire : « Aussi longtemps qu'il sera là, je ne serai que le second; il mettra sa main dans tout ce que je ferai, et je ne pourrai entrer en communication directe avec mon peuple. » Il n'entendait pas, comme Ibrahim, traîner, exempt de périls, une éternelle enfance, et, avec une promptitude, une fermeté de résolution qui a étonné tout le monde, il signifia à M. de Bismarck qu'il se passerait désormais de ses services. Il a déclaré plus d'une fois que l'initiative doit émaner visiblement du souverain, qu'un véritable empereur doit avoir son sentiment personnel sur toutes les questions, être seul responsable de ses desseins et de ses actes et dire en toute rencontre : Voilà ce que je pense, voilà ce que je veux. Dans son empressement à se montrer, à se découvrir, il ne s'est pas contenté de se débarrasser de son grand-vizir, il a successivement éloigné de lui tous les hommes marquans qui passaient pour posséder sa confiance, pour être fort avant dans ses bonnes grâces, pour exercer une influence décisive sur son esprit et ses déterminations. Un véritable empereur peut avoir des confidens, surtout quand il aime à parler; mais dès qu'on le soupçonne de les trop écouter, de se gouverner par leurs con-

seils, quoi qu'il lui en coûte, il est tenu de les sacrifier et de n'avoir jamais d'autre favori que son peuple.

Guillaume II n'avait pas seulement décidé qu'il gouvernerait lui-même, il savait d'avance quel caractère il donnerait à son gouvernement. Il disait, il y a quelques jours, que nous vivons dans un âge de transition, dans un temps où beaucoup de changemens, de réformes, sont nécessaires : « Nous allons bientôt entrer dans un siècle nouveau. Mes ancêtres se sont toujours efforcés de tâter le pouls à leur époque et de prévoir le cours des événemens. Comme eux, je pense avoir reconnu de quel côté se dirigent les tendances du siècle qui touche à sa fin, et je suis décidé à suivre de nouvelles voies. » Les réformes sont heureuses ou malfaisantes, tout dépend de la façon dont on les opère; les remèdes sont des poisons si le médecin céleste ne s'en mêle. Les mauvaises réformes sont celles qui viennent d'en bas, celles qui émanent de la souveraineté du peuple ou de l'initiative d'une assemblée, celles qui se ressentent de l'influence de la révolution française. Le prince, qui est en haut, voit seul de haut les choses de ce monde, il connaît seul les vrais besoins des peuples, et il n'y a de bonnes réformes que celles où il met son empreinte et qu'il marque à son effigie.

Le jeune souverain était résolu à prendre place parmi les princes réformateurs; le rôle qu'il paraît ambitionner le plus est celui de directeur de l'esprit public. Il aspire à tout renouveler. Sans parler des innovations militaires qu'il médite, de la réforme sociale à laquelle il s'est si vaillamment attaqué, questions de costumes, de mœurs, de langue, de théâtre, il a déjà dit son mot sur tout. Ce mois-ci, c'est sur la réforme de l'enseignement secondaire qu'il s'est prononcé. Il avait convoqué à Berlin une grande commission, composée non-seulement d'hommes du métier, mais de membres du parlement, de hauts fonctionnaires, de publicistes, de grands industriels, de dignitaires de l'église. Le jeudi 4 décembre, il ouvrait la première séance de cette assemblée. Il a paru devant elle dans son uniforme de hussard, et, la main sur la poignée de son sabre, il lui a exposé son programme, lequel, quoi qu'en aient pu dire des étourdis, ne ressemble à aucun autre. Vérités et illusions, tout y porte la marque d'un roi de Prusse, empereur d'Allemagne, qui, en s'occupant de l'éducation de la jeunesse, songe beaucoup à lui et voit en elle l'instrument de ses desseins, *instrumentum regni*.

Le jeune empereur s'est plaint des abus du surmenage, et ce n'est pas là ce qu'il y a d'original dans son discours. Il paraît avoir gardé un fâcheux souvenir des années qu'on l'obligea de passer au lycée de Cassel. Un journal allemand a prétendu qu'il y avait trop de noir, des ombres trop fortes, dans la peinture qu'il en a faite, que nombre de

ses condisciples avaient moins pâti que lui dans cette geôle, et que, s'il lui fallait sept heures pour faire ses devoirs, c'est sans doute qu'il travaillait avec plus de distraction ou plus de conscience qu'un autre. « Je puis dire en connaissance de cause, a-t-il ajouté, que même à Cassel où nous avions, grâce à l'intervention de ma mère, une belle salle de classe, avec une bonne lumière d'un seul côté et une ventilation satisfaisante, sur vingt et un élèves, dix-huit portaient des lunettes, et que, dans le nombre, il en était deux, qui, même avec leurs lunettes, ne voyaient pas jusqu'au tableau. » N'y a-t-il pas là encore quelque exagération ? « Qu'on songe à la jeunesse qui s'élève pour la défense du pays ! Je cherche des soldats. Cette quantité de myopes, à quoi nous seront-ils bons? Moi souverain et père public de ce pays, je déclare que cette situation ne peut se prolonger. Messieurs, les hommes ne doivent pas voir le monde à travers des lunettes, mais avec leurs yeux, et trouver plaisir à ce qui est devant eux, à leur patrie et à ses institutions. » Cela est bien dit; mais, hélas ! ce ne sont pas seulement les myopes qui regardent le monde à travers leurs lunettes; empereurs ou bourgeois, chacun a les siennes, et quelquefois elles sont troubles ou nous les mettons de travers.

Voici qui est plus grave. Passe encore si on devenait myope en apprenant des choses utiles ! Mais on use ses yeux sur des versions grecques et des discours latins. « A bas la composition latine ! Elle nous gêne et nous fait perdre notre temps. Il faut que nous abandonnions l'ancienne éducation monastique du moyen âge, où le latin était enseigné avec un peu de grec. Celui qui a été lui-même au collège sait où cela cloche. Ce qui manque surtout, c'est une base nationale. Nous devons élever des jeunes Allemands et non des jeunes Grecs et Romains. »

L'Allemagne a toujours été le pays de la pédagogie, le pays où l'on a le plus médité sur le but de l'enseignement et sur le choix des méthodes. Si le respect n'avait enchaîné les langues, tel membre de la commission consultative aurait représenté sans doute à son souverain que les humanités sont destinées à faire des hommes et que l'Allemand lui-même doit être un homme, qu'il faut être sorti de soi pour arriver à se connaître, qu'il faut s'être donné pour se posséder, qu'on n'acquiert le vrai sentiment de soi-même que par les comparaisons, que, pour avoir une idée juste de son pays et de sa maison, il est bon de voyager, et que les études classiques font faire aux esprits les plus beaux voyages du monde, qu'au surplus les anciens sont les meilleurs maîtres de la jeunesse, étant plus simples que nous et plus près de la nature, qu'on trouve dans leurs œuvres une sagesse plus accessible aux jeunes intelligences et la divine fraîcheur des choses vues, senties et dites pour la première fois, que l'eau de source puisée au pied du rocher est une boisson plus salubre que l'eau troublée des fleuves. Il

aurait ajouté peut-être que l'éducation est une greffe, que les rameaux des sauvageons sont épineux, que leurs fruits sont âpres et amers, que les plus beaux génies de l'Allemagne furent des sauvageons greffés. Qu'auraient été Lessing, Goethe, Schiller, si la muse antique n'avait mêlé son suc et sa douceur à leur sève native? Il y avait une fois un vieux cordonnier allemand qui, ayant fréquenté dans sa jeunesse le collège des jésuites, se souvenait d'avoir lu Virgile. Il s'écriait quelquefois en ressemelant des pantoufles : « Combien un petit bout de latin orne l'homme tout entier! » Et il bénissait à sa manière le bon jardinier qui l'avait greffé. On ne dit pas que ses cliens se soient jamais plaints de ses souliers.

Mais Guillaume II a peu de goût pour les cordonniers qui se souviennent d'avoir lu Virgile ou Cicéron, et on assure qu'il n'a pour Goethe lui-même qu'une froide admiration et qu'il range Schiller parmi les génies dangereux qui ont travaillé à propager dans le monde les faux principes et les idées subversives. Entez le Prussien sur le Saxon, le Bavarois et le Souabe, c'est la seule greffe heureuse et désirable, la seule qui convienne à l'Allemand, et quant au Prussien lui-même, gardez-vous de gâter par d'impures vaccinations le bon sang qu'il a reçu de ses ancêtres. Qu'il apprenne de plus en plus à préserver sa justice originelle de tout mélange adultère, à ne rien emprunter à ses voisins, à se défier de leurs doctrines et à condamner leurs coutumes, à se suffire à lui-même, à trouver en lui tout ce qui est nécessaire à son bonheur, voilà le but où il doit tendre, et rien n'est plus propre à l'en rapprocher que de bons cours d'histoire, qui, en chauffant son patriotisme, lui inspireront de nobles dégoûts et le mépris des idoles étrangères. Or voilà justement le grand mal et le principal grief de Guillaume II contre les gymnases : on y enseigne l'histoire à rebours du bon sens, et c'est dans cette branche d'instruction surtout que le nécessaire est sacrifié à l'inutile.

« Du temps où je fréquentais le collège, le Grand-Électeur n'était qu'une apparition nébuleuse; la guerre de sept ans était presque en dehors du programme. » Ses souvenirs ne l'ont-ils pas trompé? Mais peut-être aussi n'a-t-il pas poussé ses études jusqu'à l'examen de sortie. Quoi qu'il en soit, le Grand-Électeur et la guerre de sept ans, c'est encore le passé et c'est l'histoire de ce siècle qu'il veut qu'on enseigne en premier lieu dans les gymnases. « Les guerres d'émancipation, qui sont la période la plus importante pour tout jeune Allemand, n'étaient pas étudiées; c'est grâce à des cours complémentaires très intéressans faits par M. Hinzpeter que j'ai été, Dieu merci! en mesure d'apprendre ces choses. Mais c'est là précisément le *punctum saliens :* pourquoi donc nos jeunes gens sont-ils induits en erreur? pourquoi fait-on tant de plans confus qui visent à réformer la société tout entière? pourquoi tant d'Allemands critiquent-ils leur gouvernement

et ont-ils la manie de s'en rapporter à l'étranger? Parce que la jeunesse ne sait pas comment notre nation s'est développée et qu'elle ignore que les origines de notre situation actuelle datent de l'époque de la Révolution française. » Il s'est trouvé encore des étourdis pour prendre acte de cette déclaration comme d'un hommage rendu par l'empereur Guillaume II à la Révolution de 1789. Ces innocens n'ont pas compris qu'à ses yeux la Révolution est un de ces fléaux qui, par une dispensation divine et contre toute attente, se changent en bienfaits, une de ces œuvres du diable qui tournent au profit des enfans de la lumière, que, selon lui, elle a commencé la diminution, l'affaiblissement de la France et préparé du même coup la grandeur de la Prusse, qu'il lui sait un gré infini d'avoir abouti à des désastres, à Waterloo et de conséquence en conséquence à Gravelotte et à Sedan. Or ce qu'il veut qu'on enseigne en premier lieu dans les collèges prussiens, c'est Gravelotte et Sedan.

L'empereur a reconnu, il est vrai, que l'école avait beaucoup fait jadis pour exalter le patriotisme et qu'elle avait travaillé, à sa manière, aux destinées de la Prusse. « Dans les années 1864, 1866, 1870, a-t-il dit, les écoles prussiennes, les collèges enseignans prussiens étaient dépositaires de l'idée d'unité qui était prêchée partout. Quiconque sortait de l'école pour faire son volontariat ou entrer dans la vie active, était unanime sur ce point : l'empire allemand serait de nouveau restauré et l'Alsace-Lorraine reconquise. » Mais il s'est plaint que, depuis 1871, le mouvement s'était arrêté.

N'a-t-il pas été injuste? Faut-il croire que les professeurs qui enseignent l'histoire dans les gymnases prussiens sont plus occupés d'instruire la jeunesse et de former sa raison, que de lui donner la plus haute idée de son pays et de son gouvernement? Autrefois, les Allemands se piquaient et se vantaient de représenter seuls dans le monde la véritable liberté d'esprit, ou pour parler leur langue, d'être le plus objectif des peuples. Une complaisance excessive pour soi-même, la sotte vanité, l'infatuation, la vaine gloire, la jactance, étaient, à les entendre, des maladies exclusivement françaises, et ils nous rappelaient que les Nabuchodonosor, qu'ils soient des rois ou des peuples, finissent toujours mal, qu'il est bon de songer à ses pieds d'argile et de redouter la petite pierre ou le rocher qui se détache de la montagne. Aujourd'hui cela n'est-il pas changé? Je suis tenté de croire que la modestie est une plante plus répandue et qui donne plus de fleurs de ce côté-ci des Vosges que sur la rive droite du Rhin.

L'étude de l'histoire, a-t-on dit, se divise en deux parties, l'utile et le délectable, et le délectable comprend non-seulement ce qui amuse l'imagination, mais surtout ce qui flatte la vanité, ce qui chatouille l'amour-propre. S'il fallait juger de l'enseignement historique qui se donne dans les gymnases allemands, par celui qui est à la mode dans

les universités, il serait permis de croire que le délectable y tient beaucoup de place. L'un de nos jeunes historiens, M. Abel Lefranc, qui avait fait un séjour en Allemagne au sortir de l'École des chartes et passé deux ans dans les universités de Leipzig et de Berlin, a rendu compte de ses impressions dans un rapport fort intéressant (1). M. Lefranc est une de ces abeilles diligentes, avides, gourmandes, ingénieuses et sans préjugés, qui n'ont garde de demander aux fleurs comment se nomme le maître du champ qui les a vues naître et quels vents les ont caressées ; peu leur importe, pourvu qu'elles trouvent de quoi composer leur miel. Il était plein de respect pour la science allemande, et il a éprouvé de grands étonnemens.

Il suivit à Leipzig les cours des professeurs d'histoire les plus en vue, MM. Arndt et Maurenbrecher. « Tous deux, nous dit-il, considèrent volontiers leur mission comme patriotique autant que scientifique. Cette tendance qui se manifeste en ce qui nous concerne par un gallophobisme assez apparent les rend très chers aux étudians. Ils aiment à prononcer des allocutions de circonstance, dans lesquelles ils s'efforcent de pénétrer les jeunes générations qui les écoutent des sentimens dont ils débordent eux-mêmes. Ils excellent à prendre dans ces harangues familières, comme dans leurs cours, un débit bonhomme, tout à fait sans gêne et partant souvent vulgaire, que la jeunesse actuelle prise singulièrement. » Ils professaient le soir, de six à sept heures, et on se portait en foule à leurs cours. « Prendre des notes étant peine à peu près superflue pour des sujets de ce genre, les étudians n'avaient guère qu'à écouter. Ils remplissaient la grande salle du *Bornerianum*, attentifs, recueillant pieusement toutes les paroles du maître, riant bruyamment à ses lazzis, applaudissant avec enthousiasme à toutes les sorties chauvines. Je m'abstiens de juger de pareilles séances, trouvant qu'il n'est nullement souhaitable d'introduire chez nous cette formation factice du patriotisme, mais ne pouvant cependant m'empêcher de reconnaître tout ce qu'elle doit exercer d'influence sur la jeunesse universitaire. » Et M. Lefranc ajoute qu'il en est ainsi du haut en bas de l'échelle, depuis l'école primaire et ses manuels jusqu'au plus haut enseignement.

A Berlin, il entendit les professeurs qui sont plus particulièrement « les apôtres de la mission prussienne, » ceux qui enseignent que les peuples latins sont pourris jusqu'à la moelle, que leur prétendue civilisation est méprisable, que depuis Louis XIV la France est en décadence continue, mais que le monde germanique lui-même, quoique moins décrépit, a besoin de se rajeunir, de se régénérer par l'infusion d'un sang nouveau; que le salut lui viendra de Berlin, que la Prusse

(1) *Notes sur l'enseignement de l'histoire dans les universités de Leipzig et de Berlin*, par Abel Lefranc. Paris, 1888; Armand Colin et Cⁱᵉ.

est ce qu'on a vu de plus grand et de plus parfait dans l'histoire, que ses grands hommes ont toujours marché dans les voies de la justice et qu'on ne saurait censurer une seule de leurs actions sans se rendre coupable de sacrilège, que Frédéric II fut non-seulement un souverain de génie, mais un type achevé de droiture et d'honnêteté. « Je me souviens encore, poursuit M. Lefranc, des plaisanteries dont Leibniz fut l'objet pour s'être hasardé à dire quelque part que la conduite du Grand-Électeur, dans je ne sais quelle circonstance, était entachée de duplicité. » Et il conclut en disant : « Ce qu'il importe de constater avant tout, c'est le rôle toujours grandissant de l'université dans la formation de l'âme nationale. Le résultat auquel on tendait jadis par voie indirecte et détournée, on le vise et on l'obtient ouvertement aujourd'hui. Considérée à ce point de vue, l'université n'est plus seulement une école, un atelier scientifique, c'est presque un temple; comme au temple, on y fait le prêche, comme au temple, on y enseigne un catéchisme, celui de la patrie, sous toutes ses formes. En même temps, ce culte prépare à la caserne. D'un côté comme de l'autre, la liberté d'action n'est pas plus grande, ni la consigne plus sévère. »

Il y a quelque apparence que la manne sacrée, jusqu'ici du moins, était distribuée dans les collèges prussiens avec plus de ménagement, plus de circonspection que dans les universités. L'Allemagne, avons-nous dit, est le pays de la pédagogie, et les vrais pédagogues ont toujours pensé que la jeunesse avait mieux à faire que de s'occuper des questions du jour, des querelles des partis et des haines internationales, que toute chose doit venir en son temps, qu'on a tort de forcer la terre et les saisons et de hâter les fruits, que les plus précoces ne sont pas les plus savoureux. Ils croient rendre service à leurs écoliers en ne les aidant pas trop tôt à se faire une opinion sur les réalités présentes, en les laissant séjourner quelque temps dans le monde des nobles fictions ou des réalités lointaines. Ils estiment que le premier devoir d'un maître est d'inspirer à ses élèves ce goût de curiosité qui ne nous laisse indifférens à rien, de leur ouvrir l'esprit, de faire de ces jeunes têtes des maisons bien percées, riches en portes et en fenêtres, où l'air et la lumière abondent. « Les enfans, se disent-ils, ne s'ingèrent que trop tôt dans les intrigues et les âpres conflits d'ici-bas. Qu'est-ce que la politique ? Le jeu des passions et des intérêts. Retenons-les pendant quelques années dans ce paradis de l'intelligence où règnent le désintéressement, la paix, où l'on n'entend pour tout bruit que le cri des alcyons. Ils seront tôt ou tard des hommes de parti. Qu'ils commencent par être du parti des neutres ! Quand ils auraient appris de nous à respecter la pensée d'autrui et à croire peut-être qu'il y a quelquefois dans ce monde deux manières d'avoir raison, le mal ne serait pas grand. »

Mais voilà précisément ce que blâme l'empereur Guillaume. Il veut

introduire de plus en plus la politique dans les collèges. On ne les a pas fondés pour répandre les connaissances utiles ou inutiles et pour faire des curieux; la vraie destination de l'enseignement secondaire est de faire de bons royalistes et de prêcher les bonnes et saines opinions. « L'empire est fait; nous avons ce que nous voulions obtenir. L'école devrait maintenant diriger la jeunesse et lui faire comprendre que la nouvelle forme existante de l'état est là pour être conservée. A cet égard, on n'a rien fait, et bien que l'empire n'existe que depuis peu de temps, certaines tendances centrifuges se sont développées. » Ce n'est pas seulement la politique que le jeune empereur veut naturaliser dans les gymnases, c'est l'étude de la question sociale. « Si l'école avait fait ce qu'on est en droit d'attendre d'elle, elle aurait dû avant tout engager elle-même le duel avec la démocratie sociale. Le corps enseignant tout entier aurait dû attaquer sérieusement la question, et instruire la génération naissante de telle façon que les jeunes gens de mon âge seraient déjà les instrumens avec lesquels j'aurais pu travailler dans l'état, afin de me rendre plus vite maître du mouvement. » Et il s'en prend aux philologues, « qui ont siégé en *beati possidentes* dans les gymnases, et qui ont principalement porté leur attention sur la matière de l'enseignement, sur la question d'apprendre et de savoir, mais non sur la formation du caractère et sur les besoins de la vie présente. »

Qu'est-ce qu'un jeune homme qui a le caractère formé ? C'est un adolescent qui a toutes les bonnes opinions. Qu'est-ce que les besoins de la vie présente? C'est tout ce qui est nécessaire au maintien de l'empire allemand. A quoi bon raconter à vos élèves l'histoire des Gracques si vous n'en prenez occasion de leur inspirer l'horreur et de la démocratie sociale et des tendances centrifuges ? Enseignez-leur surtout que leur souverain est le seul juge impartial et éclairé de ce qui convient à son peuple, et préparez-lui des instrumens avec lesquels il puisse travailler. A quoi peuvent servir des jeunes gens qui non-seulement sont myopes et portent des lunettes, mais qui n'ont aucune opinion faite sur la meilleure méthode à suivre pour combattre la démagogie? Laissez là le discours latin, et apprenez-leur à régler toujours leur montre sur la grande horloge qui seule connaît et marque l'heure vraie, et qui la sonne à si grand bruit que sa voix d'airain se fait entendre jusque dans les vallons les plus reculés des Alpes bavaroises.

Guillaume II reproche aux professeurs des gymnases d'enseigner à la jeunesse trop de choses inutiles, au détriment de la seule qui soit vraiment nécessaire; il leur reproche aussi d'avoir trop d'élèves. Il y a surcharge dans les programmes; il demande qu'on les allège; les élèves sont trop nombreux, il y a de l'encombrement dans les collèges classiques et par suite ce qu'il appelle « une surproduction de gens

instruits; » c'est un autre inconvénient auquel il faut parer. Il a répété à sa façon le mot de Virgile : Les prés ont assez bu. « Notre patrie, a-t-il dit, ressemble à un champ trop arrosé. On nous donne plus d'instruction que nous n'en pouvons supporter, et on donne à la Prusse plus d'hommes instruits que la nation n'en peut nourrir. » En ceci, du moins, il considère le bien des particuliers autant que celui de l'état. C'est un fléau assurément que « le prolétariat des bacheliers et les candidats de la faim. » On ne saurait trop combattre ce que Pascal appelait les respects d'établissement, les sottes ambitions, le culte superstitieux rendu aux professions libérales, le préjugé qui fait croire à un avocat sans talent, à un médecin sans clientèle, qu'ils sont de plus grands personnages qu'un épicier intelligent et qu'un bon laboureur.

L'empereur désapprouve formellement, et on ne saurait l'en blâmer, le système ou la chimère de l'instruction intégrale et universelle. Sa devise est : « *Cuique suum!* à chacun ce qui lui revient et ce qui lui convient. » Il a trop de bon sens pour être de ceux qui désirent qu'on puisse devenir médecin ou avocat sans savoir le latin. Quoiqu'il ne voie pas très bien à quoi peut servir l'étude des langues mortes, il entend la conserver comme une barrière heureuse à l'entrée du chemin qui mène aux professions libérales, déjà trop encombrées. Les collèges classiques donneront seuls accès aux universités, aux cours des facultés de philosophie, de droit et de médecine. D'autre part, pour diminuer la population flottante des gymnases, pour en éloigner les jeunes gens qui ne passent jamais l'examen final et dont le seul but est d'être admis au volontariat d'un an, il demande « qu'on place un examen à l'entrée du volontariat et qu'on exige de ceux qui fréquentent les *Realschulen* le certificat de sortie de ces établissemens. » On verra alors la foule des aspirans refluer des gymnases dans les écoles professionnelles, où ils trouveront ce qu'ils cherchent.

A l'égard des gymnases *réels* où l'on enseigne « ce petit bout de latin qui orne tout l'homme, » Guillaume II les supprimerait volontiers. Il en est pourtant de fort prospères et où l'étude des langues modernes est poussée très loin. Dernièrement, les élèves du *Realgymnasium* de Stettin, dont le directeur est un homme de grand mérite, ont joué le *Malade imaginaire*, aux vifs applaudissemens d'un nombreux public accouru pour les entendre; Toinette surtout a remporté tous les suffrages. Si Guillaume II avait honoré cette représentation de sa présence, il n'aurait pas applaudi Toinette, il aurait froncé le sourcil; de jeunes Allemands ont un meilleur emploi à faire de leur temps que de réciter et de jouer du Molière. Mais ce qui lui déplaît surtout dans les institutions mitoyennes, qui ne sont ni de vrais gymnases, ni de vraies

écoles, c'est qu'on y donne « une éducation bâtarde, dont la mauvaise influence se fait sentir pendant toute la vie. »

Si l'utopie de l'enseignement intégral lui est odieuse, il a aussi la sienne. Il n'admet pas que l'aristocratie intellectuelle d'une nation se recrute, du haut en bas de la société, parmi l'élite des jeunes gens de toute condition. Par haine de la démocratie, il veut introduire ou maintenir dans l'instruction publique des séparations de classes, un esprit de caste. Les nobles et les officiers doivent être élevés dans les écoles de cadets; il faut réserver les gymnases classiques à la haute bourgeoisie et aux futurs fonctionnaires, et les petits bourgeois doivent envoyer leurs enfans dans les écoles professionnelles. Ainsi chaque jeune Prussien saura dès sa naissance à quel genre d'éducation il a droit, sans qu'il vienne à personne l'idée de s'élever au-dessus de ses pères. Un fils d'épicier qui apprend le latin devient fatalement un déclassé, et par une fatalité tout aussi rigoureuse, les déclassés se font journalistes et passent leur vie à censurer les actes du gouvernement, à discuter à tort et à travers les affaires publiques.

Dans ces trois genres d'écoles, les études seront tout à fait différentes, à cela près qu'on y enseignera, sinon le même catéchisme, du moins les mêmes principes de morale religieuse. Guillaume II a rappelé à la commission consultative qu'il est le *summus episcopus* de son église, et il a déclaré qu'il veillerait « à ce que l'école fût pénétrée de l'esprit chrétien. » Au surplus, quelles que soient les règles particulières de ces divers établissemens, l'instruction y sera subordonnée à l'éducation ou, pour mieux dire, au dressage, qui est un art tout prussien.

Henri Heine a parlé quelque part de ces compagnons ouvriers, qui, sans le sou dans leur poche, parcouraient l'Allemagne en tous sens. D'ordinaire, ils étaient trois dans leurs pèlerinages. L'un, grand raisonneur, avait la fureur de discuter; il avait une remarque à faire sur chaque oiseau qui s'envolait devant lui, sur chaque cavalier qui traversait le chemin, et quand il arrivait dans un vilain pays, il disait ironiquement : « Le bon Dieu a fait le monde en six jours, et il y paraît, car il reste encore beaucoup à faire. « Le second était toujours en colère; jurant comme un païen, il maudissait tous les patrons chez qui il avait travaillé, et il se repentait de n'avoir pas administré et laissé en souvenir une volée de coups de bâton à l'hôtesse d'Halberstadt, qui lui apportait journellement sa choucroute. Le troisième, qui était le plus jeune et faisait sa première tournée dans le monde, pensait toujours à deux beaux yeux couleur de pervenche, et la tête basse, il se plongeait dans de longues méditations, marchait pendant des heures sans dire un mot. Le premier de ces compagnons représentait l'Al-

lemagne raisonneuse et philosophante, le second celle qui se fâche, le dernier celle qui rêve.

Voilà trois variétés d'Allemands dont aucune n'agrée à Guillaume II. Il goûte aussi peu le philosophe qui discute tout, même Dieu, que le mécontent qui jure, et que le rêveur, qui ne sera jamais un bon soldat. Il espère que, grâce aux nouvelles instructions qu'il fera donner à ses professeurs de gymnases et à ses maîtres d'école, il verra se multiplier la graine de ce qu'on peut appeler le bon jeune homme allemand, flexible, souple, docile, respectueux, rompu à la discipline, instruit de tous ses devoirs, exact à les remplir, toujours content de son sort et de son empereur. Comme le disait M. Lavisse, ce n'est pas pour eux qu'il veut élever les jeunes Prussiens, c'est surtout pour lui. Sa réforme de l'enseignement, s'il réussit à l'exécuter, restera comme un chef-d'œuvre d'utilitarisme politique.

Les hommes du métier qui faisaient partie de la commission consultative ont éprouvé, paraît-il, une sorte de saisissement en entendant le premier discours de Guillaume II. Ils étaient aussi émus que ces paysans du XVIe siècle qui, s'étant assemblés, selon l'ancienne coutume, pour danser sur la place du Vieux-Marché de Laybach, près d'une fontaine ombragée par un beau tilleul, virent tout à coup paraître un jeune homme bien taillé et bien vêtu, lequel les salua et présenta à chacun sa main, qui était froide comme la glace. Ce jeune homme imposant était un esprit des eaux, et les ondins ont en eux quelque chose qui fait frissonner les professeurs comme les paysans. Mais enfin, la commission s'est exécutée. On a résolu d'alléger les programmes, d'éliminer la composition latine, de simplifier les examens, de supprimer, s'il est possible, les écoles professionnelles où on lit Cornelius Nepos; on a décidé surtout que la première chose qui serait enseignée aux plus jeunes élèves des gymnases serait l'histoire contemporaine. En congédiant l'assemblée, l'empereur a déclaré qu'il était content d'elle. « Jusqu'à ce jour, a-t-il dit, nos jeunes gens allaient des Thermopyles à Vionville, en passant par Rosbach; moi, je veux que, désormais, ils partent de Sedan et de Gravelotte pour arriver à Mantinée. » Quand le bon jeune homme allemand aura sucé avec le lait toutes les saines doctrines, l'orgueil de sa race et tous les nobles mépris, il pourra étudier sans danger l'histoire grecque. Il ne risquera pas de se méprendre, de laisser s'égarer ses admirations, de surfaire un Épaminondas qui n'a jamais commandé à plus de soixante mille hommes, et qui mettait sa gloire à être un bon pythagoricien et le serviteur très modeste d'une petite république.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

LA CRITIQUE IMPRESSIONNISTE.

Lorsque l'on fait soi-même profession ou métier de critique, s'il est toujours facile, — et tentant quelquefois, — d'opposer son opinion à celle de ses confrères, de louer le roman qu'ils condamnent, de blâmer l'écrivain qu'ils admirent, il l'est déjà moins de se donner les airs de les juger eux-mêmes, et d'affecter ainsi sur eux je ne sais quelle espèce de supériorité. Cela sent, comme l'on dit, son pédant de collège. Mais ce qui est bien plus difficile encore, ce que l'on craint à bon droit qui ne paraisse un peu outrecuidant, c'est de leur reprocher qu'ils entendent mal leur science ou leur art, parce qu'ils l'entendent autrement que nous; c'est d'oser le leur dire; et c'est enfin de prétendre que leur manière de penser se soumette ou se convertisse à la nôtre... Il y faut cependant venir : d'abord, pour ne pas être dupe, — ce qui est la chose du monde qu'on nous pardonne le moins, dans ce siècle d'américanisme; — et puis parce que, dans ces sortes de querelles, comme j'espère qu'on le verra tout à l'heure, les questions de personnes recouvrent des questions de principes. Née avant nous, et destinée sans doute à nous survivre, il y a longtemps qu'en effet la critique serait morte, si elle n'avait un objet, un rôle, une fonction, extérieurs ou supérieurs à l'idée que s'en font M. Anatole France, M. Jules Lemaître, M. Paul Desjardins, quelques autres encore que je pourrais citer; — et moi-même.

Ai-je besoin de dire ici que je fais le plus grand cas de M. Anatole

France, de sa manière aimable, ironique et fuyante, où de si subtiles pensées s'enveloppent de si jolis voiles, avec tant d'élégance, de nonchalance, et au besoin de négligence? Je n'en fais guère moins de M. Jules Lemaître; et, avec « tout Paris, » je m'amuse, ainsi qu'il convient, de ses doctes gamineries, où tant de naïveté, d'ingénuité même, s'allie toujours à tant d'esprit et quelquefois de bon sens. Son chef-d'œuvre est peut-être l'oraison funèbre de Victorine Demay, du concert de l'Horloge ou des Ambassadeurs, et le récit qu'il nous a laissé de l'entrevue de la chanteuse populaire avec le savant auteur de l'*Histoire générale et comparée des langues sémitiques*. Nul d'ailleurs n'écrit mieux que lui, d'un style plus vif, plus souple et plus inattendu : il joue avec les mots, il en fait ce qu'il veut, il en jongle. Et j'estime aussi M. Paul Desjardins, pour son inquiétude, pour sa bonne volonté, pour la préoccupation qu'il a d'être agréable à ceux qu'il aime, pour la tristesse émue avec laquelle il leur dit les choses les plus déplaisantes. Mais, avec tout leur talent, si j'ai peur qu'ils ne réussissent à diriger la critique dans une voie fâcheuse, et si j'en vois de grands inconvéniens, pourquoi ne les signalerais-je pas? Je les aime beaucoup tous les trois, mais je leur préfère encore la critique; et je ne pense pas qu'ils s'en fâchent, mais le lecteur m'en approuvera.

M. Paul Desjardins le redisait hier même, à l'occasion de M. Taine; et M. Jules Lemaître l'a dit vingt fois pour une; mais c'est peut-être M. Anatole France, dans un article sur M. Jules Lemaître, qui a le plus énergiquement revendiqué pour la critique le droit de n'être plus désormais que personnelle, impressionniste, et, comme on dit, *subjective*. « Il n'y a pas plus de critique objective qu'il n'y a d'art objectif, et tous ceux qui se flattent de mettre autre chose qu'eux-mêmes dans leur œuvre sont dupes de la plus fallacieuse philosophie. La vérité est qu'on ne sort jamais de soi-même. C'est une de nos plus grandes misères. Que ne donnerions-nous pas pour voir, pendant une minute, le ciel et la terre avec l'œil à facettes d'une mouche, ou pour comprendre la nature avec le cerveau rude et simple d'un orang-outang? Mais cela nous est bien défendu. Nous sommes enfermés dans notre personne comme dans une prison perpétuelle. Ce que nous avons de mieux à faire, ce me semble, c'est de reconnaître de bonne grâce cette affreuse condition et d'avouer que nous parlons de nous-mêmes, chaque fois que nous n'avons pas la force de nous taire. » On ne saurait insinuer, en vérité, d'une façon plus habile des choses plus « fallacieuses; » brouiller plus adroitement ensemble des idées plus distinctes; ni surtout affirmer avec plus d'assurance qu'il n'y a rien d'assuré.

Que d'ailleurs cette manière d'entendre la critique ait de grands avantages, je n'en disconviens pas. Elle souffre, ou plutôt encore elle autorise toutes les complaisances et toutes les contradictions. La « re-

lativité » des impressions changeantes explique tout et répond à tout. En ne nous donnant pas ses opinions comme vraies, mais comme « siennes, » la critique impressionniste se ménage le moyen d'en changer; et l'on sait qu'elle ne s'en fait point faute. Elle dispense, avec cela, d'étudier les livres dont on parle et les sujets dont ils traitent, ce qui est parfois un grand point de gagné. « Faut-il essayer de vous rendre l'impression que j'ai éprouvée en lisant le deuxième volume de l'*Histoire du peuple d'Israël?* nous demandait naguère M. Anatole France. Faut-il vous montrer l'état de mon âme quand je songeais entre les pages? » Et, sans attendre notre réponse, — car, après tout, nous autres, officiers du 199ᵉ d'infanterie ou négocians de la rue du Sentier, je suppose, et bonnes gens de Carpentras ou de Landerneau, pourquoi serions-nous si curieux de l'état de l'âme de M. France? — M. France nous raconte qu'aux temps de son enfance, il avait parmi ses joujoux « une arche de Noé, peinte en rouge, avec tous les animaux par couple, et Noé et ses enfans faits au tour. » Si le procédé est ingénieux, on voit qu'il est surtout commode. Grâce à son « arche de Noé, » M. Anatole France n'a pas eu besoin seulement de lire l'*Histoire du peuple d'Israël;* il a songé *entre* les pages du livre; et, comme il est M. France, il n'en a pas moins très agréablement parlé.

C'est un peu moins agréablement, s'il faut être sincère, mais c'est de la même manière aussi que M. Paul Desjardins nous parlait l'autre jour du cinquième volume des *Origines de la France contemporaine*. Il disait que M. Taine a vu Bonaparte et la Révolution avec les yeux de M. Taine, et il ajoutait, ou du moins il donnait à entendre que ses yeux à lui, Desjardins, n'étant pas ceux de M. Taine, il se représentait une autre Révolution et un autre Bonaparte. Mais quel Bonaparte et quelle Révolution? Il n'avait garde de nous le dire; et, au fait, pourquoi nous l'eût-il dit, puisque toutes les « Révolution » et tous les « Bonaparte » sont également légitimes, je veux dire également vrais? Ne serait-il pas plaisant, si M. Paul Desjardins a une opinion sur Bonaparte ou sur la Révolution, que les travaux de M. Taine prétendissent l'obliger d'en changer? Mais si par hasard il n'en avait pas, exigerons-nous qu'avant de parler de M. Taine et de son livre, il s'en fasse une? Autre avantage encore de la critique impressionniste : elle nous dispense de conclure. *Quot capita tot sensus*, comme disait le rudiment : puisque nous ne saurions jamais nous dégager de nous-mêmes, à quoi bon y tâcher? quoi de plus inutile et de plus fatigant? de plus fatigant, si ce n'est pas sans doute une petite affaire que de se former sur la Révolution une opinion raisonnée; de plus inutile, puisqu'enfin M. Paul Desjardins, M. Jules Lemaître et M. Anatole France le pensent, et qu'en vain nous déguiserons-nous, nous n'exprimerons jamais que nos « préférences personnelles. »

Mais je voudrais qu'ils ne se fussent pas contentés de le penser et de le dire, je voudrais qu'ils eussent essayé de le prouver; et c'est ce qu'ils ont oublié de faire. Des métaphores ne sont pas des raisons. Assurément, si nous avions « l'œil à facettes de la mouche, » ou le « cerveau rude et simple de l'orang-outang, » notre vision du monde serait autre, elle serait surtout moins complexe et moins contradictoire : il ne paraît pas prouvé qu'elle fût aussi différente qu'on a l'air de le poser en principe, et nous savons, par exemple, que, chez beaucoup d'animaux, les sensations de forme et de couleur sont assez analogues aux nôtres. Mais ce qui est encore plus certain, c'est que nous ne sommes ni des « mouches, » ni des « orangs-outangs ; » nous sommes hommes ; et nous le sommes surtout par le pouvoir que nous avons de sortir de nous-mêmes pour nous chercher, nous retrouver, et nous reconnaître chez les autres. Impressionniste ou subjective, lorsqu'elle emprunte à la métaphysique des argumens dont elle ne prend seulement pas la peine de mesurer la portée, la critique ne fait pas attention que la valeur de ces argumens est purement métaphysique. Je veux dire qu'on peut bien disputer si la couleur est une qualité des objets colorés ou une pure sensation des yeux ; mais, sensation des yeux ou qualité des objets, c'est tout un pour nous, il n'importe ; et, dans l'un comme dans l'autre cas, les choses se passent de la même manière. Le rouge est toujours du rouge, et le vert toujours du vert. Pareillement, ce qui est carré n'est point rond, ce qui est rond n'est pas carré. Quoi que l'on puisse dire de la *relativité* de nos impressions, ou de la *subjectivité* de nos sensations, la capacité de ressentir les unes et d'éprouver les autres, semblable en chacun de nous, sinon toujours égale, et de même nature, sinon de même degré, fait un des caractères de l'espèce, pour ne pas dire une partie de la définition de l'homme. Laissons donc là les « mouches » ou les « orangs-outangs : » nous n'en avons que faire, et on ne les met que pour brouiller. Ce qui est fallacieux, disons-le à notre tour, c'est d'abuser des mots pour donner le change sur le fond des choses. La duperie, s'il faut qu'il y en ait une, c'est de croire et d'enseigner que nous ne pouvons pas sortir de nous-mêmes quand au contraire la vie ne s'emploie qu'à cela. Et la raison sans doute en paraîtra assez forte, si l'on se rend compte qu'il n'y aurait autrement ni société, ni langage, ni littérature, ni art.

On demande, il est vrai, d'où vient alors la difficulté de s'entendre? et comment il se fait qu'en matière d'art ou de littérature, les opinions soient si diverses? Car il semble au moins qu'elles le soient ; et, pour ne rien dire de nos contemporains, qu'il est convenu que nous ne voyons pas d'assez loin, ni d'assez haut, combien de jugemens, combien divers, depuis trois ou quatre cents ans, les hommes n'ont-ils

point portés sur un Corneille ou sur un Shakspeare! sur un Cervantes ou sur un Rabelais! sur un Raphaël ou sur un Michel-Ange! De même qu'il n'y a point d'opinion extravagante ou absurde que n'ait soutenue quelque philosophe, de même, il n'y en a pas de scandaleuse, ou d'attentatoire au génie, qui ne se puisse autoriser du nom de quelque critique. Les poètes ou les romanciers ne se sont pas d'ailleurs mieux traités entre eux : Ronsard a injurié Rabelais, et Corneille, on le sait, n'a jamais compris Racine : il lui a même préféré publiquement Boursault... Qu'est-ce à dire, sinon que nous sommes enfermés dans notre personne comme dans une « prison perpétuelle? » et quelque effort que nous fassions pour nous en échapper, il nous fatigue, mais il nous y rengage de plus belle.

C'est ce que je me permets de nier; et nos critiques impressionnistes se croient ici trop originaux. Il n'est pas vrai que les opinions soient si diverses, ni les divisions si profondes. « Entre mandarins vraiment lettrés, — c'est une phrase de M. Jules Lemaître, — il est établi que tels écrivains, quels que soient d'ailleurs leurs défauts ou leurs manies, *existent*, comme l'on dit, et valent la peine d'être regardés de près. » Voilà toujours un premier point : Racine existe, Voltaire aussi, j'entends l'auteur de *Zaïre*, d'*Alzire* et de *Tancrède;* Campistron n'existe pas, ni l'abbé Leblanc, ni M. de Jouy. En voici un second : c'est qu'il y a des degrés entre Campistron et Voltaire; c'est qu'il y en a d'autres entre *Zaïre* et *Bajazet;* c'est qu'il y en a partout, et qu'il n'est personne qui n'en tombe d'accord. On peut n'en pas convenir. On peut se moquer de ceux qui « donnent des rangs. » On ne peut pas ne pas mettre Victor Hugo au-dessus de M. Vacquerie; Lamartine au-dessus de Mme Desbordes-Valmore; Balzac au-dessus de Charles de Bernard; — et ni M. France, ni M. Lemaître, ni M. Desjardins ne l'ont eux-mêmes jamais essayé, ne l'essaieront jamais. Et, à ces deux points, enfin, j'en ajoute un troisième : « défauts » ou « manies, » ce sont les mêmes choses que les uns aimeront dans Balzac ou dans Hugo, que les autres y aimeront moins, que les autres y critiqueront, mais que tous ils y reconnaîtront. Même lorsqu'il s'agit d'un écrivain contemporain, voyez plutôt ce que M. France dans *le Temps*, M. Lemaître dans la *Revue bleue*, M. Desjardins dans le *Journal des Débats*, ont dit de l'auteur du *Rêve* et de *la Bête humaine;* toute la différence est dans ce qu'ils ont mêlé indûment d'eux-mêmes, de l'expression de leurs sympathies personnelles, à ce qu'ils ont cru tous les trois devoir dire de M. Zola; il n'y a que les mots de changés.

Mais j'ai tort de dire « indûment. » Nous ne sommes pas capables de nous dépouiller si complètement de nous-mêmes qu'il ne se mêle rien, absolument rien de notre personne dans nos jugemens. Nous nous aimons trop pour cela. En littérature comme en tout, nous allons à

ceux qui nous flattent ou que nous croyons qui nous profiteront. Je veux faire la part plus large encore à nos impressionnistes. Le jugement littéraire est un rapport complexe de trois termes inégaux. Dans une œuvre littéraire, poème, drame ou roman, nous y trouvons d'abord ce que nous y apportons de nous-mêmes, ce que nous y mettons de notre fond; et, en ce sens, comme on l'a dit, nous en faisons la beauté. Les uns s'aiment mieux dans *Candide*, et d'autres se préfèrent dans *Paul et Virginie*. Nous y trouvons ensuite ce que leurs admirateurs ou leurs critiques y ont mis, ce que le temps, lui tout seul, en son cours insensible, y a comme ajouté de qualités ou de défauts qui n'en étaient point pour les contemporains. Les contemporains n'ont pas vu dans *l'École des femmes* ou dans *Tartufe* ce que nous y voyons, — et pour cause, car Molière n'y avait point songé. Ils n'ont pas vu non plus dans *Cléopâtre* ou dans *le Grand Cyrus* ce que nous y trouvons de longueurs, de langueurs et de fadeurs : c'est qu'ils pensaient moins vite, ils lisaient plus lentement, et ils étaient plus polis. Mais ne faut-il pas enfin que nous retrouvions dans *Cléopâtre*, et dans *Tartufe*, et dans *Candide*, quelque chose aussi de ce que La Calprenède, et Molière, et Voltaire y ont mis? Quels que nous soyons, pour provoquer en nous des impressions déterminées, ne faut-il pas qu'il y ait dans *Candide* ou dans *Tartufe* des qualités qui les déterminent ou qui les provoquent? Et ces qualités, quelles qu'elles soient elles-mêmes, n'est-il pas vrai qu'elles ne se retrouvent pas dans un roman du jeune Crébillon ou dans une comédie de Poisson ou de Montfleury?

Il n'en faut pas davantage pour fonder la critique *objective*. Lorsque nous nous sommes rendu compte à nous-mêmes de la vraie nature de nos impressions, ce qui n'est pas toujours facile, et ce qui est toujours long; lorsque nous avons fait, ce qui est bien plus difficile encore, la part du préjugé, celle de l'éducation, celle du temps, celle de l'exemple ou de l'autorité dans nos impressions, il reste une œuvre, un homme, et une date. C'en est assez. On peut se proposer de déterminer cette date avec exactitude, et par là de préciser en quel temps, à quel moment de l'histoire d'une littérature, dans quel milieu social, parmi quelles préoccupations l'homme a vécu et l'œuvre a paru. On peut se proposer de dire quel fut cet homme, quelle espèce d'homme, triste ou gaie, basse ou noble, digne de haine ou d'admiration. Car les générations héritent, plus qu'elles ne le croient, de tout ce qui les a précédées. Nisard aimait à dire que ce qu'il y a en tout temps de plus vivant dans le présent, c'est le passé. Et l'on peut enfin se proposer, après l'avoir ainsi expliquée, de classer et de juger cette œuvre. C'est tout l'objet de la critique. Que voit-on là qui ne soit *objectif?* qui ne soit, ou qui ne puisse être indépendant des goûts personnels, des sympathies particulières de celui qui se propose d'expliquer, de classer,

ou de juger? et, si l'on ne le voit pas, ou qu'on ne puisse pas le dire, que reste-t-il des paradoxes insinuans de M. Anatole France, des paradoxes étincelans de M. Jules Lemaître, et des paradoxes chagrins de M. Paul Desjardins?

Insisterai-je ici sur l'obligation de juger? rappellerai-je qu'elle est comme impliquée dans l'étymologie même du nom de la critique? ou montrerai-je que peu de jugeurs, aujourd'hui même, le sont plus résolument que nos impressionnistes? Les *Contemporains*, de M. Jules Lemaître, ne sont qu'un recueil de jugemens, — sur les hommes, il est vrai, plutôt que sur les œuvres,—et dont l' « impressionnisme, » après tout, ne consiste guère que dans la malice ou la drôlerie des considérans qui les motivent. Mais qui donc a été plus sévère, ou plus dur, pour M. George Ohnet, par exemple, ou pour M. Émile Zola, que le sceptique, l'indulgent et souriant M. France? « Extravagance, » « platitude, » « lourdeur, » « méchantes rapsodies, » « abominables pauvretés, » M. France en perdit ce jour-là jusqu'au goût d'atticisme, ou plutôt d'alexandrinisme, dont il se pique d'habitude. Et ne pourrais-je pas citer des jugemens de M. Desjardins, qui, pour être moins vifs, ne sont pas moins décisifs. Que Dieu me garde, au moins, de les leur reprocher! Il ne me déplaît pas qu'on appelle une rapsodie par son nom, ni, que ce que l'on pense, on le dise. En littérature, comme ailleurs, tout n'en irait que mieux, si nous le faisions plus souvent et plus hardiment! Mais quelle est cette affectation de prétendre ne pas « juger » quand en effet on juge? de nous donner pour des « impressions » des jugemens que l'on entend bien, dans le fond de son cœur, qui soient pris comme tels? et, quand on fait une chose, de prétendre nous persuader qu'on en ferait une autre?

A la vérité, je sais bien que, s'ils subissent, bon gré mal gré, l'obligation de juger, parce qu'elle est dans la nature des choses, nos impressionnistes se flattent, en revanche, d'échapper à la nécessité de classer. Classer, c'est, comme ils disent, donner des rangs, distribuer des prix, mettre Balzac au-dessus de Flaubert, ou une tragédie de Racine au-dessus d'un vaudeville de Labiche; et cette occupation est justement à leurs yeux le comble même du ridicule. Ne leur parlez pas seulement de comparer entre eux les hommes et les œuvres! Tous les plaisirs ne se valent-ils point? j'entends, ceux qu'on appelle esthétiques. Quelle utilité de comparer les *Fleurs du mal* aux *Méditations?* Le *Cid* est une belle chose; *Andromaque* en est une autre; cela fait-il que *Ruy Blas* n'en soit une troisième? Si je préfère *Valentine* à *la Cousine Bette*, à quel titre et de quel droit prétendra-t-on me faire changer ou renverser l'ordre de mes préférences? Chacun de nous, à lui tout seul, n'est-il pas un petit univers? La variété n'est-elle pas une condition même du plaisir? car, de quoi ne se lasse-t-on point? Qu'y a-t-il donc de plus barbare,

ou de plus inhumain, — disent-ils, — que de vouloir ainsi passer sur toutes les têtes, au nom d'un principe théorique et d'un idéal abstrait, le lourd niveau des mêmes définitions, des mêmes règles, ou des mêmes lois? Laissons aller le monde; que chacun se montre tel qu'il est; s'il découvre en soi quelque défaut original, ou le germe de quelque vice inédit, qu'il le cultive, bien loin de le détruire; et qu'il s'en fasse, s'il le peut, un moyen d'existence littéraire, une réclame, et des rentes.

Contre ces théories, je ne saurais ici discuter les principes de la classification des genres : il y faudrait trop de place et de temps. Mais ce que je me contenterai de répondre à nos impressionnistes, c'est qu'ils n'ont peut-être assez réfléchi ni sur la nature de la classification, ni sur celle de la comparaison? Ne serait-il pas, en effet, bien extraordinaire que, dans un siècle comme le nôtre, où la méthode comparative a presque tout renouvelé, la critique seule dût se l'interdire, pour ne pas s'exposer aux plaisanteries de quelques philologues ou de quelques anatomistes, lesquels ne vivent, dans leurs séminaires ou dans leurs laboratoires, que de « comparer » de vieux textes ou de vieux os entre eux? Quoi, ce serait une besogne utile, intéressante, et féconde, que de comparer le « calcaneum » ou le « naviculaire » des Lémuriens avec celui des Simiades, le mètre et les « assonances » de la chanson de *Roland* avec les « assonances » ou le mètre de la chanson d'*Aïol;* et ce serait perdre son temps que de comparer la tragédie de Racine avec le drame de Shakspeare, ou le roman de Fielding avec celui de Balzac? Mais la « relativité » des choses, qu'en fait-on donc? Un homme n'est ni grand, ni petit, ni maigre, ni gras, ni beau, ni laid; il est seulement *plus* laid ou *plus* beau, *plus* gras ou *plus* maigre, *plus* petit ou *plus* grand qu'un autre, que les autres, que la moyenne de sa race ou de son espèce. C'est ainsi qu'une œuvre d'art n'est ce qu'elle est, n'achève de l'être, ne l'est pleinement et décidément qu'autant qu'on la compare elle-même avec une autre. *Zaïre* serait une belle tragédie si *Bajazet* n'existait pas; et nous lirions sans doute encore avec avidité *le Doyen de Killerine* ou *Cleveland*, si nous ne connaissions pas les romans de George Sand et de Balzac. Tous les progrès que la critique peut se flatter d'avoir accomplis dans ce siècle, c'est à ce genre de comparaison qu'elle les doit; et il est possible, si l'on y tient, que cette manie de comparer soit un signe de lenteur ou d'étroitesse d'esprit; mais, en attendant, je ne la recommande pas moins à tous ceux qui croiront devoir mettre la vérité au-dessus d'eux-mêmes et des intérêts de leur propre talent.

Quant au pouvoir, et, si je puis ainsi dire, quant à la vertu de la classification, tant de philosophes, tant de savans en ont si bien parlé que je ne sais trop lequel il faut que j'appelle à mon aide ici, d'un

Hæckel ou d'un Agassiz, d'un Stuart Mill ou d'un Auguste Comte. J'y pourrais joindre aussi les Darwin et les Huxley. Le bel *Essai sur la classification*, d'Agassiz, est un livre dont on ne saurait trop conseiller la lecture à nos impressionnistes. Mais s'ils aiment mieux qu'on leur cite un Français, Auguste Comte n'a pas moins bien montré, dans sa *Philosophie positive*, que « dans tous les genres quelconques de composition intellectuelle, soit scientifique, soit littéraire, soit artistique, » de même qu'en histoire naturelle, « une classification méthodique était non-seulement l'indispensable résumé du système actuel de nos connaissances, mais encore le principal instrument logique de leur perfectionnement ultérieur. » Et comment, en effet, dans la hiérarchie des genres, placerait-on la tragédie, par exemple, au-dessus du mélodrame, *Polyeucte* au-dessus de *la Tour de Nesle*, ou dans le roman, *le Père Goriot* au-dessus des *Exploits de Rocambole*, sans en donner des raisons? Comment en donnerait-on sans pénétrer plus avant dans la connaissance de l'histoire, de l'évolution, de l'essence du genre? et, comment, à mesure qu'on y pénétrerait, ces raisons elles-mêmes, de « subjectives » ou de personnelles, ne deviendraient-elles pas de plus en plus générales, et proprement « objectives? » Après l'obligation de juger, la nécessité de classer nous apparaît ainsi comme étroitement inhérente à la notion même de la critique.

Ce n'est donc pas de classer ou de comparer qui est vieux et suranné, mais, au contraire, c'est de s'en abstenir; et ce qui est arbitraire, ce n'est pas de « distribuer des prix, » mais c'est de vouloir être le seul juge, le juge infaillible et le juge sans appel, de ceux que l'on décerne. Ainsi procèdent « les gens du monde, » à qui leur « goût » tient lieu de compétence et d'étude, et qu'on voit décider de la pièce ou du roman du jour sur la beauté des choses qu'ils trouvent eux-mêmes à en dire. Mais Boileau, Boileau lui-même se proposait déjà quelque chose de plus. Il savait bien que si son goût était bon, ce n'était pas comme sien, mais, au contraire, comme extérieur et supérieur au sien propre, et que l'objet de la critique est d'apprendre aux hommes à juger souvent contre leur propre goût. La morale et l'éducation même ne consistent-elles pas aussi, comme la critique, à substituer en nous d'autres motifs de jugement et d'action que ceux que nous suggèrent le « tempérament, » l'instinct, et la nature? C'est une observation que je soumets encore à nos impressionnistes. Si chacun de nous avait la prétention de ne rien concéder ni céder aux autres de lui-même, la vie ne serait pas tenable; et, pareillement, si l'œuvre d'art n'était que l'expression de l'individualité de l'artiste, ce n'est pas seulement la critique, mais c'est l'art même qui y périrait.

Cependant, juger et classer ne sont encore qu'un commencement, et

il faut enfin expliquer. Cette obligation de la critique ou cette fonction, si l'on veut, qui a jadis été pour Sainte-Beuve toute la critique, et qui en doit demeurer l'une des parties essentielles, dirai-je que la critique impressionniste ne s'y soumet pas plus qu'aux autres? En réalité, elle n'explique point, elle constate ; et elle décrit, ou elle commente, mais elle ne « raconte » point. Je crains bien d'en savoir l'un au moins des motifs. C'est, que si l'on voulait distinguer dans un livre ou dans un auteur ce qu'ils doivent l'un et l'autre à tous ceux qui les ont précédés, et « causés, » pour ainsi parler, on serait effrayé du peu d'originalité qu'il y a parmi les hommes. Nous ne faisons tous qu'un poème, qu'une pièce, qu'un roman, qu'un article ; et combien y mettons-nous de nous, qui soit à nous, qui soit de nous, qui ne soit que de nous et à nous ? L'explication s'en trouve donc d'abord, ou du moins il faut qu'on la cherche partout ailleurs qu'en nous; et trop heureux sont ceux alors dont l'originalité n'a pas comme fondu dans cette recherche même! Autre preuve, s'il en faut encore une, de l'existence d'une critique objective. L'originalité d'un écrivain, de M. Zola, par exemple, ou de M. Henry Becque ne se définit pas par rapport à lui-même, ce qui impliquerait contradiction ; elle ne se définit point par rapport à moi, qui ne suis pas sans doute plus original qu'eux ; elle se définit par rapport aux auteurs dramatiques ou aux romanciers qui les ont eux-mêmes précédés, lesquels sont dans l'histoire, et elle se définit par rapport à ce qu'ils ont eux-mêmes fait des lois de leur genre, ce qui est également dans l'histoire.

Le fondement de la critique objective est donc, à vrai dire, le même que celui de l'histoire. Pas plus qu'il n'y a de doute possible ou d'hésitation permise sur le génie militaire de Napoléon ou sur le génie politique de Richelieu, pas plus il n'y en a sur l'unique originalité de la comédie de Molière ou de la tragédie de Racine; et quiconque traitera de « polisson » l'auteur d'*Andromaque*, il fera comme ce naïf Lanfrey, quand il donnait des leçons de tactique rétrospective au vainqueur d'Austerlitz; c'est lui-même qu'il aura jugé. Mais quiconque dira qu'on peut, si l'on le veut, préférer la comédie de Regnard à celle de Molière, *le Distrait* à *l'École des femmes*, et *les Folies amoureuses* à *Tartufe*, ce sera bien pis encore, car ce sera comme s'il disait qu'il n'y a pas de raison de placer un être vivant au-dessous ou au-dessus d'un autre dans l'échelle animale; et, avec le fondement de la critique objective, il renversera du même coup celui de l'histoire naturelle. Un genre littéraire n'est, en effet, supérieur à un autre; et, dans un même genre, drame, ode ou roman, une œuvre n'est plus voisine ou plus éloignée de la perfection de son genre que pour des raisons analogues à celles qui élèvent dans la hiérarchie des organismes les vertébrés au-dessus des mollusques, par exemple, et parmi les vertébrés, le chat ou le chien au-

dessus de l'ornithorynque. Telle est la vraie manière d'entendre « la relativité de la connaissance; » telle est la bonne; telle est la seule qui ne soit pas sophisme et logomachie pure. Eussions-nous « l'œil à facettes d'une mouche » ou « le cerveau rude et simple de l'orang-outang, » les choses pourraient changer pour nous d'aspect ou de signification, mais non pas les rapports qui continueraient pour nous de les unir entre elles, ni le système quelconque, mais toujours lié, qu'ils formeraient ensemble. Et, de là, puisque les lois ne sont pas autre chose que l'expression de ces rapports, il en résulte enfin que de nier la possibilité de la critique objective, c'est nier la possibilité d'une science quelconque. S'il n'y a pas de critique objective, il n'y a pas non plus d'histoire naturelle, ni de chimie, ni de physique objectives. Ce qui ne veut pas dire que la critique soit une « science, » mais qu'elle en tient pourtant, et qu'ayant, comme la science, un objet précis, elle peut emprunter à la « science » des méthodes, des procédés, et des indications.

Comment donc l'a-t-on pu méconnaître? Il y en a bien des raisons, parmi lesquelles je ne veux choisir, pour la donner ici, que la moins désobligeante, ou la plus flatteuse même, pour nos critiques impressionnistes. C'est qu'ils ont beau faire de la critique : ils nourrissent tous dans le fond de leur cœur une secrète ambition de romancier, d'auteur dramatique ou de poète. Ainsi Sainte-Beuve, autrefois, qui savait bien, puisqu'il l'a dit lui-même en propres termes, que « la vraie condition de l'esprit critique est de n'avoir point d'*art* à soi, » mais qui ne pouvait s'empêcher, aussi souvent qu'il lui fallait parler de Balzac ou d'Hugo, de regarder du côté de *Joseph Delorme* ou de *Volupté*. Il en est de même de M. France, et de M. Lemaître, et de M. Paul Desjardins. Quand M. Desjardins, le plus jeune des trois, ne serait pas déjà l'auteur de quelques *Nouvelles*, ses articles de critique, la forme habituelle qu'il leur donne, ce qu'il prend plaisir à y mêler de traits descriptifs ou de retours sur lui-même également étrangers au sujet qu'il traite, nous dénonceraient encore le romancier qui sommeille en lui. Pour M. Lemaître, après avoir presque débuté par de *Petites Orientales*, si j'ai bonne mémoire, et après avoir écrit des *Contes*, parmi lesquels il y en a bien deux ou trois de charmans, c'est le théâtre qui l'attire aujourd'hui, comme le savent tous ceux qui naguère applaudissaient *Révoltée*, ou, plus récemment, *le Député Leveau*. Enfin, pour ne rien dire des *Noces corinthiennes* ou des *Poèmes dorés*, ce n'est pas dans sa critique, c'est dans *le Crime de Sylvestre Bonnard* ou c'est encore dans *Thaïs* que M. France a mis le meilleur de lui-même. Évidemment, tous tant qu'ils sont, si la critique les intéresse, elle n'a jamais été ni ne sera jamais leur principale affaire; ou plutôt ils n'y font qu'essayer, en attendant de leur donner une autre forme, plus per-

sonnelle encore, les idées qui seront un jour l'âme de leurs drames, de leurs poèmes ou de leurs romans.

Rien de plus naturel. Poète ou romancier, ce qui fait l'originalité de l'artiste, c'est sa manière impressionniste, subjective, et vraiment personnelle de voir ou de sentir. Ajouter quelque chose à la connaissance que nous avons de la vie commune ; en découvrir, s'il en est encore, quelque province inexplorée ; compléter, corriger ou modifier l'idée que nous nous en faisons, voilà l'œuvre du poète, au sens le plus général du mot ; et voici celle de l'artiste : il élargit, il assouplit, il perfectionne les moyens de son art ; il en trouve de rendre ce que son art n'avait pas encore exprimé ; il y ajoute enfin l'individualité de ses propres sensations. La seule précaution que je crois qu'on doive prendre alors, c'est, en perfectionnant les moyens de l'art, de ne pas tout entier le réduire à la perfection de la forme, comme l'ont fait nos « Parnassiens, » ou de ne pas commencer par mutiler et par calomnier en quelque sorte la vie, comme l'ont fait nos « naturalistes, » avant de l'imiter. Mais, si l'objet de la critique est entièrement différent, les qualités du poète et du romancier n'y deviennent-elles pas autant de défauts ? Cette façon d'intervenir de sa personne, si peut-être elle aide beaucoup la nouveauté des impressions, n'en altère-t-elle point la justesse et la vérité ? C'est ce que croient tous ceux qui, comme Villemain ou Guizot jadis ; comme Littré, comme Scherer plus prés de nous ; et comme enfin M. Taine, beaucoup plus convaincus de la « relativité » des choses que nos impressionnistes eux-mêmes, mais l'entendant comme il la faut entendre, n'en ont pas moins cru à l'existence d'une critique objective ; — et nous y croyons avec eux.

Je ne sais, en effet, si l'on voit les inconvéniens, ou les dangers même, de cet impressionnisme ; et par exemple, et d'abord, qu'il romprait les liens qui unissent étroitement la critique et l'histoire. M. Anatole France, M. Jules Lemaître, M. Paul Desjardins, ne sont pas seulement des écrivains de talent. Ce sont aussi des lettrés, des mandarins, comme dit M. Lemaître, dont les impressions, quoi qu'ils en aient, sont déterminées ou causées, plus souvent qu'ils ne le croient, par l'éducation littéraire qu'ils ont reçue. Ils reprochent volontiers à la critique objective que son « dogmatisme » n'est qu'une forme qu'elle donne à ses « préférences personnelles. » Cependant, parmi leurs « préférences personnelles, » ou qu'ils prennent pour telles, il y a toute une part de « dogmatisme » qui n'est point d'eux ni à eux. C'est qu'ils « savent ; » et leur science les préserve du piège que l'impressionisme tient toujours tendu pour l'ignorance. Ils peuvent donc préférer *Madame Bovary* à l'*Athalie* de Racine. En réalité, leur paradoxe les amuse eux-mêmes ; ils en conviennent en dépit d'eux ; et la preuve, c'est qu'ils ne peuvent s'empêcher, en le développant, d'y laisser passer quelque chose

de la vérité qui le ruine. Mais de moins lettrés viendront à leur tour; ils sont déjà venus, qui ne sauront rien, qui se seront gardés de rien lire, de peur qu'on ne leur ait pris leurs impressions « par avance, » et qui ne s'en constitueront pas moins, du droit de leur impressionnisme, les juges partiaux des choses de l'esprit. J'en connais plus de vingt, que je pourrais nommer. L'histoire littéraire y périra d'abord; la tradition ensuite, avec l'histoire littéraire; et finalement, avec la tradition, le sentiment de la solidarité qui lie les générations les unes aux autres.

Une conséquence en résultera; et, ainsi coupée de ses communications avec l'histoire, la critique, en même temps que la notion de son objet, perdra la conscience de son rôle ou de sa fonction. Car, de dire qu'elle n'ait point de fonction ni de rôle, c'est une erreur, comme on a vu que c'en était une, pour nier son objet, que d'exagérer à plaisir le nombre, la nature, et la portée de ses contradictions. Il lui appartient de donner des directions à l'art, et cela s'est vu plusieurs fois dans l'histoire. Avec un peu d'emphase, mais non pas sans quelque vérité, n'a-t-on pas pu prétendre que la littérature allemande moderne était l'œuvre ou la création de la critique de Lessing? Et, chez nous, trois fois au moins en trois cents ans, la critique n'a-t-elle pas orienté l'évolution de notre poésie? Du Bellay, Ronsard lui-même, Baïf surtout ont commencé par être des critiques autant que des poètes; Boileau n'a été que cela; et qui ne sait aujourd'hui que le romantisme était déjà contenu tout entier dans *le Génie du christianisme?* S'il n'est permis à personne de se flatter d'être jamais ou Chateaubriand, ou Boileau, ou Ronsard, il n'est, je pense, interdit à personne d'essayer de les suivre; et, en tout cas, leur exemple suffit à montrer quels services et de quelle nature la critique peut rendre. Infatués qu'ils sont aujourd'hui d'eux-mêmes et de leur « sens propre, » comme on disait jadis, si la critique ne peut pas agir immédiatement sur les auteurs, elle peut agir, elle agit tous les jours encore efficacement sur l'opinion, dont ils ne sont que l'expression, quand ils n'en sont pas les humbles serviteurs. Elle peut leur enlever leur public; et elle peut, en modifiant le « milieu, » réduire les plus récalcitrans à modifier eux-mêmes leur manière.

En veut-on des exemples? L'un de nos impressionnistes, M. Paul Desjardins, n'a-t-il pas quelque part défini le naturalisme « l'application des procédés de la critique à la littérature d'imagination; » et pour être un peu étroite, la définition n'en est pas moins ingénieuse et heureuse. Mais ce que j'en retiens comme absolument vrai, c'est que, sans la critique, le naturalisme n'aurait jamais fait la fortune qu'on lui a vu faire. Presque tout ce qu'il est, on prouverait aisément que l'auteur de *la Bête humaine* et de *l'Assommoir* le doit, non pas à Balzac,

ni non plus à Flaubert, mais à M. Taine, à l'essai de M. Taine sur *Balzac* et à *l'Histoire de la littérature anglaise.* Aussi, combien de fois, à ses débuts, quand il n'était l'auteur encore que de *la Fortune des Rougon* ou de *la Conquête de Plassans*, ne s'est-il pas plaint que M. Taine l'eût abandonné ! *Quare me dereliquisti !* C'est que M. Taine, s'il avait posé, dans son *Histoire de la littérature anglaise*, les principes du naturalisme, avait eu soin de marquer, dans sa *Philosophie de l'art*, les bornes que le naturalisme ne saurait dépasser sans sortir des conditions de l'art même. Si bien que, non-seulement la critique a déterminé, comme nous le disions, la direction du naturalisme contemporain, mais encore elle l'a défendu contre ses propres excès, et ainsi ce qu'il y a de meilleur dans le naturalisme, — où personne, que je sache, n'a nié qu'il y eût beaucoup de bon, — c'est à la critique qu'il en faut faire honneur.

Je dirai la même chose du théâtre. Voilà vingt-cinq ou trente ans passés qu'il n'a paru sur la scène aucune œuvre qui marque une époque dans l'histoire de l'art, qui soit capable de faire école, de se susciter à elle-même d'heureux imitateurs. Cependant, l'esthétique du théâtre a complètement changé. Si nous sommes encore quelques-uns qui louions à l'occasion l'ingéniosité, la fertilité de moyens, la très réelle habileté d'Eugène Scribe, combien sommes-nous ? Et qu'y a-t-il, aux yeux des jeunes gens, qui soit plus démodé, plus artificiel, et plus faux qu'*Une chaîne*, par exemple, si ce n'est *Bertrand et Raton?* On ne veut plus de ces préparations, ni de ces conventions, ni de cette confusion ou de ce mélange des genres. La critique seule a fait cet ouvrage. C'est elle qui s'est demandé pourquoi le théâtre demeurait de trente ou quarante ans en arrière du roman ? C'est elle qui en a signalé la raison dans les conventions dont l'école de Scribe avait fait, pour ainsi dire, comme autant d'articles de foi. Mieux encore : parmi ces conventions, c'est elle qui travaille à débrouiller les nécessaires d'avec les arbitraires. Et c'est pourquoi, si quelque jour M. Becque, ou un autre, nous donne cette comédie, non pas sans doute entièrement nouvelle, mais enfin plus libre et plus franche dont il faut bien avouer que *la Parisienne* ou *les Corbeaux* ne sont encore que la promesse, c'est à la critique encore que le XXe siècle en sera redevable.

Là est, dans le présent comme en tout temps, la vraie fonction de la critique, dont on voit bien qu'elle ne peut s'acquitter qu'en se débarrassant de l'illusion de l'impressionnisme. Si la critique veut agir, il faut qu'elle soit autre chose, et quelque chose de plus intéressant que la manifestation de nos goûts ou de nos préférences, lesquels, à vrai dire, n'intéressent habituellement que nous. Le reste d'autorité qu'elle conserve encore dans les provinces, M. Lemaître et M. France ne savent-ils pas bien qu'elle la doit à ce qu'ils mêlent eux-mêmes

dans leurs jugemens de raisons qui ne sont point à eux, mais à tout le monde? C'est ainsi que, dans les *Mémoires* ou dans les *Confessions* des autres, nous croyons aimer ce que nous y trouvons de semblable ou d'applicable à nous; et en réalité, ce que nous y cherchons, c'est une connaissance plus étendue, plus diverse, et plus approfondie de l'homme en général. Convenons-en donc de bonne grâce; mettons quelque chose au-dessus de nos goûts; et puisqu'il faut de la critique, disons qu'il n'y en saurait avoir qui ne soit *objective*. C'est tout ce que j'ai tâché de montrer dans ces pages; et je pense qu'il ne serait indifférent d'y avoir réussi ni à l'idée qu'on doit se faire de la critique, ni à l'éducation de l'esprit, ni peut-être à l'avenir même de la littérature, — ou à la littérature de l'avenir.

Car, pour quelques dilettantes, qui demandent à quoi bon la critique, et pourquoi l'on ne se passerait point d'elle, on pourrait se contenter de répondre par cette autre question : à quoi bon aussi l'art? à quoi l'histoire? ou à quoi la science? Et en effet, le monde n'en sera pas changé si la Comédie-Française nous donne cette année, je dis même un chef-d'œuvre de moins; et, puisque l'on vit très confortablement dans une ignorance entière de la nature des *Institutions mérovingiennes*, à plus forte raison se passera-t-on de savoir ce qu'il faut penser des travaux de ceux qui les ont étudiées! Mais j'ajouterai, qu'inférieure à l'histoire ou à l'art par tant d'autres côtés, la critique a sur l'art et sur l'histoire ce grand avantage ou cette supériorité qu'elle seule peut empêcher le monde, selon l'expression de M. Renan, « d'être dévoré par le charlatanisme. » Trop occupée, trop appliquée, trop asservie au labeur de la vie quotidienne, incapable d'analyser son plaisir et d'en reconnaître la qualité, la foule court toujours à l'appel de ceux qui la flattent; et les charlatans de l'art ou de la littérature le savent bien. C'est précisément affaire à la critique de penser ou de juger pour la foule. En donnant ses rangs et en distribuant ses prix, il est possible qu'elle prête à rire à de petits philosophes, mais elle fait œuvre deux fois utile : elle apprend à la foule qu'il y a quelque différence entre Ponson du Terrail et Balzac, ce qui est sans doute bon à savoir; et elle venge le talent des succès de la médiocrité, lesquels ont je ne sais quoi d'humiliant pour tout le monde. Pourquoi faut-il, hélas! terminer en disant que, si jamais la tâche n'a été plus urgente à remplir, ce mot de la fin n'en est pas un? et que, comme nos pères auraient pu s'en servir, ceux qui nous succèderont s'en serviront à leur tour; — et il sera toujours vrai.

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 décembre.

Lorsqu'il y a un an, à pareil jour, à pareille heure, le rideau mystérieux derrière lequel se dérobe le passé s'abaissait sur la scène publique, on peut dire qu'il tombait sur une belle et rare représentation. C'était la dernière heure d'une année unique qui venait d'avoir, avec ses spectacles de tout genre, ses agitations, ses incidens et ses péripéties.

Le centenaire, s'il n'y avait eu que le centenaire, eût été peut-être une fête un peu abstraite, un peu froide, avec ses processions au Jeu de paume, ses cérémonies de circonstance et ses harangues banales. Il serait resté la fête officielle des évocations et des souvenirs d'un siècle de révolutions qui est encore livré à toutes les contestations, dont on ne sait pas le dernier mot; mais le centenaire disparaissait dans la prodigieuse magie d'une Exposition qui avait, six mois durant, fixé la curiosité du monde et attiré des millions d'hommes autour du plus merveilleux assemblage de toutes les œuvres de l'industrie et des arts. Le centenaire était complété et illustré ou transfiguré par cette Exposition, qui résumait ce qu'il y a eu de plus fécond dans la révolution française, le progrès de la race humaine par le génie du travail émancipé. Et comme si ce n'était pas assez, au milieu de tous ces spectacles d'un intérêt universel, on venait d'avoir les élections et la tragi-comédie qui les avait préparées, et le procès d'un héros d'aventure et les luttes passionnées d'opinions où la France, qui aurait pu d'un seul coup perdre la liberté, la dignité et la paix, restait heureusement maîtresse d'elle-même par le scrutin. Que fallait-il de plus pour une grande représentation de la vie contemporaine? Aujourd'hui une année de plus s'est écoulée, élargissant l'intervalle entre ce passé déjà lointain et le présent. Le centenaire est oublié, — il ne reviendra plus que dans un siècle! L'Exposition a laissé un souvenir éblouissant, et, à part

ce souvenir, il n'en reste plus que ce qu'on peut voir au Champ de Mars : cette haute tour solitaire et froide, avec quelques-uns de ces édifices demeurés debout, un peu disparates, qui n'ont plus la vie et qu'on cherche à approprier aux usages les plus ordinaires. Les élections elles-mêmes, ces élections préservatrices, expression souveraine des vœux d'apaisement du pays, sont loin d'avoir tenu tout ce qu'elles promettaient. — Le rideau tombe encore une fois; mais pour aujourd'hui, vraiment, il ne tombe plus que sur une année assez médiocre, où l'on n'a peut-être fait ni tout le mal ni tout le bien qu'on aurait pu faire, où gouvernement et partis semblent n'avoir eu d'autre souci que de vivre avec leurs vieilles passions, avec leurs vieux préjugés, sans avoir le courage des résolutions décisives.

C'est en effet le caractère de cette année 1890 qui finit aujourd'hui, — qui a suivi l'année de l'exposition et des élections,— d'avoir été une période d'indécision et de halte, de s'être traînée sans éclat et sans accident jusqu'au bout. Elle a eu sans doute cela d'heureux qu'elle n'a rien aggravé, qu'elle n'a eu ni agitations nouvelles, ni complications violentes; elle n'a été marquée, non plus, par aucune amélioration sensible, décisive dans les affaires publiques, dans l'état moral des partis. On en est encore à s'observer, à se défier, à se débattre sous la pression de cette grande manifestation électorale qui est restée bon gré, mal gré, le point de départ d'une situation nouvelle. S'il y eut jamais cependant un scrutin significatif dans son ensemble, c'est ce scrutin de 1889, avec lequel on a tant rusé depuis. Le pays avait parlé aussi clairement, aussi distinctement qu'il pouvait parler dans le vacarme universel dont il était assourdi. Il avait mis dans son vote ce qu'il sentait intimement, ce qu'il pensait, ce qu'il voulait, — et ce qu'il voulait était bien simple. D'un seul coup, il avait balayé à peu près les agitateurs et les aventuriers, ceux qui se flattaient d'exploiter ses griefs et ses mécomptes pour l'entraîner dans tous les hasards, les fauteurs d'anarchie et les fauteurs de dictature. Il avait de plus attesté à sa manière ses instincts conservateurs, ou si l'on veut ses répugnances pour toutes les révolutions, en consacrant pour ainsi dire une fois encore par son vote, les institutions sous lesquelles il vit depuis vingt ans, — la république; mais en même temps, à n'en pas douter, il s'était prononcé contre la politique de parti et de secte qui l'avait conduit à une crise redoutable, contre les guerres religieuses, contre les abus de domination, contre l'anarchie parlementaire et les confusions financières. De cette grande manifestation, en un mot, se dégageait une pensée d'apaisement, de conciliation et d'ordre. C'était si bien là l'état moral du pays, que la plupart des républicains eux-mêmes s'étudiaient à ménager l'opinion, à atténuer leurs programmes, à désavouer les violences persécutrices, — et à parler d'économies dans les finances; ils

étaient les premiers à déclarer que le moment était venu d'en finir avec les questions irritantes, de mettre la stabilité et la prévoyance dans le gouvernement, de songer aux affaires de la France, — et d'être sages !

On n'a qu'à interroger leurs programmes, dont M. Barodet s'est fait l'historiographe : ils sont instructifs, ils respirent la modération ! Malheureusement, avec le péril, la sagesse de circonstance a disparu ou à peu près, et on n'a pas tardé à avoir de nouveau ce spectacle de partis, effrayés la veille, revenant le lendemain à leurs passions les plus jalouses, à leurs préjugés les plus exclusifs, à leurs tactiques les plus stériles. Qu'est-ce que cette année qui s'achève aujourd'hui? Elle se résume tout entière dans cette situation nouvelle où, en définitive, faute d'un sentiment supérieur des choses et d'un peu de résolution, on se débat sans réussir à retrouver une politique, une majorité, une direction fixe et assurée. Ce n'est pas que les républicains, ou du moins une partie des républicains, n'aient gardé des dernières crises un goût vague de l'ordre, de la paix morale et surtout de la stabilité ministérielle : c'est même la seule chose qu'ils aient gardée! Seulement, ils comprennent la paix et l'ordre à leur façon. Ils subissent l'influence des radicaux, qu'ils craignent et dont ils n'osent se séparer. Ils se sentent particulièrement liés par la passion antireligieuse, et, après avoir désavoué les persécutions aux élections, ils en sont venus, de peur de se brouiller avec le radicalisme, à prétendre imprimer le sceau de l'inviolabilité constitutionnelle à des lois qui n'ont été et ne sont encore que des lois de guerre. C'est ce qu'ils appellent la paix ! Ils font aussi de leur mieux, sans doute, pour ne pas ébranler le ministère, — à condition pourtant de ne lui laisser ni l'autorité morale, ni la liberté sans lesquelles il n'y a que des pouvoirs sans force et sans durée. Le ministère, pour sa part, ne demanderait peut-être pas mieux quelquefois que de secouer cette tutelle, et même de se montrer modéré, — d'autant plus qu'il sait bien que la modération serait aujourd'hui plus que jamais la plus habile des politiques; mais il se sent à la merci d'un vote de hasard, et il craindrait de jouer son crédit en parlant avec quelque fermeté le langage de la raison, dès qu'il s'agit d'imposer une laïcisation, fût-ce par les gendarmes. Il est réduit à acheter chaque jour de son existence par des concessions. Le sceptique et habile ministre de l'intérieur, M. Constans lui-même, ne se risquerait pas dans une affaire de laïcisation; il hausserait peut-être les épaules et ne soutiendrait pas moins ses fonctionnaires allant à l'assaut d'une école !

Le résultat est qu'avec tout cela, quinze mois après les élections, on n'est pas plus avancé, qu'il n'y a ni la stabilité réelle du gouvernement, ni la fixité d'une majorité de bien public, ni la liberté nécessaire pour s'occuper sérieusement et efficacement des affaires du pays. On

se traîne dans une situation pour ainsi dire nouée. On vit comme on a vécu depuis un an, en faisant le moins possible, en évitant les questions difficiles, en se donnant tout au plus le passe-temps de voter des lois socialistes qui seraient la ruine de l'industrie si elles devenaient définitives. Le plus clair de la besogne législative de l'année, au demeurant, est encore le budget, que la chambre des députés a mis cinquante jours à discuter et que le sénat a été obligé d'expédier en quelques heures; c'est cette loi des finances où M. le ministre Rouvier n'a réussi à introduire sa réforme de l'unification budgétaire qu'en se prêtant à toute sorte de fantaisies, et où M. Brisson, au dernier moment, a fait entrer l'esprit de secte sous cette triste figure d'une fiscalité abusive à l'égard des congrégations religieuses.

Il y a ici deux points. C'est d'abord, on en conviendra, un fait extraordinaire que, par un calcul obstiné, le budget de la France, qui devrait être l'œuvre des deux chambres, reste huit mois dans l'une des assemblées, et doive être voté en trois jours par l'autre assemblée, par celle qui réunit le plus de lumières et d'expérience. C'est une des formes les plus sensibles, les plus périlleuses, de cette altération incessante de toutes les garanties parlementaires qui fait du régime lui-même une fiction. Que le budget, malgré tout, soit toujours soumis à une étude attentive au Luxembourg; que le dernier budget en particulier ait été l'objet d'une savante et lumineuse controverse entre des hommes comme M. Blavier, M. Buffet, M. Lacombe et M. le rapporteur-général Boulanger, oui, sans doute. Il n'est pas moins vrai que tous les ans les finances de la France ne peuvent être examinées que sommairement, au pas de course, par le sénat, et c'est une garantie perdue pour le pays. — C'est la chambre qui par ses retards rend impossible, au moins très difficile, tout contrôle sérieux; c'est le sénat qui est accusé de susciter des conflits, s'il prend un jour de plus pour remplir ses devoirs.

On en est toujours là, rien n'est changé sur ce point comme sur bien d'autres; mais à part l'importance des questions qui se rattachent à la loi des finances, ce qu'il y a de particulier cette fois, c'est cette taxe sur les congrégations qui imprime au budget comme un caractère nouveau, qui pèse encore sur les esprits. M. le rapporteur Boulanger souffre d'entendre appeler ces taxes, — interprétées et appliquées comme elles le sont, — des confiscations. C'est cependant un fait : la confiscation est démontrée, avérée, constatée. Et quelles sont les victimes de ces excès de fiscalité? Ce sont les communautés les plus utiles, les plus secourables. On crée des fantasmagories de millions possédés par les ordres religieux. La vérité est que tous ces religieux et ces religieuses, les sœurs de Saint-Vincent de Paul, les filles de la Charité, les Maristes, les Lazaristes n'ont rien par eux-mêmes, que ces mil-

lions représentent surtout des maisons consacrées aux malheureux, aux vieillards, aux enfans abandonnés, à toutes les infirmités humaines, aux écoles d'Orient pour l'honneur de la France. C'est donc sur le bien des pauvres que cette triste dîme est prélevée, et on se souvient involontairement de cette parole indignée que M. de Serre laissait échapper autrefois à propos de confiscations réclamées par d'autres hommes de parti : — « Notre trésor peut être pauvre, mais qu'il soit pur ! » — Il n'est plus pur si le bien des pauvres y est entré. Il y a, s'il faut tout dire, quelque honte à puiser à cette source. Cela est si vrai que le gouvernement lui-même s'en est ému, qu'il s'est senti un peu troublé devant la révélation précise, saisissante de faits dont il ne se doutait pas; M. le ministre des finances n'a point hésité à déclarer qu'il se réservait d'examiner de nouveau la question, qu'il la résoudrait de toute justice, et ce n'est peut-être même que par cette déclaration qu'il a arrêté au sénat le vote d'un amendement proposé par M. Bardoux, à l'exemple de l'amendement proposé par M. Clausel de Coussergues à l'autre chambre. M. Brisson, qui est un inquisiteur sévère, n'a pas été content des ménagemens de M. le ministre des finances et il a laissé entrevoir une menace d'interpellation. Soit; il interpellera, et le gouvernement peut certes se donner le beau rôle en défendant la raison, l'équité, le droit contre le fanatisme de secte.

Chose curieuse! Voici, au même instant, deux hommes embarrassés de leur importance oisive, qui s'efforcent de reprendre position par les mêmes moyens, en cherchant la complicité des fanatismes sectaires. M. Brisson, qui est un personnage un peu oublié depuis un stérile passage au pouvoir, que M. le ministre des finances lui rappelait malicieusement l'autre jour, a trouvé les taxes d'accroissement sur les congrégations. M. Jules Ferry, qui brigue une place au Sénat dans les Vosges, n'a trouvé rien de mieux que d'appuyer sa candidature par un discours où il renouvelle les vieilles déclamations radicales sur les lois scolaires, sur la loi militaire, sur les laïcisations. L'un et l'autre, M. Brisson et M. Jules Ferry, sans être précisément des alliés, se flattent probablement de réparer une popularité un peu délabrée, en réchauffant à leur profit les ardeurs anticléricales. Réussiront-ils? C'est possible : ce n'est peut-être pas aussi sûr qu'ils le croient. Sans doute, dans le monde officiel, il y a toujours la vieille passion de guerre religieuse prompte à se réveiller; il y a les républicains qui suivent le courant, qui crient avec les radicaux, de peur d'être suspects. Même dans les chambres, pourtant, on sent comme une vague impatience, comme une fatigue intime de toutes les violences de parti, et il n'en aurait pas fallu beaucoup l'autre jour pour que l'amendement de M. Clausel de Coussergues fût adopté. Et puis, en dehors des chambres, il y a toujours le pays, étranger aux tactiques des partis, plus que

jamais dégoûté et lassé de toute cette politique d'agitation et d'irritation. Ce qu'il voulait au moment des élections, il le veut encore, et, aujourd'hui comme il y a un an, il ne demande pas qu'on le divise, qu'on le trouble, qu'on mette aux prises toutes les passions; ce qu'il attend, c'est la paix, non pas cette prétendue paix sous laquelle on déguise la guerre, mais une vraie paix morale, qui lui permette de rester la France, libre, reconciliée et puissante devant le monde.

A travers ce fracas des affaires publiques, cependant, l'imprévu nous réserve parfois de cruelles surprises. Il nous réservait pour aujourd'hui un deuil bien fait pour attrister cette fin d'année. La mort, l'inexorable mort, vient d'enlever à la France un de ses plus brillans écrivains, — elle nous enlève, à nous, un de nos plus anciens, un de nos plus chers collaborateurs, un de nos plus illustres compagnons de la vie littéraire. M. Octave Feuillet vient de quitter ce monde après de douloureuses souffrances, dont nous avions le chagrin de voir les traces sur sa personne bien récemment encore, mais dont on ne voulait pas croire le terme si prochain. Avec lui disparaît un esprit rare, un maître dans les fictions du roman et du théâtre, un inventeur aimable qui alliait la grâce de l'homme à l'éclat du talent. Lorsqu'il y a déjà plus de quarante ans, tout près d'un demi-siècle, il entrait dans la carrière, il laissait entrevoir dès ses premiers essais, dès ses premiers proverbes et ses premières nouvelles, tous les dons qui, en se développant, devaient l'illustrer. Il n'était pas, dans ce siècle, de la première génération des Lamartine, des Hugo, des Musset, des Sand, des Balzac, des Dumas, des Mérimée. Il venait quelques années après eux; il avait sûrement subi le charme de leur génie, il ne leur ressemblait plus. Il avait son originalité à lui, toute faite de délicatesse et de force, de poésie et d'observation juste, de fantaisie et de sagacité spirituellement honnête, de finesse industrieuse et de hardiesses piquantes, de mesure élégante et de liberté. Et c'est ainsi que dans cette carrière, aujourd'hui demi-séculaire, il a prodigué, sans parler de ses aimables proverbes, toutes ces œuvres ingénieuses ou fortes, et *la Petite Comtesse*, et *Dalila*, et *le Roman d'un jeune homme pauvre*, et *Monsieur de Camors*, et *Sibylle*, et *Julia de Trécœur*, et *un Mariage dans le monde*, et *l'Histoire d'une Parisienne*, jusqu'à ce dernier récit encore récent, *Honneur d'artiste*, où il gardait certes toute la vivacité ingénieuse de son talent. M. Octave Feuillet avait une qualité supérieure : comme il avait le respect de lui-même dans ses actions, il poussait jusqu'au scrupule le plus raffiné le respect de son esprit. Il avait eu tous les succès, il les avait mérités, sans rien sacrifier au faux goût, sans se faire le complice des corruptions et surtout des vulgarités de l'imagination contemporaine. Il nous quitte aujourd'hui pour notre chagrin, pour le deuil des lettres françaises. Il aura des

successeurs : personne ne laissera de plus doux souvenirs et n'aura mieux représenté jusqu'au bout l'honneur dans la vie, la supériorité dans un art charmant.

Les années passent pour les états comme pour les hommes, pour toutes les nations de l'Europe et du monde comme pour la France. Elles se succèdent rapidement, affairées, agitées, — elles ne se ressemblent pas toujours.

Elles laissent l'Europe tour à tour à demi rassurée ou inquiète du lendemain, parce que depuis longtemps elle vit sous cette perpétuelle obsession d'une crise jusqu'ici heureusement ajournée, mais toujours possible, toujours redoutée. Il n'y a qu'une compensation : c'est qu'on finit par s'y accoutumer, par se dire que ce qui a duré déjà vingt ans pourrait durer encore, que s'il y a bien des élémens inflammables répandus à la surface du continent européen, il y a aussi dans les intérêts, dans le sentiment universel des peuples une force de préservation contre les grands conflits. Rien, d'ailleurs, n'indique pour le moment que cette année qui finit, qui s'est passée en paix, doive être suivie d'une année de troubles extérieurs et de guerre. Nations et gouvernemens semblent trop occupés de leurs entreprises lointaines ou de leurs affaires intérieures, pour songer à une politique d'agression et d'agitation. Ce n'est sûrement pas la France, quelles que soient ses blessures intimes, qui peut être suspectée d'être un trouble-fête : elle n'a jamais été plus mesurée dans ses actions et dans son langage. La Russie, sans cesser d'être recueillie dans sa force, a donné depuis quelques années des gages si évidens de sa modération dans les affaires d'Orient qu'elle ne peut être accusée de chercher les conflits. L'Angleterre, si jalouse qu'elle soit de défendre ou d'étendre son empire sur tous les continens, tient certainement plus que toute autre nation à prolonger la paix européenne. L'Autriche a chez elle, dans ses provinces, en Bohême, jusqu'en Hongrie aujourd'hui, toute sorte de difficultés intimes qui suffisent à occuper sa politique. L'Allemagne elle-même, il faut l'avouer, a des airs assez pacifiques, avec tous ses projets de réformes intérieures, — elle a un peu moins souvent de ces accès de fièvre belliqueuse que M. de Bismarck lui donnait à volonté, quand il en avait besoin. Nations et gouvernemens, en un mot, semblent d'accord pour éviter les querelles et les incidens. Il en sera sans doute de l'avenir ce qui pourra, ce que voudront les augures qui ne disent pas toujours leurs secrets. Pour l'instant, on n'en est pas là, et, par le fait, cette année qui s'achève pacifiquement aujourd'hui aura été moins une année de grands et dangereux débats européens qu'une année d'expériences intérieures, de tentatives réformatrices, de luttes d'opinions, d'élections, même de révolutions ministérielles dans plus d'un pays.

Évidemment, il y a depuis un an quelque chose de changé en Alle-

magne, comme dans le Danemark du temps du jeune Hamlet. L'empereur Guillaume II, à ce qu'on assure, aurait dit récemment à M. le professeur Dessausen, qui venait d'accoucher l'impératrice, que cette année 1890 lui avait été heureuse, qu'elle lui avait donné un prince de plus, le sixième, et un nouveau territoire allemand, l'île d'Héligoland. Qu'un Hohenzollern de plus vienne au monde, qu'un rocher de la mer du Nord inutile à l'Angleterre ait été cédé par la reine Victoria à son petit-fils, ce sont là sans doute des événemens qui ont leur importance. On ne peut cependant pas oublier qu'il y a eu depuis quelque temps en Allemagne d'autres vicissitudes de la fortune, que cette année qui finit reste précisément l'année de l'éclipse, ou pour dire plus vrai, de la déposition de M. de Bismarck. Qui aurait dit encore au 1[er] janvier 1890 que le premier chancelier de l'empire allemand reconstitué, le ministre qui depuis vingt-cinq ans remuait l'Allemagne à son gré, tenait l'Europe en suspens, occupait le monde de sa personne et de ses boutades, que ce prépotent sacré par le succès disparaîtrait autrement que par la mort? Il a disparu cependant par une disgrâce éclatante, sous le regard impérieux du jeune homme couronné qui peu auparavant le désignait comme le porte-étendard de l'Allemagne. Il a si bien disparu que quelques mois à peine après sa chute il est presque oublié. De temps à autre encore il s'agite, il essaie de faire parler de lui. Il a son journal de Hambourg, à qui il confie ses griefs, ses censures acerbes de tout ce qui s'est fait après lui : on sent qu'il n'est plus rien, et même qu'il s'amoindrit par son humeur morose, qu'il s'amoindrirait encore plus en reparaissant. Il comptera sans doute dans l'histoire, il ne compte plus dans le présent. Il est bien clair que son omnipotence était de trop, que Guillaume II a voulu de propos délibéré s'émanciper. C'est la moralité de l'événement de l'année, et l'impatient souverain s'est effectivement émancipé; il s'est hâté de s'emparer de la scène, au risque de prodiguer un peu trop les monologues et de créer une situation qui n'est peut-être plus à l'heure qu'il est aussi facile qu'on le croirait.

Le fait est que la situation est assez nouvelle et commence à devenir singulière, que le jeune empereur, sans trop tenir compte des difficultés pratiques de son gouvernement, continue ses expériences, ses prouesses de parole. Il ne veut être ni éclipsé, ni devancé! Il n'y a que quelques semaines, il ouvrait à Berlin une sorte de conférence scolaire par un discours d'une vivacité originale et impétueuse sur la réforme des méthodes, de l'esprit même de l'enseignement; ces jours derniers, il a clos les travaux de la conférence par un discours nouveau où il accentue encore plus ses hardiesses, en donnant libre carrière à son imagination. Ce jeune prince qu'on ne croyait pas si savant a trouvé la formule de la réforme scolaire. Il ne veut plus de la routine qui

jusqu'ici conduisait la jeunesse allemande, dans ses études historiques, « des Thermopyles jusqu'à Rosbach et Vionville; » il veut qu'on remonte « de Gravelotte par Leuthen et Rosbach jusqu'aux Thermopyles. » En d'autres termes, il prend l'histoire à rebours, comme l'a dit un journal inspiré par M. de Bismarck. A la bonne heure, c'est une expérience intéressante à suivre. En réalité, ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'accent personnel que Guillaume II met de plus en plus dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait. Il vient d'envoyer à son ministre de l'instruction publique, à M. de Gossler, son portrait avec cette fière et impérieuse devise : *Sic volo, sic jubeo!* Il veut être le réformateur scolaire comme il s'est institué par ses rescrits le réformateur socialiste. Dans un de ses derniers discours, il s'est proclamé aussi le *summus episcopus* dans les affaires de religion. Il a l'œil et la main à tout. Il veut rester à la tête de son siècle, le représentant de l'esprit nouveau comme il est le chef de son église, le représentant de l'esprit chretien, — et c'est ainsi qu'il entend continuer la mission de sa maison, qui de tout temps, on le sait, fut la messagère de l'esprit nouveau en Prusse ! Guillaume II va vite en paroles et depuis qu'il a inauguré son règne, il a déjà réformé bien des choses dans ses discours.

Ce n'est malheureusement pas d'une réalisation toujours facile, et tandis que l'empereur pérore, promulgue ses réformes sociales, ses réformes scolaires, la marche pratique des affaires n'est pas aussi aisée. Les maîtres de l'enseignement ne laissent pas de regimber sous la férule impériale et de se défendre contre des expériences qui leur semblent visiblement assez chimériques. Les ministres eux-mêmes, chargés du poids du gouvernement devant les chambres, ne laissent pas de rencontrer depuis quelque temps d'assez sérieuses difficultés dans le Landtag de Prusse. Le ministre de l'instruction publique, celui qui a reçu le *sic volo* impérial, M. de Gossler, s'est créé des embarras avec un projet de réforme des écoles primaires qui soulève les susceptibilités les plus vives. Le nouveau ministre des finances, M. Miquel, malgré tout son talent, a de la peine à faire accepter son impôt sur le revenu, ses projets financiers qui touchent à une multitude d'intérêts vivaces. Le ministre de l'intérieur surtout, M. de Herrfurth, qui a proposé une réforme communale, rencontre une résistance décidée, opiniâtre de tous les hobereaux intéressés à défendre leurs privilèges locaux. Une commission du Landtag, où les conservateurs dominent, a déjà adopté un amendement qui dénaturerait à peu près complètement la loi, et M. de Herrfurth, qui n'a pas la faveur des conservateurs, a riposté avec une rudesse un peu hautaine. Le chancelier lui-même, M. de Caprivi, s'est cru obligé d'intervenir comme chef du ministère, menaçant le Landtag d'une dissolution. On en était là à la veille des vacances de Noël, de sorte que, si l'empereur multiplie les discours

retentissans, les affaires parlementaires de la Prusse n'en vont pas mieux; elles restent assez énigmatiques pour un avenir prochain.

A la vérité, ce n'est pas seulement à Berlin que les affaires parlementaires semblent un peu troublées à ce moment où l'année finit, où va commencer une année nouvelle. Elles le sont peut-être encore plus d'une certaine façon, dans des pays où les partis sont le plus fortement organisés, où les libertés publiques se déploient avec le plus de puissance. L'Angleterre elle-même, pour le moment du moins, depuis quelques semaines, est dans une crise singulière qui ressemble à du désarroi, et ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que ce désarroi est dû uniquement à un homme, à ses mésaventures personnelles, à ses malencontreuses galanteries. C'est M. Parnell qui, par son orgueil et son obstination, met la division partout, le trouble dans les partis anglais, une sorte de guerre civile en Irlande. Avec un peu de réflexion et de désintéressement patriotique, M. Parnell, après les débats de la *court-divorce* de Dublin qui ont divulgué ses aventures, aurait dû sentir la nécessité de s'éclipser temporairement; il aurait compris qu'il y avait même peut-être de sa part une certaine habileté à laisser passer le déchaînement du pharisaïsme anglais avant de reparaître. Au lieu de s'effacer par un calcul habile si ce n'était par un sentiment moral plus relevé, il s'est cru de force à tenir tête à tout le monde. Il ne s'est pas borné à défier la sévérité puritaine de M. Gladstone et des chefs les plus éminens du libéralisme anglais qui ont décliné désormais toute alliance avec lui, il a résisté aux supplications de ses amis qui se sont crus obligés de mettre l'intérêt de leur cause au-dessus des leur attachement à leur ancien chef. Il a bravé le clergé irlandais qui se prononçait contre lui. Il n'a rien écouté, il a voulu à tout prix ressaisir son ascendant compromis. Il s'est jeté à corps perdu dans cette malheureuse Irlande, parcourant le pays, cherchant les ovations, provoquant les manifestations populaires, poursuivant une guerre désespérée contre ses anciens alliés, les libéraux anglais, contre ses anciens amis. Jusqu'ici, depuis quinze ans il avait mis un art supérieur de tacticien à apaiser et à discipliner l'Irlande, à la faire entrer dans la voie des revendications régulières. Maintenant, pour sa propre cause, il a changé de langage; il s'est mis à réveiller et à irriter toutes les passions, à faire appel aux sociétés secrètes, au fenianisme, aux violences révolutionnaires. Il a tout tenté, au risque de provoquer des agitations, des troubles où il a failli lui-même être victime d'une sorte d'attentat.

Qu'a-t-il gagné, en définitive, à cette campagne qui a remis l'Irlande en feu ? Il a eu une occasion récente d'essayer ses forces, de montrer ce qu'il pouvait encore. Une élection se préparait dans le nord de l'Irlande, à Kilkenny, où se trouvaient en présence un candidat nouveau

de M. Parnell lui-même, et un de ses amis d'hier, un dissident d'aujourd'hui, sir John Pope Hennessy. Jusqu'au dernier moment, M. Parnell s'est flatté d'enlever le succès pour son candidat, et il ne s'est fait faute de signaler comme un traître, comme un faux patriote M. Hennessy, qu'il présentait naguère comme un fidèle Irlandais. Au jour du scrutin, cependant, M. Hennessy a eu une immense majorité! C'est évidemment la preuve du déclin de la popularité du « roi non couronné. » Cette crise, ces divisions fomentées et envenimées par M. Parnell dans un intérêt personnel, n'ont pas moins pour résultat de compromettre la cause irlandaise en Angleterre auprès d'une partie des libéraux eux-mêmes, des amis de M. Gladstone. Elles ont ruiné peut-être pour longtemps la politique du *home-rule;* elles ont tout au moins suspendu un mouvement d'opinion favorable qui allait en grandissant, et rien ne le prouve mieux que la récente élection de Bassettlaw, dans le Nottinghamshire, où les libéraux croyaient pouvoir compter sur un succès qu'ils n'ont pas eu. De sorte que, pour ses passions, pour sa vanité, M. Parnell compromet son pays en le divisant, en le troublant et en refroidissant l'opinion anglaise, déjà à demi gagnée aux revendications irlandaises. Et maintenant comment tout cela tournera-t-il? C'était évidemment ce que le ministère conservateur pouvait désirer de mieux pour son intérêt, pour sa sûreté. Il peut suivre tranquillement, non sans une certaine ironie, cette malheureuse crise où il est obligé d'intervenir par sa police pour séparer des combattans. Ses ennemis font ses affaires et le fortifient provisoirement par leurs divisions.

Il n'aurait rien à craindre pour sa situation parlementaire, ni peut-être même pour les élections qui viendront bientôt, si, d'ici là, tous ces incidens ne pouvaient avoir leur contre-coup dans les combinaisons des partis et déterminer d'autres scissions ou d'autres évolutions. Déjà, en effet, un des alliés du ministère, un des principaux unionistes, M. Chamberlain, a laissé entrevoir la pensée de rapprocher dans un parti nouveau une fraction des conservateurs, les libéraux dissidens qui ont soutenu le ministère, et une partie de l'armée de M. Gladstone, que les derniers événemens détachent un peu de la cause irlandaise. Ce n'est qu'une coalition de plus, dira-t-on; oui, sans doute, comme la majorité ministérielle elle-même est une coalition, comme la majorité qui soutiendrait les libéraux, s'ils revenaient au pouvoir, ne serait qu'une coalition. Cela prouve une incertitude universelle, d'où l'imprévu peut toujours sortir.

Et au-delà des Alpes, les affaires parlementaires de l'Italie ne sont pas non plus sans avoir eu leur épreuve avant que l'année ait fini. Elles ont eu d'abord la crise des élections, le mois dernier; elles ont aujourd'hui à s'éclaircir et à se préciser dans le nouveau parlement, que le roi Humbert a inauguré, sans se compromettre par son dis-

cours. A première vue, il y a sans doute un fait dominant qui semblerait tout décider; M. Crispi reste le grand victorieux du scrutin; il a obtenu une immense majorité favorable à son gouvernement, à sa politique. A y regarder de plus près cependant, ce ne serait plus, à ce qu'il semble, aussi simple; la réalité ne répondrait pas absolument aux apparences, et il resterait bien des obscurités, bien des nuages dans la situation ministérielle comme dans la situation parlementaire. Il est certain, dans tous les cas, qu'il y a eu, avant l'ouverture du parlement, des incidens successifs qui ont déterminé l'éloignement ou la retraite de plusieurs ministres. C'est d'abord le ministre des finances, M. Seismit-Doda, qui a été assez brutalement congédié. Puis, à la veille même de la session, c'est un autre ministre des finances, M. Giolitti, le ministre des économies, qui a été remplacé à l'improviste par M. Grimaldi, connu autrefois pour ses programmes de dépenses excessives, de taxes nouvelles. Et toutes ces petites crises, qui tiennent tantôt à des désaccords sur la politique extérieure, sur l'irrédentisme, tantôt à des dissentimens sur la manière de faire face aux difficultés financières, ces crises ont eu naturellement, dès la première heure, leur retentissement dans une chambre qui semble elle-même assez divisée, assez indécise. Sans doute, M. Crispi a la majorité qui lui a déjà donné des votes de confiance, il n'a pas eu de peine à avoir raison des interpellations de M. Imbriani, de M. Pantano, soit sur les dernières crises ministérielles, soit sur la politique extérieure. Il ne reste pas moins dans une situation difficile en face d'une chambre très partagée, où même parmi ceux qui votent pour lui, il y a les amis douteux, les tièdes, les incertains, les censeurs secrets ou timides de sa politique. C'est là le péril pour lui.

Par une tactique qui n'a rien de nouveau et qui n'est plus même sérieuse, M. Crispi, quand il est serré de trop près, en est encore à recourir aux procédés les plus usés : il évoque le fantôme extérieur! Il disait récemment, pour justifier sa diplomatie, que les alliances de l'Italie avaient empêché des actes nuisibles pour les intérêts italiens, et lorsqu'on lui a demandé à quoi il faisait allusion, il aurait répondu, dans une conversation, qu'il s'agissait de Tripoli. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que tantôt on parle, pour se donner des émotions, de l'occupation de Tripoli par la France, tantôt on parle des craintes qui se seraient manifestées en France au sujet des desseins de l'Italie sur la Tripolitaine. Il y aurait même, dit-on, une interpellation prochaine destinée à provoquer des explications nouvelles. Quand donc les Italiens sensés, qui ne manquent pas au-delà des Alpes, cesseront-ils d'être les dupes de ces puérilités? La vérité est qu'on ne s'occupe guère de Tripoli en France, pas plus pour le prendre que pour craindre

sérieusement de voir l'Italie l'envahir, par cette raison bien simple que la Tripolitaine est une province de l'empire turc à laquelle on ne peut toucher sans réveiller la question d'Orient tout entière. Ce ne sont là que d'oiseuses polémiques. C'est perdre en discussions vaines ou irritantes un temps que les hommes d'état de Rome pourraient mieux employer à s'occuper de leurs finances épuisées, de leur commerce, qui décroît sans cesse, d'une situation économique de plus en plus cruelle pour l'Italie. Ce serait certes là un programme encore suffisant pour un parlement nouveau, pour une année nouvelle !

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La rente française 3 pour 100 avait été portée au-dessus de 96 francs au milieu du mois. Un coupon trimestriel a été détaché le 16, et le prix de la rente se trouvait ramené à 95.50. De fortes réalisations se sont produites au courant de la seconde quinzaine. Le 3 pour 100 a fléchi jusqu'à 94.50. Il s'est relevé ensuite aux environs de 95 francs.

Une des principales raisons de ce recul a été la crainte d'une élévation des taux de report à la liquidation de fin d'année, crainte bien justifiée par l'avertissement donné à la dernière liquidation de quinzaine, où le report s'est subitement tendu à 7 et 8 pour 100. En général, l'épargne est peu disposée à acheter dans les deux semaines qui précèdent l'ouverture d'une nouvelle année. D'importans capitaux ont dû, en outre, être mis en réserve depuis un mois, en vue de la souscription à l'emprunt national qui va être lancé du 10 au 12 janvier.

Le vote du budget par le sénat et la séparation du parlement n'ont pas produit l'effet habituel d'allègement. Les affaires sont restées languissantes. Une réaction de 7 à 10 francs sur les obligations de chemins de fer a montré combien était inopportune la mesure insérée dans le budget, et devenue définitive par conséquent aujourd'hui, de l'élévation de 3 à 4 pour 100 de l'impôt sur les valeurs mobilières.

L'état du marché monétaire s'est amélioré sensiblement. Les derniers bilans de la Banque de France ne portent point de trace de mouvemens de capitaux représentant des précautions exceptionnelles, soit

pour l'échéance de fin d'année, soit pour la souscription à l'emprunt. A Londres, la position de la Banque d'Angleterre reste très forte, malgré une diminution de 1,036,000 livres sterling à l'encaisse, et une réduction assez sensible du taux de proportion de la réserve aux engagemens. Le change sur Londres a faibli et les banquiers ont commencé à faire revenir à Paris des fonds pour l'opération de janvier. Les deux liquidations de Londres et de Berlin ont attesté que d'importans dégagemens s'étaient opérés au cours du mois et que la spéculation n'était plus chargée outre mesure. La facilité avec laquelle les acheteurs sur ces deux places ont pu effectuer la prorogation de leurs engagemens a rendu quelque animation aux affaires dans les derniers jours et déterminé sur la plupart des fonds étrangers un mouvement de reprise qui est pour l'exercice 1890 une clôture favorable. Au point de vue de la politique internationale, l'année qui s'achève ne lègue à celle qui va naître absolument aucun motif d'inquiétude. Aucune question grave n'est posée et tous les incidens secondaires ont été successivement réglés. La paix, comme le déclarait le roi Humbert dans son dernier discours du trône, est plus que jamais assurée.

Pour le marché de Londres, et, par solidarité, pour les autres marchés, il y a encore deux points d'appréhension : l'état incertain de la législation monétaire aux États-Unis et le désordre croissant dans les affaires argentines.

Au congrès de Washington s'agitent en ce moment les projets les plus divers ayant tous pour fin un accroissement du volume, reconnu décidément insuffisant, de la circulation fiduciaire. Les certificats et billets du Trésor émis en représentation soit de dépôts de monnaies d'argent par les particuliers, soit d'achats de lingots d'argent fin par le gouvernement, ne comblent pas le vide laissé dans la circulation par le retrait graduel des billets des banques nationales. Il faut élargir encore les voies par où le système monétaire américain doit s'avancer vers le bimétallisme, ou, plus exactement, vers l'adoption de l'étalon unique d'argent.

Il est donc proposé que le Trésor achète tout le stock d'argent en lingots que les manœuvres de la spéculation à la hausse ont accumulé à New-York et qui s'élève à 12 millions d'onces, et cela, naturellement, sans préjudice des achats réguliers, prescrits par le *silver act*, de 4,500,000 onces par mois. Le Trésor, de plus, ferait refondre d'anciennes pièces d'argent hors d'usage dont il détient un stock d'environ 20 millions de dollars, enfin il émettrait pour 100 ou 200 millions de dollars d'un nouveau fonds 2 pour 100 qui remplacerait peu à peu les fonds 4 1/2 et 4 0/0 que le Trésor ne cesse de racheter avec ses excédens de recettes, et permettrait ainsi aux Banques nationales de maintenir leur montant actuel de circulation fiduciaire et même de l'augmenter.

D'autres combinaisons sont encore en discussion, notamment le remède extrême préconisé avec enthousiasme depuis plusieurs années par les docteurs financiers de l'ouest et du sud des États-Unis, la frappe illimitée de l'argent. Tandis qu'une solution se fait attendre, les disponibilités font toujours défaut à New-York et la crise commerciale n'a pas dit son dernier mot, bien que la situation se soit un peu détendue.

Le problème argentin comprend trois règlemens distincts, celui de la dette fédérale, celui des emprunts provinciaux, enfin celui des cédules ou obligations hypothécaires. Ces dernières se divisent elles-mêmes en cédules nationales et cédules provinciales, les premières émises par la Banque hypothécaire nationale avec la garantie du Trésor fédéral, les secondes par la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Ayres avec la garantie de la province.

Que deviendra tout ce papier? Les porteurs d'emprunts fédéraux et de cédules nationales obtiendront encore, on peut l'espérer, des conditions à peu près satisfaisantes. Mais les porteurs d'obligations des provinces ou de cédules de la province de Buenos-Ayres devront se résigner à de très durs sacrifices. Les questions déjà très complexes à résoudre dans un arrangement embrassant toutes les catégories de dettes se compliquent encore de l'affaire des Eaux de Buenos-Ayres, charge spéciale de la maison Baring, et sur laquelle le comité anglais s'est efforcé jusqu'ici d'établir le pivot du règlement général. Le congrès argentin a été saisi, par le gouvernement, de propositions diverses relatives à des accroissemens d'impôt. Là, très probablement, est le plus sérieux, sinon l'unique remède à la situation.

La rente italienne a fait assez bonne figure sur la cote dans cette quinzaine, malgré de très importantes livraisons de titres et un report élevé à la dernière liquidation.

Les fonds russes ont été quelque temps délaissés tandis que le rouble s'alourdissait à Berlin jusqu'à 232. Cette réaction ne se justifiant par aucun fait nouveau dans la situation financière de la Russie, le rouble n'a pas tardé à se relever brusquement à 239, les emprunts libellés en roubles crédit se sont avancés parallèlement à 79.25. Les 4 pour 100 ont conservé à peu près sans changement leurs cours de 97 et 98.

Le Portugais est à 58. Si le conflit avec l'Angleterre n'est pas encore résolu, il est au moins sorti de la phase aiguë. Le gouvernement de Lisbonne a obtenu d'un syndicat de banquiers une avance de 75 millions, remboursable sur le produit d'un emprunt de 200 millions qui sera émis, lorsque les circonstances seront devenues favorables, avec la garantie spéciale d'une organisation du monopole des tabacs. L'Extérieure est soutenue à 75.50 par la comparaison que les porteurs de

ce titre établissent entre son prix et celui des autres fonds étrangers. Il y a en outre dans le système budgétaire espagnol et dans les richesses encore non développées du pays des ressources latentes dont il convient de tenir compte. Les capitalistes espagnols, depuis plusieurs années, ont acheté eux-mêmes une partie notable de leur dette extérieure, ce qui est une nouvelle cause de stabilité.

Les fonds turcs ont été endormis pendant tout le mois et se sont réveillés quelques jours avant la liquidation. L'obligation Douane et la Privilégiée ont été recherchées entre 462.50 et 467.50, et entre 405 et 407.50. L'action des Tabacs vaut 335, et la Banque ottomane 617.50.

La Banque de France a réparti 80 francs pour le second semestre de 1890, contre 70 en 1889 dans la même période. Quelques haussiers avaient compté que le dividende atteindrait 100 francs; sur cette déception, ils ont vendu, et l'action a reculé à 4,290. On s'attend au dépôt prochain du projet de loi portant renouvellement du privilège.

La Banque de Paris, le Crédit lyonnais, le Crédit foncier, la Banque d'escompte, ont été bien tenus à travers quelques fluctuations assez étroitement limitées. L'action de l'ancien Comptoir d'escompte s'est avancée de près de 50 francs, jusqu'à 390, sur des calculs relatifs au dividende probable que donnera la liquidation de la Société des métaux. Tous les comptes sont d'ailleurs réglés entre l'ancien Comptoir et ses divers créanciers, y compris la Banque de France. Les résolutions proposées à cet égard par le liquidateur ont été votées dans l'assemblée des actionnaires réunis le 29 décembre.

Il s'est produit un tassement dans les cours des valeurs industrielles pour la généralité desquelles l'année 1890 aura été très favorable.

La comparaison de la cote actuelle avec celle du 31 décembre 1889 fait ressortir quelques différences intéressantes :

Le 3 pour 100 était à 87.50; il est à 95 francs. Notre grand fonds d'Etat a donc gagné 6.25 et un emprunt de 870 millions en rente perpétuelle va être émis dans quelques jours.

L'amortissable a été porté de 92 francs à 96.25. La Banque de France est en hausse de 180 francs à 4,290; la Banque de Paris, de 65 francs à 857.50; le Crédit lyonnais, de 125 à 815 francs; la Banque d'escompte, de 50 à 572.50; la Banque ottomane, de 85 francs à 617.50; le Suez, de 100 francs à 2,420; le Rio-Tinto, de 190 francs à 590; le Russe 4 pour 100, de 4.50 à 97; le Hongrois, de 5 à 93; le Turc, de 1 à 18.50; la Douane ottomane, de 65 fr. à 466.25; l'action Lyon, de 140 francs à 1,485; le Nord, de 70 à 1,855.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.

ngers.
les ri-
s dont
is plu-
dette

e sont
e et la
re 405
17.50.
nestre
haus-
r cette
end au
ège.
Banque
assez
e s'est
tifs au
es mé-
mptoir
résolu-
ns l'as-

indus-
s favo-

e 1889

l fonds
te per-

que de
ris, de
Banque
517.50;
590; le
c. de 1
on, de